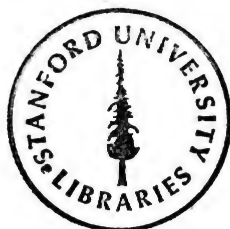

THE SOCIETY OF WRITERS TO THE SIGNET

Signet Library
16th Feby 1844.



MÉMOIRES
DE M. GISQUET.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Vᵉ DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, 46, au Marais.

MÉMOIRES

DE M. GISQUET

ANCIEN PRÉFET DE POLICE

ÉCRITS PAR LUI-MÊME.

II

PARIS.

MARCHANT, ÉDITEUR DU MAGASIN THÉATRAL,

12, BOULEVART SAINT-MARTIN.

—

1840

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations générales sur la police politique. — Sa mission au temps de l'ancien régime, sous le directoire, sous l'empire, pendant la restauration, et depuis 1830. — Nécessité de son concours.

La police a des devoirs à remplir de deux natures distinctes.

Le premier objet de son institution est l'administration d'une partie des intérêts de la cité. Cette branche occupe de nos jours les dix-neuf vingtièmes des employés de la Préfecture, et si le préfet de police veut y donner les soins qu'elle comporte, il ne peut y consacrer journellement moins de dix à douze heures de travail.

Le second objet, autrefois très-accessoire, bien qu'il ne soit encore que secondaire quant à l'emploi du temps et à la multiplicité des travaux, est devenu, depuis quarante ans, d'une importance qui le place en première ligne; c'est assez dire qu'il s'agit des matières politiques.

On a pu voir dans l'abrégé historique, au commencement du premier volume, que jusqu'à l'époque où Louis XIV créa les lieutenans-généraux de police, la direction de cette partie des services publics avait été confiée, d'abord aux prévôts de Paris, ensuite aux lieutenans civils et criminels qui présidaient le Châtelet. Leurs attributions ne comprenaient que la police municipale, la police judiciaire et la question des intérêts communaux (à l'exception de ceux placés dans les mains du prévôt des marchands).

Mais quand l'édit de 1667 eut institué une autorité spéciale pour la police, le chef de l'État comprit tout l'avantage qu'elle pouvait offrir dans une surveillance en matière politique.

Cependant, sous une monarchie absolue, sous un roi tel que Louis XIV, dans un temps où la nation semblait avoir fait pour toujours le sacrifice de ses libertés, où il n'existait aucune faction menaçante pour la dynastie, où l'on n'eût pas même osé mettre en question les droits illimités du souverain et l'excellence de son gouvernement, les devoirs de la police, en ce qui touche à la politique, étaient nécessairement fort circonscrits. Il s'agissait de suivre le fil de quelques intrigues dans les régions supérieures où des ambitieux se disputaient la faveur du prince.

L'intérêt gouvernemental n'était pas précisément

attaché à la solution de ces débats; il importait peu au pays que tel ou tel personnage eût la direction des affaires, puisqu'ils procédaient tous d'après les mêmes erremens, qu'ils étaient tous les instrumens dociles de la volonté suprême.

La mission de la police à l'égard du gouvernement, pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV, se bornait donc à éclairer le roi sur les manœuvres de son entourage, sur la conduite des princes de sa famille, et trop souvent, comme au temps de M. de Sartine, on la faisait descendre jusqu'à scruter la vie privée des personnes admises à la cour, pour amuser le monarque et ses favoris par des anecdotes scandaleuses.

Sous Louis XVI, la police se renferma dans le cercle de ses attributions municipales. D'ailleurs, eût-elle été plus fortement organisée, elle ne pouvait suffire à protéger les institutions monarchiques contre le déchaînement des passions; la séduction des idées nouvelles soulevait les masses, et rendait hostiles au pouvoir, même les hommes chargés de le défendre.

Ce n'était pas là une émeute, un complot restreint à une fraction de la population, un de ces dangers que la police est en mesure de prévenir; c'était la nation presque toute entière revendiquant ses droits, et, pour les reconquérir, brisant tous les obstacles.

Dans l'intervalle écoulé entre la prise de la Bastille et l'établissement du directoire, l'administration de la police, morcelée et momentanément confondue avec l'autorité communale créée par la ville de Paris, ne put pas avoir un mandat bien défini en matière politique. La mobilité des pouvoirs qui présidaient aux destinées de la France ne lui permettait point de suivre des règles fixes, d'adopter un plan de conduite. Le manque d'unité, l'absence d'un chef sur qui seul aurait pesé la responsabilité, ne laissait pas aux administrateurs placés dans une position secondaire l'autorité et la force nécessaires à la bonne direction de cette partie des services.

Le comité permanent, le bureau municipal, les comités révolutionnaires, la commission administrative, le bureau central, auxquels furent successivement confiées les attributions de police, depuis la suppression des lieutenans-généraux (15 juillet 1789), se trouvaient dans la dépendance de la municipalité, n'avaient que peu de rapports directs avec les chefs du gouvernement, et manquaient des fonds indispensables pour subvenir aux dépenses secrètes. Dans cette situation, il leur était impossible de faire une *police politique*.

D'ailleurs, et surtout à l'époque de la terreur, comment la police aurait-elle accompli la tâche de maintenir le bon ordre? comment aurait-elle pu sévir contre les auteurs de crimes politiques, quand

l'autorité supérieure faisait elle-même égorger des milliers de citoyens? Ce n'était pas la vigilance d'un édile, le calme et l'impartialité d'un magistrat, que l'on réclamait alors; c'était la fureur populaire et la hache du bourreau.

Il est donc vrai de dire que, sous la république, *l'administration* de la police ne s'occupait que d'affaires municipales; et si pendant ce régime de proscriptions la délation et l'espionnage ont fait tant de victimes, c'est que le fanatisme brutal des *sans-culottes* les transformait en dénonciateurs officieux, en pourvoyeurs de tribunaux sanguinaires.

A l'avénement du directoire, alors que l'autorité gouvernementale se résumait dans les mains de cinq directeurs, les administrations publiques reçurent une impulsion uniforme; l'unité d'action avait à peu près reparu : il en résulta plus d'ensemble, de régularité dans la marche des pouvoirs secondaires, une division plus intelligente, un classement plus logique des attributions.

Alors aussi, et par cela même que ce gouvernement avait absorbé la puissance publique, subdivisée jusque là entre tous les membres de la Convention, il présenta plus de prise aux partis, et devint l'ennemi commun contre qui se réunirent tous leurs efforts. Plus le nombre des hommes en qui réside l'autorité suprême est restreint, plus ils sont exposés aux attaques des factions.

La nécessité de surveiller les ennemis du nouveau gouvernement fit sentir le besoin de rendre à la police sa mission politique, pour la mettre en position de protéger l'ordre établi.

Mais l'œuvre demeura incomplète : la police fut confiée au *comité central,* composé de trois membres, ce qui reproduisait une partie des inconvéniens de la subdivision antérieure. Une police ne peut rendre de grands services qu'autant qu'elle est dirigée par un seul homme ; on en comprendra le motif lorsque je parlerai des agens secrets.

Le consulat remédia définitivement à cette organisation vicieuse en créant un préfet de police. La surveillance dont il fut chargé à cette époque et pendant la durée de l'empire, en ce qui concernait les matières politiques, avait principalement pour objet la sûreté du chef de l'État. Le consulat et l'empire succédaient à une monarchie de quatorze siècles et à une république qui, même dans ses plus mauvais jours, avait eu des partisans fanatiques. Toute l'émigration et la plupart des républicains nourrissaient des sentimens de haine contre l'homme prodigieux dans lequel les uns voyaient un usurpateur du trône de saint Louis, et les autres un tyran spoliateur des droits du peuple.

La situation où se trouvait l'empereur offrait donc, sous ce point de vue, quelque analogie avec celle de Louis-Philippe après son élection en août

1830; toutefois avec cette différence que l'empire avait seulement deux classes d'adversaires, tandis que la monarchie de juillet comptait parmi les siens tous les hommes restés fidèles aux principes des divers gouvernemens qui l'avaient précédée.

Il n'en est pas moins vrai que la police, sous l'empire, eut à déjouer bien des complots, et qu'elle rendit de nombreux services à celui qui tenait alors les rênes de l'État.

Non seulement elle devait observer les manœuvres des républicains et des royalistes, il lui fallait aussi porter un œil scrutateur sur les dispositions de quelques chefs militaires dont l'ambition et l'influence pouvaient être à redouter. Les ennemis de l'empereur n'existaient que dans les rangs supérieurs de la population; l'ancienne noblesse, les notabilités républicaines et les généraux autrefois compagnons d'armes de Bonaparte, ne pouvant étouffer les sentimens jaloux qu'avait fait naître son élévation. C'était donc vers les sommités sociales que la police dirigeait ses investigations. Quant à la masse du peuple, on sait qu'elle était entièrement dévouée au vainqueur des Pyramides et de Marengo.

Si quelquefois Napoléon, appliquant les soins de la police secrète à une surveillance d'une moins haute portée, voulait connaître la conduite et les actions des membres de sa famille, c'était toujours dans un but moral et dans l'intérêt de leur propre

dignité; jamais il ne la fit servir à pénétrer de mesquines intrigues, ni à découvrir les épisodes de la chronique scandaleuse, pour satisfaire une vaine curiosité.

Sous la restauration, la police eût été plus difficile encore, puisque l'empire avait laissé tant de regrets, tant de glorieux souvenirs, tant de profondes affections; mais les vieux débris de nos bataillons immortels savaient se résigner au malheur et ne savaient pas conspirer.

Ceci explique pourquoi, malgré l'aversion qu'inspiraient à la France les princes de la branche aînée, peu de machinations vraiment sérieuses furent ourdies contre leur domination. Le pays préparait leur chute, mais par des voies légales, par l'exercice des droits consacrés dans la Charte.

N'oublions pas, au surplus, que cent cinquante mille baïonnettes étrangères étaient, pendant les premières années de la restauration, les plus redoutables auxiliaires des Bourbons et les plus énergiques instrumens de police; n'oublions pas que la législation mettait à la disposition du pouvoir des moyens extra-légaux pour paralyser les efforts des apôtres de la liberté; rappelons-nous enfin qu'une censure rigoureuse, que la sévérité des tribunaux jugeant les délits de la presse sans le concours du jury, que la violation du secret des lettres et d'autres moyens réprouvés, initiaient les

agens de la restauration aux épanchemens de la pensée la plus intime, révélaient les opinions, les projets qui lui étaient contraires, et lui donnaient une force de répression capable d'intimider ses adversaires les plus résolus.

Mais les progrès rapides que faisaient dans le pays les doctrines de l'opposition indépendante inspiraient de vives inquiétudes. La police avait donc pour objet de pénétrer et de déjouer les combinaisons des libéraux : cette tâche n'était pas facile, en raison du grand nombre des ennemis de la restauration, et surtout à cause de la position honorable qu'occupaient dans le pays les citoyens considérés comme les chefs du parti national.

La restauration avait encore d'autres élémens de ruine à combattre. Elle se trouvait entre deux écueils : d'une part, l'antipathie de la majorité des citoyens, et, d'autre part, les exigences de l'émigration. Ne pouvant mettre en pratique dans toutes leurs conséquences les théories du droit divin, elle se voyait débordée par le zèle exagéré d'un grand nombre de ses dangereux amis : la police devait donc aussi porter quelquefois son attention sur les intrigues des absolutistes; ils blâmaient, souvent avec amertume, les concessions faites aux idées du siècle, et s'efforçaient de pousser le gouvernement dans une voie de réaction.

C'est principalement sous le règne de Louis XVIII

que les partisans fougueux du pouvoir absolu et les ultramontains censuraient les actes de l'autorité, et donnaient même à leur mécontentement un caractère séditieux : ils accusaient ce prince d'être perverti par les paradoxes philosophiques. J'ai moi-même entendu un ancien émigré, habitué du pavillon Marsan, dire, en exprimant la pensée de sa coterie, que Louis XVIII était un libéral et un athée.

On comprendra que la police devait exercer une surveillance assidue sur le parti qui professait de semblables opinions.

Une anecdote dont tous les détails ne me sont pas connus, et qui eut temporairement beaucoup d'influence sur la politique de Louis XVIII, se rattache à la surveillance dont je viens de parler.

Il paraît que, dès l'année 1816, le comte d'Artois correspondait avec de grands personnages étrangers, dans le but de changer la politique du cabinet des Tuileries; c'est sous cette influence que fut adressée aux représentans de la *sainte-alliance* la fameuse *note secrète*, attribuée à M. de Vitrolles. Elle engageait les puissances alliées à prolonger l'occupation, tandis que le roi, animé de sentimens français, négociait pour obtenir le départ des cent cinquante mille hommes, dont la présence dans nos places fortes était ruineuse et humiliante.

D'après ce qui m'a été assuré, ces intrigues furent révélées à M. de Cazes, alors ministre de la

police; il fit saisir des documens qui dévoilaient cette machination et prouvaient la complicité du frère du roi. Louis XVIII, dans un premier moment d'humeur, voulait, dit-on, qu'on arrêtât toutes les personnes participant à ces manœuvres. Ce fut à cette occasion que parut la célèbre ordonnance du 5 septembre 1817, qui prononçait la dissolution de la chambre, modifiait le ministère dans un sens favorable aux idées libérales, et semblait devoir rapprocher le gouvernement de la ligne que lui traçait l'opinion publique.

Depuis que les grandes réformes de 89 ont permis à tous les citoyens d'intervenir dans l'examen et la solution des questions relatives à l'administration des affaires du pays, et depuis que le dogme de la souveraineté nationale a été proclamé, tous les partis ont pu tour à tour s'emparer du pouvoir suprême, ou du moins chercher à s'en emparer par la violence. Le gouvernement est comme une place de guerre assiégée et menacée chaque jour d'un assaut; il faut donc être constamment sur le qui-vive, avoir l'œil toujours ouvert sur les mouvemens de l'ennemi. Dans une telle situation, la police est indispensable; c'est la sentinelle qui veille pour le salut commun. Si l'on peut mettre en doute son utilité au temps de l'ancien régime, on ne saurait méconnaître la nécessité de son concours depuis quarante ans.

Quel que soit le pouvoir établi, il serait sans cesse exposé à des atteintes mortelles, si l'on ne veillait pas à sa conservation. Conséquemment une bonne police est devenue l'auxiliaire obligé de tout gouvernement constitué, et sa mission lui impose le devoir de pénétrer, de paralyser les projets qui peuvent mettre en péril l'existence de ce pouvoir dont elle-même fait partie.

Ainsi, la première chose que doit faire un préfet de police, c'est d'étudier la société, l'état des esprits, pour savoir où se trouve le danger, et dans quelle classe de la population sont les ennemis dont il lui faut observer les manœuvres, prévenir ou réprimer les attentats.

Chaque gouvernement a des ennemis dont l'origine et l'espèce diffèrent selon les temps, selon sa forme et selon le caractère de sa politique.

Quels étaient les adversaires de la royauté de juillet?

J'ai déjà dit pourquoi la noblesse et le clergé déploraient la chute de la restauration; pourquoi les classes moyennes étaient devenues les appuis du nouvel ordre de choses, et pourquoi les rangs inférieurs de la société étaient hostiles.

J'ai dit aussi qu'il exisait un parti qui voulait reconstituer l'empire dans la personne du duc de Reischtadt; mais les élémens dont il se composait

se sont fondus dans l'opinion républicaine, lors de la mort prématurée du fils de Napoléou.

C'était donc aux deux extrémités de l'échelle sociale, parmi les sommités et dans la classe infime, que fermentait la haine et s'ourdissaient les machinations.

Investi du pouvoir qui m'imposait l'obligation de surveiller et d'atteindre les ennemis de l'État, je savais du moins de quels points viendraient les attaques; mais qu'on n'oublie pas combien d'autres écueils environnaient la situation.

Une fièvre ardente agitait les esprits; un penchant effréné pour la nouveauté produisait incessamment la licence; toutes les voies semblaient bonnes aux novateurs: la presse, les associations, le théâtre, les émotions de la rue, les hérésies religieuses, tout devenait sous leurs mains des moyens d'opposition, des élémens d'anarchie.

Je me suis rendu compte de cet état de choses, et je crois l'avoir apprécié sous son véritable aspect.

Les entraves qui embarrassaient la marche de l'administration, les dangers qui menaçaient l'existence du gouvernement, n'étaient pas tous de même nature, n'avaient pas tous la même gravité. Il était essentiel de les bien distinguer, de les peser, pour opposer à chacun d'eux une force suffisante de résistance.

Beaucoup de ces élémens, contraires au bon or-

dre, n'exigeaient pas une répression énergique; l'action du temps, le bon sens public et l'influence inoffensive de l'autorité devaient, à la longue, en triompher.

Pour ceux-là, je n'avais qu'à suivre une marche toujours uniforme, toujours d'accord avec la droite raison. Ce qui importait avant tout, c'était de combattre les dangers d'actualité, ceux qui n'admettaient aucun retard, aucun ménagement. D'où pouvaient venir ces dangers? De la partie la moins éclairée des citoyens, de ces hommes sans consistance et presque sans domicile, dans la pensée desquels les réformes obtenues après la victoire de juillet devaient aller jusqu'à une révolution sociale. Ils avaient espéré recueillir des avantages matériels, et les réclamaient avec menace du gouvernement, coupable à leurs yeux d'avoir empêché le bouleversement qu'ils souhaitaient.

Là était l'ennemi que la police ne devait pas perdre un seul instant de vue; là le péril. Ces hommes formaient comme une espèce de pépinière de combattans prêts à se mettre à la disposition de tous les partis.

Il n'était pas indifférent sans doute que l'on ourdît des trames, qu'on excitât les mauvaises passions dans les classes supérieures; mais, sans négliger aucune des investigations utiles à l'État, qui pouvaient lui faire connaître les combinaisons de ses

ennemis de tous les rangs, j'ai compris la nécessité encore plus impérieuse de diriger mes soins vers cette catégorie d'individus dont j'ai parlé, parce que c'était là que les conspirateurs, quels qu'ils fussent, devaient venir en définitive et venaient réellement chercher les instrumens dont ils voulaient se servir.

Je n'aurais pu que difficilement pénétrer dans la pensée des chefs d'un complot si je m'étais borné à diriger parmi eux les agens de ma police secrète. L'art de conspirer s'est perfectionné comme tout autre; des hommes courageux qui se connaissent bien, qui sont capables de combiner ensemble la ruine du pouvoir, ont mille moyens de se communiquer leurs pensées, de se comprendre, sans laisser de traces matérielles; et lorsqu'un petit nombre de conjurés sont initiés aux secrets d'une conspiration, leur réserve, dictée par la prudence, rendrait souvent inutiles tous les efforts de la police pour pénétrer les projets.

Mais ils ne peuvent agir avec autant de mystère quand ils vont recruter leurs complices de bas étage: alors la multitude des démarches, des confidences, fournit plus de ressources pour arriver à la découverte de la vérité; si jusque là j'étais resté dans l'ignorance de leurs intentions, ce qui pourtant m'est rarement arrivé, il me devenait beaucoup plus facile de surveiller leurs intrigues quand ils venaient remuer les passions de la foule pour faire agir.

Quels que fussent les factieux qui conspiraient contre la royauté de juillet, puisqu'il leur fallait des soldats pris dans la dernière classe du peuple, j'avais dû adopter, comme le meilleur système, une surveillance attentive et continuelle de cette classe d'individus, certain d'y rencontrer, avant qu'ils pussent agir, les ennemis d'un rang plus élevé, et toutefois sans perdre de vue les autres adversaires de la nouvelle dynastie.

Aucun des gouvernemens qui l'avaient précédée ne comptait autant de partis hostiles; jamais les factions n'avaient eu plus de facilité à convertir leurs doctrines en actes, et jamais le pouvoir n'avait eu moins de force de répression dans l'application des lois. Il fallait que le dévouement et la fermeté suppléassent à tout.

En résumé, le gouvernement de Louis-Philippe se voyait forcé de combattre sans cesse les hommes d'action mis en œuvre par les républicains, les légitimistes, et momentanément par les bonapartistes. Il y avait à déjouer les intrigues moins menaçantes, mais à la longue non moins funestes, d'une partie du clergé, d'une partie de la noblesse, et à paralyser les tentatives multipliées des novateurs, tendant à corrompre l'opinion, à pervertir nos institutions civiles, politiques, religieuses, et à démolir enfin tout l'édifice social.

CHAPITRE DEUXIÈME.

II

Diverses voies par lesquelles la police reçoit des avis. — Agens secrets. Causes qui décident les individus à servir la police. — Plusieurs classes d'agens. — Harvey Birsch. — Le marquis de P.... — La police a-t-elle plusieurs centres de direction ? — Ruses de quelques individus pour tromper la police. — Conditions nécessaires pour avoir de bons agens. — Rapprochement entre le maire d'une commune et le préfet de police. — Peut-on enlever à la police les matières politiques ? — La police est-elle immorale ? — Police faite au profit des journaux.

Le titre de ce chapitre pourrait inquiéter beaucoup de personnes qui se sont confiées à ma discrétion : je me hâte de les rassurer; ma narration sera assez réservée pour ne soulever aucun masque; je veux seulement expliquer le mécanisme de cette partie essentielle de la police.

Je n'essaierai pas de réhabiliter la réputation des agens secrets; l'opinion publique les frappe d'une réprobation universelle. Je dois dire pourtant qu'il serait injuste de donner trop d'extension à cette

manière de voir, et de l'appliquer sans distinction à tous les individus qui fournissent des renseignemens à la police. Pour ma part, j'en ai vu beaucoup qui, sans aucune vue d'intérêt personnel, et animés seulement du désir d'être utiles au pays, venaient me communiquer ce que le hasard leur avait appris. Ces révélations accidentelles m'ont été faites par des hommes infiniment honorables, et non moins indépendans par leur fortune que par leur caractère.

Il est même des cas où des citoyens de tous les rangs me signalaient un fait grave, non seulement dans l'intention d'éclairer le pouvoir, mais encore pour requérir en quelque sorte mon concours, afin de prévenir un événement fâcheux, préjudiciable à la chose publique ou à eux-mêmes, et dont ils me rendaient tacitement responsable.

Entre cinquante exemples analogues que je pourrais citer, M. L.-S. P...., quoique d'une opinion peu favorable au régime actuel, vint me prévenir que des républicains avaient projeté de faire une barricade devant sa porte, et que sa maison était désignée pour y établir un point de défense; il voyait avec raison dans l'intention de ce plan la dédévastation de sa propriété, et peut-être le massacre de sa famille. « Si les insurgés, me dit-il, formaient un poste chez moi, la troupe chargée de les débusquer peut y pénétrer par la force, et, dans un

moment d'exaspération, sait-on à quels excès elle se porterait et quels malheurs j'aurais à déplorer? »

Les craintes de M. L.-S. P.... étaient fondées; ses indications, confirmées par mes agens, me mirent sur la voie d'un complot dont je fis arrêter les auteurs principaux... Aura-t-on le courage de blâmer une telle dénonciation, et de prétendre que ce commerçant a perdu ses droits à l'estime de ses concitoyens pour avoir rendu un service à la police?

Un autre fait. Deux jeunes gens avaient loué deux chambres dans une maison du faubourg Saint-Germain, occupée par de nombreux locataires. Quelques-uns de ces derniers apprirent que les jeunes gens introduisaient une assez grande quantité de poudre dans leur local, et qu'ils y travaillaient pendant la nuit : les voisins furent épouvantés des chances d'explosion auxquelles ils étaient exposés, et demandèrent le renvoi de ces locataires imprudens : mais ceux-ci voulurent demeurer jusqu'à l'expiration du terme. Ne sachant alors comment échapper aux dangers qui les menaçaient, deux habitans de la maison révélèrent leur inquiétude au commissaire de police de leur quartier, et ce fut encore là une dénonciation qui motiva la saisie de poudre, de projectiles, d'écrits séditieux, et l'arrestation de plusieurs conspirateurs.

Le fils d'un homme fort considéré avait déjà été

compromis au sujet de machinations républicaines; il se trouvait engagé de nouveau dans un projet de révolte dont j'avais une connaissance encore imparfaite; ce père de famille, ayant reconnu l'impuissance de ses conseils, et redoutant pour son incorrigible fils les suites de cette affaire, qui pouvait, si elle eût éclaté, entrainer une condamnation infamante, vint me prier, les larmes aux yeux, d'ordonner l'arrestation de son fils. J'exigeai qu'il m'expliquât les motifs de cette mesure ; il me communiqua tout ce qu'il savait, ajoutant que sa demande avait pour but de soustraire son fils aux chances de la complicité, et de l'empêcher, par une détention préventive, de prendre part à l'exécution du complot.

Une pareille démarche, dictée par la sollicitude paternelle, ne devrait trouver que des approbateurs; et pourtant, si elle eût été connue, les écrivains radicaux n'auraient-ils pas essayé de la transformer en un fait odieux? L'esprit de parti, ne voyant les choses que sous une influence passionnée, incrimine souvent ce que la morale ne réprouve pas.

Un élève en pharmacie, se trouvant avec quelques amis, une discussion s'engagea sur l'étendue de ses connaissances chimiques. On eut l'adresse, en piquant son amour-propre, de lui faire écrire une recette pour fabriquer de la poudre. Ce chif-

fon de papier, auquel on ne semblait attacher aucune importance, fut pris et conservé par un des interlocuteurs.

Quelques mois plus tard, le confiant élève apprit par les feuilles publiques la saisie opérée par mes ordres d'une fabrique clandestine de poudre, et de papiers qui compromettaient plusieurs personnes. Se rappelant alors les instructions écrites de sa main, et quelques paroles équivoques prononcées devant lui venant confirmer ses craintes, il ne douta point qu'on n'eût fait usage de sa recette, qu'elle ne fût au nombre des pièces saisies. Il s'attendait à être arrêté comme complice, à perdre son emploi, et voyait dans un tel événement tout son avenir compromis.

Pour éviter un pareil dénouement, pour justifier sa conduite, il vint me raconter tout ce qui s'était passé, et me donna sans le vouloir des indications qui m'amenèrent à connaître l'existence d'une autre fabrique de poudre.

Le résultat curieux de cette démarche, c'est que le jeune pharmacien était absolument étranger à la fabrique déjà découverte, et qu'en voulant s'excuser d'en être le complice, il me révéla par le fait une fabrication beaucoup plus importante, laquelle, cette fois, était réellement organisée par sa faute involontaire.

Un dernier exemple que je crois devoir rappor-

exemples qui précèdent me paraissent suffire, et je passe à un autre ordre de révélateurs.

Mille moyens différens servent à mettre un préfet de police sur la voie des trames ourdies par les ennemis de l'ordre, et souvent, dans le monde, une simple conversation, une remarque faite par une personne qui n'en connaît pas toute la portée, fournissent de précieuses lumières.

L'on pourrait dire avec raison que tout le monde fait de la police comme M. Jourdain faisait de la prose, sans y penser.

Quels que soient le rang et la réserve habituelle des personnes, elles peuvent laisser échapper un mot qui met sur la voie d'une intrigue secrète.

Peu de mes lecteurs ignorent comment Turenne, par une confidence intime, fit connaître, sans le vouloir, un fait très-grave au frère de Louis XIV.

A l'insu de *Monsieur*, le voyage en Angleterre de la duchesse d'Orléans sa femme, sous couleur d'une visite de parenté, cachait une démarche dont on espérait de hautes conséquences politiques.

Il était question d'engager Charles II à fair une démonstration sur les côtes de Hollande, pendant l'invasion que méditait le roi de France. Ce secret d'État qu'un très-petit nombre de confidens tenaient de la bouche du roi, M. de Turenne le savait, et, dans un moment d'abandon, il eut l'imprudence de le confier à madame de Coatquen.... Le duc

d'Orléans l'apprit le même jour; il fut extrêmement irrité du mystère que la duchesse lui avait fait du véritable objet de son voyage. On sait quelle indignation en éprouva Louis XIV, la douleur profonde de Turenne; et l'on se rappelle la mort étrange, imprévue, de la jeune princesse

Mon intention n'est pas de donner aux choses une importance qu'elles n'ont point, mais je ne puis m'empêcher d'exprimer cette vérité, c'est que la police a moins d'agens à ses ordres qu'elle n'en trouve de bénévoles dans toutes les classes de la société. Les indiscrétions inaperçues, les propos en l'air, qui passent dans la rapidité de la conversation, sont des sources fécondes pour la police.

Ainsi, quoi de plus ordinaire que d'entendre dans un salon, au milieu du torrent de paroles échangées dans plusieurs groupes, une foule de riens du genre de ceux que je vais citer :

« Le gros Allemand joue d'un bonheur insolent à » la bourse, dit un agent de change à des capitalistes » rangés autour de lui. Il avait vendu fin courant » une forte somme de rentes; vous savez que la » dernière émeute a produit une baisse de deux » francs, et il a réalisé le jour même un bénéfice de » deux cent mille francs. »

Là c'est une vieille baronne qui s'écrie : « Vos » jeunes gens sont fous avec leurs modes! Hier j'ai

» vu Saint-Mesmin chez ma belle-sœur; il portait » un gilet aurore avec trois liserés verts! Concevez-» vous l'assortiment de ces couleurs? Eh bien! dans » la soirée, j'ai eu occasion de remarquer plusieurs » élégans affublés de gilets semblables : le ridicule » peut-il aller plus loin? »

Dans cet angle de salon, un étourdi se pavane au milieu d'un essaim de jolies femmes. L'une d'elles lui demande pourquoi son ami ne l'a pas accompagné. — « Qui? réplique le fashionable » d'un ton badin; Davricourt?.... ne m'en parlez » pas! j'ai voulu le prendre ce matin pour aller au » bois : je l'ai trouvé enfoncé dans les calculs, grif-» fonnant une longue page de chiffres. Ce sont des » comptes de famille qu'il doit régler au plus vite, » m'a-t-il dit. Tous mes efforts pour le détourner » de son grimoire ont été inutiles; impossible de l'en » arracher! »

Ici, tout près de l'embrasure d'une croisée, un dandy modèle se récrie contre un journal qui, en parlant de la dernière course, a osé calomnier sa jument, et il ajoute d'un air dégagé : « J'ai été » m'en plaindre au feuilletoniste; je l'ai même tancé » vertement, au point que notre petit homme d'é-» tat, de Blamont, qui par hasard se trouvait là, » m'aurait servi de second au besoin; mais tout » s'est arrangé pour le mieux, et ma vive *Éolienne* » sera réhabilitée comme il convient. »

Enfin, à deux pas, c'est une belle dame qui raconte la cause de ses insomnies : « Mon cher ami, » dit-elle à un homme grave, vous qui avez du cré» dit en haut lieu, débarrassez-moi, je vous prie, » de ces importuns voisins, qui font je ne sais quel » bruit, quel tapage insupportable pendant la nuit, » et cela régulièrement trois fois par semaine ; c'est » à n'y pas tenir ! »

Voilà des sujets de conversation bien peu politiques, et qui certes n'ont rien de commun en apparence avec des rapports de police : un Allemand qui gagne à la bourse ; un gilet aurore avec des liserés verts ; un monsieur qui fait des chiffres ; un autre dont la jument est maltraitée dans un journal, et une femme que ses voisins ont empêchée de dormir.

Cependant ces discours futiles, que j'ai réunis à dessein dans un même cadre, ont eu leur portée ; tous ont offert de précieux renseignemens.

Le *joueur de bourse* m'était signalé comme recevant les visites de quelques anarchistes. Quel intérêt avait-il au triomphe de leur opinion ? ce qu'on vient de lire m'en donna la clef ! J'acquis la conviction morale qu'il n'était pas resté étranger aux désordres de la rue, et cela pour amener dans les fonds publics une baisse dont il avait su profiter. J'engageai ce spéculateur de nouvelle espèce à

choisir ailleurs qu'en France le théâtre de ses opérations.

Les *liserés verts* qui avaient offusqué la baronne étaient un signe de ralliement, et cet épisode m'apprit le nom de quelques nouveaux membres d'une affiliation secrète.

Le *profond calculateur* était un espion de l'étranger, et ses prétendus comptes de famille composaient une correspondance en chiffres avec les personnages qui l'employaient. Grâce à la révélation involontaire de son ami le fashionable, des soupçons vagues se changèrent en certitude, et notre arithméticien reçut l'ordre de quitter la France.

Quant à *l'amateur de chevaux*, sa narration indiquait un certain M. de Blamont, rencontré dans les bureaux d'une de nos feuilles publiques. Attaché à un ministère, ses rapports avec un journal de l'opposition étaient suspects; on ne tarda pas à savoir que cet homme faisait *des confidences* à l'un de ses protecteurs dont l'ambition convoitait un portefeuille; qu'en même temps il fournissait au journal opposant des *notes* hostiles à son patron officiel, ce qui ne l'empêchait pas d'émarger très-régulièrement à la fin de chaque mois pour les honoraires de son emploi...... On voit que M. de Blamont a la conscience fort élastique.

J'ai réservé le *tapage nocturne* pour clore ce récit. Les plaintes de la dame aux insomnies furent ré-

pétées en ma présence : les renseignemens que je fis prendre amenèrent la découverte d'une réunion d'ennemis du gouvernement, qui fut dissoute par mes ordres ; c'était une section de la société des Droits de l'homme.

Quelle que soit la multiplicité des cas où le hasard et des circonstances forcées apportent à l'autorité des indications fructueuses, il est indispensable que la police ait, comme auxiliaires, des agens secrets.

Qu'est-ce qu'un agent secret ?

C'est une personne qui, par sa position sociale, par ses relations, est plus ou moins en mesure de connaître et de communiquer à la police des choses qu'il importe à celle-ci de savoir.

Des raisons nombreuses peuvent décider une personne à descendre à ce triste rôle : la première et la plus générale, c'est le besoin d'argent. La quantité d'individus des deux sexes qu'une grande gêne a réduits à m'offrir leurs services est sans doute beaucoup plus forte qu'on ne le suppose. Il en est dont la situation était vraiment digne d'intérêt, et dont la démarche pouvait être, jusqu'à un certain point, excusable par la nature des sentimens qui l'avaient dictée.

Supposons un père de famille sans occupation, sans ressources, dont les enfans meurent de faim,

dont la femme est agonisante sur son grabat; ayant déjà vendu ses vêtemens et son chétif mobilier.... Eh bien! si, dans une telle position, il se trouve par hasard instruit d'un fait qui intéresse l'ordre public, si la pensée lui vient de le communiquer à la police pour recevoir un secours qui sauvera sa malheureuse famille, ne doit-on pas trouver dans les circonstances qui ont motivé sa détermination des considérations d'humanité capables d'en atténuer la honte? Valait-il mieux que cet homme s'associât à des voleurs, ou qu'il mît fin à l'existence de sa famille et à la sienne? Je n'aurai pas le courage de prononcer sur de telles questions; mais si l'on ne veut pas excuser, l'on comprendra du moins la conduite d'un révélateur placé dans les conditions que je viens d'énumérer.

J'ai vu plus de cent personnes qui, en venant m'offrir de servir la police, étaient entraînées par des considérations non moins graves, non moins déterminantes. J'ai vu de pauvres femmes, ayant vendu jusqu'à leur anneau de mariage, et décidées à se détruire si je repoussais leurs propositions.

On dira peut-être que, dans de pareils cas, c'est la charité qu'il faut faire à ces malheureux; c'est aussi la charité que je leur faisais; mais quand ils avaient épuisé un premier secours, un second, un troisième, le désir d'en obtenir la continuation ou

de me témoigner leur reconnaissance devenait le véhicule qui stimulait leur zèle pour me fournir des renseignemens.

Beaucoup d'autres, sans être dans une extrémité aussi déplorable, deviennent agens faute d'emploi, faute de pouvoir exercer une industrie, une profession quelconque. D'autres réclament les profits attachés à ce genre de services pour acquérir une modeste aisance; d'autres, plus méprisables sous tous les rapports, hommes à passions violentes, joueurs criblés de dettes, déjà perdus de crédit et de réputation, se mettent aussi en assez grand nombre à la disposition de la préfecture de police; d'autres encore, dans une condition abjecte, suppôts d'immoralité, regardent presque comme un titre d'honneur, en même temps que comme un avantage pécuniaire, d'être compris au nombre des agens.

En outre, beaucoup d'hommes engagés, par suite de leurs opinions politiques, dans les intrigues de quelque faction; désenchantés après quelque temps d'expérience; irrités contre des complices dont l'insigne mauvaise foi, le langage affreux, les projets sanguinaires les révoltaient; indignés encore par des actes d'escroquerie dont ils étaient victimes, trouvaient tout à la fois le moyen de satisfaire leur ressentiment et de faire une spéculation profitable en me transmettant leurs confidences. C'est dans

cette classe d'hommes que j'ai rencontré, en général, mes agens les plus utiles.

La société des *Droits de l'homme* m'en a fourni beaucoup : il me semblait quelquefois que l'on s'y faisait admettre, que l'on s'efforçait d'y acquérir du crédit, afin de rendre plus de services au préfet de police.

Le complot des Prouvaires m'a procuré aussi une trentaine d'agens légitimistes. Le désappointement d'avoir si mal réussi dans cette conjuration donnait à plusieurs des affiliés l'idée de servir le gouvernement qu'ils n'avaient pu renverser.

J'ai eu aussi en qualité d'agens secrets quelques personnes qui occupent dans le monde un rang distingué. Il est bon d'en avoir dans toutes les classes de la population. Mais ceux appartenant à la bonne société ne s'obtiennent que difficilement, et font souvent payer leur concours au-delà de son utilité.

J'ai vu des personnes qui servaient la police, qui me donnaient des avis importans, et qui voulaient, disaient-elles, en cela payer la dette de la reconnaissance pour des bienfaits reçus, soit de la famille royale, soit de quelque membre du gouvernement.

Je citerai encore, comme une variété remarquable et fort rare, les hommes qui deviennent agens de police par dévouement patriotique. Ce sont des

esprits un peu romanesques, qui ont soif d'émotions, pour lesquels la vie positive est trop uniforme, trop prosaïque.

Quand ces hommes ne sont pas en position de satisfaire leur besoin de renommée; quand leur imagination ne trouve pas à se produire de manière à donner quelque célébrité à leur nom par des actions remarquables; forcés de rabattre de leurs prétentions, ils veulent du moins se singulariser dans leur conduite.

J'ai eu parmi les meilleurs de mes agens un individu de cette espèce. Une suite d'incidens fort ordinaires lui avaient donné des relations telles, qu'il se trouva initié aux secrets de la correspondance des légitimistes avec la duchesse de Berry. Cet homme, ne pouvant se dégager sans péril de la position qu'il occupait, et ne voulant pas coopérer au succès d'un parti contraire à ses opinions, me demanda une audience; il me fit connaître les particularités de sa situation, et développa tous les avantages que j'en pourrais tirer.

Je m'attendais à des prétentions élevées de sa part; qu'on juge de ma surprise lorsque mon nouvel agent me déclara qu'il prétendait servir gratuitement son pays, préserver la France des malheurs de la guerre civile. Frappé par la lecture du roman de Cooper ayant pour titre *l'Espion*, il ambitionnait l'espèce d'illustration attachée au héros

de cet ouvrage, et voulait jouer en France le rôle que Cooper a fait remplir par son Harvey Birsch pendant la guerre d'Amérique.

Seulement, il y mit pour condition la promesse de ne prendre aucune mesure de rigueur à l'égard de plusieurs personnes qu'il me désigna, et qui lui portaient de l'affection.

La conduite d'Harvey Birsch, car il adopta ce nom dans tous ses rapports, ne se démentit jamais. Il rendit des services qui auraient pu lui mériter d'assez fortes récompenses; et quand arriva l'époque où la spécialité de ses soins eut un terme, il se borna à me demander un modeste emploi pour subvenir à ses besoins les plus indispensables.

En outre des éclaireurs, indicateurs ou révélateurs employés par la police, les chefs d'un gouvernement veulent quelquefois en avoir qui fréquentent les salons dorés, qui soient admis dans ces réunions brillantes où se mêlent toutes sortes de notabilités et d'illustrations. Cette classe d'auxiliaires constitue une sorte d'aristocratie parmi les agens de police.

Mais que de rares et heureuses conditions il faut réunir! de combien de qualités précieuses doit être doué celui qui veut remplir cette mission épineuse!

Les hommes privilégiés, que leur esprit, leur goût, leur position sociale appellent à la hauteur de ce rôle, sont de véritables exceptions.

Aussi, je désespérerais de tracer d'une manière satisfaisante le portrait de ces agens secrets du premier ordre, si je n'avais trouvé dans des mémoires encore inédits un modèle unique, un type, que probablement on ne rencontrera plus.

Celui-là était de noble origine, porteur d'un titre que rehaussaient encore les agrémens de sa personne; car la nature ne lui avait refusé aucun avantage extérieur. Non moins prodigue envers lui sous les autres rapports, elle l'avait doté d'une imagination riche, féconde, d'une perspicacité remarquable; la finesse du tact, la vivacité des reparties, l'originalité des idées le faisaient distinguer même auprès des plus illustres jouteurs dans les combats d'esprit.

Il ne faut point perdre de vue qu'un but sérieux devait être atteint, et que, sous des formes séduisantes, des discours empreints de grâce et de frivolité se voilait une intention suivie, qu'un plan profondément conçu se cachait sous le laisser-aller et les réticences habiles d'un *investigateur* de bonne compagnie.

Mais on se tromperait fort si l'on faisait descendre l'ex-marquis de P.... aux moyens vulgaires; si l'on s'imaginait, par exemple, qu'il provoquât avec plus ou moins d'adresse une confidence, ou qu'il essayât d'amener la conversation sur un chapitre où il aurait pu surprendre la bonne foi. C'eût été

se traîner dans les routes battues; je dirai mieux, il y aurait eu de la duplicité et un manque de franchise qui ne convenaient pas à son caractère. M. le marquis de P.... voulait avoir tout l'avantage des bons procédés.

Ici, quelques-uns de ceux qui me liront, désappointés par mes dernières remarques, se demanderont peut-être si je n'ai pas voulu arranger une espèce d'énigme; je les prie de poursuivre jusqu'à la fin.

Les gens du monde savaient que M. de P...., tout bon gentilhomme qu'il était, ne possédait pas la moindre fortune; et pourtant il avait une maison montée, des chevaux, un équipage, et tous les attributs du *confortable* et du luxe, entourage indispensable de l'homme comme il faut.

Nul mieux que lui n'entendait l'exquise galanterie, ne se connaissait en colifichets de mode, en pompeuses superfluités; nul ne savait mieux ordonner une fête, commander un dîner, prouver qu'en prescriptions gastronomiques il était digne de goûter *Carême* et de pressentir *Brillat Savarin.* Et quand sur un tapis vert la bouillote ou l'écarté faisaient circuler l'or abondamment, on ne voyait pas de joueur gagner avec moins d'apparente satisfaction ou perdre avec plus d'indifférence.

Comme d'ailleurs le marquis de P.... se montrait toujours bienveillant, serviable, causeur amusant,

ne blessant l'amour-propre de personne, quoiqu'il sût manier à la perfection l'épigramme et le trait caustique, il se voyait constamment recherché, fêté, par de nombreux amphitryons.

Or ses amis, ses connaissances de tous les jours, car personne n'était plus répandu dans le grand monde, n'ignoraient pas sa position. Et c'est justement là qu'aurait échoué tout homme d'un esprit ordinaire; c'est là qu'était le mérite transcendant, le génie supérieur. Ne s'enquérir de rien et apprendre beaucoup; ne pas heurter d'opinion afin qu'elle se trahît, et connaître l'opinion de chacun... ne stimuler la pensée de personne, et pénétrer dans les plus intimes pensées; savoir tout enfin sans avoir l'air de s'en occuper, et n'inspirer aucune défiance, même à ceux pour qui le rôle de M. de P.... n'était pas un secret; n'était-ce pas faire la police d'une manière accomplie, et se concilier la faveur universelle?

Mais cette façon d'entendre, de pratiquer la police, tenait à un assemblage de facultés qu'on ne trouve que bien rarement dans le même individu. L'observation était chez M. le marquis une prédilection dominante; observation rapide, incisive... D'un coup d'œil il jugeait les rapports d'homme à homme. Versé dans la connaissance du cœur humain, la subtilité de son regard saisissait l'indice des moindres émotions : quelque embarras dans le

maintien, une légère altération de la voix, les nuances les plus fugitives se traduisaient immédiatement pour lui en traits caractéristiques. Un mot, une réponse faite avec tel ou tel accent à la question oiseuse jetée négligemment, avait sa portée dans son système de classification; il possédait si bien l'art d'une prompte analyse, des rapprochemens instantanés, que tout revêtait subitement dans sa pensée une forme, prenait une valeur, répondait à un ton, et composait pour ainsi dire une gamme dont lui seul possédait la clef. Dans les choses qui eussent passé inaperçues pour tout autre, le marquis de P.... savait lire des affections, des répugnances, des penchans politiques; il recueillait d'un air calme, en paraissant préoccupé de choses futiles, des notions exactes sur lesquelles se méprenait rarement son active sagacité. C'est ainsi que, phénix des agens secrets, le marquis de P.... gagnait les bonnes grâces de tous et quarante mille francs de rente.

Malheureusement un préfet de police qui n'occupe qu'un second rang dans la hiérarchie administrative, qui ne dispose que d'une très-minime fraction des fonds secrets, et qui, toujours absorbé par des affaires sérieuses, ne peut pas consacrer chaque jour une heure ou deux au plaisir d'entendre des bons mots, ne saurait élever ses prétentions jusqu'à avoir à ses ordres des observateurs de cette

volée. Un *diplomate* tel que M. le marquis, s'il en existait encore, ne croirait-il pas déroger d'ailleurs en adressant ses rapports parfumés d'ambre et d'esprit à un préfet de police, et en venant recevoir sa rétribution mensuelle concurremment avec les sergens de ville?

Remarquons au surplus qu'un petit nombre d'éclaireurs au tarif un peu cher de notre gentilhomme épuiserait bientôt la caisse du préfet, sans rien lui apprendre de ce qu'il lui importe de savoir. Il vaudrait donc mieux, lors même qu'un pareil phénix renaîtrait de ses cendres, le laisser comme autrefois voltiger dans les régions supérieures, et employer les émolumens de M. le marquis à récompenser une cinquantaine d'agens utiles.

Il est bon qu'on sache qu'au temps où vivait l'aimable *investigateur*, il tenait de haut lieu sa mission spéciale, et que son coup d'œil scrutateur s'exerçait plus particulièrement sur les dépositaires du pouvoir. Il mesurait dans la familiarité de ses relations la capacité, le dévouement de ceux-là même auxquels le prince confiait ses intérêts les plus graves, et se trouvait chargé de surveiller les surveillans.

Moins son rôle était ignoré, plus on l'accueillait avec empressement pour captiver sa bienveillance. On aurait craint, en le désobligeant, de blesser une susceptibilité d'autant plus à ménager, qu'elle pou-

vait faire mouvoir des ressorts d'une puissance redoutable.

On a souvent parlé de l'existence simultanée de plusieurs polices, même sous le gouvernement actuel; mais en cela comme en beaucoup d'autres choses, on a raisonné sans connaître les faits, en les exagérant ou les dénaturant. Il est vrai pourtant que le préfet de police n'avait pas dans ses mains la totalité des agens secrets : on fait aussi de la police au ministère de l'intérieur; on en a fait un peu de tout temps dans une sphère plus élevée; enfin il est quelques administrations supérieures auxquelles on adresse accidentellement quelques rapports.

Cet état de choses offre un bon et un mauvais côté : l'avantage est dans l'augmentation qui en résulte des moyens d'éclairer le pouvoir; l'inconvénient est d'ouvrir plusieurs portes aux intrigans pour égarer quelques fractions du gouvernement sur les faits, au lieu de leur fournir une lumière certaine.

Des preuves de cette dernière allégation se sont produites par centaines pendant mon administration : tous les agens congédiés de la Préfecture, comme incapables, vicieux, menteurs, escrocs, ou comme se conduisant de manière à compromettre l'autorité, ne manquaient pas d'aller offrir leurs services aux autres branches du pouvoir qui s'oc-

cupaient de police. Leurs premiers rapports étaient naturellement destinés à me décrier : on les écoutait jusqu'au moment où leur turpitude, de nouveau reconnue, les faisait chasser de nouveau. Ils avaient encore deux ou trois degrés à parcourir avant d'avoir épuisé la série de leurs dupes; puis, au bout d'une année, ils revenaient auprès de moi, humbles, repentans, me supplier de mettre leur zèle à l'épreuve, et, à force d'importunités, m'arracher encore quelques secours, jusqu'à un congé définitif, qui ne les empêchait pas de recommencer le cercle qu'ils avaient parcouru.

D'autres agens, non moins immoraux et plus effrontés, servaient en même temps plusieurs polices, et quelquefois, sous des noms différens, adressaient à quatre ou cinq administrations des rapports d'une même substance, variés dans la forme seulement, et par cette fraude recevaient un triple ou quadruple salaire. J'en ai pris quelques-uns sur le fait, parce que dans le temps où MM. d'Argout et Thiers ont été au ministère de l'intérieur ils voulaient bien me communiquer une partie des rapports secrets qui leur parvenaient, quand ils traitaient de choses intéressantes.

L'espèce de concurrence établie dans la direction de la police avait néanmoins un autre but : il s'agissait de surveiller les employés supérieurs de l'administration, dans des intérêts que je n'ai pas be-

ses prétendus services. Lorsqu'elle eut épuisé toute ma patience, elle imagina un nouveau prétexte de revenir encore à la charge.

C'était vers la fin d'octobre 1832, époque où le gouvernement savait que la duchesse de Berry se cachait dans les environs de Nantes. Notre baronne m'affirma verbalement, et par écrit, qu'elle connaissait la retraite de *Madame,* mais qu'elle ne pouvait pas se décider à trahir un tel secret sans avoir la promesse d'une forte récompense, et une *modique* somme de mille francs payée de suite à titre d'à-compte.

Quoique peu confiant dans sa véracité, les affirmations de la baronne étaient faites avec tant d'assurance, les noms de quelques personnages légitimistes, dont elle disait tenir cette confidence, étaient choisis avec tant d'habileté, et d'ailleurs son ancienne position lui donnait réellement tant de moyens de pénétrer les secrets du parti, que je ne dus pas repousser la chance éventuelle de rendre un important service au gouvernement.

La somme exigée fut donc remise à la baronne, et le lendemain elle m'annonça que la duchesse de Berry était cachée, sous le nom de madame *Bertin,* dans un château auprès d'Arpajon.

Je savais positivement que la mère de Henri V se cachait à Nantes, ou dans un rayon de quelques lieues de cette ville..... La nouvelle transmise par

la baronne était donc tout simplement un mensonge fabriqué pour commettre une escroquerie.

Une vingtaine de mes agens légitimistes employèrent la même ruse pour arriver au même résultat avant l'arrestation de la duchesse.

A l'occasion de l'attentat du 19 novembre 1832, dont je raconterai plus loin les détails, un ancien agent, congédié parce qu'il n'écrivait que des rapports mensongers, m'envoya la lettre suivante :

« Monsieur le préfet,

» Depuis trois mois j'ai cessé de vous écrire..... » vous n'avez pas su m'apprécier. Le manque de » confiance a fait dédaigner mes avis, et l'on n'a » pas voulu me traiter comme le méritait un homme » placé de manière à servir mieux que tout autre.

» Malgré mon juste mécontentement, je puis en- » core vous éclairer..... Toute votre police est à la » recherche du misérable qui, ce matin, a tiré sur » le roi. Vous ne le trouverez pas. Mais, moi, je le » connais parfaitement; j'ai passé hier une partie » de la journée avec lui; je puis vous dire qui il » est, où il est, vous donner toutes les preuves de » son crime. Mais l'injustice dont j'ai été l'objet » me rend défiant à mon tour. Je ne veux plus at- » tendre en vain une récompense méritée.

» Si vous remettez pour moi quinze cents francs

» au porteur, je parlerai; autrement, vous ne sau-
» rez rien.

» *Signé* P..... »

Je communiquai cette lettre immédiatement à M. Thiers, alors ministre de l'intérieur; et, d'après son avis, je fis venir le sieur P..... dans mon cabinet; M. Thiers y vint également. Nous interrogeâmes cet individu, qui réitéra sa déclaration de la manière la plus formelle, mais qui refusa obstinément de s'expliquer avant d'avoir reçu les quinze cents francs.

Quand cette somme eut été remise à P....., nous lui demandâmes les indications et les preuves annoncées par lui. Alors il déclara que les deux pistolets trouvés sur le pont Royal après l'attentat, et qui lui furent représentés, appartenaient à un sieur Lambert, qui les avait prêtés en sa présence au sieur Giroux, lequel en avait fait le criminel usage que l'on connaît. Il nous cita cinq ou six complices de Lambert et de Giroux, déclara qu'ils avaient ensemble essayé les pistolets; que Giroux s'était long-temps exercé au tir sur un carton où la figure du roi se trouvait dessinée. Il indiqua les lieux, le jour, l'heure, avec précision... rien ne manquait à cette révélation, rien que la vérité! car tous les dires de P..... étaient des impostures.

La veille du crime de Fieschi, un autre fripon,

non moins effronté que P....., informé par la rumeur publique des inquiétudes dont nous étions préoccupés au sujet de la revue du lendemain, m'annonça, par un rapport, qu'un complot habilement préparé mettait en grand danger la vie du roi; que huit républicains s'étaient réunis chez lui pour discuter une dernière fois les moyens d'exécution; que le crime serait infailliblement consommé pendant la revue; qu'il offrait de faire connaître et arrêter d'avance les coupables, si je consentais à lui remettre de suite une certaine somme.

Comment repousser un moyen de protéger les jours du roi? quel honnête homme aurait osé prendre sur lui la responsabilité d'un refus?... Si, par hasard, l'agent disait vrai, et si, par l'incrédulité du préfet de police, le crime eût été commis, de quels sanglans reproches n'aurait-il pas été poursuivi? Notre coquin de révélateur avait sans doute pesé tous ces motifs, et pensait bien que la juste sollicitude du pouvoir nous obligerait à subir la condition imposée.

M. Thiers occupait encore le ministère de l'intérieur. Il pensa qu'il valait mieux être cent fois dupe d'un imposteur que de s'exposer à repousser un avertissement utile, et autorisa le paiement du capital exigé.

Notre indicateur expliqua alors comme quoi les conjurés, dont un seul lui était connu, devaient se

réunir de nouveau chez lui le 28, de grand matin, pour se distribuer les rôles; comme quoi ils iraient ensuite sur le point désigné pour consommer le crime... Il nous invita à faire cerner sa maison de bonne heure, à mettre en surveillance chacun des individus qui en sortiraient. Au moyen de ces précautions, nous étions assurés de pouvoir placer tous les conjurés sous la main de la justice au moment où ils voudraient agir.

Quinze inspecteurs, deux officiers de paix, un commissaire de police vont immédiatement s'établir autour de sa demeure; ils y passent la nuit; mais leur surveillance n'aboutit à rien; deux hommes seulement, sans doute deux compères, sont entrés chez leur prétendu confident; ils y sont restés jusqu'au moment de la revue, et, en quittant son domicile, l'un d'eux s'est rendu à Montmartre, l'autre à Charonne.

C'est ainsi que des menteurs effrontés donnent souvent de l'occupation aux inspecteurs de police pour des surveillances inutiles. De pareils faits sont tellement fréquens, les moyens mis en œuvre pour tromper le pouvoir tellement variés, que le préfet le plus expérimenté, le plus habile à distinguer le faux du vrai, ne peut pas toujours éviter les ruses de cette classe de fripons; il ne le peut pas, il ne le doit pas, surtout lorsqu'il s'agit d'un intérêt majeur.

Puis, qu'arrive-t-il quand il dédaigne les renseignemens de ces misérables? Ce qui arrive? le voici : au premier événement, ils dénoncent le préfet aux ministres, et même au roi, et disent qu'ils connaissaient le projet des ennemis de l'ordre, qu'ils ont voulu en instruire la police, et qu'on les a brutalement repoussés.

On comprend aisément le dégoût que doit éprouver un magistrat lorsqu'il lui faut descendre à une justification au sujet de ces délations. Mais, pour être juste, je conviendrai que jamais les ministres ne m'ont demandé d'explication en pareil cas; ils appréciaient à leur juste valeur de telles dénonciations, et me les renvoyaient pour me montrer le mépris qu'elles leur inspiraient.

Il n'en est pas moins vrai que la crainte de négliger un avis essentiel, et l'ennui de me voir tant de fois calomnié dans l'ombre par les misérables chassés de la préfecture à cause de leurs turpitudes, me rendaient souvent pénibles et désagréables les fonctions de préfet de police.

Ce n'était pas seulement au pouvoir supérieur que s'adressaient les intrigans dont il s'agit; j'ai mainte fois trouvé dans les colonnes de quelque journal leurs déclamations, leurs assertions modifiées, corrigées et considérablement augmentées. Je me rappelle notamment avoir lu dans *le Messager* une belle tirade rédigée sur la plainte d'un nommé

Pierron, et dans laquelle j'étais indignement traité. *Le Messager* présentait à ses lecteurs le nommé Pierron comme un honnête citoyen, un excellent patriote, et racontait les torts imaginaires que j'étais accusé d'avoir eus envers lui.

Ce Pierron était précisément l'auteur de l'une des escroqueries dont je viens de parler... Je perdis patience, et j'écrivis au *Messager* pour lui prouver qu'il était dupe d'un drôle; j'expliquai alors le rôle que Pierron avait joué. C'est le seul de mes agens secrets que je me sois décidé à dévoiler publiquement.

Citons encore pour dernier exemple un trait de la même nature, choisi entre mille autres dont j'ai gardé le souvenir.

Cette fois, c'est madame la comtesse de B...... qui eut tout l'honneur et le profit de la combinaison. Cette dame n'ignorait pas le désir qu'on avait de découvrir la retraite des républicains évadés, en juillet 1835, de la prison de Sainte-Pélagie; elle m'écrivit qu'un extrême besoin d'argent la forçait de commettre une action affreuse : elle voulait quelques milliers de francs pour révéler le secret dont elle se prétendait dépositaire, offrant de dire où s'étaient retirés plusieurs des évadés, et demandant une simple avance de 1,000 francs. Le ministre de l'intérieur autorisa le paiement, et madame la comtesse de B...... nous annonça qu'elle

allait accompagner jusqu'à la frontière deux des principaux accusés, qui devaient passer, l'un pour son mari, l'autre pour son domestique. Elle avait indiqué la diligence, le jour du départ, les noms réels et les noms d'emprunt des fugitifs. Elle partit en effet dans la voiture désignée; six de mes agens l'occupaient avec elle, et l'on pense bien que les mesures étaient prises pour arrêter ses compagnons de voyage imaginaires; mais si l'aimable comtesse avait auprès d'elle quelques délinquans, la culpabilité de ceux-ci n'était pas de nature à exiger la haute juridiction de la cour des pairs.

En résumé, la belle dame a fait aux dépens de l'État un voyage dont elle s'est réservé tous les agrémens.

Terminons en répétant que des tours de passe-passe sont fréquemment essayés avec l'administration, et que la force des choses leur assure toujours beaucoup de chances de succès.

Ce sont là de véritables escroqueries; j'aurais peut-être dû les offrir comme une variété de genre, quand je parlerai des *voleurs*; mais j'ai pensé que c'était ici que cette narration devait trouver place, parce que ces mauvaises actions étaient commises par des individus considérés comme agens secrets, et parce que l'autorité ne peut malheureusement pas réclamer contre leurs auteurs une répression judiciaire : ce serait dévoiler des mesures sur

lesquelles l'intérêt public commande le silence.

Il est encore d'autres hommes empressés à faire leurs offres de services à tout préfet de police; il s'agit de ces roués attachés à quelque diplomatie étrangère, qui, sous prétexte de se rendre utiles à notre gouvernement, ne vont à la préfecture que dans l'espoir d'y surprendre des demi-confidences, peut-être aussi pour essayer de découvrir le mécanisme de l'administration et d'en connaître le personnel.

Les abords du cabinet d'un préfet de police, par le concours des personnes qui s'y rendent, peuvent être un théâtre intéressant pour l'observateur politique. De la part de ces hommes, la proposition d'instruire la police de certains faits est un moyen captieux pour subtiliser des secrets au lieu d'en fournir.

Une disposition toute particulière aux hommes qui conspirent, et surtout aux républicains, c'était de se défier de leurs complices; la circonstance la plus insignifiante devenait à leurs yeux un motif de suspicion. Si quelques-uns d'entre eux étaient rencontrés dans les environs de la Préfecture de police, si quelque ressource particulière leur donnait un peu d'aisance, on les signalait à l'instant même comme suspects, et la prévention devenait bientôt l'équivalent de la réalité. Les modernes clubiste imitaient, même sous ce rapport, leurs de-

vanciers de 93, qui se dénonçaient mutuellement dans l'ardeur de leur civisme. La différence pourtant était grande, quant aux résultats; les sans-culottes faisaient guillotiner les suspects, tandis qu'à l'époque dont je parle ils se bornaient à les maltraiter dans leurs orgies.

Leur humeur défiante les rendait fort crédules; ne pouvant s'expliquer la manière dont leurs menées parvenaient à ma connaissance, ils s'accusaient réciproquement de servir la police; leurs suppositions portaient presque toujours à faux.

Leur exaspération contre moi n'avait pas de limites; ils m'accablaient chaque jour de lettres anonymes, m'annonçant une vengeance terrible, qui variait souvent dans la forme : les uns devaient me pendre à la première lanterne, d'autres m'étouffer, d'autres m'éventrer, d'autres m'enterrer dans un égout; ceux-ci juraient de me couper en morceaux, ceux-là de me brûler à petit feu; d'autres, enfin, voulaient m'écorcher vif!

Je ne saurais me rappeler sans rire toutes les gentillesses de ces bons républicains, et les nombreuses variantes de tortures que leur philanthropie me destinait.

Malgré ces témoignages non équivoques de l'intérêt que me portaient les *frères* et *amis*, malgré leur serment de *m'expédier* à la plus prochaine ren-

contre, aucun d'eux n'a tenté de consommer sur ma personne l'œuvre patriotique ; et cependant je sortais presque tous les jours seul, à pied, à toute heure, même de la nuit ; et c'est le cas de dire que jamais je ne me suis fait accompagner ou suivre dans l'intérêt de ma sûreté. Cent fois les sectionnaires des droits de l'homme, les Brutus de carrefour m'ont trouvé sur leur passage, et nul n'a voulu profiter de l'occasion. Était-ce la bonne volonté qui leur manquait ? Il m'est permis d'en douter. Mais ils étaient retenus par cette erreur commune à tous : ils croyaient que je me trouvais constamment environné d'agens invisibles ; s'il y avait foule dans la rue, c'étaient des mouchards déguisés ; dans les rues désertes, on avait sans doute caché des sergens de ville derrière chaque porte de boutique ou de maison ; ainsi leurs visions me protégeaient par une armée de fantômes.

Les agens me faisaient leurs rapports écrits ou verbaux ; ils écrivaient quand il s'agissait de choses peu urgentes ; mais, dans certains cas, où un retard pouvait être préjudiciable, ils cherchaient un prétexte pour parvenir auprès de moi. Quand il m'était impossible de les recevoir moi-même promptement, un seul employé de mon cabinet était chargé de les entendre, et, grâce à mes précautions, il ignorait la plupart du temps à qui il parlait. J'attachais autant de prix que mes agens eux-mêmes

à ce qu'ils restassent inconnus, soit entre eux, soit par les préposés de la préfecture.

Ils signaient leurs rapports d'un chiffre ou d'un pseudonyme que je leur avais assigné, et dont moi seul je connaissais la clef.

Ai-je besoin de dire qu'on ne procède pas avec ces instrumens occultes comme avec les employés ostensibles? Les premiers ne sont pas, à proprement parler, des hommes attachés à l'administration ; ils n'ont pas de droits positifs à un traitement; ils n'obtiennent de salaire qu'autant qu'ils le méritent; il y a souvent intermittence ou interruption dans leurs relations avec la préfecture; quelquefois ils sont congédiés ou disparaissent avec la circonstance qui les avait rendus utiles.

Le personnel des agens secrets se renouvelle dès lors assez fréquemment, soit que par une foule de causes ils se retirent, soit que, pour des motifs non moins multipliés, le préfet les repousse. Du reste, en thèse générale, les agens secrets sont à peu près les hommes du préfet, c'est-à-dire qu'ils disparaissent presque toujours à l'époque de sa retraite; dévoués par occasion, par besoin ou par reconnaissance, à l'administrateur auquel ils s'étaient confiés, la continuation de leur rôle est subordonnée à la présence du même fonctionnaire; et, lorsqu'il est remplacé, ceux-là même qui désirent continuer leur précédente mission la suspendent momenta-

nément pour avoir le temps d'étudier le caractère du nouveau préfet, et de calculer les chances de durée de ses fonctions. En général, ils répugnent à se livrer, quand ils n'espèrent pas conserver longtemps des rapports avec le même magistrat. Ainsi, les agens secrets ne composent pas un personnel qu'un préfet de police puisse léguer à son successeur.

Cependant, et par une exception que je crois unique, lors de mon départ j'ai laissé à M. Gabriel Delessert tous ceux de mes agens qu'il m'a été possible de décider à continuer leurs services; je les avais fait venir successivement auprès de moi pour les engager à passer sous ses ordres, et plus de la moitié cédèrent à mes instances.

M. Delessert a donc trouvé une administration parfaitement organisée, dont les ressorts étaient intelligens, le personnel dévoué, réunissant enfin tous les moyens de répondre à la confiance du gouvernement.

Pour me prouver sa reconnaissance de ce bon procédé et de quelques autres qu'on trouvera expliqués dans la suite de cet ouvrage, M. Delessert s'est associé aveuglément à la pitoyable rancune des hommes du 15 avril; ce ministère de triste mémoire a fait acte de méchanceté et d'ingratitude en faisant peser sur moi, sur ma famille, une colère brutale, parce que, député indépendant, j'ai dit ma pensée sur les fonds secrets. Mon successeur, docile aux

instructions de son supérieur, a fait descendre la persécution sur de malheureux employés dont le seul tort était de m'inspirer un bienveillant intérêt.

Ce que je viens d'exposer a déjà fait pressentir combien il importe qu'un préfet de police réunisse des conditions de stabilité et d'avenir pour se voir entouré d'un nombre suffisant d'agens capables.

Les six préfets qui m'avaient précédé depuis la révolution n'ayant fait en quelque sorte qu'une courte apparition, il ne leur avait pas été possible d'organiser la partie occulte des services; plus les changemens étaient rapides, plus les agens secrets éprouvaient d'éloignement et de crainte. En effet, comment supposer qu'un individu qui ne serait pas encore l'objet du mépris public voulût donner en moins de quinze mois, à six préfets et à leur entourage, la preuve de sa honte, et courir avec tant de personnes des chances d'indiscrétion ou d'imprudence?

Je ne vois aujourd'hui aucun inconvénient à dire que, par les raisons ci-dessus, mes honorables devanciers n'ont pu avoir à leur disposition qu'un très-petit nombre d'agens de cette nature. Les hommes nuls, ceux publiquement connus par l'ancienneté de leur rôle, et ceux chassés de la préfecture, ont seuls assez peu de *vergogne* pour se proposer tout de suite à un autre préfet; de tels hommes ne peuvent que rançonner et tromper l'administration.

Lorsque je fus nommé préfet de police, la notoriété de la position dans laquelle je me trouvais depuis long-temps vis-à-vis de Casimir Périer fit croire assez généralement à la longue durée de mes fonctions. On se disait qu'assuré de la bienveillance, de l'appui tout spécial du président du conseil, et surtout d'un homme tel que Casimir Périer, je devais plus que tout autre avoir des chances de stabilité. Cette considération et la haute confiance qu'inspirait au pays l'administration de mon illustre ami surmontèrent les scrupules de beaucoup d'individus.

D'autres conditions sont nécessaires pour déterminer une foule de gens à servir la police. Il faut que la force du gouvernement ne rende pas son existence problématique; il faut que l'indulgence de la législation, que la modération de la justice, écartent la crainte de voir appliquer des peines sévères aux ennemis de l'État. Presque tous les révélateurs garderaient le silence si les lois, si le pouvoir étaient cruels, s'ils pensaient que leurs dénonciations pussent entraîner l'application d'une peine trop sévère pour de simples délits. Mais lorsque des conspirateurs ne sont exposés, en raison de la douceur des lois et du soin que l'autorité prend d'en tempérer l'application, qu'à subir des condamnations correctionnelles, les délateurs ne sont pas arrêtés par le scrupule; et, comparant l'importance

du service rendu au pays avec l'insignifiance du mal qu'ils peuvent causer à des coupables, ils ne balancent pas à faire ce qu'ils regardent comme un devoir.

Il faut encore qu'ils aient la certitude des ménagemens qu'on aura pour eux, des précautions qui seront prises pour que leur position ne soit pas divulguée; d'où suit l'obligation pour le préfet, de les recevoir, de les entendre lui-même.

C'est ici que se place naturellement la réflexion faite au commencement de ce volume sur le besoin d'unité dans la direction de la police. Comment des agens d'une certaine portée voudraient-ils se mettre en rapport avec une administration dirigée par plusieurs chefs, comme étaient le *bureau central*, la *commission municipale*, etc.?

Il paraît que mes prédécesseurs, trop absorbés par les embarras du moment, ne communiquaient pas toujours directement avec les agens secrets. Les rapports de ceux-ci ne parvenaient au chef de l'administration que par l'entremise de quelques employés, tels que le chef de la police municipale, quelques officiers de paix, etc.; cette circonstance aurait suffi pour éloigner la plupart des hommes en position de rendre des services.

Il en résultait encore d'autres inconvéniens : les agens secrets n'ayant de rapports qu'avec des employés d'un rang secondaire, ceux-ci pouvaient abu-

ser de la confiance qui leur était accordée, et ne transmettre au préfet que ce qu'il leur convenait de lui faire savoir; il leur était loisible aussi de conserver les notes les plus importantes, de les détourner pour en faire usage à leur profit; ils devenaient seuls juges de la portée des renseignemens et de l'opportunité des mesures à prendre, puisque leur chef supérieur n'était instruit que par eux. Dans une telle situation, l'action du préfet était paralysée; ses subordonnés se trouvaient exercer un pouvoir plus réel que le sien.

Voici d'ailleurs un fait grave résultant de cette manière d'agir :

Un officier de paix était censé avoir sous sa direction douze à quinze agens secrets; il envoyait chaque jour à la préfecture leurs rapports copiés de sa main, pour éviter, disait-il, qu'ils pussent être reconnus, affirmant que cette précaution était exigée par ces mêmes hommes, qui, d'après ses dires, n'avaient confiance qu'en lui.

Ayant voulu, dès les premiers temps de mon administration, réunir sous ma direction immédiate tous les agens secrets, et connaître ceux qui communiquaient avec mes subordonnés, je découvris que la prétendue brigade de quinze éclaireurs, pour laquelle on payait chaque mois une somme de plus de 3,000 francs, se composait de deux hommes, lesquels fabriquaient seuls, en variant le style, les

rapports journaliers et les quittances mensuelles de leurs acolytes supposés. On pense bien que les deux fripons furent chassés; mais il fut aussi impossible de récupérer l'argent qu'ils avaient extorqué que de mettre la main sur leur brigade chimérique.

Il serait injuste de reprocher à mes prédécesseurs les imperfections que je viens de signaler; ils sont restés trop peu de temps à la Préfecture, et ils ont été accablés de trop d'embarras pour rectifier les vices de cette organisation.

Malgré les considérations que je viens de faire valoir, il est une sorte d'agens pour lesquels un intermédiaire est indispensable. Ce sont des personnes dans une position toute particulière, qui ne savent pas, ou qui ne veulent pas écrire, qui ne peuvent pas se déplacer, et que la moindre démarche inaccoutumée pourrait compromettre. Deux ou trois officiers de paix sont en relation avec elles, et reçoivent leurs confidences verbales.

Pour compléter la collection des voies par lesquelles les informations en matière politique me parvenaient, je ne dois pas omettre des auxiliaires qui se rendaient involontairement fort utiles à la police : je veux parler de trois à quatre journaux passionnés qui se publiaient de mon temps.

L'avidité avec laquelle ces journaux recherchaient, recueillaient les faits, les nouvelles, les bruits de nature à piquer la curiosité de leurs lec-

teurs, et l'empressement qu'ils mettaient à les publier, leur faisaient souvent commettre les plus étranges indiscrétions. *La Tribune*, à elle seule, me tenait lieu d'une douzaine d'agens habiles. Tout ce qui flattait les aversions ou les sympathies des républicains trouvait dans cette feuille un moyen de se reproduire. On n'apercevait pas les inconvéniens de la publicité, et, dans l'état fiévreux et d'habituelle irritation où se trouvaient les organes du parti, aucune mesure, aucune prudence n'arrêtait l'expression de leur haine ou de leurs espérances. La pensée de nuire à leurs adversaires faussait leur jugement à ce point qu'ils allaient jusqu'à divulguer des choses qu'ils auraient dû cacher soigneusement. J'ai tant de fois trouvé dans ces feuilles des renseignemens graves, que je ne concevais pas comment l'aveuglement des rédacteurs pouvait aller si loin.

S'agissait-il, par exemple, d'intimider le pouvoir par l'exagération du nombre de ses ennemis, ou de raffermir la confiance des soi-disant patriotes, en faisant briller les récompenses promises à leur courage dans un avenir infaillible? on se hâtait de faire la supputation des forces du parti, d'indiquer les chefs, de révéler les projets, d'énumérer les moyens, et de dérouler en quelque sorte tout un plan de campagne.

Dans ces imprudentes publications parsemées de

fanfaronnades, il y avait toujours quelques indications précises, quelques faits réels dont la police faisait son profit.

On aura pu remarquer aussi que la plupart des néophytes, stimulés par le désir de mettre leur nom en évidence, ne manquaient pas une seule occasion de faire parler d'eux. Le plus obscur de ces tribuns en herbe voulait absolument que la France s'occupât de lui, qu'elle jugeât la profondeur de ses méditations, et qu'elle connût ses faits et gestes.

Ces grandes illustrations nationales daignaient même porter à la connaissance du pays leurs moindres productions littéraires. Il n'était pas de questions épineuses en économie politique ou en législation, pas d'événement un peu considérable en Europe, qu'elles n'eussent l'ambition de décider, et qui ne devinssent un prétexte pour mettre au jour les théories gouvernementales des Montesquieu de la *Chaumière* et des Lycurgue de la *Courtille*.

Quel qu'ait été du reste le mérite de ces productions, le développement de leurs idées et les commentaires habituels de leurs journaux contenaient souvent des notions sur les vues et les projets du parti.

Mais, si de telles maladresses étaient commises par les hommes placés dans une position secondaire, les plus notables parmi les républicains savaient très-bien joindre la discrétion à la capacité

comme au courage. S'ils eussent imité la loquacité prétentieuse d'une partie de ceux qui suivaient leur bannière, j'aurais eu beaucoup moins de peine à connaître leurs combinaisons, à comprimer leurs mouvemens. Il faut en convenir, des hommes tels que MM. Carrel, Kersosie, Cavaignac, Guinard, etc., avaient réellement les qualités nécessaires à des chefs de parti.

Pesons maintenant quelques considérations sur la moralité des actes de la police, et sur la nécessité de son concours dans les affaires gouvernementales.

Les ennemis de la royauté, et la plupart des feuilles de l'opposition, ne tarissaient point en récriminations contre la police, laquelle, à les entendre, aurait dû se borner aux soins que réclamaient les intérêts municipaux, sans s'immiscer dans les affaires politiques.

Je pourrais faire observer que tout individu dont les projets nuisibles à autrui sont contrariés, gênés par l'action de la police, peut tenir le même langage. A ce compte-là, les voleurs ne seraient-ils pas également fondés à dire : « Pourquoi la police s'avise-t-elle de nous inquiéter? qu'elle facilite la circulation sur la voie publique; qu'elle surveille les halles et marchés, ainsi que la navigation, dans l'intérêt des approvisionnemens; rien de mieux : qu'elle s'occupe des spectacles, des mœurs, même

des conspirateurs, si bon lui semble ; mais qu'elle ne vienne pas se mêler de nos affaires : qu'on nous laisse libres d'exercer notre industrie ! » Ce raisonnement burlesque ne serait-il pas aussi bien placé dans la bouche d'un malfaiteur que des plaintes analogues exprimées par des gens qui conspirent? Mais cette réflexion n'est pas une réponse sérieuse ; essayons d'en faire une plus catégorique.

Un gouvernement, avec la mission de protéger les citoyens et les propriétés, de maintenir l'ordre et la tranquillité publique, a le droit de veiller à sa conversation ; c'est même un devoir par le nombre immense des intérêts liés à son existence.

Ce point établi, il en découle la faculté, pour le gouvernement, de se préserver des dangers qui peuvent le menacer. Les lois punissent plus sévèrement que les autres crimes les attentats dirigés contre le chef de l'État. Pourquoi? parce que l'attaquer, c'est mettre en péril, non pas seulement les jours d'un homme, mais encore les intérêts les plus chers du pays, dont cet homme est le représentant. Quel que soit son titre, lorsqu'il a pour adhérens la majorité des citoyens, c'est qu'il réunit les conditions nécessaires à leur bien-être ; qu'il satisfait à la plus grande somme des besoins publics. Dans ce cas, vouloir le renverser pour y substituer un autre ordre de choses et d'autres institutions, n'est-ce pas méconnaitre les vœux du pays? N'est-ce pas

l'acte d'une minorité qui se révolte contre une majorité, et qui veut par la violence et le crime imposer au grand nombre le joug du petit nombre? N'est-ce pas aussi compromettre les populations qui appuient de leur suffrage et de leur concours le pouvoir existant? Dès lors ce même pouvoir, quand il agit dans la vue de sa conservation, soutient une cause qui n'est pas seulement la sienne, mais la cause de la nation. Si l'on ne conteste point la justesse de ces réflexions, on conviendra qu'un gouvernement constitué dans les conditions ci-dessus ne fait qu'une chose juste et conforme à l'intérêt général quand il a recours aux précautions qui doivent écarter les dangers.

Voudrait-on que le chef d'un État restât exposé sans défense aux coups de ses ennemis? Voudrait-on que les lois qui protégent tous les individus, toutes les propriétés, qui punissent les moindres actes attentatoires aux droits et à la liberté des autres, déniassent au premier citoyen de la nation le droit de veiller à sa propre conservation? Voudrait-on, lorsque la majorité des habitants a constitué un ordre politique, qu'elle n'eût pas la faculté de défendre son œuvre?

Eh bien! quels moyens doit-on employer pour atteindre ce but? Il faut, ou que le chef de l'État, comme les despotes de l'Orient, s'enferme dans des murs impénétrables, qu'il vive dans l'isolement de

ses *sujets;* ou bien il faut, si ce prince veut intervenir dans l'administration de toutes les branches du service public, se mettre chaque jour en contact avec ses *concitoyens;* il faut, dis-je, qu'à défaut de murailles et de baïonnettes, il ait pour veiller sur lui, pour découvrir les mauvais desseins de tous les ennemis de son pouvoir, une administration vigilante, habile à pénétrer, à déjouer les complots et à faire punir les coupables.

Cette autorité vigilante, c'est la police; c'est elle qui offre à tous, par son intervention ou par l'influence morale qu'elle exerce, une garantie contre les intentions perverses des ennemis de la paix publique.

Remarquons d'ailleurs que le préfet de police procède en vertu des dispositions légales en vigueur dans tout le royaume. Partout les mêmes droits sont accordés et les mêmes devoirs imposés aux magistrats municipaux. Le maintien du bon ordre, la protection des personnes et des choses, confiés à leur sollicitude, embrassent le droit de prévenir et de réprimer, dans toutes les communes, ce que le préfet de police réprime et prévient dans la sphère de ses attributions.

Ainsi, un maire de village interpose son autorité lorsqu'un événement quelconque jette la perturbation parmi ses administrés. Une rixe, un vol, un meurtre, les délits et les crimes de toute nature

réclament l'exercice de son pouvoir; et lorsque les circonstances l'exigent, il requiert la coopération des agens de la force publique et celle des bons citoyens qui viennent lui prêter main forte.

Le préfet de police et le maire d'une commune agissent au nom de la même loi, sont investis des mêmes droits, avec cette différence que présentent le nombre, la nature et la gravité des événemens.

On m'objectera peut-être que ce rapprochement n'est juste qu'à l'égard des actes de répression, et qu'il cesse de l'être lorsqu'il s'agit de mesures préventives. On dira que le maire d'un village ne fait pas une police inquisitoriale, et qu'en conséquence l'analogie est incomplète. Cette conclusion serait erronée. Il est bien vrai que ce maire ne dispose pas de fonds secrets, ne met pas tous les jours en mouvement des agens occultes; mais, à l'occasion, il fait, même sous ce rapport, en très-petit ce qu'on voit faire au préfet de police sur une grande échelle.

Supposons qu'un ou plusieurs mauvais sujets aient déjà commis quelques vols, dévasté des propriétés ou incendié une habitation : pense-t-on que le maire ne devra pas chercher à les découvrir, qu'il ne recueillera pas avec empressement les indications qu'on lui donnera, les révélations qu'on viendra lui faire? Pense-t-on même qu'il ne les provoquera pas, qu'il n'encouragera pas ses administrés à le seconder dans ses investigations? A

défaut d'une certitude qui permette l'arrestation des coupables, s'il n'a encore que des soupçons, croit-on qu'il n'exercera pas, dans la limite de ses moyens, une surveillance assidue sur les démarches des individus qui lui sembleront suspects?

Veut-on un autre exemple?

Un cultivateur des environs de Paris avait pour gendre un homme vicieux et méchant, qui, impatient de toucher la succession de son beau-père, ne cachait pas le désir de voir mourir le vieillard. Celui-ci, ayant trouvé à ses alimens une saveur désagréable, conçut des soupçons qu'il confia au maire de sa commune. Le magistrat, ne doutant point qu'il n'y eût tentative d'empoisonnement, chercha par les moyens convenables à découvrir la vérité.

Quelques jours après cet incident, le gendre fit un voyage à Paris : ses démarches y furent surveillées, et l'on apprit qu'il avait acheté en détail une certaine quantité d'opium. Dès lors on décida que le vieillard se tiendrait sur ses gardes, et que plusieurs membres de la famille auraient constamment les yeux sur la conduite du gendre. Cette précaution donna la preuve des criminelles intentions de ce dernier, et le mit à peu près dans la nécessité d'en faire l'aveu; après quoi il fut obligé de s'éloigner.

L'on conviendra sans doute que le maire a fait faire une véritable police d'observation, et chacun

applaudira à sa sollicitude, puisqu'elle a empêché un crime affreux et sauvé un misérable du châtiment qu'il aurait mérité.

Les autorités communales sont presque journellement, mais pour des cas moins graves, obligées de faire des actes auxquels il est facile de trouver tous les caractères des mesures préventives ou de répression reprochées au préfet de police.

Personne ne blâmera la conduite d'un officier municipal agissant dans l'intérêt de sa commune pour maintenir le bon ordre parmi ses administrés; à plus forte raison devrait-on applaudir à l'intervention de l'autorité à Paris quand l'ordre public est ou va être mis en péril, quand les institutions sont menacées. Dans ces occasions, toute négligence de sa part serait coupable, puisqu'elle est chargée de prévenir les mauvaises actions, de surveiller les artisans de troubles, de les arrêter aussitôt qu'ils deviennent dangereux pour les citoyens.

Je crois avoir assez expliqué les motifs de l'aversion que la police inspire à certains détracteurs, et j'ai tâché de prouver qu'elle était indispensable. Si j'ai réussi à faire partager ma conviction, je demanderai comment on pourrait supprimer son intervention dans les affaires politiques. Serait-ce le mot, et non la chose, qu'il conviendrait de changer? Il en serait de ce changement comme de cette fraude politique de 1814 par laquelle on substitua

à la *conscription* et aux *droits réunis*, que la restauration avait imprudemment promis d'abolir, le *recrutement annuel* et les *contributions indirectes*. En vérité, j'ai encore trop bonne opinion des mécontens de toute espèce pour croire qu'ils se contentassent d'un changement d'appellation.

Qu'on organise une administration nouvelle, qu'on charge un corps militaire ou tout autre de surveiller spécialement les démarches, les manœuvres des ennemis du gouvernement, et qu'on donne à cette autorité, à ce corps, le nom qu'on voudra; la qualification n'empêchera pas que sa mission ne reste constamment la même. Il aura indispensablement des agens chargés de connaître les intrigues des partis, d'éclairer leur conduite; toujours le chef de cette partie du pouvoir emploiera ses ressources, prendra ses mesures pour pénétrer le mystère des conspirateurs, et, s'il est possible, pour les réduire à l'impuissance.

Voilà ce que j'ai fait, ce que j'ai dû faire dans le cercle de mes attributions, dans l'esprit de mes devoirs, et, j'ose l'affirmer, dans la sphère de prudence et de dévouement que m'imposaient de graves intérêts.

Il me reste à débattre avec les hommes hostiles, dont je ne voudrais laisser aucun argument sans réponse, la question de moralité.

Les adversaires de la police regrettaient souvent,

disaient-ils, malgré leur luxe d'épithètes, de manquer d'expressions pour stigmatiser sa conduite à l'endroit des moyens dont elle faisait usage.

Je rappellerai d'abord que des conjurés, en assez grand nombre, venaient de leur propre mouvement m'offrir des révélations et leurs services. Qu'ils fussent convertis par ce qu'ils avaient vu, découragés par le caractère qu'avait pris le complot auquel ils s'étaient associés, peu m'importait : je n'étais pas chargé de juger la déloyauté du complice ; mon devoir était de l'entendre.

Je ne m'arrêterai pas à faire observer tout ce qu'il y aurait eu d'absurde dans mon fait si, rerepoussant la lumière qui m'arrivait sur des trames ourdies dans l'ombre, j'eusse fermé l'oreille et ma porte aux révélateurs ; c'eût été moi, dans ce cas, qui me serais rendu coupable de trahison.

Je profitais, ainsi que je devais le faire, de tous les renseignemens qui m'étaient fournis pour paralyser les manœuvres des agitateurs.

Ces procédés, j'en conviens, ne devaient pas sourire à des hommes qui ne rêvaient que bouleversement. Mais, accuser mes actes d'immoralité, était la plus ridicule plaisanterie que pussent imaginer les anarchistes qui venaient de rouler des cartouches.

Il n'y avait pas d'immoralité à faire ce qui était dans mes devoirs, dans mon droit ; à tenir sans

cesse l'œil ouvert sur des gens qui travaillaient au renversement de l'ordre, qui, pour satisfaire des haines de parti, des ambitions personnelles, voulaient remettre en vigueur les sanguinaires théories de 93. C'était de ma part protéger la cité contre mille causes de destruction, me conformer aux lois, faire de la bonne et loyale police.

Et d'ailleurs, convenait-il à certains publicistes de se montrer si chatouilleux sous le point de vue de la moralité en matière de police ?

Une police immorale était celle qu'ils faisaient chaque jour pour donner quelque attrait à leurs feuilles. Eux, s'immisçaient dans l'intérieur des familles; corrompaient des employés, des serviteurs, pour saisir une conversation, dérober un secret, fouiller même dans les détails de la vie privée... et puis ils livraient à la publicité le résultat de ces manœuvres pour donner la preuve de leur habileté.

Cette police, faite dans l'intérêt particulier du journal, au profit d'une spéculation, était véritablement immorale; voilà celle que devait flétrir le blâme des honnêtes gens!

Car je leur poserai ce dilemme : s'il y avait immoralité dans ma police à faire surveiller les ennemis de l'État, j'obéissais du moins aux prescriptions légales, je servais à la fois le gouvernement et le pays; mais enfin, si l'immoralité entachait suivant

eux cette conduite, qu'auraient-ils dû faire, eux, quand une confidence leur était offerte par quelque traître ou par un de leurs amis politiques placé dans les avenues du pouvoir? N'était-ce pas le cas de s'indigner, d'invoquer cette pudeur, cette susceptibilité dont ils se préoccupaient tant, et de repousser énergiquement le délateur?

Bien loin d'agir de la sorte, on l'accueillait, on l'encourageait dans sa perfidie; et ce système de corruption devait répugner d'autant plus à la conscience d'un homme scrupuleux, qu'il avait pour but principal de favoriser une opération pécuniaire, d'obtenir quelques abonnés de plus!

On allait encore au-delà : on voulait pénétrer dans la pensée la plus intime des hommes d'État; on achetait à prix d'argent la complicité de quelques misérables, choisis jusque dans la valetaille, et l'on recevait leurs confidences comme des révélations précieuses. Ainsi, des individus complétement illettrés, interprétant les choses d'après les limites étroites de leur intelligence, devenaient quelquefois les grands fournisseurs des bruits et des nouvelles qui alimentaient la polémique quotidienne de certains journaux; et tandis que ces journaux péroraient contre la police légale, ils donnaient chaque jour dans leurs colonnes la preuve des moyens de police bien autrement honteux dont ils faisaient usage.

Me sera-t-il permis de rappeler que des écrivains ennemis du gouvernement offraient hardiment à leurs lecteurs les détails de prétendues conversations intimes entre deux ou trois hommes d'État, et les secrets de correspondances privées entre des personnages politiques?

N'ont-ils pas même osé engager une polémique sur le contenu de lettres écrites par des membres de la famille royale?

Quelles que soient les préventions contre la police, tout le monde conviendra que celle faite au profit des journaux, dans un intérêt d'argent, était souverainement immorale.

Qu'on ne se méprenne pas sur le sens et la portée de mes paroles relativement à la police. Je n'ai en vue que deux choses : la première, d'établir que mes actes ont été utiles, inspirés par le sentiment de mes devoirs; qu'ils ne s'écartaient aucunement des prescriptions de la loi, et que, loin de goûter une triste satisfaction à rendre plus acerbe l'exercice de mon pouvoir, je m'efforçais, au contraire, de tempérer la rigueur des mesures que commandaient la défense de nos institutions, la multiplicité et la gravité des dangers.

La seconde, de démontrer que l'institution de la police est indispensable; qu'elle est un des principaux élémens de conservation et de force pour un ordre politique et social constitué comme le nôtre.

Mais en discutant les choses qui me sont personnelles et le mérite de l'institution en elle-même, je n'en ai pas voulu tirer cette conclusion que la police est toujours administrée comme elle doit l'être; encore moins ai-je eu l'intention de dire qu'il soit impossible de faire un indigne emploi des moyens dont elle dispose. Là plus qu'ailleurs, une mauvaise impulsion peut être donnée : au lieu d'être tutélaire, utile, uniquement appliquée à la protection des intérêts de tous, la police se transforme aisément en un pouvoir oppresseur, vexatoire, s'occupant de misérables intrigues, de petites vengeances ; elle peut, négligeant sa destination, employer les instrumens dociles qui sont à ses ordres pour servir les basses passions, les sottes rancunes de quelques uns de ceux qui la font mouvoir. Certes les agens et les employés de la police, occupés spécialement de matières politiques, ne sont pas tous assez scrupuleux, assez indépendans pour refuser d'obéir à des injonctions de cette nature; et le maintien de l'ordre public, confié à des mains inhabiles, cesserait d'être l'objet essentiel des soins de la police, s'il plaisait à quelques administrateurs de se livrer à des préoccupations indignes d'un homme d'État.

Enfin l'on jugera du ridicule emploi auquel il est loisible d'attacher les agens de la police, quand on saura que, depuis trois ans, on en occupe plu-

sieurs à une surveillance aussi niaise qu'inutile pour connaître les faits et gestes de quelques hommes qui ont rendu de grands services au pays, au gouvernement de juillet ; qui, par dévouement, se sont mille fois exposés pour eux, et qui, par ces mêmes services, ont amassé sur leur tête les haines implacables des factions [1].

[1] Ces lignes étaient écrites avant la fin de l'année 1839.

CHAPITRE TROISIÈME.

III

Des agens provocateurs.

On a déjà vu dans les procès auxquels ont donné lieu le compot des *tours Notre-Dame*, celui de *la rue des Prouvaires*, l'*émeute des chiffonniers*, etc., et l'on verra dans toutes les circonstances analogues dont j'ai encore à parler, quel parti les accusés, leurs avocats et les feuilles publiques hostiles au pouvoir ont voulu tirer des révélations faites à la police avant ou après l'accomplissement des faits.

Du moment qu'une personne était convaincue ou seulement soupçonnée d'avoir eu des communications avec la police, on en concluait que cette personne avait elle-même, elle seule, organisé le complot sous l'inspiration de l'autorité. Les accusés, les vrais coupables, n'étaient plus que les victimes des piéges tendus par des agens provocateurs. La logique d'alors voulait qu'on retournât contre

la police toutes les charges de l'accusation ; c'était la police qui, seule, avait abusé de l'influence des idées généreuses sur l'imagination des jeunes têtes qu'elle voulait compromettre.

Puis arrivait quelque belle tirade contre l'immoralité de l'administration, suivie d'un brillant panégyrique de tous les accusés.

Tels étaient dans tous les procès politiques le système de défense, l'exorde et la péroraison.

Je commence par déclarer de la manière la plus formelle que, de mon temps, il n'y a jamais eu d'agens provocateurs, et que l'influence directe ou indirecte du pouvoir n'a engagé aucun ennemi du gouvernement dans un complot quelconque. Ainsi ces moyens déclamatoires, ce grand étalage de récriminations, toutes ces déductions logiques partant de principes non contestés, mais s'appuyant sur des faits imaginaires, constituaient une dépense d'esprit en pure perte. Il ne manquait qu'une chose à ces raisonnemens : c'était la possibilité d'en faire une application juste et vraie dans l'intérêt de la défense.

Il est donc positif qu'en voulant justifier un client ou un coreligionnaire politique, on calomniait mon caractère, on altérait la vérité. Je ne saurais trop le répéter : jamais je n'ai autorisé ni toléré des provocations, et jamais je n'aurais voulu soustraire un agent qui s'en serait rendu coupable à la sévérité des lois.

Quels sont les hommes auxquels on donnait cette qualification d'*agens provocateurs?* Il n'y en a jamais eu que de deux sortes : 1° ceux qui appartenaient à la préfecture comme employés ou comme agens secrets ; et 2° les individus étrangers à la police qui se trouvaient engagés dans un projet d'attentat contre le gouvernement.

Lorsque les premiers recevaient une confidence sur une machination quelconque, ils m'en informaient; et la seule mission que je leur confiasse consistait à surveiller la marche du complot, et à m'en faire connaître autant que possible toutes les ramifications.

Quant aux seconds, ils avaient pu conspirer sérieusement avec les autres conjurés ; mais il arrive presque toujours que, dans un certain nombre d'hommes ayant combiné une entreprise téméraire, il s'en trouve qui manquent de résolution au moment d'agir; ils apprécient mieux les difficultés à vaincre et les dangers de leur position ; et tel qui semblait déterminé à faire le sacrifice de sa vie, peut très-bien envisager d'un autre œil les chances qu'il va courir. Il est facile de s'exalter en présence d'amis qui n'ont qu'une pensée uniforme, qui raisonnent tous dans le même sens et font assaut de fanfaronnade.

Mais quand l'heure approche, quand on va se trouver en présence d'adversaires redoutables ;

quand enfin il faut prendre les armes, mettre sa tête en jeu, le courage de quelques-uns peut mollir : on pense à la possibilité d'un échec, d'une condamnation rigoureuse, aux chagrins d'une famille ; alors est-il extraordinaire qu'on hésite, qu'on recule, et que, pour échapper aux funestes conséquences d'une complicité, on se décide à une démarche auprès du pouvoir?

Beaucoup se contentent de s'abstenir de prendre part à l'action ; mais cette réserve ne suffit pas toujours contre les éventualités d'un procès criminel, et ne tranquillise pas suffisamment des hommes devenus timorés.

D'ailleurs je ne nie pas que des individus placés dans cette situation ne puissent essayer de faire tourner à leur avantage la connaissance des faits auxquels ils ont pris part, et qu'au lieu de se voir compromis, ils ne s'arrêtent à l'idée d'une spéculation.

Comme homme, je ne saurais assez flétrir une telle conduite; mais comme magistrat, je devais, au lieu de les repousser, accueillir des avis précieux, quelle qu'en fût la source.

Lorsque les renseignemens étaient parvenus à ma connaissance, je prenais les mesures que réclamait le maintien de l'ordre pour arrêter l'exécution du complot, mesures qui ont réussi dans beaucoup d'occasions; et si l'avertissement était trop tardif pour qu'il me fût possible d'empêcher un commen-

cement d'exécution, comme dans l'affaire ***des tours Notre-Dame,*** ou si les conjurés étaient trop nombreux pour que je pusse les atteindre tous, comme dans le complot des Prouvaires, la révolte de juin 1832, celle d'avril 1834, je parvenais du moins à mettre d'avance en état d'arrestation une partie des complices, et à rendre plus facile la répression de l'attentat.

Plus mes dispositions préventives avaient été faites à propos et couronnées de succès, plus je me voyais assailli de récriminations vives et répétées.

Par cela même que les perturbateurs avaient été mis par mes soins dans l'impossibilité de réaliser leurs projets, il ne pouvait guère exister contre eux que des preuves morales, et l'on sait que le jury, en l'absence de preuves matérielles, rendait presque toujours un verdict d'acquittement.

Ce résultat était pour les ennemis de l'ordre un triomphe et un encouragement.

Le pays en souffrait, et c'était contre moi que se déchaînaient les passions anarchiques. On blâmait de toutes parts des arrestations prétendues arbitraires parce qu'elles étaient préventives; on accusait ***l'infâme police de priver d'honorables citoyens de leur liberté pour un complot inventé par elle.*** Que pouvais-je répondre quand le jury avait absout? Et comment les feuilles impartiales n'auraient-elles pas à leur tour appuyé les diatribes dont je deve-

nais l'objet? elles ignoraient les circonstances dans lesquelles j'avais dû agir; elles ne voyaient que le résultat patent de la procédure, et dès lors elles devaient supposer de la légèreté ou de la colère là où, je crois pouvoir le dire, j'avais fait un usage opportun du pouvoir qui m'était confié.

Je viens de raisonner dans l'hypothèse où les arrestations préventives brisaient, avant qu'il n'éclatât, tous les ressorts d'un complot. Voyons maintenant ce qui advenait quand je n'avais pas pu en saisir tous les fils et en faire arrêter d'avance les principaux auteurs.

L'attentat avait lieu, et alors commençait une série de plaintes amères contre l'imprévoyance de la police. On me reprochait d'avoir ignoré les machinations des factieux; on discutait toutes les questions dans un esprit diamétralement opposé au blâme que l'on m'adressait quand les arrestations préalables avaient prévenu les effets de la conjuration.

Ainsi, quelque parti que je prisse, quels que fussent mes actes, il me fallait subir la censure des mécontens, de ces despotes présomptueux, qui, la plume à la main, s'arrogent le droit de prononcer souverainement, au nom de l'opinion publique, sur des faits qu'ils ne connaissent pas.

On dira peut-être que ces tracasseries, ces tourmens perpétuels sont inséparables des fonctions de

préfet de police, et que mes prédécesseurs ont dû les éprouver comme moi : cette supposition serait une erreur; il a fallu un concours de circonstances qui, j'espère, ne se rencontreront plus, pour confondre toutes les notions du bien et du mal, pour donner aux mauvaises passions une énergie inaccoutumée, une audace inouïe, pour intimider les amis de l'ordre à ce point, que des hommes consciencieux croyaient devoir atténuer les torts les plus révoltans, et faire parfois chorus avec les démagogues contre les magistrats qui défendaient la société. On payait tribut à la peur; on sacrifiait au dévergondage de l'époque, et l'on réservait le dédain, le sarcasme, pour ceux-là même qui se dévouaient dans l'intérêt de tous.

Cette digression m'a un peu éloigné du sujet principal traité dans ce chapitre, c'est-à-dire des agens provocateurs.

J'ai mentionné les deux cas où la police est avertie par des hommes initiés au secret d'une conjuration. J'ai dit que les uns avaient reçu des confidences sans faire partie des conjurés, et que les autres, par spéculation ou par crainte, trahissaient leurs complices; eh bien! je le demande à tout homme de bonne foi, sont-ce là ce qu'on peut appeler des agens provocateurs? N'était-il pas souverainement injuste d'attribuer aux *manœuvres de police* les combinaisons coupables dont la connais-

sance me parvenait par l'une de ces voies? Et pourtant, c'est toujours ainsi que j'ai découvert les desseins des anarchistes.

En résumé, il y avait niaiserie et méchanceté à prétendre que la police avait préparé un attentat, dans la seule vue de compromettre des innocens et de faire croire à des dangers imaginaires; autant vaudrait-il dire qu'un homme a mis le feu à sa maison pour se donner le plaisir de l'éteindre.

Tout était faux dans les allégations relatives à ces prétendus agens provocateurs; et cependant on a tant répété les mêmes phrases, les mêmes assertions, qu'une foule de personnes, parmi les plus impartiales, ont fini par croire qu'il y avait là quelque chose de réel; et une telle pensée n'a pas manqué d'exercer une fâcheuse influence sur l'opinion qu'elles se sont faite de mes actes.

CHAPITRE QUATRIÈME.

IV

Des fonds secrets. — Combien le préfet de police en reçoit-il? — Combien peut-il en employer pour les agens secrets? — Fonds secrets au temps de l'empire.

Une des nombreuses erreurs commises par le public au sujet de la police, c'est de croire que tout est mystère dans cette administration; qu'un préfet de police dispose à son gré de l'argent des contribuables; qu'il y a des ressources occultes, et que les dépenses se font selon le caprice du chef et sans contrôle. Enfin, malgré les explications données annuellement à la chambre des députés, beaucoup de personnes s'imaginent encore que la police de Paris absorbe la plus forte part des fonds secrets mis à la disposition du ministère. Combien de fois des écrivains mal éclairés ne m'ont-ils pas demandé compte des *millions* de fonds secrets reçus annuellement par la police!

Ce sont là autant de suppositions inexactes.

Il est vrai qu'avant moi quelques recettes de peu d'importance avaient lieu sans qu'on en rendit compte : j'en expliquerai la source et l'emploi quand je parlerai du budget de la préfecture de police ; mais j'ai fait, dès la première année de mes fonctions, cesser ces irrégularités. Depuis lors, toutes les recettes sont portées en ligne de compte, et versées à la caisse de la ville. Quant aux dépenses, elles ne se font jamais que dans les limites et avec la spécialité désignées par le conseil municipal ; et les pièces comptables, après avoir été examinées par le conseil, sont encore soumises au contrôle de la *cour des comptes*, chargée de la vérification et de l'apurement de toutes les comptabilités en matière de deniers publics.

On procède donc à l'égard de la préfecture de police comme pour la préfecture de la Seine et pour toutes les administrations publiques.

Une seule exception existe : elle concerne l'emploi des *fonds secrets;* et je dois faire remarquer que ce n'est point la ville de Paris qui les alloue : ce sont les chambres qui les votent; c'est la France entière qui les paie, puisqu'ils sont imputés sur les fonds de l'État.

La ville de Paris n'a donc point d'intérêt à scruter l'usage qu'on en fait; il lui suffit de la justification des dépenses dont elle a autorisé le paiement sur les fonds municipaux.

La somme totale des fonds secrets accordés annuellement par les chambres au ministre de l'intérieur s'élève de deux millions quatre cent mille francs à trois millions.

Combien le gouvernement en verse-t-il à la préfecture de police? De mon temps, le chiffre annuel était de deux cent soixante-dix mille francs; je puis le dire sans commettre d'indiscrétion, puisque c'est un fait devenu public par les discussions de la chambre, et surtout par les explications que M. de Montalivet a données à la tribune.

C'est donc avec un capital de deux cent soixante-dix mille francs que j'ai fait face à toutes les dépenses secrètes, et que j'ai payé mes agens politiques. Ce fait pourra servir à détromper ceux qui pensent que la police de Paris est une lourde charge pour le pays, qu'elle peut avoir des agens par milliers, et qu'elle prodigue l'or à pleines mains. La vérité est, au contraire, qu'il fallait user d'une parcimonieuse économie pour subvenir à tous les besoins avec des moyens aussi bornés.

Dans une situation politique ordinaire, dans des temps calmes, une telle allocation serait largement suffisante; mais dans les circonstances que j'ai traversées, au milieu des dangers de tous genres qui mettaient chaque jour nos institutions en péril; quand je devais, par mes agens, être présent à toute heure, sur tous les points de la cité, être initié aux

projets menaçans des agitateurs de diverses opinions, veiller sans cesse à la sûreté des citoyens et au maintien de l'ordre, il a fallu faire un emploi sagement combiné des ressources dont je disposais pour suffire à l'étendue, à la diversité et à l'urgence des besoins.

Qu'on ne suppose pas, d'ailleurs, que cette somme de deux cent soixante-dix mille francs, appliquée à la Préfecture de police, soit entièrement employée à la rétribution des agens politiques : une portion assez considérable en est d'avance absorbée par des charges dont ce fonds est grevé, et sur lesquelles je ne crois pas devoir m'expliquer.

Je me contenterai de dire, pour terminer ces observations, que la somme restée libre et qu'il m'était possible d'affecter à mes agens secrets n'excédait pas cent quatre-vingt mille francs par année. Je crois donc, sous ce rapport, avoir fait beaucoup avec peu de moyens.

Peut-être est-il à propos de rappeler qu'une discussion s'est engagée en 1835 sur le chiffre des fonds secrets au temps de l'empire.

Quelques personnes, notamment M. Baude, soutenaient que la somme en était plus faible avant 1814 que depuis 1830.

A l'appui de cette opinion, l'on a reproduit les détails suivans consignés au budget de 1812, et dans le décret impérial du 25 février 1813, des-

tiné à régulariser l'emploi des trois millions quatre cent mille francs, prix annuel du bail des jeux :

Subvention aux théâtres	1,800,000
Supplément au traitement du ministre de la police.	100,000
Supplément au traitement du préfet de police	100,000
Frais de police du gouverneur de Paris	60,000
Frais de police du premier inspecteur de la gendarmerie	60,000
Dépenses secrètes des préfets	70,000
Missions secrètes	100,000
Dépenses pour le conseil d'état, gratifications au trésorier du ministère, au secrétaire général et aux chefs de division	130,000
Conduite des prisonniers d'état et leur nourriture.	115,000
Subvention au *Moniteur*	40,000
Secours aux colons	300,000
Pensions aux hommes de lettres	86,000
Secours particuliers, dépenses imprévues	54,000
Agens secrets à Paris, environ	200,000

L'on a raisonné dans la supposition que ces dépenses constituaient la totalité des fonds secrets; c'était tomber dans une grave méprise.

Le tableau sommaire qu'on vient de lire indiquait la destination du prix des jeux, et rien de plus; mais le gouvernement impérial recevait par d'autres voies quatre ou cinq millions dont l'usage n'était pas révélé.

Les personnes dont je conteste ici les assertions auraient dû réfléchir qu'à une époque où les règles de la comptabilité, moins sévères qu'aujourd'hui, permettaient de garder le silence sur une foule de

choses, les ministres n'auraient pas donné bénévolement de telles explications s'il se fût agi du véritable fonds secret.

En définitive, le budget de 1812 et le décret du 25 février 1813 ne mentionnent, en matière de fonds de police, que les dépenses avouables; c'est la partie officielle. Quant à la partie secrète, elle n'a pas pu être l'objet d'un compte tombé dans le domaine de la publicité.

Au surplus, les chiffres compris au tableau qui précède suffiraient pour démontrer combien le gouvernement impérial était large dans ses allocations. Le traitement du préfet de police était quatre fois plus élevé qu'aujourd'hui. Les autres dépenses de police se faisaient avec une générosité proportionnelle. Qu'on juge par cet exemple si les fonds secrets pouvaient être inférieurs à ceux accordés depuis 1830.

CHAPITRE CINQUIÈME

V

De la brigade de sûreté. — Vidocq. — Changemens essentiels introduits par moi dans le personnel et dans les habitudes de cette brigade. — Sa composition actuelle.

Dans tout ce qui précède, je ne me suis occupé que de la police politique. Je ne dois pas me dispenser d'offrir aussi quelques détails sur l'organisation du service chargé de la surveillance, de la recherche et de l'arrestation des malfaiteurs en matière civile.

Un homme (le sieur Vidocq) qui avait acquis une sorte de célébrité sous la restauration fut le créateur de la *brigade de sûreté*, spécialement occupée de cette partie de la police. *Vidocq*, dans les entraves de ses anciennes liaisons, ne s'entoura guère que d'hommes flétris par la justice. Il choisissait lui-même ses agens, fixait arbitrairement leur salaire, était toujours l'intermédiaire entre eux et l'administration pour la remise des fonds desti-

nés au paiement de leurs honoraires, et disposait de ses agens à peu près comme il l'entendait.

La répugnance bien naturelle que les préfets et même les employés supérieurs de la Préfecture éprouvaient à être mis en contact avec les hommes de cette brigade, et à s'initier aux détails de leurs occupations, laissait une direction presque absolue et sans contrôle au chef qui la commandait.

Vidocq est un homme doué d'intelligence et de caractère; seulement un peu tourmenté du besoin de faire parler de lui. Je passerai sous silence les services qu'il a pu rendre, puisqu'ils appartiennent à une autre époque; mais il n'est pas superflu de dire qu'après l'avoir employé pendant quelques mois, j'ai reconnu que son habileté n'était pas ou n'était plus au niveau de sa réputation. C'est surtout dans cette branche qu'il faut varier et renouveler souvent les moyens de découvrir les coupables. Vidocq avait sans doute usé toutes les ressources de son imagination, car, après avoir obtenu de ma confiance la direction de la brigade, il resta dans l'ornière de ses anciennes habitudes, de ses ruses, qui n'étaient pas toujours avouables, et qui, mises tant de fois en usage, ne pouvaient plus avoir de chance de succès.

Quoi qu'il en soit, Vidocq, m'ayant été adressé par M. de Bondy au commencement de 1832, profita de l'audience que je lui accordai pour faire

ressortir l'inhabileté des agens de la sûreté alors en fonctions, et pour mettre en relief sa supériorité. J'étais effectivement peu satisfait de la manière dont se faisait alors ce service, et, comptant sur les améliorations promises par Vidocq, je lui rendis, deux ou trois mois après, le poste qu'il avait occupé. Mais il reprit avec lui les débris de son premier entourage, et l'expérience d'un trimestre suffit pour me faire reconnaître tous les inconvéniens d'attacher de tels auxiliaires à la Préfecture.

Dans le courant de septembre 1832, un procès criminel eut lieu pour un vol commis à la barrière de Fontainebleau le 23 mars précédent. Trois accusés, savoir : *Lenoir*, *Moureau* et *Cloquemin*, furent condamnés à vingt ans de travaux forcés; deux autres, *Seguin* et *Deplantes*, à cinq années de réclusion, et enfin le nommé *Léger*, devenu, depuis l'exécution du vol, agent de *Vidocq*, à deux années de prison, pour complicité. Cette affaire, dans laquelle j'ai vu que Vidocq continuait à mettre en œuvres des repris de justice, et qu'il procédait quelquefois par des moyens auxquels on pouvait reprocher un certain caractère de provocation, me décida à le révoquer et à renvoyer les agens impurs dont il se servait.

Jusque là on pensait généralement qu'on ne pouvait faire la police des voleurs qu'avec des voleurs. Je voulus essayer de la faire faire par des gens

honnêtes, et les résultats ont prouvé que j'avais raison.

Cette réforme était devenue nécessaire pour établir une moralité désirable dans toutes les branches de l'administration. Je n'ai pas voulu que l'autorité restât exposée plus long-temps à se voir représentée en justice par des hommes qui, frappés d'une condamnation antérieure, ne pouvaient plus être entendus sous la foi du serment.

J'organisai donc la brigade de sûreté sur des bases nouvelles. J'ordonnai le renvoi immédiat de tout employé déjà atteint par un jugement quelconque, et décidai qu'à l'avenir on n'admettrait au nombre des agens ostensibles que des hommes d'une excellente conduite.

Il serait superflu d'expliquer que cette mesure s'étendit à toutes les parties de l'administration; il ne pouvait pas en être autrement, puisqu'elle était applicable même à la brigade de sûreté.

Cette brigade fut dès lors composée d'un certain nombre d'hommes irréprochables par leurs antécédens, qui reçurent leur nomination, comme tout autre employé de la police, en vertu d'un arrêté signé de moi, et avec le titre d'inspecteurs.

J'ai déjà rappelé que précédemment il n'en était pas ainsi : la brigade de sûreté restait en dehors du cadre des employés. Les hommes qui la composaient dépendaient exclusivement du chef de ce

service, qui les nommait et les renvoyait de son autorité privée.

Le préfet et même les bureaux ignoraient à peu près tout ce qui se rattachait aux détails d'intérieur de cette brigade. *Je laisse à penser combien d'abus pouvaient se commettre ; combien de choses se passaient à l'insu du préfet, qui étaient pourtant de nature à compromettre sa responsabilité.*

Les agens de la brigade de sûreté se trouvaient, sous tous les rapports, dans des conditions exceptionnelles ; ils ne figuraient pas sur les rôles des employés, on ne leur faisait pas délivrer de quittance de leurs honoraires, pour que leurs noms restassent ignorés, et aucune pièce comptable ne justifiait les paiemens effectués. Il y avait donc nécessité de faire imputer toutes les dépenses sur les fonds secrets.

Il en résultait cette frappante anomalie que la ville de Paris n'entrait pour rien dans une dépense qui avait pourtant un caractère municipal au suprême degré, puisqu'il s'agissait de garantir les citoyens des tentatives des malfaiteurs. Il n'y avait là absolument rien de politique.

Grâce à l'organisation faite par mes soins, cet état de choses a totalement changé.

Le traitement des hommes et tous les frais relatifs à la brigade sont portés au budget communal, et acquittés par la caisse de la ville de Paris. Les

pièces justificatives figurent à l'appui, et passent comme toutes les autres à l'examen et au contrôle de la cour des comptes.

Comme on le voit, la réforme a été radicale : les perquisitions, les arrestations, les surveillances, toutes mesures légales en matière de police de sûreté, sont confiées aux agens de ce service; mais, dès le principe, j'ai reconnu l'utilité de consacrer un fonds particulier pour accorder des récompenses à des *indicateurs* ou *révélateurs* qui n'ont affaire qu'au chef de la brigade, et qui font accidentellement pour la police de sûreté ce que font les agens secrets pour la politique.

Ces indicateurs ou révélateurs sont des individus en rapport avec les voleurs ou des voleurs eux-mêmes qui, dans l'espoir d'une récompense, viennent dénoncer leurs complices. Ainsi, les auteurs de ces délations ne sont pas des agens secrets; ce sont des inconnus qui spéculent sur l'appât d'une rétribution pour un service rendu, et qui disparaissent presque toujours après avoir fait ce qu'ils regardent comme un bon coup.

Il y a eu dans tous les temps de pareils dénonciateurs; mais autrefois on les traitait fort mal, ce qui avait privé la police de cette grande ressource. J'ai compris combien il importait de les encourager; et comme les voleurs ne commettent ordinairement une mauvaise action que dans l'espoir d'un profit,

j'ai pensé qu'en les payant bien on en déciderait beaucoup à préférer un avantage certain aux chances dangereuses d'une entreprise coupable; j'ai donc eu soin de faire répandre, autant que possible, parmi eux, la promesse de fortes récompenses pour les services rendus à la police. Le bon effet qu'a produit cette combinaison a dépassé mon attente.

Depuis lors, quoique l'administration n'ait pour agens que des hommes honnêtes, elle connaît mieux qu'auparavant les actions des malfaiteurs, par l'empressement des complices à se dénoncer.

Les récompenses leur sont accordées sur la proposition du chef de la sûreté, et payées sur un fonds spécial que le conseil municipal mettait annuellement à ma disposition. Quoique la destination de ce fonds me dispensât d'en rendre compte, j'ai réussi à établir un ordre tel, que l'emploi en est justifié; et, sans vouloir m'en faire un mérite, je puis rappeler que j'ai rendu presque tous les ans, à la caisse de la ville, une partie de cette allocation qui n'était pas absorbée.

Outre les indicateurs, considérés comme des instrumens accidentels, il y a des individus en rapports presque suivis avec la brigade de sûreté, et qui servent d'auxiliaires aux inspecteurs de police pour la surveillance des voleurs, pour la recherche des auteurs d'un crime, et pour observer et suivre les individus suspects. Ces auxiliaires sont payés en

raison de leurs services, d'après la même base et dans la même forme que les révélateurs; on les emploie suivant leur spécialité : les uns sont habiles dans les explorations que je viens d'indiquer; d'autres ne sont utiles que pour obtenir des renseignemens auprès des hommes et dans les lieux mal famés qu'ils fréquentent; d'autres, pour exercer quelque influence sur les voleurs, afin de les décider à déclarer la vérité. Ces auxiliaires reçoivent diverses qualifications appropriées à la nature du rôle qu'ils remplissent.

On a tant de fois parlé d'hommes enfermés dans les prisons pour surprendre le secret des criminels, qu'il convient d'en dire deux mots. Ces investigateurs d'espèce particulière, connus sous le nom de *moutons,* sont plutôt des personnages propres à figurer dans les épisodes d'un roman qu'à remplir un rôle dans un drame réel. Le fait est que, si l'on a employé ce moyen, ce n'a pu être que dans un temps où l'exercice d'un pouvoir absolu permettait la séquestration complète des prisonniers. Je comprends qu'alors un malheureux, enfermé pendant plusieurs années sans aucune communication avec le dehors, sans être mis en contact avec la justice, et sans prévoir un terme à sa détention, ait pu éprouver, après les ennuis d'une longue solitude, quelque soulagement à ouvrir son cœur à un compagnon d'infortune, qui se disait également coupable ou victime.

Mais, depuis que nos lois ont placé les détenus sous la sauve-garde de la magistrature; depuis que les plus grands criminels ont le droit légal de correspondre ou de communiquer avec leur famille et leurs amis, sauf les exceptions d'une mise au secret, qui ne peut avoir lieu qu'avant le jugement, et n'est jamais que d'une très-courte durée, comment un piége aussi vulgaire pourrait-il réussir? Comment les détenus, dans un isolement de quelques jours, et avec la certitude d'obtenir bientôt la faculté d'écrire à tout le monde et de recevoir qui bon leur semblera, iraient-ils se confier à un inconnu?

Supposons toutefois qu'on pût obtenir, à l'aide d'un pareil moyen, une confidence quelconque; à quoi servirait-elle? Quel cas ferait-on en justice du témoignage d'un homme qui aurait fait l'office de *mouton?*

N'oublions pas non plus que la jurisprudence a consacré au profit des avocats l'usage des communications privées avec leurs cliens.

Il faudrait qu'un détenu fût bien stupide pour se laisser prendre à cette ruse grossière; et dans tous les cas, je le répète, il n'en résulterait aucun avantage pour la constatation de la vérité.

Concluons de tout ceci qu'il convient de reléguer les *moutons* dans les chroniques semi-fabuleuses de la féodalité, ou dans le mystère des cachots de l'inquisition.

Cependant l'on se tromperait fort si l'on pensait que mes agens n'étaient jamais privés de leur liberté; j'en ai souvent fait arrêter quelques-uns comme affiliés à des sociétés secrètes. Je n'aurais pu les excepter des mesures de rigueur prises envers les autres affiliés sans révéler le rôle qu'ils remplissaient auprès de moi. Ils paraissaient en justice avec leurs co-accusés, et subissaient toutes les conséquences de la prévention; après quoi, il inspiraient naturellement plus de confiance à leur parti.

Il en résultait encore cet autre avantage, que leur séjour en prison servait à m'éclairer sur les projets dangereux. Dans la prison, l'on apprenait vite et sûrement les trames du dehors. Sainte-Pélagie était devenue le quartier général des républicains, surtout à l'époque où les chefs principaux de la société des Droits de l'homme y étaient renfermés.

CHAPITRE SIXIÈME.

VI

Complot du 5 mai 1832. — Événement place Vendôme.

Pour donner, sans commettre d'indiscrétion préjudiciable aux intérêts du pays, une idée exacte des agens secrets et des voies diverses par lesquelles l'autorité est instruite des choses qu'il lui importe de savoir, j'ai dû offrir les indications un peu développées contenues dans les chapitres précédens. Si leur étendue a fatigué l'attention, je prie de ne pas perdre de vue combien ce sujet est fécond : agens secrets, agens provocateurs, brigade de sûreté ! il y aurait là, pour une plume exercée, la matière de cinq gros volumes; que de portraits à esquisser, que de scènes touchantes, d'épisodes dramatiques; pourraient se dérouler, et, dans leur péripétie, exciter de vives émotions! Mais je ne compose pas des histoires intéressantes; l'art du romancier, les ressorts qu'il fait agir pour amuser

et captiver, en donnant peut-être quelque attrait à mes récits, leur ôteraient le caractère de vérité, le seul auquel j'attache de l'importance.

Sans m'arrêter davantage aux inconvéniens d'une narration sèche et nécessairement froide, je continue à raconter les faits, à les classer autant que possible dans un ordre chronologique et suivant leur nature.

Cette méthode me reporte au mois d'avril 1832, après l'émeute des chiffonniers, dont j'ai rappelé les tristes incidens. L'on n'a sans doute pas oublié les préoccupations nombreuses, les embarras de tous genres qui vinrent alors accabler les dépositaires du pouvoir pendant la période ascendante du choléra; la plus forte part des fatigues et des dangers fut pour moi.

Les soins que réclamait une population malheureuse, décimée par le fléau, ne ralentissaient pas ceux donnés aux autres parties des services, et particulièrement l'assiduité avec laquelle il fallait suivre le fil des intrigues politiques. Les ennemis du gouvernement ne lui accordaient jamais de trêve; la menace d'une révolution nouvelle, proférée chaque jour, exigeait une surveillance de plus en plus active; la permanence des dangers laissait peu de repos au fonctionnaire chargé de les conjurer. Les factions s'attendaient à quelque grand événement; s'il est vrai de dire qu'elles sont restées dans une

position inquiétante jusqu'à la fin de 1835, le trimestre dans lequel nous entrions est l'époque où leurs efforts, réunis pour détruire, ont eu le plus d'énergie, ont attaqué le trône de juillet avec plus d'ensemble, avec plus d'élémens de succès, et l'ont exposé à des périls plus sérieux.

Les républicains, toujours prêts à proclamer la révolte, décidèrent qu'une démonstration hostile aurait lieu le jour anniversaire de la mort de Napoléon; c'est en évoquant les souvenirs de sa gloire que nos opiniâtres démagogues voulaient associer le nom du grand homme à leurs coupables desseins. Ainsi, par une bizarre confusion d'idées, ils se faisaient un auxiliaire du plus redoutable ennemi qu'eussent jamais rencontré les anarchistes, les idéologues et les radicaux.

La place Vendôme fut désignée par les auteurs de ce complot comme point de ralliement; on recruta des émeutiers; chacun d'eux reçut une couronne d'immortelles, avec recommandation de la porter le 5 mai au pied de la colonne; et, pour donner à leur patriotisme toute la chaleur, tout le dévouement que comportait la circonstance, l'on commanda un déjeuner de cabaret, dont le menu devait être fort du goût des convives; mais ce banquet fraternel n'a pu avoir lieu; l'intervention d'un commissaire de police, agissant d'après mes ordres, vint ravir aux amateurs les plaisirs d'une réunion

sans-culottide et la gloire d'un toast généreux à la sainte république.

Au risque d'exciter les regrets des convives, je vais copier la carte de ce repas, telle qu'on l'avait composée :

60 cervelas ;
15 lapins ;
40 pieds de moutons ;
10 livres de fromage ;
40 litres de vin ;
30 litres d'eau-de-vie.

Le 4 et le 5 mai au matin je fis arrêter les chefs de ce complot ; dès lors les émeutiers mercenaires, privés d'hommes capables de les diriger, n'osèrent, pour la plupart, donner suite à leur projet.

Un nombre considérable d'agens de la force publique occupèrent la place Vendôme pendant toute la journée du 5 mai ; l'on pouvait espérer, grâce à de telles précautions, qu'aucun désordre ne salirait les hommages rendus à la mémoire de l'empereur ; mais à cinq heures et demie du soir, une certaine agitation se fit remarquer dans la foule ; plusieurs individus mal intentionnés et réunis en groupes repoussaient brutalement les spectateurs inoffensifs, et commençaient à proférer des cris séditieux. L'un de ces mutins, le sieur Carlier, armé d'un pistolet, fait feu sur un sergent de ville sans l'atteindre ; puis, tirant une épée cachée dans sa canne, il croise le fer

avec mon agent, et reçoit une blessure mortelle.

En ce moment une scène analogue se passait sur un autre point de la place Vendôme : le nommé Levayer attaquait aussi un sergent de ville, lui tirait un coup de pistolet, le manquait, puis se battait à l'épée, recevait une blessure, et prenait la fuite. Levayer, dans sa criminelle tentative, avait été secondé par un troisième individu, qui ce jour-là parvint à s'échapper.

La troupe fit de suite évacuer la place Vendôme et les rues adjacentes; les républicains, ne se sentant pas soutenus comme ils s'y attendaient, et trouvant partout l'autorité en mesure de les contenir, se dispersèrent sans résistance; et en définitive ce complot, avorté par mes soins, ne produisit que les deux scènes dont on vient de voir le prompt dénouement.

Carlier et Levayer, qui tous deux étaient, je crois, employés comme porteurs de journaux ou d'écrits républicains, furent arrêtés et mis le soir même à la disposition de la justice. Conduits à l'hôpital pour y recevoir les soins qu'exigeaient leurs blessures, le dernier s'y rétablit, mais Carlier succomba.

Quant au troisième auteur de ce drame, son audace le trahit et le fit arrêter peu de jours après; voici comment : Cet homme étant le 9 mai chez un marchand de vin, y trouve un garde municipal; il s'empresse d'offrir à boire; le militaire accepte.

On cause familièrement; l'inconnu raconte ses prouesses; il est, dit-il, le chef d'une bande de républicains adroits, prêts à tout entreprendre; il a tué de sa main quatre mouchards à la place Vendôme, etc., etc.; il finit par vouloir enrôler le garde municipal dans sa patriotique compagnie.

Celui-ci, ne croyant pas qu'une bouteille, vidée en commun, dût lui faire trahir sa consigne, s'empare de l'embaucheur mal avisé, lequel est bientôt reconnu pour être le nommé Vallot, qui, le 1er avril, dirigeait l'attaque contre la prison de Sainte-Pélagie. Voilà donc Vallot, par son imprudence, entre les mains de la justice, sous la double prévention d'attentat à main armée commis le 1er avril, et de complicité dans l'événement du 5 mai. Vallot, après avoir entendu prononcer contre lui, pour le premier de ces deux chefs d'accusation, un arrêt qui le condamnait à huit ans de travaux forcés, reparut devant le jury, conjointement avec Levayer, à l'occasion des tentatives d'assassinat de la place Vendôme, pour voir ajouter à la première peine cinq années de réclusion. Quant à Levayer, il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Faut-il rappeler comment les feuilles ultra-libérales, et surtout le *Courrier des Électeurs*, journal bonapartiste, racontèrent, le 6 mai, la quasi-émeute de la veille? Faut-il reproduire les outrages adressés à la police, les épithètes d'*assassins* prodiguées

à mes agens, les marques du touchant intérêt dont se voyaient honorés ceux-là même que le jury a reconnus coupables et que les lois ont punis? Non. J'ai déjà produit et j'aurai encore trop d'occasions de fournir quelques exemples de la constante partialité qui faussait le jugement des écrivains du parti. Je ne saurais, sans une fatigante monotonie, rectifier toutes les erreurs, inscrire toutes les injures.

CHAPITRE SEPTIÈME.

VII

Le Carlo-Alberto. — La duchesse de Berry. — Mission qu'elle confie à Deutz auprès de don Miguel. — Soulèvement à Marseille. — Complots carlistes dans le Midi et à Paris. — Charivaris donnés à M. Thiers. — Arrivée de la duchesse de Berry en Vendée.

Le 1er mai, au moment où les républicains préparaient un soulèvement à Paris pour le 5 mai, le gouvernement apprit par le télégraphe ce qui venait de se passer dans le Midi.

Une révolte avait éclaté à Marseille le 30 avril; des attroupemens nombreux, formés dans la vieille ville, s'armaient à la hâte, arboraient le drapeau blanc sur le clocher Saint-Laurent, cherchaient à gagner la garnison, voulaient s'emparer des autorités, et comptaient sur l'arrivée immédiate de M. de Bourmont.

La courageuse conduite d'un sous-lieutenant à la tête de quelques soldats, le dévouement de la

troupe agissant avec promptitude, et le zèle d'une partie des gardes nationaux, eurent bientôt réprimé ce mouvement et arrêté les chefs qui le dirigeaient, notamment MM. le colonel Lachaux et Laget de Podio, pris les armes à la main.

Lorsque la bannière nationale eut remplacé le drapeau de la légitimité sur le clocher Saint-Laurent, un navire parut en vue de Marseille; il semblait manœuvrer pour entrer dans le port; mais il changea de direction, et s'éloigna avec rapidité: c'était le *Carlo-Alberto*, parti le 24 avril de Livourne, ayant transporté la duchesse de Berry, M. de Bourmont et douze autres personnes.

Depuis quelques mois, la duchesse fomentait les émeutes et les insurrections sur plusieurs points de la France; c'est en son nom, ou du moins au nom de Henri V, que les Vendéens se battaient; c'était Henri V que voulaient proclamer les conjurés de l'affaire des Prouvaires, et c'est avec une partie des sommes provenant de la vente du mobilier de Rosny que l'on acquittait les dépenses. J'ai la conviction que la duchesse de Berry a été le chef invisible de tous les désordres attribués au parti carliste; les perturbateurs ont toujours agi dans l'intérêt de son fils.

Quant à Charles X, soit qu'il fût résigné à sa disgrâce, soit qu'il répugnât à porter encore le trouble dans la France trop long-temps agitée par

ses intrigues, soit que ses partisans manquassent de résolution, il demeura à peu près étranger aux événemens; aussi les légitimistes étaient-ils divisés entre eux; ils formaient deux partis presque distincts : le parti carliste, composé en général d'hommes graves, circonspects, restés fidèles à Charles X, parce qu'ils regardaient son abdication comme nulle; et le parti henriquinquiste, beaucoup plus nombreux que le précédent, comprenant tous les hommes d'action et la plupart des publicistes.

Ces deux fractions étaient en *délicatesse*, disposées peut-être à devenir ennemies si l'une des deux eût pu ressaisir le pouvoir. Le vieux roi avait, dit-on, protesté contre le titre de *régente* que s'attribuait la duchesse de Berry, et le 2 août 1832 M. de Kergorlay repoussait énergiquement la qualification de *carliste*, déclarant ne vouloir que Henri V avec la régence de sa mère.

Quoi qu'il en soit, le défaut de concours de quelques notabilités carlistes n'empêchait pas la duchesse de poursuivre l'exécution de ses plans avec une persévérance qui révélait un caractère fortement trempé. Elle faisait, autant que possible, reconnaître tacitement les droits de son fils par les états d'un ordre secondaire, encourageait leurs inimitiés mal déguisées envers la France de juillet, stimulait constamment leurs dispositions belliqueuses, formait entre elles une sorte de ligue pour nous

attaquer simultanément dans le cas d'une guerre avec une ou plusieurs des grandes puissances, et dirigeait en même temps la plupart des complots formés à l'intérieur du pays.

Les révélations faites par Deutz, dans son mémoire justificatif, ne permettent pas de mettre en doute l'assistance que l'Espagne, la Hollande, la Sardaigne, le pape, le Portugal et quelques princes d'Italie étaient disposés à donner et donnaient déjà en secret à la mère de Henri V... Si elle était parvenue à se faire dans le Midi ou dans l'Ouest une position équivalente à celle que don Carlos a eue pendant cinq années en Espagne, nul doute qu'une partie de l'Europe ne l'eût secondée, d'abord d'une manière timide, puis ouvertement; et, dans cette situation, une guerre générale devenait possible.

Le gouvernement de Louis-Philippe s'appuyait sur une force trop réelle pour avoir à redouter les tentatives d'une femme remuante, quand même elle aurait obtenu tout le secours qu'elle attendait de l'extérieur; mais il n'en est pas moins vrai que la duchesse de Berry, dont les événemens ont pour jamais détruit l'influence, aurait pu, dans certains cas donnés, compliquer la politique de l'Europe et compromettre l'avenir du royaume.

Dès l'année 1831, elle avait envoyé M. le comte Choulot auprès de l'empereur Nicolas, pour l'engager à mettre ses armées en campagne, et pour ob-

tenir de ce prince, en attendant, un secours d'hommes et d'armes. L'autocrate répondit à l'envoyé de Madame que « marcher actuellement et sans un » motif même spécieux contre la France, ce serait » susciter une guerre nationale, à laquelle il ne » voulait ni ne pouvait s'exposer; mais que, si quel- » ques départemens venaient à s'insurger contre » l'autorité de Louis-Philippe, si les partis qui di- » visaient la France recouraient aux armes, il in- » terviendrait comme pacificateur, et que Madame » pouvait alors compter sur son assistance. »

Cette réponse, jointe aux illusions de sa petite cour sur les sentimens de nos populations, semble avoir décidé la duchesse à tenter un mouvement dans le Midi, et à venir ensuite se placer à la tête de ses partisans dans l'Ouest. Mais, quoiqu'elle crût un moment à la possibilité d'un 20 mars légitimiste, elle ne négligeait aucun moyen de susciter des embarras au pouvoir, — la corruption des fonctionnaires, l'embauchage de l'armée, — les excitations à la révolte dans toutes les classes et surtout parmi les républicains; en un mot, la guerre à l'intérieur, puis l'intervention occulte, et au besoin l'invasion par l'étranger! Telles étaient dans son espoir les auxiliaires de sa cause.

Pendant son séjour à Livourne et à Massa, secondée par les hommes qui l'entouraient, au nombre desquels figuraient MM. de Bourmont, les

comtes Choulot, de Mesnard, de Kergorlay, de Saint-Priest, la duchesse prépara tout ce qui devait produire une explosion au moment de son apparition sur les côtes de Provence. Marseille, Toulon, Montpellier, Nîmes, et beaucoup d'autres villes du Midi, devaient se soulever simultanément. Les agens et les partisans de la duchesse s'agitaient sur tous les points du royaume; les bandes de la Vendée s'organisaient en colonnes plus nombreuses, et ambitionnaient l'honneur de mériter le titre d'*armée libératrice.* Enfin, tout se disposait pour une levée de boucliers générale.

Beaucoup de notabilités légitimistes étaient dans la confidence; mais beaucoup d'autres, et surtout les instrumens du parti, ignorant la nature et l'époque du *grand événement* qu'on leur promettait, voulaient agir et agissaient quelquefois : c'étaient les *impatiens* qui faisaient feu avant l'ordre et compromettaient la cause. *La Gazette de France*, sans doute mieux instruite, comprenant tout l'avantage d'endormir le pouvoir dans une fausse sécurité, et l'inconvénient de le tenir toujours en éveil par des soulèvemens partiels, réprimandait ce zèle imprudent, ce dévouement indiscipliné. L'article qu'elle a publié à ce sujet le 2 avril 1832 est assez curieux pour être reproduit; le voici :

« *Les impatiens.*

» Et nous aussi nous avons nos impatiens, et ils » nous donnent bien de l'embarras; en vain leur » répétons-nous sans cesse : Ne soyez donc pas si » pressés; craignez de compromettre par une ar» deur inconsidérée la meilleure de toutes les cau» ses; *tout vient à point à qui sait attendre.* Ils ne » nous écoutent pas et vont toujours en avant, sans » s'apercevoir que, la route qu'ils suivent n'étant » pas la bonne, ils s'éloignent du but qu'ils se pro» posent d'atteindre. Quelle confiance est la leur ! » de quelle illusion ils se bercent !!! — Trois mois » encore, me disait l'un d'eux l'année dernière à » pareil jour; trois mois encore, et nous ne ver» rons plus rien de ce que nous voyons aujour» d'hui. — Dieu vous entende, lui répondis-je en » souriant; mais trois mois, c'est bien peu. Mettons- » en six et n'en parlons plus. »

L'on n'a pas oublié que le 2 avril, époque de cette publication, était le deuxième jour de l'émeute des chiffonniers. *La Gazette* faisait donc allusion tout à la fois à la part que les carlistes prenaient à ces désordres, qu'ils ont excités autant et plus que les républicains, et aux actes des chouans qui, par leurs brigandages, décidaient le gouvernement à faire passer des forces considérables dans l'Ouest.

Revenons à la duchesse de Berry.

Avant de quitter Massa, elle jugea convenable d'envoyer à don Miguel, alors roi de Portugal, un homme de confiance, chargé d'une mission délicate.

Ce plénipotentiaire était Deutz, diplomate improvisé, qui se vit tout-à-coup initié aux secrets des intrigues avec les cours étrangères, et reçut, sans l'avoir demandée, une importante mission. Je vais le laisser parler lui-même dans le compte qu'il a rendu :

« Au commencement d'avril, je quittai Massa, » accompagné par M. le comte de Choulot. A une » lieue de la ville, dans une vallée plantée d'oli- » viers, dont le nom ne me revient pas, je prêtai » le serment accoutumé. J'en ai retenu la formule : » *Je jure de faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour* » *le rétablissement et le maintien de la légitimité, et* » *reconnais aux membres de la régence établie par* » MADAME *le droit de prendre ma vie en cas de trahi-* » *son de ma part*. En prêtant ce serment, je songeais » déjà à préserver mon pays des malheurs de la » guerre civile et de l'invasion étrangère.

» A Barcelone, où s'étaient réunis quelques car- » listes qui attendaient impatiemment le signal pour » se jeter en France à la tête de troupes espagno- » les, d'ailleurs peu nombreuses, j'appris l'équipée » de Marseille, dont jusque là on m'avait fait un » mystère. Les débats judiciaires de Montbrison, » les dépositions des témoins et les interrogatoires

» des accusés semés de réticences, n'ont fait con-
» naître qu'imparfaitement les détails de cette ex-
» pédition. Voici le récit que m'en adressait offi-
» ciellement, le 30 avril 1832, M. Charles de B....,
» l'uu des passagers du *Carlo-Alberto;* c'est le bul-
» letin de la campagne :

« A bord du paquebot à vapeur *le Charles-Albert,*
» en rade de Roses (Espagne).

» Monsieur, je suis heureux d'avoir à vous
» annoncer, en toute liberté et sans déguisement,
» l'heureux débarquement de Madame en France;
» elle s'est embarquée très-secrètement le 25 à qua-
» tre heures du matin sur la côte de Massa, à bord
» du *Charles-Albert.*

» Notre navigation, fort heureuse d'abord, a été
» ensuite contrariée par le mauvais temps. Le vent
» est devenu si violent, que notre bâtiment ne pou-
» vait plus tenir la mer, et nous avons été obligés
» de nous réfugier dans le port de Nice; nous y
» avons complété notre provision en combustible,
» et nous en sommes repartis le 28 à une heure du
» matin. Le 29 à deux heures, nous avions doublé
» le fanal de Plonier, à l'entrée de la rade de Mar-
» seille, et à trois heures Madame était à bord
» d'une petite barque de pêcheurs, qui la portait à
» terre, où l'attendaient pour la cacher deux ou
» trois amis dévoués : le maréchal de B......., le
» comte Kergorlay, le comte de Brissac, le comte

» de Mesnard accompagnent S. A. R. Un plus grand
» nombre de personnes eussent compromis sa sû-
» reté, et nous avons eu la douleur d'être forcés de
» la quitter au moment du plus grand danger. Il a
» été ordonné à M. de Saint-Priest lui-même de de-
» meurer à bord. Nous avons été forcés aussi de
» nous éloigner de la côte de France, pour ne pas
» exciter de soupçons. Nous retournerons demain
» à Marseille, *où nous trouverons sans doute le dra-*
» *peau blanc arboré*. Dans un autre cas, nous débar-
» querons aussi secrètement. *Le Midi, jusqu'à Bor-*
» *deaux, suivra le mouvement de la Provence, et le*
» *7 mai toutes les provinces de l'Ouest se soulèveront*
» *en masse*. Nous avons toujours le meilleur espoir
» que dans cette entreprise nous obtiendrons les
» résultats les plus prompts et les plus décisifs.

» Madame vous charge spécialement, monsieur,
» de faire au roi [1] communication d'un événement
» aussi grave, et qui, dans les circonstances ac-
» tuelles, peut n'être pas sans intérêt pour S. M. T. F.
» Madame compte toujours sur la bienveillance et
» la bonne volonté que S. M. lui a témoignées plu-
» sieurs fois; et elle lui aurait écrit elle-même, si
» elle n'avait pas craint de lui annoncer un événe-
» ment avant qu'il ne fût accompli. *Vous savez,*
» *monsieur, quels sont les désirs de Madame; c'est à*

[1] Don Miguel.

» *vous maintenant de les faire connaître et d'agir sui-*
» *vant les circonstances.*

» Ch. de B.....»

» Averti par cette lettre du débarquement de » Madame, et bientôt après, par les feuilles publi- » ques, de l'insuccès de sa tentative, je partis pour » Madrid. C'était la résidence de tous les chefs du » parti apostolique espagnol. A leur tête marchait » le frère du roi Ferdinand, don Carlos; puis ve- » naient l'évêque de Léon, président des sections » du conseil d'État, les comtes d'Espagne et de » Fournas, tous les deux capitaines-généraux de la » Catalogne et de l'Aragon, la princesse de Beira » et la femme de don Carlos, toutes les deux sœurs » de don Miguel et dévouées aux intérêts de Ma- » dame, dont la cause se confondait à leurs yeux » avec celle de l'absolutisme.

» Madame m'avait remis pour la reine une lettre » autographe; mais je ne pus pénétrer jusqu'à elle. » On me la peignit comme entachée de libéralisme » et ennemie déclarée des jésuites, rêvant même » l'abolition de leur ordre. Malgré ces renseigne- » mens, je sollicitai d'elle une audience. Sans me la » refuser positivement, elle la fixa à un délai si » éloigné, que je ne pus pas en profiter.

» Les légitimistes français et les apostoliques es- » pagnols avaient entre eux de fréquens concilia-

» bules, et tout se préparait dans l'ombre pour une
» invasion. Le parti entretenait des intelligences
» dans l'Ouest et dans le Midi ; il était en corres-
» pondance avec de hauts fonctionnaires, qui l'in-
» struisaient des mesures prises, même dans le con-
» seil des ministres. Par son or et ses intrigues, il
» était parvenu à soulever la Vendée et à organiser
» l'émeute à Paris ; la guerre civile menaçait de
» s'étendre aux départemens de l'Ouest, désolés
» par le pillage, le vol et l'assassinat.
» . . . .

» J'arrivai à Lisbonne, et obtins, au bout de plu-
» sieurs semaines d'attente, une audience de don
» Miguel. *Je devais solliciter de ce prince un secours*
» *d'hommes et d'armes ; m'entendre avec lui sur les*
» *conditions de l'emprunt projeté en son nom et au*
» *nom de Madame, et enfin lui proposer une alliance*
» *avec Mademoiselle*. Cette dernière partie de mon
» message était abandonnée à ma prudence. Je
» remplis cette triple mission, et après plusieurs
» conférences l'archevêque d'Évora, ministre de
» l'instruction publique, m'adressa, au nom de son
» maître, la lettre suivante : '

« Monsieur, je suis dans *l'impacience* de vous
» communiquer au plus tôt ce que S. M. très-
» *fidelle* m'a dit au sujet de vous et de votre mis-
» sion.

» S. M. est *charmé* de votre noble assurance et

» de votre dévouement aux intérêts de S. M. très-
» chrétienne.

» Quant aux trois articles de votre mission, sa
» majesté m'a dit *que il* ferait de sa part tous les
» efforts possibles pour remplir ce qu'*il* vous a pro-
» mis touchant au premier et au second article;
» mais qu'au troisième, *il* ne pouvait répondre af-
» firmativement, car *cet* affaire était déjà fort *avancé*
» dans une autre cour de l'Europe. Je dois vous
» assurer *que il* témoignait quelque embarras, et
» que la troisième proposition lui plairait beau-
» coup, s'il était en son pouvoir de l'accepter.

» Voici, monsieur, le résultat de ma dernière
» conférence avec S. M., qui ressent quelque cha-
» grin de ne vous entretenir une autre fois, mais
» qui, cédant aux circonstances actuelles, vous prie
» de vous tenir sur vos gardes, car vous êtes obsédé
» d'espions dans la mer et à la terre, et sa majesté
» en serait au désespoir *si il* vous *arriveait* quelque
» accident fâcheux dans sa capitale. Je dois ajou-
» ter à cet exposé l'assurance que S. M. T. F. prend
» *au* cœur les intérêts de *son* hautesse *le* duchesse
» de Berri, *que il* regarde comme l'héroïne du siè-
» cle; et pour vous donner une preuve de ses sen-
» timens, je vous apprends qu'en entrant dans le
» *gabinet* où S. M. se rend pour conférer avec ses
» ministres, je vis sur sa table un portrait de gar-
» çon très-beau, et vêtu en uniforme militaire; et

» le *roy*, *marquant* ma surprise, m'a dit avec un » accent *de* affection : *C'est le portrait de Henri cin-* » *quième, car je ne sais le nommer autrement.*

» S'il vous plaît, *rendès* mes hommages de res- » pect et d'admiration à la duchesse de Berri, vé- » ritable protectrice de tous les rois de l'Europe, » et dites de ma part au vainqueur d'*Argel* que, si j'ai » pleuré de joie à la nouvelle de la prise d'Argel, » j'ai pleuré aussi, mais de rage, en voyant le prix » *que* une patrie plus ingrate que celle de Scipion » lui a donné.

» A *Lybonne*, 31 août 1832.

» Votre ami,

» J. FORTUNAT, archevêque d'Evora. »

On peut voir par les dates que Deutz n'a pas conduit sa négociation avec une grande célérité, et le récit qu'il nous fait de sa mission prouve que nos légitimistes n'auraient pas reculé devant une alliance de famille avec un usurpateur, et quel usurpateur ! Don Miguel leur a fait l'affront de refuser. Il est vrai que ses propres embarras, la lutte qu'il allait avoir à soutenir contre son frère, ne lui permettaient guère de réaliser sa promesse. Quoi qu'il en soit, la démarche faite auprès d'un homme aussi généralement haï n'en est pas moins humiliante pour des Français jaloux de l'honneur national.

Laissons de côté cette partie de la narration de

Deutz. Attachons-nous à ce qu'il nous apprend du *Carlo-Alberto*.

La duchesse avait débarqué le 29 avril près de Marseille, et dès le 30 éclate une sédition dans cette ville. Le lendemain, Toulon est menacé par un commencement de révolte. Le choléra y devient aussi le prétexte d'exaspération contre l'autorité. Là comme à Paris, les carlistes exploitent l'ignorance et l'affliction du peuple. Ils renouvellent les simulacres d'empoisonnemens, et par ces lâches manœuvres accréditent les accusations les plus absurdes. En même temps, ils annoncent une révolution à Paris, où, disent-ils, Henri V a été proclamé.

C'est par de tels moyens et de tels mensonges que les agens de la duchesse signalent leur présence dans beaucoup de localités : Saint-Gilles, Nîmes, Montpellier, Bordeaux et d'autres villes du Midi, deviennent presque simultanément les théâtres de scènes analogues. Les artisans de trouble mis en œuvre par la duchesse s'efforçaient de soulever tous nos départemens méridionaux; mais partout la sédition est réprimée avec peu d'efforts....... La princesse voit s'évanouir rapidement les espérances qu'elle fondait sur la révolte du Midi ; elle reste cachée quelques jours, puis elle se dirige vers les frontières du Piémont, revient ensuite dans l'intérieur, traverse la France, et se trouve, grâce à la fidélité, au dévouement de ses amis, transportée en

Vendée, où elle apparaît vers le 15 mai. M. de Bourmont vient l'y rejoindre peu de jours après.

Quant au *Carlo-Alberto*, après avoir débarqué à Roses plusieurs partisans de la duchesse, il reparut en rade de Marseille le 1er mai. Les personnes qui se trouvaient à bord, voyant flotter partout le drapeau tricolore, jugèrent que le mouvement n'avait pas eu de succès. Le *Carlo-Alberto* les conduisit à Ciotat, où ce bâtiment fut capturé avec cinq passagers qu'il renfermait encore. Je ne rappellerai pas les incidens du long procès qui s'ensuivit contre eux; l'on sait qu'après une année de débats judiciaires ils furent tous acquittés par la cour d'assises de Montbrison.

Il faut dire quelques mots d'une dame qui se trouvait au nombre des cinq personnes arrêtées sur le *Carlo-Alberto*..

L'embarquement de la duchesse de Berry à bord de ce paquebot était un fait dont la connaissance, acquise au gouvernement et rendue publique, autorisait les suppositions dont la dame arrêtée fut l'objet. Plusieurs journaux se hâtèrent d'affirmer que c'était la duchesse.

Cependant *le Charles-Albert* est conduit à Ajaccio pour y constater l'identité de *Madame*. Le ministère ordonne ce voyage pour prévenir l'agitation que la présence de la duchesse aurait pu causer sur le continent.

Dès lors, aux yeux de nos sceptiques radicaux, l'identité n'est plus douteuse. La conduite du pouvoir est une preuve suffisante : c'est un nouvel acte de lâcheté, un millième exemple des ménagemens pour les carlistes. On veut, disaient-ils, assurer l'évasion de la captive pour qu'elle continue librement à préparer une seconde restauration, de complicité avec Louis-Philippe. Une feuille de Paris terminait ainsi quelques réflexions offensantes publiées à ce sujet le 3 mai : « *Patriotes, ayons les* » *yeux fixés sur les traîtres !* » Une autre feuille républicaine insinuait que l'échauffourée de Marseille pourrait bien être une œuvre de police, afin d'accréditer les bruits d'une alliance carlo-républicaine. A cette époque, les députés ministériels, appelés des juste-milieu, se voyaient accueillis, à peu près sans exception, par des charivaris, à leur retour dans leurs foyers. Les républicains en avaient ainsi décidé, et c'est de Paris que venait l'ordre de *charivariser* tel ou tel qui n'avait pas eu le bonheur de plaire aux grands directeurs de l'opinion publique. M. Thiers ne fut pas, comme on le pense bien, excepté de la règle commune : un ignoble charivari l'attendait dans la ville qu'il représente, que ses grands talens honorent, et qui vient tout récemment d'inaugurer son buste. Une pareille réception lui était faite à Marseille, au moment même où les citoyens les plus respectables le

félicitaient de ses beaux succès parlementaires! Avec quel empressement et quel plaisir certains journaux enregistraient les outrages adressés à M. Thiers! « A bas le patriote apostat, l'écrivain » vendu, l'orateur acheté! à bas le traître à son » pays, le traître à la Pologne, le traître à l'Italie! » à bas le trafiquant d'emplois, le protégé perfide » du banquier de la grande semaine! à bas! à » bas! » Telles étaient les clameurs, les injures dont une faction brutale honorait l'historien de la révolution française, qui, pourtant, n'était pas encore ministre.

Si l'on en croit *le National*, c'était pour faire un contre-poids à ces manifestations de l'opinion indépendante que le pouvoir aurait fabriqué l'émeute de Marseille. Du reste, les organes de l'opposition avaient chacun leur manière d'interpréter les faits; mais le plus grand nombre persistait à dire que l'on avait arrêté et relaxé la duchesse. *Le Sémaphore de Marseille* l'a répété plus de dix fois, même à l'époque où l'on ne pouvait plus le croire sans une obstination ridicule.

La conspiration organisée dans le Midi par les soins de *Madame* avait des ramifications nombreuses à Paris. Là se trouvaient les hommes les plus considérables du parti, et c'est là qu'il leur importait de tenter un coup de main. Dès qu'ils connurent l'arrivée de la duchesse en Provence, ils

se préparèrent à la seconder par une levée de boucliers dans la capitale : les bandes recrutées pour la nuit du 2 février étaient encore en grande partie disponibles, et des renforts arrivaient de plusieurs départemens. La faction se voyait donc en mesure d'agir.

Les 3, 4 et 5 mai, en même temps que je mettais les républicains dans l'impuissance d'exécuter sur une grande échelle l'attentat de la place Vendôme, je prenais les mesures convenables pour paralyser les manœuvres des légitimistes : beaucoup d'arrestations eurent lieu ; plusieurs personnes notables (entre autres MM. de Calvimont et de Nugent), signalées comme prenant part à ces intrigues, s'enfuirent ou se cachèrent pour éviter l'effet de mes mandats.

Quoiqu'ils connussent l'insuccès du mouvement de Marseille, les agens du parti n'en persistèrent pas moins dans leur projet d'attaquer le gouvernement à Paris : ils présumaient que la duchesse, débarquée en Provence, y pourrait marquer sa présence par quelque action d'éclat ; ils voulaient rivaliser d'audace avec leur héroïne.

Un comité insurrectionnel dirigeait tout. La révolte était fixée au 9 mai, et, dans l'attente d'un succès complet, l'on avait désigné à l'avance les membres d'un gouvernement provisoire. Mais les sommités henriquinquistes, apprenant l'intention

de *Madame* de se rendre en Vendée, donnèrent l'ordre d'attendre le moment où la princesse se verrait au milieu de ses fidèles sujets de l'Ouest. Jusque là on tenait les adeptes sur le qui-vive; on augmentait leur phalange par des enrôlemens nouveaux : les hommes de bonne volonté en qui l'on avait confiance, tous les ennemis de Louis-Philippe, quelle que fût leur opinion, pouvaient se ranger sous la bannière de Henri V. Deux ou trois personnages fort connus distribuaient des brevets d'officiers supérieurs, signés par la régente, indiquaient à chacun les postes à occuper. Ceux-ci partaient pour la Vendée, tandis que d'autres, appelés à Paris, y recevaient un commandement.

Les choses demeurèrent en cet état pendant tout le mois de mai; le pouvoir se trouvait en présence d'une conspiration permanente toujours prête à faire explosion.

Les 1er et 2 juin, lorsqu'ils furent assurés de l'arrivée de Madame en Vendée, et qu'ils apprirent le soulèvement excité par sa présence, les carlistes n'hésitèrent plus : la révolte devint imminente. Mais, redoublant d'activité, je parvins à dejouer leur plan. Quarante individus, colportant et affichant des écrits séditieux, se virent arrêtés dans une seule nuit; d'anciens officiers de la garde royale, et la plupart des hommes dangereux qui devaient diriger le mouvement, allèrent grossir le

nombre de ceux que j'avais déjà placés sous la main de la justice.

La saisie d'une fabrique de poudre clandestine, de plusieurs dépôts de cartouches, d'une centaine de bombes toutes préparées, et des cartes disposées pour être remises aux combattans comme signe de reconnaissance, jeta aussi le désordre parmi eux, et paralysa leurs manœuvres. En résumé, la faction affaiblie n'osa point arborer sa bannière ; mais les conjurés se mêlèrent aux républicains, et devinrent leurs auxiliaires dans les journées des 5 et 6 juin. Tel fut le dénouement de leurs machinations à Paris.

Dans mes communications quotidiennes avec le ministre de l'intérieur (c'était alors M. de Montalivet), j'avais soin de lui transmettre les renseignemens obtenus sur la marche de la conjuration. Une de mes lettres, celle écrite le 8 mai à minuit, lui parut contenir des indications propres à faciliter l'instruction du procès contre M. Berryer. M. de Montalivet eut le tort d'envoyer ma lettre, en original, aux magistrats de l'ordre judiciaire. Cette légèreté eut des conséquences désagréables : au lieu d'être considérée comme rapport de police, communiqué à titre de simple renseignement, ma lettre devint, en quelque sorte, une pièce de conviction. On la joignit au dossier, et par suite d'une seconde étourderie, dont, cette fois, je ne puis accuser que

le parquet de Mantes ou de Blois, elle tomba entre les mains de personnes malintentionnées, qui la publièrent dans je ne sais quel journal.

Je n'aurais pas beaucoup à me plaindre, en ce qui me concerne, d'une telle publicité, si l'on avait bien voulu reproduire la pièce dont il s'agit sans altération ; on a trouvé plus commode d'en supprimer plusieurs passages essentiels, et d'en modifier la rédaction, pour donner une forme quasi-burlesque à mon style. Je n'ai pas la prétention de bien écrire ; mais je cherche, du moins, à rendre ma pensée d'une manière claire et nette.

Voici, au surplus, ce que ma lettre contenait en substance ; je puis en offrir l'analyse sans inconvénient, puisque les détails qu'on va lire ont paru dans les feuilles publiques. Je les livre sans garantie, comme renseignemens de police :

« Les chefs secondaires du parti carliste, guidés par les fondés de pouvoir de la famille déchue, s'étaient réunis, le 5 mai, pour arrêter un plan d'insurrection, rue des Marais, n° 15. Une deuxième réunion a eu lieu dimanche, rue de Lille, n° 50 ; une troisième, hier, 7 mai, rue Neuve-Saint-Roch, n° 13, chez une dame Berthe, lingère ; enfin, l'on s'est encore assemblé ce soir, chez M. Berthier de Sauvigny, place de la Bourse, n° 9.

» Le comité est composé de huit personnes, dont

» sept me sont désignées, savoir : MM. de Ver-
» neuil, Laffeteur, le comte de Monières, rue Saint-
» Nicolas d'Antin, nº 9; Robert, rue Neuve-de-la-
» Ferme, nº 33; un capitaine irlandais, rue des
» Marais-Saint-Martin, nº 15; le colonel Piron et
» Pellou.

» Beaucoup de plans avaient été discutés et adop-
» tés dans chaque conciliabule; mais ce soir on les
» a modifiés de la manière suivante : l'attaque
» n'aura pas lieu demain; elle sera différée huit,
» dix ou quinze jours, jusqu'à ce que l'on sache
» la duchesse de Berry en sûreté. En attendant,
» une somme de 32,000 francs a été dépensée pour
» achetér des armes et de la poudre. Les armes
» sont des pistolets, des cannes à dard, des épées
» et des poignards distribués aux complices.

» Une autre somme de 34,000 francs vient d'ê-
» tre répartie entre les hommes d'action : je sais
» que le sieur *Tournier*, ancien lieutenant-colonel
» des volontaires de la Charte, a reçu 4,000 francs;
» Laffeteur, 1,000; Raby, ex-capitaine des Suisses,
» 2,000; vingt-cinq militaires suisses, chacun
» 1,000; le comte Monières, 400.

» L'on s'est, en outre, occupé de la composition
» d'un gouvernement provisoire. Les noms de
» MM. le duc de Bellune, Hyde de Neuville, Cha-
» teaubriand, Berryer fils, figurent en première
» ligne. M. Charbonnier de la Guénerie, qui se

» trouve maintenant dans une maison de santé à » Chaillot, est nommé secrétaire du gouverne» ment.

» Les principaux agens employés pour recruter » sont : les sieurs *Meunier*, fils de l'ancien con» cierge des postes ; *Sibut*, ex-gendarme ; Magnant » et Granger. Ils paraissent compter sur deux ser» viteurs du château ; il a été sérieusement ques» tion d'y mettre le feu, par la salle de spectacle, » le jour où le mouvement éclatera.

» L'on a fabriqué trois cents pétards contenant » chacun douze balles.

» La faction carliste n'est pas la seule qui s'a» gite ; les républicains voudraient aussi réaliser » leurs projets par la violence. Quelques-uns sont » chargés d'acheter des armes, etc. »

Le rapport dont on vient de lire l'analyse ne prouve rien contre les personnes qui s'y trouvent désignées; il peut même contenir plus d'une erreur de détail ; mais, dans son ensemble, il présente, j'en suis persuadé, un tableau fidèle des machinations auxquelles se livraient les légitimistes.

Le sieur Tournier, appelé comme témoin dans le procès Berryer, devant la cour d'assises de Blois, en octobre 1832, confirma par sa déposition les passages importans de ma lettre. Cependant mes informations me venaient de plusieurs autres sources ; je n'avais jamais eu de rapports avec Tournier.

Une telle corrélation me semble d'un grand poids. Au surplus, j'aurai à dire quelques mots de ce procès, où l'honorable député obtint un verdict d'acquittement et une sorte d'ovation.

Pour faire ici comme partout acte d'impartialité, je rappellerai la protestation de M. Charbonnier de la Guénerie contre les dires de Tournier : M. Charbonnier a déclaré que la déposition du témoin n'était pas exacte en ce qui le concernait.

Sans mettre en question la loyauté de M. de la Guénerie, sa dénégation ne détruit pas le fait allégué : un poste dans le gouvernement provisoire ne peut-il pas lui avoir été réservé à son insu? L'on n'a pas dit que M. Charbonnier eût été nommé avec son concours, qu'il eût demandé ou accepté le titre de secrétaire; l'on a seulement avancé que les conjurés avaient jeté les yeux sur lui pour cet emploi. Plus il était étranger à leurs intrigues, moins il pouvait démentir les intentions qu'on leur attribuait.



CHAPITRE HUITIÈME.

VIII

Société des Amis du peuple. — Parallèle entre les nouveaux tribuns et leurs devanciers de 93. — Le club des Amis du peuple et le club des Jacobins. — Sur l'apologie de la terreur. — Quelques publications. — Dispersion des Amis du peuple. — Sur le jury. — Convoi de Legallois. — La révolte est décidée. — Opinion de Platon sur les démagogues. — Opinion de l'abbé Sièyes sur les faux patriotes.

J'ai fait connaître l'origine du club des Amis du peuple, la fermeture du local où les réunions avaient lieu rue de Grenelle Saint-Honoré, et les incidens du procès jugé par la cour d'assises, en janvier 1832.

Les fondateurs des Amis du peuple figuraient précédemment dans les ventes de carbonari, triste conception italienne importée en France pendant l'année 1821, qui coûta la vie aux quatre sergens de La Rochelle, au général Berton, à Caffé, etc., et dans laquelle M. Barthe chercha un patronage. Ce n'était guère le moyen de rehausser une considération que les épreuves du pouvoir ont bien compromise depuis 1830!

Les carbonari conspiraient dans l'ombre, le secret était la condition de leur existence comme secte; mais la victoire des trois jours leur parut avoir détruit les entraves légales, et laissé l'autorité sans moyens coërcitifs. Alors ceux d'entre eux qui n'avaient pas trouvé ou qui n'avaient pas voulu prendre une position avantageuse dans le nouveau gouvernement se posèrent comme les plus fidèles interprètes du pays, constituèrent une association ostensible, ayant pour but la substitution d'une république à la monarchie, et se donnèrent, bien à tort suivant moi, la qualification d'amis du peuple.

Quelle était la république, objet de leur ambition? Prétendaient-ils appliquer à la France les lois radicales de Lycurgue, et nous imposer la fraternité du brouet spartiate? Préféraient-ils la république d'Athènes? Tenaient-ils en réserve quelque moderne Périclès pour la policer et la faire fleurir? Accordaient-ils leurs suffrages à la république romaine avec son sénat, ses tribuns, ses consuls? Désiraient-ils l'oligarchie de Venise? Voulaient-ils une fédération avec un président, comme aux États-Unis? ou bien leur intention était-elle de nous ramener tout simplement à l'unité démagogique de 93, avec une convention nationale pour gouverner, des comités pour administrer, et des buveurs de sang pour juger? Il m'est impossible de répondre à ces questions; je crois même que nos républicains

auraient eu de la peine à les résoudre : il a fallu de longs débats entre eux, des concessions réciproques, et trois années et demie de méditation pour se mettre d'accord sur la forme de gouvernement nécessaire à la France, et pour libeller la déclaration de principes qui parut en octobre 1833.

Si les Amis du peuple ne savaient pas précisément ce qu'ils voulaient, ils savaient du moins ce qu'ils ne voulaient pas : la monarchie et surtout la dynastie de Louis-Philippe rencontraient chez eux une antipathie unanime.

Émules des Jacobins, ils ambitionnaient la puissance terrible de leurs devanciers, et s'attendaient à puiser dans les sympathies populaires une force capable de la leur donner. Quelles causes ont anéanti leurs espérances? je le dirai tout-à-l'heure.

Constatons d'abord un fait, c'est que les réformateurs de 1830 ne le cédaient en rien aux niveleurs de 93 pour la violence et l'audace; qu'ils se sentaient animés des mêmes passions; qu'ils déployaient non moins d'activité, non moins de talens et d'éloquence.

Si le lâche et bilieux rhéteur, l'orgueilleux, le sanguinaire Robespierre, si Carrier, Chaumette, Hébert, Lebas, Chabot, si Fabre d'Églantine, Billaud-Varennes, Ronsin, Saint-Just, Couthon, et même le cynique et hideux Marat, ont tant de fois exalté leur auditoire et allumé la fureur des sans-

culottes par leurs déclamations, les républicains de nos jours pouvaient bien espérer de diriger aussi les bras de la populace par leur langage furibond. Il y avait en eux du Robespierre, du Saint-Just et du Marat. Ils étaient d'ailleurs bien loin de regarder comme injurieux un tel parallèle, puisqu'ils ont proclamé comme charte les principes de ces monstres, et déclaré qu'ils les adoptaient pour patrons, pour modèles!

L'on exhumait les doctrines de 93; on sanctifiait des noms justement abhorrés; on livrait comme catéchisme politique, aux méditations des adeptes, les œuvres de Couthon, de Saint-Just, de Marat, et surtout celles de Robespierre! La terreur revivait en théorie, en attendant qu'on la mît en pratique.

Mais, dira-t-on, les temps n'étaient plus les mêmes; la nation, fatiguée par un demi-siècle d'agitations, ne voulait que le repos sous la protection des lois; le peuple, éclairé par l'expérience et le malheur, n'avait plus l'exaltation qu'il fit paraître à l'aurore de la liberté.... Moi, je réponds : Le cœur humain ne change point; les mêmes passions fermentaient, les mêmes causes eussent produit les mêmes résultats.

Nos pères ne faisaient-ils pas l'admiration de l'Europe par leurs sentimens chevaleresques, la douceur de leurs mœurs, l'atticisme de leur langage?

Eh bien! ces nobles qualités ont-elles empêché les horreurs commises pendant le cours de la première révolution? Le peuple n'avait-il pas autant d'expérience en 92 qu'en 1832? Les commotions cruelles déjà éprouvées, les scènes atroces dans lesquelles il avait été acteur ou spectateur, ne pouvaient-elles pas réveiller en lui l'amour de l'humanité, le désir du bien, l'instinct du vrai, du juste? Et pourtant, égaré par des sophismes dont son ignorance ne lui permettait pas de comprendre le danger, ce même peuple s'est vautré dans le sang!

Une révolution qui s'opère lentement, une lutte qui se prolonge entre le peuple et le pouvoir, produit toujours des excès..... notre régénération de 1830 en fut exempte parce qu'elle fut rapide. Si la guerre civile avait duré six mois, et si en même temps notre situation s'était compliquée par une guerre étrangère, alors nous aurions pu voir à l'œuvre les imitateurs de 93. Eh bien! après 1830, les républicains n'auraient pu faire une nouvelle révolution sans de longs efforts, sans des alternatives de succès et de revers, sans subir les chances, les dangers d'une lutte prolongée, et peut-être sans décider les étrangers à envahir la France. Comment alors aurions-nous échappé aux débordemens des passions?

La société des Amis du peuple était-elle donc composée d'hommes violens et cruels? Hâtons-nous

de répondre : Non! Les Amis du peuple, pris en masse, ne méritent pas ces épithètes : on y trouvait de beaux caractères, un patriotisme éclairé et pur, des âmes généreuses et désintéressées; mais connaissaient-ils exactement le but qu'ils se proposaient? avaient-ils tous l'intention d'y parvenir par les mêmes voies? formaient-ils un ensemble compacte, homogène? Non. Chacun pouvait avoir des vues personnelles, un système à part; l'exaltation avait ses degrés, l'opinion était nuancée de cent manières, ce qui d'ailleurs est commun à tous les partis quand ils sont nombreux.

Si les républicains étaient parvenus à renverser le trône de juillet pour le remplacer par un gouvernement démocratique, on les aurait vus se subdiviser, former plusieurs factions rivales, puis s'entr'égorger; et probablement les plus raisonnables n'auraient pas été les vainqueurs. En pareil cas, les furieux ont trop souvent l'avantage : les modérés n'auraient pas tardé à paraître suspects; chaque fraction serait devenue victime des énergumènes, jusqu'à ce que la nuance extrême se fût vue à son tour proscrite par la masse indignée.

Je viens de dire que parmi les républicains figuraient beaucoup d'hommes honorables animés de bonnes intentions. Voyons maintenant s'il en existait d'autres capables de nous rendre les jours de la terreur. Quelques faits, quelques citations vont

donner à tout lecteur impartial le moyen de résoudre cette question.

En janvier 1832, des républicains firent couler les bustes de Robespierre et de Marat, et les distribuèrent à leurs amis.

Le 1er juin suivant, un journal républicain déclarait que les hommes de son parti craignaient moins *l'horrible* que le ridicule. Ces paroles étaient d'autant plus significatives, que la faction, tacitement d'accord avec les légitimistes, comptait sur le succès de la révolte qui éclata quatre jours plus tard. Voici, au surplus, la copie de l'article dont il s'agit :

« Dans le parti de la révolution, il y a beaucoup » de gens assez malheureux *pour craindre moins* » *l'horrible que le ridicule*. Si vous tentez leur mo- » dération, si vous la traitez de pusillanimité, si » vous avez la folie de les vouloir faire ridicules » parce qu'ils seront calmes, prenez garde : vous » pourrez chatouiller dangereusement pour vous » leur amour-propre, et ils auront, peut-être à vos » dépens, la faiblesse de mieux aimer encourir l'o- » dieux que le ridicule. Beaucoup de gens en France » sont ainsi faits : on aime mieux faire trembler » que rire ses ennemis, et tel peut espérer de ses » railleries la république débonnaire, qui pourrait » bien être rudement châtié par la république en » furie. »



Comme on le voit par la contexture de ces lignes, elles faisaient allusion à quelques réflexions publiées par une feuille ministérielle, et c'était pour punir des railleries que l'on faisait déjà un appel à la furie des républicains. Après cela, qu'on doute encore de leur respect pour la liberté de la presse, et de la modération de leur gouvernement libéral!!!

Un autre article, qui parut le 9 août 1832, ayant pour titre *de la Terreur de* 93, contenait ce qui suit :

« Les journaux légitimistes et ministériels s'ac-» cordent et s'attachent à exploiter avec une rare » persévérance la malheureuse époque de la révo-» lution, celle à qui l'on a donné le nom de ter-» reur, etc., etc.

» Il faut pourtant répondre à ce sentimentalisme » de parade et à ces jongleries.

» Oui, sans doute, trop de sang a coulé dans ces » temps d'impérieuse nécessité où le salut du peu-» ple fut considéré comme la suprême loi. Oui, » sans doute, quelques hommes généreux, mais » trop faibles pour le rôle dont ils étaient chargés, » *reculant quand il fallait avancer*, ont payé de leur » tête leur hésitation.

» Depuis quand une révolution sociale, une ré-» génération d'un peuple esclave se font-elles sans

» qu'il y ait des victimes? Quel en est donc après
» tout le nombre?

» A entendre vos effroyables récits, la France
» aurait été décimée, l'élite des citoyens aurait péri
» sur l'échafaud.

» Vous savez cependant qu'il n'en est rien; que
» six ou *huit mille personnes* au plus ont été atteintes par la faux révolutionnaire, tant à Paris que
» dans les départemens; et parmi elles, n'y avait-
» il pas beaucoup de coupables? Ce Louis XVI, ce
» monarque vertueux, comme vous l'appelez, n'é-
» tait-il pas un traître? etc., etc.

» Il a été frappé, c'était justice; pourquoi donc
» le plaindre? »

Les *hommes généreux* qui payèrent de leur tête le tort d'*avoir hésité quand il fallait avancer* ne peuvent être que les girondins ou les dantonistes. Ainsi, dans l'opinion du rédacteur, le supplice des girondins fut un acte méritoire, parce qu'ils ne voulaient pas s'associer aux crimes des montagnards, et celui de Danton fut juste, parce qu'après avoir dirigé les massacres du 10 août et du 2 septembre, il hésitait à faire égorger inutilement vingt à trente mille nouvelles victimes. Voilà le tort que lui reproche le journaliste dont la plume osa exprimer cette atroce pensée !

Voici maintenant une autre publication du journal *la Tribune*, en date du 1er juin 1832, à l'occa-



sion d'une mesure judiciaire dont il était l'objet.

J'ai fait remarquer tout-à-l'heure que cette date ne précédait que de quatre jours la révolte de juin. Les phrases qu'on va lire suffiraient seules pour établir la préméditation ; elles prouvaient l'existence d'un complot prêt à faire explosion, révélaient l'espérance de la faction, et démontraient, sinon la complicité du journaliste, du moins la connaissance acquise *par lui* du projet des factieux.

« Quant à MM. Desmortiers et Persil, nous ne » les perdrons pas de vue au jour de la justice: » *ce jour ne peut tarder à luire;* nous réglerons alors » juridiquement nos comptes : la loi du talion est » la loi de nature. Ils appellent sur eux la ven- » geance de la patrie; la vengeance de la patrie ne » leur manquera pas. Ils ont fait reblanchir les » cachots; un jour viendra qu'ils pourraient bien » en essuyer les murs.... Si nos lois n'étaient pas » impuissantes, nous serions en droit, dès ce mo- » ment, d'exiger d'eux des dommages et intérêts, » des indemnités pour la spoliation régulière qu'ils » exercent contre nous. Ils font coupe réglée de no- » tre feuille, et cela sans se lasser; à droit ou à tort, » que leur importe? ne sont-ils pas inviolables sous » leur toge de magistrat? sous cette toge qui cou- » vrit la tête de l'homme le plus hideux de nos an- » nales révolutionnaires, de Fouquier-Tinville; » celle du servile despote de la monarchie *de par*

» *Dieu*, Laubardemont, de ces deux monstres, dont » les noms, presque effacés par ceux de Persil et de » Desmortiers, sont légués à la haine, au mépris, à » l'exécration de l'avenir!.....

» . . . .

» Frappez, frappez encore, insensés! vos coups res» semblent au tocsin. *Annoncez le péril de votre* » *cause*, le triomphe de la nôtre. Frappez encore; » *dans peu de jours, il ne vous restera plus à glapir* » *que le sauve qui peut!* Notre voix n'arrivera pas » dans les départemens, dites-vous; qu'importe, » si elle se fait entendre forte, énergique et puis» sante à Paris; les départemens n'ont-ils pas leurs » patriotiques organes? et lorsqu'ils n'entendront » plus notre voix, ne jetteront-ils pas un cri d'a» larme qui vous fera tressaillir de peur, car il sera » celui de votre chute et de la délivrance de la » France?

» Hommes de Charles X ou de Henri V, que ca» che mal le masque qui vous couvre; tuteurs et » curateurs de la monarchie du droit divin, pour» suivez votre marche; *le jour du réveil du peuple* » *commence à luire, et déjà bruit ce cri national qui* » *enfanta les soldats des trois journées*, comme il avait » enfanté ceux de nos armées républicaines....... » Plus de Bourbons! c'est en vain qu'ils débar» quent sur le sol français, qu'ils nous rapportent » la guerre civile et la guerre étrangère..... Plus

» de Bourbons! répéteront en cœur nos phalanges » citoyennes; et au chant de *la Marseillaise* et du » *Réveil du Peuple*, nous refoulerons les hordes du » Nord, nous écraserons les rebelles du Midi, et » nous proclamerons pour les traîtres le jour de la » justice. »

Plus tard, un autre organe de la faction républicaine disait :

« En 93, on ne se vengeait pas, on *débarrassait* » froidement la France de l'individu que *la voix* » *publique désignait* comme traître envers la patrie. » Ces hommes, qui ne reculaient pas devant la né- » cessité d'imprimer une tache de sang à leur nom » dans l'intérêt de l'amour sacré de la patrie, ces » hommes étaient des cannibales et des buveurs de » sang!!! »

Remarquez, s'il vous plaît, la sainte indignation de l'auteur contre ceux qui osent mettre en doute le zèle généreux, la philanthropie des égorgeurs! C'est une calomnie, c'est une ingratitude de les appeler des cannibales ou buveurs de sang! Sans doute l'écrivain pensait qu'il serait *juste* d'honorer ces exécrables bourreaux.

Un des principaux affiliés au club des *Amis du Peuple*, M. Blanqui, actuellement détenu sous le poids d'une accusation grave, et dont, pour ce motif, je m'abstiendrais de citer le nom, si le jugement de sa cause ne devait par précéder de beau-

coup la publication de mon livre, forma, d'accord avec M. Hadot de Sages, le projet de reproduire par fragmens *les meilleurs ouvrages publiés dans l'intérêt du peuple,* et de les livrer, à 1 fr. 25 c. les cent exemplaires, aux abonnés ou aux acheteurs.

Remarquons en passant que c'était là un moyen habile de répandre à peu de frais dans le peuple les plus funestes doctrines, les livres dangereux, dont encore on n'aurait copié que les passages les plus violens.

Le prospectus que MM. Blanqui et Hadot de Sages adressèrent aux patriotes contenait l'espèce de profession de foi suivante :

« Comme vous le voyez, citoyens, nous avons » bien moins en vue un changement politique qu'*une* » *refonte sociale.* L'extension des droits politiques, » la réforme électorale, le suffrage universel, peu- » vent être d'excellentes choses, mais comme *moyens* » *seulement, non comme but.* Ce qui est notre but, à » nous, *c'est la répartition égale des charges et des* » *bénéfices de la société ; c'est l'établissement complet* » *du règne de l'égalité.* Sans cette réorganisation » radicale, toutes les modifications de formes dans » le gouvernement ne seraient que mensonges, » que comédie jouée au profit de quelques ambi- » tieux. »

Ces réformes, ce régime de l'égalité en toutes choses, ne pouvaient se réaliser sans une lutte ter-

rible avec les possesseurs assez égoïstes pour ne vouloir point se dépouiller au profit des nouveaux sans-culottes. On comprend la difficulté; aussi toutes les fois qu'un soulèvement républicain était près d'éclater, quelque honnête citoyen composait des listes de proscription; puis l'on agitait dans les sections la question de savoir si l'on devra couper cinquante mille ou deux cent mille têtes.....

On verra reproduire les mêmes doctrines, les mêmes combinaisons, quand je copierai encore les organes du parti. C'était là le fond de leur politique, et si je voulais rapporter toutes les preuves qui passèrent sous mes yeux, il faudrait offrir dix volumes d'analyses.

Les citations qui précèdent me paraissent suffire, quant à présent, à démontrer que les républicains de 1832 avaient un air de famille avec les Couthon, les Saint-Just, les Robespierre et les Marat. Certes, les hommes qui tenaient une pareille conduite et un tel langage se montraient disposés à nous rendre les Amar et les Maillard : eux aussi pouvaient *imprimer une tache de sang à leur nom dans l'intérêt* de ce qu'ils apppelaient l'*amour sacré de la patrie*, et reconstituer l'épouvantable et dégoûtant cortége des terroristes.

Les Amis du peuple, comme on vient de le voir, disposaient des mêmes moyens de succès qui rendirent les Jacobins si redoutables, qu'ils leur don-

nèrent la force de renverser une antique monarchie, d'anéantir successivement les pouvoirs qui la remplacèrent, et de faire pâlir la convention elle-même.

Cependant les républicains de 1830 n'ont offert qu'une misérable imitation de ce club fameux ; c'est ici qu'il faut dire pourquoi.

Dès le commencement de leurs réunions *après les trois jours*, les clubistes se sont trouvés en présence d'un pouvoir composé en général d'hommes jouissant d'une grande popularité, acquise pendant la restauration, et qui mirent leurs talens et leur influence au service de la nouvelle dynastie.

Non seulement ces hommes d'État se montrèrent décidés à la résistance, ils prirent l'offensive ; et c'est au ministère constitué le 7 août qu'il faut attribuer le mérite des premiers actes contre les anarchistes.

Mais la répression timide, incomplète, ne remédiait point au mal ; au contraire, elle grossissait les rangs des amis du peuple. On croyait le gouvernement faible parce qu'il hésitait à sévir, ou du moins on croyait avoir conquis en juillet le droit illimité de se réunir pour délibérer sur les matières politiques. Dans la pensée de beaucoup de gens, il n'y avait plus d'obstacle légal, plus d'article 291 ; le jury lui-même semblait partager cette opinion.

Le ministère Périer manifesta hautement la volonté de soumettre tous les citoyens au joug de la

loi, et de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien du bon ordre. Il déclara et fit une guerre ouverte, énergique, aux perturbateurs. La chambre des députés, après un moment d'hésitation, accorda un concours décisif à cette politique. Dès lors les citoyens paisibles eurent plus de sécurité, plus de confiance dans l'état des choses, et se rallièrent pour seconder le pouvoir.

Dès lors aussi les républicains commencèrent à mettre en doute l'avenir de leur club. Bon nombre d'affiliés s'en détachèrent pour former des sections distinctes et conspirer en secret quand ils n'osaient plus conspirer ostensiblement. C'était déjà un grand résultat, un avantage immense obtenu par le pouvoir contre ces dangereux agitateurs. En effet, ce qui importait surtout, c'était de disperser cette agglomération d'hommes capables et entreprenans, de démolir le forum où ils prétendaient démontrer la nécessité d'une dernière révolution, de leur enlever le moyen de parler aux masses, de soulever les mauvaises passions par l'influence de la parole et le prestige de l'éloquence, et réduire enfin ces fiers ennemis aux proportions, au rôle honteux d'obscurs conspirateurs ! Eux, qui se posaient d'abord comme les mandataires du peuple, qui voulaient traiter de puissance à puissance avec le trône, se voir refoulés dans l'ombre, voir leur armée divisée en escouades de vingt hommes, être forcés de

se cacher comme des malfaiteurs pour faire secrètement leur propagande! c'était cruellement déchoir; ce résultat les tuait moralement.

Tel était le succès déjà obtenu par la seule force de caractère, par la résolution que le ministère Périer montra dans ses actes. Les républicains comprirent qu'une lutte ouverte les anéantirait; ils ne se voyaient pas encore en mesure de livrer bataille; ils cédèrent momentanément à une force supérieure et se retirèrent pour préparer, dans leurs conciliabules, une nouvelle organisation de leur phalange révolutionnaire.

Cependant les principaux d'entre les Amis du peuple, tout en favorisant la subdivision des républicains en sections, continuaient à se rassembler pour discuter leurs théories et leurs projets; c'était la société mère, celle où l'on trouvait le plus d'hommes capables; ils composaient une sorte d'état-major dont les membres se détachaient momentanément pour se placer à la tête de quelque subdivision.

Après leur expulsion du local occupé par eux rue de Grenelle-Saint-Honoré, ils restèrent quelque temps sans se réunir; mais, quand la duchesse de Berry fut débarquée en Provence, les républicains, prévoyant les embarras qu'elle allait susciter au gouvernement, soit dans le Midi, soit dans l'Ouest, voulurent profiter de la circonstance. La

guerre contre les légitimistes pouvait absorber l'attention et les forces du pouvoir : c'était le cas de l'attaquer, de le placer entre deux feux : il ne pouvait faire une sérieuse résistance ; on le détruirait, après quoi la république aurait facilement raison des partisans de Henri V... En attendant, on voulait bien admettre leur coopération pour anéantir l'ennemi commun... C'était du moins ainsi que raisonnaient nos républicains.

Pour délibérer sur ces grands intérêts, on se rendit, le 7 mai, rue de l'Hôpital-Saint-Louis, n° 18, chez un membre de l'association. Une révolte à main armée fut décidée en principe ; mais, par les mêmes raisons qui ce jour-là motivaient un retard dans le soulèvement projeté par les carlistes, on différa comme eux à donner le mot d'ordre ; seulement on se promit, également comme eux, de saisir la première occasion : les deux factions s'entendaient, au moins tacitement, pour agir avec simultanéité.

Un républicain exalté, le sieur Gallois, est tué en duel par un de ses amis ; son convoi doit avoir lieu le 2 juin ; en même temps l'on acquiert à peu près la certitude de l'arrivée de Madame en Vendée ; on connait la levée de boucliers des carlistes dans quatre départemens ; on sait que les bandes de chouans vont partout se mettre aux prises avec nos troupes, et l'on voit ce parti préparé à une révolte

a Paris. Le moment paraît décisif; les républicains veulent attaquer après avoir enterré leur camarade. Cet enterrement était un bon prétexte pour convoquer toute la faction.

Dans la soirée du 1er juin, les notabilités républicaines, c'est-à-dire les principaux membres des *Amis du peuple*, veulent s'assembler rue Saint-André-des-Arcs, n° 20, dans un appartement loué au nom d'un sieur Denuand. J'avais fait d'avance apposer les scellés sur les portes du local; mais ils les brisent, et s'établissent pour statuer sur les mesures à prendre le lendemain.

Instruit immédiatement de ces faits, j'ordonne l'arrestation de toute la réunion. Mes agens se transportent à la hâte sur les lieux; plusieurs y sont d'abord maltraités; mais ils parviennent à saisir trente-un des individus présens; les autres prennent la fuite.

Le 2 juin, les républicains vont assister, au nombre de deux à trois mille, au convoi de Legallois, avec l'intention de commencer les barricades lors de leur retour; mais ils apprennent l'état désespéré, peut-être même la mort du général Lamarque, et de suite ils aperçoivent tout le parti qu'ils peuvent tirer d'un tel événement au milieu de l'affluence que le convoi du général devra attirer. Leur plan est donc modifié : c'est le cercueil d'un général de l'empire, d'un député patriote, qui va don-

ner le signal de la révolte. Le mouvement est en conséquence différé jusqu'au 5.

Dans le chapitre suivant je raconterai les faits de ces tristes journées des 5 et 6 juin. Terminons ce que j'avais à dire sur le club des *Amis du peuple*.

Le 3 juin, plusieurs d'entre eux écrivirent une lettre insérée dans les journaux, pour réclamer contre la fermeture de leur local et l'arrestation de leurs amis. Ces actes étaient à leurs yeux une violation des droits consacrés par plusieurs décisions du jury, qui, en pareilles circonstances, les avait déjà acquittés; il y avait donc chose jugée; la mesure qui les frappait était arbitraire, etc.

Cette lettre était signe de MM. Rittier, Flatters, Petel, Mouteix, Adam, Plagniol, Cuvillier, Bernard, Lebœuf, Thirion, Duchatellet, Danton [1], Charles Madet, Félix Avril, A. Roche, Bravard, Cahaigne, Boulanger, Bergeron [2], Imbert, Fortoult, Ch. Teste [3], Lecomte, Dellecluse, Anglement, Aug. Caunes, Pascal, Sugier, Dumont, Aimé Lebon [4], Valsemey, Cangloff, Sabbatier.

Comme on le pense bien, cette protestation n'arrêta point les magistrats dans l'instruction judi-

[1] Parent, je crois même neveu du fameux Danton.

[2] Le même qui parut en cour d'assises pour l'attentat du pont Royal, comme on le verra plus loin.

[3] Frère du garde des sceaux de 1839.

[4] Parent de Lebon, conventionnel fameux par sa cruauté.

ciaire; deux procès furent dirigés à la fois : l'un contre les auteurs du bris de scellés, l'autre contre la société pour violation de l'article 291.

Dès ce moment le club des *Amis du peuple* fut dispersé et dissous de fait, en attendant qu'il le fût de droit, ce qui n'eut lieu que huit mois plus tard, par arrêt de la cour royale. Les affiliés se joignirent aux sections créées sous différentes dénominations, et là, je le répète, ils étaient infiniment moins importans, moins dangereux, que dans la position qu'ils avaient prise : nous les retrouverons presque tous dans la société des *Droits de l'homme.*

Il est remarquable que les *Amis du peuple*, traduits cinq ou six fois en cour d'assises pour leurs écrits incendiaires et pour le fait de leur association, ont toujours été acquittés par le jury. Il est vrai qu'ils mettaient en œuvre toutes les ressources de leur talent, qu'ils employaient tous les moyens utiles à leur cause, sans être arrêtés par le scrupule. On intimidait les jurés par des menaces anonymes; on les circonvenait par des instances directes; puis, à l'audience, on les éblouissait par un pompeux étalage des vertus patriotiques; chaque républicain était un petit Caton ou un petit Guillaume Tell; chacun avait combattu la tyrannie, versé son sang pour la patrie; d'ailleurs, les persécutions dont ils se voyaient l'objet indiquaient assez les arrière-pensées d'un pouvoir infidèle à ses promesses; ce pou-

voir, plus cruel, plus coupable que le gouvernement de Charles X, portait une haine implacable à de généreux citoyens, parce que ceux-ci, ardens défenseurs de l'honneur national, intimidaient les étrangers et veillaient sur les traîtres dans l'intérêt du peuple.

Telle était en général la justification offerte aux jurés, accompagnée de déclamations perpétuelles contre le gouvernement et de quelque longue dissertation sur les droits du citoyen.

Un autre moyen plus efficace auquel les républicains ne manquaient pas de recourir, consistait à récuser, sur la liste des jurés, tous ceux dont l'opinion ou la fermeté de caractère les inquiétait [1]; et tandis qu'ils employaient tant de ressources pour triompher, les magistrats du parquet, notamment M. Persil, tant injurié et calomnié, portaient la générosité jusqu'à ne vouloir faire aucune récusation. Ainsi s'expliquent les centaines d'échecs éprouvés par le ministère public dans ses poursuites contre des journaux ou des factieux.

Les absolutions obtenues tant de fois malgré l'évidence de la culpabilité étaient une calamité pour le pays; elles exaltaient les mauvaises passions, aug-

[1] Je dois citer une exception : dans un procès où M. Sarrut se trouvait personnellement en cause pour des publications sur la prétendue désertion du général *Égalité*, il ne récusa personne. C'est le seul exemple de ce genre dont j'ai eu connaissance.

mentaient l'audace, la violence des ennemis de l'ordre public, disposaient les hommes vicieux et timides à se joindre aux anarchistes pour arracher une part du butin au jour de la victoire, affaiblissaient l'influence morale, la force matérielle, et détendaient tous les ressorts du pouvoir ; en un mot, elles encourageaient au mal en donnant la presque assurance de l'impunité.

Aussi, quelle joie faisaient paraître les conspirateurs! quels cris de victoire on entendait dans leurs rangs! quels éloges ils dispensaient aux jurés! quel redoublement de fureur contre les prétendues persécutions exercées par les magistrats!

Si, malgré tant de moyens mis en œuvre pour fausser l'opinion des jurés, ceux-ci, obéissant à leurs convictions, condamnaient quelque républicain, quelque journaliste, oh! alors, quelle différence de langage! au lieu d'une ovation, c'étaient des menaces, des outrages qui les attendaient. Les citoyens qui s'étaient montrés fermes, incorruptibles dans l'accomplissement d'un pénible devoir, n'étaient plus que les instrumens serviles du juste-milieu, que des ignorans ou des hommes corrompus, ambitionnant quelque emploi, quelque salaire, en récompense de leur infamie. On les signalait à la haine, à la vengeance des patriotes; on imprimait leurs noms, profession, domicile, afin que les

nouveaux égorgeurs pussent les retrouver au jour de la justice du peuple.

Me faut-il produire des preuves à l'appui de ces vérités ? elles se présentent par milliers ; je pourrais en puiser dans la plupart des numéros de certaines feuilles, dignes héritières du cynique *Père Duchêne*. Obligé d'être sobre pour ne point offrir un tableau d'une étendue démesurée, je prendrai au hasard un petit nombre d'exemples.

Le 19 février 1832, le journal *la Révolution* est condamné. Le lendemain, il déclare que cette condamnation est due à l'animosité de MM. Lacheze, avoué, et Billaud, agent de change, qui tous deux ont voulu satisfaire leur rancune contre l'accusé; d'autres feuilles passionnées répètent cette calomnie.

Le 5 de ce même mois, M. Thouret, gérant de *la Révolution*, avait déjà été condamné conjointement avec M. de Genoude, gérant de la *Gazette de France*, et Leduc, gérant du *Courrier de l'Europe*. A cette occasion, on publie la liste du jury, et cette fois les jugeurs n'ont qu'à bien se tenir ; s'ils échappent aux poignards républicains, la légitimité en fera bonne justice.

La Tribune a fait plus de trois cents fois la même publication ; les jurés qui avaient le malheur de la condamner étaient certains de voir paraître leurs noms en gros caractères, pendant plusieurs mois,

dans la feuille républicaine, et toujours, bien entendu, on commençait par les injurier.

Pour échapper au scandale et aux dangers réels de ces publications qui les signalaient à la haine des factieux, les jurés avaient pris l'habitude, dès le commencement de 1832, de voter secrètement. Cette précaution contraria les publicistes à passions ardentes. On se récria contre le vote secret; le journal *la Tribune* déclama vivement, comme si l'on eût retranché de ses listes de proscription les noms de quelques suspects.

Cependant plusieurs écrivains scrupuleux dans les rangs de l'opposition blâmèrent l'inconvenante publicité dont il s'agit, notamment le *Journal du Commerce* et la *Gazette des Tribunaux* ; mais *la Tribune* dédaigna leurs censures, elle prétendit que les jurés étaient des hommes *publics* dont elle avait le droit d'enregistrer les actes; elle allait même jusqu'à vouloir composer la liste générale des condamnations avec le nom des jurés en regard; le tout dans l'intérêt de l'humanité et de la science politique.

L'on croira peut-être que j'exagère; il faut donc emprunter le langage même de *la Tribune*. Je prie de lire et de méditer les lignes suivantes extraites de cette feuille :

« Une sorte de vertige ou d'aveuglement semble » s'être emparé du jury. Pendant les dernières ses-

» sions, il n'est guère de *coupables* qui aient échap-
» pé. Samedi encore une condamnation à mort;
» aucune circonstance atténuante n'a été admise;
» et pourtant, nous aimons à le dire, les jurés eux-
» mêmes ont semblé reculer devant leurs propres
» œuvres et regretter ce qu'ils avaient fait. Quelle
» est donc cette contradiction de la conscience? à
» quoi peut-elle tenir? Il est une passion funeste
» qui éblouit et fascine messieurs les jurés : c'est un
» amour désordonné et mal entendu de l'ordre.
» Dès qu'un avocat-général prononce ce mot, il est
» sûr d'obtenir tout ce qu'il lui plaît de demander.
» Sa parole est toute-puissante, et celle de la défense
» reste stérile. Pourquoi? c'est que le jury est une
» institution politique, quoi que l'on fasse. Avec la
» meilleure volonté, on n'a pas toujours l'intelli-
» gence assez haut placée pour se garder pur de
» toute disposition naturelle contraire aux accusés.
» On est homme enfin, sujet aux passions, et l'on
» ne peut guère oublier que l'on a combattu autre-
» fois des hommes tout semblables à ceux que l'on
» est appelé à juger aujourd'hui. Nous ne cesse-
» rons de le répéter : l'institution du jury est une
» excellente chose en elle-même, comme la liberté
» de la presse, comme l'élection; mais, comme
» elle, elle est viciée. Le privilége s'est glissé par-
» tout.

» Une circonstance vient encore tranquilliser les

» consciences sur la sévérité des condamnations.
» On prononce la mort sans y regarder; le motif
» a quelque chose d'honorable, et pourtant il est
» absurde. On se dit à soi-même : La peine est
» atroce; elle n'est plus dans nos mœurs; elle est
» inexécutable, car le peuple renverserait la guil-
» lotine; le roi fera grâce; on peut condamner.
» Nous croyons aussi que la peine de mort, en ma-
» tière politique surtout, est virtuellement effacée
» de nos codes; mais que résulte-t-il d'une pareille
» démonstration? c'est que l'application de la peine
» est indirectement dévolue à la royauté, qu'on in-
» vestit ainsi de l'autorité judiciaire; que les pou-
» voirs se trouvent confondus, et que nous nous
» trouvons placés sous un véritable régime de bon
» plaisir, comme à Constantinople ou à Tunis : ce
» sont les ministres qui deviennent les magistrats.

» Voilà une tendance funeste contre laquelle il
» est bon de se prémunir. Nous ne voyons plus
» qu'un moyen de rendre messieurs les jurés un peu
» soigneux de l'exercice du pouvoir qui leur est
» confié, un peu plus avares de son illégale dévo-
» lution; c'est de signaler leurs noms par la voie
» de la publicité : nous les donnerons dans toutes
» les affaires indistinctement, qu'il y ait condam-
» nation ou acquittement. Les jurés, en effet, joui-
» raient autrement d'un privilége que les magis-
» trats ne peuvent invoquer : celui de disparaître

» après l'arrêt, de se perdre dans la foule, et de ne » laisser aucune trace après eux. En quoi, d'ail- » leurs, pourraient-ils se plaindre? on ne doit pas » craindre d'exprimer tout haut le vote de sa con- » science. Hommes publics, c'est bien le moins » qu'ils soient sujets de la publicité. *On pourrait* » *même, à la fin de chaque année, faire le tableau des* » *condamnations avec le nom des juges*; ce serait un » travail utile, un document historique dont la » science politique pourrait faire son profit. » *Tribune*, 9 octobre 1832.

Doit-on être surpris que de paisibles citoyens, appelés peut-être une seule fois dans leur vie à prononcer sur le sort d'un accusé, et peut-être aussi fort peu versés dans l'étude des théories gouvernementales, n'aient pas toujours su distinguer les choses permises d'avec les actes ou les paroles qui constituaient le délit? Aura-t-on le courage de les blâmer s'ils ont fléchi devant la crainte de se faire des ennemis implacables, d'alarmer leurs familles, et de compromettre dans certain cas l'exercice de leur profession? L'indulgence doit faire ici la part de la faiblesse humaine. Mais, plus il existait de motifs d'hésitation, plus il faut admirer et féliciter les hommes de cœur qui ont noblement obéi au cri de leur conscience, malgré les clameurs et les menaces des factieux.

Quelles qu'aient été, au surplus, les causes déter-

minantes des absolutions prononcées par le jury dans les procès intentés aux Amis du peuple, il en résultait aux yeux de toute l'opposition l'abrogation implicite des lois qui prohibent les associations politiques. Le pouvoir se voyait enlever, au milieu des circonstances les plus critiques, une arme nécessaire en tous temps.

Cependant le jury, tout en prononçant un verdict de non culpabilité, a fourni, sans le vouloir, à la cour royale, un motif légal de dissoudre les Amis du peuple; voici comment :

Le 14 décembre 1832, les chefs du club comparurent devant la cour d'assises : MM. Sugier, avocat; Rittier, avocat; Caunes, Berryer-Fontaine, Cavaignac, Gabour, Desjardins, Félix Avril, Delamare, avocat; Gaussuron, Despréaux, Plagniol, Plocque, avocat; Carré, avocat, figuraient au nombre des accusés, ainsi que MM. Raspail, Juchault, Rillieux, Trélat, Roche et Bonnias; mais les six derniers n'étaient pas présens.

Les jurés acquittèrent tous les accusés, et, pour consacrer d'une manière explicite le droit d'association, M. Fenet, désigné par le sort comme chef du jury, déclara que les accusés avaient réellement formé une société politique sans autorisation; que néanmoins lui et ses collègues les acquittaient parce que ce fait ne constituait ni délit ni contravention. M. Fenet, en sa qualité d'avocat, aurait dû,

mieux qu'un autre, comprendre les inconvéniens d'une telle déclaration : elle tendait à dénaturer l'institution du jury, puisque dans cette circonstance ce n'était pas *le fait* que les jurés entendaient juger, c'était la loi que, de leur autorité, ils déclaraient inapplicable.

Trop occupé du désir d'être utile à ses amis, M. Fenet, dont les sentimens républicains étaient bien connus, leur rendit un mauvais service; car la cour royale, s'emparant de sa déclaration affirmative sur l'existence d'une association entre les Amis du peuple, rendit un arrêt pour la dissoudre.

L'arrêt de la cour royale n'avait aucune importance quant à ce club; car depuis la mesure prise le 1er juin il était réellement fermé; mais cet arrêt dissipait les illusions sur la prétendue abrogation de l'article 291, et, sous ce rapport, son utilité n'est pas contestable.

Comme on vient de le voir, l'énergie et la persévérance de l'autorité ont triomphé, même sans le concours du pouvoir judiciaire, d'une grande affiliation menaçante pour le trône et pour l'ordre social; en rapprochant cette conduite de celle tenue en 89, 90, 91, 92, 93 et 94, à l'égard des Jacobins, on comprendra aisément pourquoi ceux-ci étaient devenus si redoutables, et pourquoi leurs imitateurs de 1830 ont heureusement disparu sans laisser de grands souvenirs.

En terminant ce chapitre, je demande la permission de retracer des lignes écrites par deux hommes qui ont vécu à vingt-trois siècles de distance : Platon et l'abbé Sieyes, dont nos républicains eux-mêmes ne mettront pas en doute les sentimens généreux, les lumières et le patriotisme. Voici comment ils exprimaient une opinion que l'on croirait inspirée par les événemens dont nous sommes témoins depuis 1830 :

« Les démagogues sont la maladie à laquelle doit » faire attention tout médecin d'état, tout législa» teur. Les plus ardens agissent; les autres entou» rent les tribunes, bourdonnent, coupent la parole » à tout le monde. Échansons dépravés, ils versent » à un peuple altéré une liberté sans mesure : » quand ce peuple est une fois enivré, il ne loue, » il n'honore, entre les particuliers, que ceux qui » s'élèvent au niveau des magistrats; les enfans » s'accoutument à parler plus haut que leurs pères, » à ne plus les respecter, afin d'être libres. Les » nouveaux venus s'égalent aux anciens, et les » vieillards sont obligés de s'assimiler aux jeunes » gens pour ne pas paraître despotes ou ridicules.

» Ce bouleversement d'idées s'étend à la famille » et à tout. Pour maintenir le peuple dans leur dé» pendance, les démagogues ne manquent pas de » lui promettre la dépouille des riches. Comme ce » ne sont pas les hautes classes qui ont cherché à

» innover, *on les accuse de conspirer contre le salut » et la liberté du peuple ;* ce sont, dit-on, des oli- » garques. S'ils le deviennent, à qui la faute? Le » peuple, alors', 'pour se garder d'eux et de lui- » même, se cherche un chef : voilà la tige des ty- » rans. Aussi, l'effet infaillible de l'excessive liberté » est-il de conduire à l'excessive servitude.» PLATON, *de la République,* livre 7.

« *Des faux patriotes.* C'est aux hommes dont les » intentions sont restées pures que nous nous » adressons pour leur signaler ce petit nombre de » faux patriotes qui les agitent, les tourmentent; » qui jettent dans leur esprit des idées absurdes, » ou dans leur âme d'extravagantes ou coupables » espérances. Les circonstances présentes en font » un devoir.

» Gardez-vous de regarder comme des républi- » cains ceux qui ont voulu, dans le renversement » d'un trône, non pas le moyen d'établir un gou- » vernement nouveau désiré par la nation, mais le » droit de renverser dans tous les temps tout ce qui » embarrasserait leur ambition individuelle; ceux » qui pensent qu'affermir est toujours une lâcheté, » détruire toujours une gloire; qui, ennemis effré- » nés de tout ce qui est ordre ou même apparence » d'ordre, veulent gouverner par des cris et non » par des lois; qui déchireraient de leurs mains le » gouvernement qu'eux-mêmes auraient formé,

» parce qu'un gouvernement, fût-il leur ouvrage, » ne pourrait jamais accomplir à leur gré tous les » projets de leur avidité, tous les délires de leurs » fureurs.

» Non, ils ne sont pas républicains ceux qui, à » travers leur démagogique langage, semblent à » chaque instant vous dire que, puisqu'on a attaqué » un roi, ils peuvent, à plus forte raison, attaquer » des magistrats du peuple.

» Non, ce ne sont pas des républicains ceux qui » ne savent que recueillir, échauffer, soulever les » mécontentemens contre l'ordre établi; ceux pour » qui la paix est un malheur; qui, espérant dans » les dissensions intérieures, ne sont heureux que » par les haines; qui, par le délire de leurs provo- » cations, portent l'épouvante chez le citoyen pai- » sible, tarissent les sources de la richesse publique, » frappent de mort le crédit, anéantissent le com- » merce, paralysent tous les travaux; qui parlent » sans cesse des malheureux, se disent *les amis du* » *peuple*, et ne savent que l'exaspérer au lieu de le » servir; s'enflamment contre l'ennemi extérieur, » mais sont bien décidés à ne pas le combattre.

» Mais, que tardé-je à le dire? leur but, ce n'est » point la justice; ce qu'ils veulent, c'est enivrer » le public de défiance, c'est porter la confusion » et le découragement dans les esprits, c'est pous- » ser les Français au désespoir, c'est maîtriser tout

» dans le trouble, c'est gouverner, en un mot, à
» quelque prix que ce soit. Français, vous savez
» comme ils gouvernent !

» Le citoyen Sieyès,
» Président du Directoire exécutif. »

25 germinal an VIII.

CHAPITRE NEUVIÈME.

IX

Révolte du 5 juin 1832. — Comment on avait préparé de longue main cette collision. — Convoi du général Lamarque. — Premiers actes d'hostilité contre les agens de la force publique. — Coups de feu tirés sur la troupe. — On veut conduire le général Lafayette à l'Hôtel-de-Ville. — Projet de le jeter à l'eau. — Postes, casernes, pris par les insurgés. — Armes pillées. — Mes visites aux Tuileries et à l'état-major. — Barricade Saint-Merri. — Jeanne. — Bande Vidocq. — État de siége. — Ordonnance sur les médecins. — Nombre des tués et des blessés. — Promenade du roi. — Pièce saisie chez M. Laboissière. — Saisies de journaux. — Compte-rendu. — Pepin. — Les conseils de guerre. — Quinze cents prisonniers. — École Polytechnique et école d'Alfort. — Condamnations prononcées par le jury. — Anniversaire des 5 et 6 juin.

L'on a vu dans les précédens chapitres les factions carliste et républicaine décidées à une insurrection. Tout était préparé dans leurs rangs pour une journée décisive.

Jusque là les républicains n'avaient pas osé descendre en armes sur la place publique. Les émeutes fréquentes, les désordres, les complots tant de fois réprimés, n'allaient pas jusqu'aux coups de fusil : des rassemblemens tumultueux, des menaces,

des vociférations, le pillage des boutiques d'armuriers, tels étaient les exploits des agitateurs.

C'est ainsi qu'ils recrutaient les hommes les plus mal famés, et qu'ils faisaient leur propagande la plus active; c'est ainsi qu'avant de livrer bataille ils accoutumaient les sectateurs aux mouvemens, aux émotions de la rue, de même que nos officiers instructeurs apprennent les évolutions militaires aux nouvelles recrues avant de leur mettre le fusil à la main.

Les meneurs et les écrivains de la faction s'exprimaient depuis six mois avec une exaltation furieuse; la fécondité de leur génie s'épuisait à inventer des accusations contre le gouvernement : l'on affirmait, à plusieurs reprises, que le roi faisait passer des sommes considérables à l'étranger, qu'il avait peur, qu'il songeait à fuir, etc. Quelques jours plus tard on soutient que le roi cherche à négocier quarante millions hypothéqués sur les biens de la famille d'Orléans, et l'on ajoute : « C'est » un moyen de mettre sa fortune à couvert; cela » prouve qu'on n'a aucune confiance dans l'ave- » nir... Quand un général fait filer les fourgons sur » les derrières, c'est qu'il ne croit pas au gain de la » bataille; alors le soldat perd courage à l'exemple » de son chef, le sauve qui peut ne tarde pas à se » faire entendre : ce cri est celui des traîtres. »

Le gouvernement fait démentir cette calomnie; mais qu'importe le démenti? on répète le

même dire, et l'on *déclare qu'on est certain du fait.*

Ce n'était pas seulement dans les réunions, dans les tavernes, dans quelques pamphlets, qu'on faisait circuler de tels bruits; c'étaient les journaux, organes des partis, qui les publiaient, qui les affirmaient comme vrais.

En outre, l'on se rappelait que, pendant la terreur, les sanguinaires Hébert, Marat, et leurs imitateurs, avaient porté jusqu'au paroxisme l'exaspération de la populace en lui parlant des aristocrates conspirant d'intelligence avec l'étranger, afin de livrer nos places fortes, nos provinces, et de faire égorger les patriotes : on employa les mêmes argumens pour agir aussi sur l'imagination des crédules : chaque matin, les armées ennemies étaient prêtes à nous envahir, tandis que nos frontières dégarnies, nos forteresses démantelées, laissaient la France à leur merci. Les soldats de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse arrivaient à marches forcées sur le Rhin, et le juste-milieu conservait à Paris le petit nombre de troupes disponibles pour servir d'auxiliaires à l'infâme police et traquer les amis de la liberté. La trahison était évidente, palpable; le gouvernement de Louis-Philippe n'était composé que de lâches, de traîtres, payés pour rétablir la branche aînée sur le trône; les patriotes ne pouvaient assez se presser d'en purger la France, etc.

Je voudrais pouvoir appeler maniaques ou visionnaires les hommes qui tenaient un pareil langage, mais ils méritent des épithètes plus sévères, car, j'en suis persuadé, c'est avec connaissance de cause qu'ils débitaient et publiaient tant d'impostures.

A l'aide de ces excitations, ils parvinrent à porter jusqu'au délire la haine de leurs adeptes; mais il ne suffisait pas de leur inspirer un violent désir de vengeance contre le roi et les agens de l'autorité, *qui tous s'engraissaient des sueurs d'un peuple généreux et misérable;* il fallait encore présenter ce gouvernement comme isolé au milieu de la nation, comme prêt à se voir abandonné par l'armée, par la garde nationale et par tous les hommes qui le servaient; et c'est à quoi nos folliculaires n'ont pas manqué pour donner confiance à leurs partisans, pour leur persuader qu'un effort énergique ferait disparaître toute *cette clique de fripons et de tyrans.* Les écrivains de la faction l'avaient répété tant de fois, qu'ils finirent par croire eux-mêmes à la faiblesse du pouvoir : nos régimens, travaillés par leurs doctrines pernicieuses, leur paraissaient imbus de principes républicains; ils s'imaginaient que les soldats ne voudraient pas lutter contre le peuple pour soutenir le trône. Quant à la garde nationale, on daignait à peine la compter pour quelque chose. On avouait qu'elle s'était toujours montrée fidèle à sa devise, que l'*ordre public* avait été bien

des fois maintenu ou rétabli par elle ; mais il s'agissait alors des émeutes : la milice citoyenne n'avait rencontré pour adversaires que des hommes désarmés ; il lui fallut peu de courage dans ces circonstances, puisqu'elle agissait en l'absence d'un danger sérieux ; mais au premier coup de fusil, tous ces bourgeois devaient s'enfuir comme une nuée d'oiseaux : nos Brutus traitaient avec un superbe dédain la population aisée de la capitale ; ces propriétaires, ces négocians, ces *épiciers*, objets de leurs sarcasmes, n'étaient, à leur dire, bons que pour parader.

Lorsque tous ces moyens eurent produit leur effet, que le dévouement de la tourbe fut certain, que l'irritation fut arrivée au diapason de la leur, les meneurs se décidèrent à la révolte. Leur détermination était prise, il ne fallait plus qu'une occasion favorable qui leur permit de réunir tous les républicains, d'ameuter la populace, et de profiter du concours des légitimistes. Le convoi du général Lamarque fut donc le signal et non la cause de l'insurrection.

En attendant que cette circonstance ou toute autre vînt favoriser les vues des conspirateurs, ils ne craignaient pas d'exprimer hautement leur entière confiance dans le succès : j'ai déjà reproduit un article publié le 1er juin, qui prouve jusqu'où allaient leur audace et leur espérance.

Avant cette date, *la Tribune*, que je cite souvent parce que ce journal était, jusqu'à un certain point, l'organe officiel de la fraction la plus violente du parti républicain et le réceptacle des outrages adressés au pouvoir, *la Tribune*, dis-je, contenait dans son numéro du 15 mai 1832 les lignes suivantes, dont la dernière, fort remarquable en la rapprochant du 5 juin, semblait au rédacteur contenir une heureuse prophétie :

« L'on assure que le roi a déclaré ce soir, de la » manière la plus positive, que, si M. Casimir Pé- » rier succombait, il confierait à l'instant l'admi- » nistration du pays à de nouvelles mains : d'où il » faut conclure que, si l'agonie de M. Périer du- » rait un mois, le provisoire ne cesserait pas *bénévo-* » *lement* avant cette époque. *Il est probable que ce* » *serait trop tard.* »

Quelques semaines avant cette date, *la Gazette de France* avait proposé une coalition parlementaire comme un excellent spécifique pour amener une solution. Elle citait les émeutes de Paris, les insurrections de Lyon, de Grenoble et autres, où les républicains avaient toujours succombé, et prétendait y trouver la preuve de l'inutilité de ces tentatives.

Les luttes parlementaires semblaient préférables à *la Gazette ;* elle désirait donc la réunion de tous les partis pour anéantir le gouvernement par les voies légales.

Le rapprochement offert par la feuille légitimiste à la république avait encore, si je ne me trompe, une autre signification. Faisons la part de ménagemens nécessaires pour ne pas donner au langage un caractère séditieux, et demandons-nous si *la Gazette* ne manifestait pas implicitement le vœu d'une alliance pour les choses coupables aussi bien que pour les choses légales.

Quand les factions se coalisent pour livrer des combats de tribune, elles sont naturellement disposées à faire aussi cause commune pour les combats de la rue.

En résumé, n'est-il pas permis de traduire de la manière suivante les paroles de la *Gazette*. « Les ré-
» publicains et les carlistes ont été battus sur tous les
» points parce qu'ils agissaient isolément : unissons
» nos forces, nous serons certains de la victoire? »

La Tribune répond à *la Gazette*, et, sans repousser le projet d'une coalition dont l'existence, au moins tacite, s'est d'ailleurs bientôt révélée par des actes, elle profite de la circonstance pour prêcher la sainte insurrection que ses amis préparaient à Paris, et pour faire en attendant l'éloge de l'émeute. Voici quelques-unes de ses phrases : « Quant à la preuve
» tirée des événemens de Lyon et de Grenoble, elle
» n'établit qu'une chose, c'est que les insurrec-
» tions des départemens sont sans résultat pour la
» France.

» Mais, qu'une de ces insurrections fût arrivée » à Paris, *la Gazette* peut être bien certaine que » tout serait fini à cette heure, et que M. Périer, » bien loin d'avoir dicté des ordres du jour ou des » proclamations insolentes, attendrait, peut-être » sous les verroux, *le jugement national* réservé » aux ministres dont la violence fait tout le pouvoir.

» Les insurrections de Lyon et de Grenoble » peuvent démontrer aux légitimistes que tous » leurs efforts pour remuer les passions dans les » provinces sont sans résultat immédiat.

» Par le poids seul de Paris, tout est retenu en » équilibre : c'est à Paris seulement que se font » les révolutions; car c'est là que rayonne le foyer » dont la lumière se répand dans tous les points » de la France : toute émeute sérieuse, à Paris, a » produit un changement important.

» MM. Guizot et de Broglie sont tombés à la » voix d'une émeute; les fleurs de lis, au Palais- » Royal, ont été effacées à une pétition de l'émeute; » il n'y en a pas une qui n'ait porté ses fruits! » celle même où M. le comte Lobau a mérité les » chevrons de pompier a inspiré à M. Périer une » magnifique protestation en faveur de la gloire » de la colonne et sa promesse de la statue.

» *Que l'émeute se prolonge, se grossisse, devienne* » *insurrection, et vous verrez le sort du juste-mi-* » *lieu*, etc. »

Comme on le voit, le journal révolutionnaire s'exprime avec peu de réticence; il donne le mot d'ordre aux républicains, et dit aux carlistes : Ne remuez plus la province par vos intrigues; ne bataillez plus dans les broussailles de la Vendée; venez tous à Paris; vous nous aiderez; c'est là qu'il faut porter un coup décisif. En attendant la grande insurrection, secondez-nous autant que possible dans nos émeutes, au lieu de les critiquer : elles sont toutes utiles.

Les carlistes n'ont adopté qu'en partie ce plan de campagne; ils n'ont pas voulu concentrer toutes les forces sur un point. Leur tactique consistait, au contraire, à soulever plusieurs localités à la fois; mais les deux factions n'en ont pas moins fait cause commune à Paris.

Le 29 mai, voulant réunir sous la bannière insurrectionnelle tous les mécontens, stimuler la bonne volonté des siens, blâmer indirectement leur hésitation, et leur promettre un immense concours d'auxiliaires, dont le nombre est évalué modestement à deux cent mille, la même feuille publie un long article sur les unions politiques, dans lequel je remarque les passages suivans :

« En France, nous sommes moins avancés; nous » sommes trop dispersés. Nous avons bien une » société des *Amis du Peuple*, une société *Aide-toi*, » plusieurs autres encore, beaucoup trop d'associa-

» tions; mais toutes ces forces marchent sans ensem-
» ble et sans unité; aussi, en sommes-nous *encore ré-*
» *duits aux émeutes,* et dans les émeutes la cause du
» peuple est toujours vaincue. Il est successivement
» battu à Lyon, à Grenoble, à Bourges, à Paris, à Poi-
» tiers, partout : la raison en est simple, c'est que
» le peuple n'opère *point de mouvement simultané.*
» Supposez qu'on ait un but arrêté, que l'on s'en-
» tende, et qu'à un *signal* on agisse partout à la
» fois; les résultats seraient assurément tout au-
» tres. Depuis deux ans qu'on laisse les départe-
» mens de l'Ouest se traîner dans l'anarchie, si les
» patriotes, au lieu d'envoyer leurs écus à un gou-
» vernement qui les gaspille, et qui ne sait leur
» donner aucun appui, les avaient gardés pour faire
» des cotisations destinées à se procurer des *armes*
» et à s'organiser, qu'on dise s'il serait question
» de troubles aujourd'hui !

» Tout cela, sans doute, ne pourrait se faire
» qu'en contravention à l'article 291 du Code pé-
» nal de l'empire; mais il n'y a qu'un mot à ré-
» pondre : Celui qui a seul le droit de faire des
» lois ne pourrait-il pas *se mettre au-dessus des*
» *mauvaises qu'on lui oppose?* Il ferait beau voir
» parler d'un article 291 et de sommations préa-
» lables à des assemblées de *deux cent mille hom-*
» *mes! Toutes ces broutilles ne s'opposent qu'aux*
» *faibles,* et l'article lui-même ne parle que de

» réunions de plus de vingt personnes ; il n'a pas » prévu celles dont nous parlons. »

Lecteur, vous comprenez toute la portée de ces paroles, et la logique de nos réformateurs. Ne serez-vous pas surpris qu'à une date aussi rapprochée de l'époque actuelle, quelque publiciste ait pu donner impunément de tels conseils, faire de telles provocations à la révolte? Moi, j'explique cette hardiesse en rappelant que les républicains, se croyant à la veille d'un triomphe, jugeaient inutiles une certaine réserve et les précautions oratoires dans leur polémique.

Voilà de quelle manière les deux factions s'étaient mutuellement, et de longue main, excitées à la révolte ; voilà comme elles disposaient leurs combattans à une action générale. Leur accord s'est révélé dans ces circonstances par la simultanéité de leurs efforts en Vendée et à Paris. Si les preuves morales que j'en ai produites ne suffisaient pas, on trouvera par la suite des documens qui me paraissent devoir porter la conviction dans tous les esprits.

Peut-être me reprochera-t-on d'avoir trop longuement expliqué les incidens qui établissent la préméditation. Je répondrai que, cependant, je n'en ai pas cité la centième partie, et que mes développemens tendent à réfuter d'avance les accusations dirigées contre la police ; car, il faut bien

qu'on le sache, les républicains ont eu l'effronterie de soutenir que la révolte de juin était un événement fortuit dans lequel la police avait joué le rôle de provocateur. Cette grossière calomnie fut reproduite cent fois dans leurs publications et dans leur défense orale.

Reprenons maintenant les faits postérieurs au 2 juin.

J'ai dit que, ce même jour, les républicains ayant acquis la douloureuse assurance de la mort prochaine du général Lamarque, ajournèrent l'insurrection jusqu'à l'époque de ses obsèques ; ils n'attendirent pas long-temps.

Dès le 3 juin, les parens de l'illustre général font annoncer son décès, et préviennent les amis du défunt que le convoi aura lieu le 5, qu'on se réunira à la maison mortuaire, rue Saint-Honoré, n° 368, à dix heures du matin, ajoutant que, d'après le vœu formellement exprimé par le général d'être inhumé au milieu de sa famille, le corps sera conduit directement à la barrière, pour de là être dirigé vers sa dernière demeure.

Le 4 juin, les organisateurs de la révolte font convoquer tous les réfugiés présens à Paris, avec injonction de se réunir rue Taranne, et les élèves des deux écoles, avec indication de la place de l'Odéon comme point de rassemblement ; la société des Amis du peuple avait choisi la place du Lou-

vre, les condamnés pour causes politiques la place de la Madeleine, et l'artillerie parisienne la place du Palais-Royal.

De ces divers points, les personnes ainsi convoquées par des officieux étaient invitées à marcher à la suite du convoi.

Il n'est pas inutile de faire observer que l'artillerie de la garde nationale parisienne était dissoute depuis long-temps; mais un bon nombre des hommes qui la composaient, animés de sentimens hostiles, parurent en uniforme, avec armes, au convoi du général Lamarque.

Pendant cette journée du 4 juin, un sieur O Reilly, chef de la société des Réclamans de juillet, fait remettre six mille pierres à fusil, six cent cinquante épinglettes, et trente-six douzaines de cocardes républicaines, pour être distribuées aux combattans; il donne des instructions à ses hommes pour le lendemain, les forme en décuries, centuries et légions de cinq cents, désigne les commandans, fait tous les préparatifs accessoires, et, le lendemain, il paraît à la tête de sa phalange, porteur d'un drapeau rouge.

En même temps un sieur Thielment, chef de la société Gauloise, également organisée en décuries, centuries et légions, prenait des dispositions analogues.

La société Aide-toi, celle des Réclamans de juil-

let, celle de l'Union, dont Victor Escousse, jeune poëte, mort d'une manière si tragique, était membre, celle établie pour l'instruction libre et gratuite du peuple, fournirent aussi leur contingent.

En outre, on recruta dans les comptoirs, dans les chantiers, dans les ateliers, tous les hommes de bonne volonté.

Puis, dans la soirée du même jour, les moteurs principaux réglèrent définitivement le programme du lendemain ; on convint de se munir de pistolets et de poignards ; on rédigea des pamphlets pour être répandus dans le peuple ; on indiqua les points qu'il faudrait d'abord attaquer pour se procurer des armes ; on assigna un poste à chaque affidé ; on prévit tout ; on combina tout, jusqu'aux moindres détails ; on discuta la possibilité d'envoyer une bande d'hommes déterminés pour attaquer le château de Saint-Cloud, résidence alors de la famille royale ; enfin, on arrêta le projet de transférer le corps du général Lamarque au Panthéon, malgré les remontrances et les refus de sa famille, dont la douleur s'augmentait par la prévision des désordres. C'était dans la pensée des conjurés un moyen infaillible d'amener le conflit, unique objet de leurs préparatifs. Il fut décidé que le signal de l'attaque serait le cri : *Au Panthéon !*

De leur côté, les carlistes avaient donné l'ordre

à leurs hommes de suivre et d'aider tous les mouvemens républicains.

Informé de ces préparatifs dans la soirée du 4 juin, après m'être concerté avec le ministre de l'intérieur, je donnai des instructions pour que les régimens en garnison à Paris et dans la banlieue fussent consignés et prêts à marcher au premier signal.

Deux bataillons étaient commandés pour escorter le convoi.

Toute la garde municipale, placée immédiatement sous mes ordres, fut appelée à occuper différentes localités qui semblaient les plus menacées, notamment les rues qui, du pont d'Austerlitz, conduisent au Panthéon : la consigne donnée à tous les détachemens était d'empêcher le trouble dans le cortége, de lui faire suivre sans déviation l'itinéraire indiqué, et surtout de s'opposer à ce qu'après avoir traversé le pont d'Austerlitz, il quittât la ligne des boulevards. Je savais que telle était l'intention des perturbateurs, qu'ils voulaient absolument traîner le corbillard au Panthéon. D'après toutes les apparences, le combat devait commencer aux environs du Jardin des Plantes, dans les rues parallèles. C'était là qu'une voiture attendait le cercueil du général Lamarque pour le conduire à Mont-de-Marsan. Il n'était pas douteux que les conspirateurs ne donnassent le signal de la ré-

volte au moment où le cercueil serait enlevé du corbillard pour être placé dans la voiture de voyage.

Dans cette prévision, je fis stationner sur ce point de forts détachemens de garde municipale, sous le commandement du lieutenant-colonel Dulac, homme de cœur, en qui j'avais une entière confiance, et qui maintenant est colonel de la première légion de gendarmerie : il importait que le premier exploit des révoltés ne fût pas un échec pour la troupe.

Quant aux inspecteurs de police et sergens de ville, ils eurent ordre de s'établir dans toutes les rues latérales du boulevard et dans celles rapprochées de la place Vendôme, avec mission d'arrêter la circulation des voitures lors du passage du convoi, pour qu'il ne rencontrât aucun obstacle dans sa marche.

Un piquet de gardes municipaux et de sergens de ville fut conservé à la préfecture de police, prêts à se rendre partout où les événemens réclameraient leur présence.

De son côté, M. le maréchal Lobau, informé par le ministre de l'intérieur et par moi de la situation des choses, prenait à l'avance des mesures pour qu'une partie de la garde nationale fût prête à répondre à son appel, si les circonstances l'exigeaient.

Toutes choses se trouvant ainsi disposées, j'attendais la journée du 5 sans inquiétude sur le ré-

sultat de la lutte, et doutant encore de la persévérance des factieux dans l'exécution de leur projet. Je pensais, et beaucoup de personnes plus expérimentées que moi pensaient aussi que les ennemis de l'ordre hésiteraient à passer le Rubicon; qu'au moment décisif, la bonne contenance de la troupe, de la garde nationale et la réprobation du public pourraient les intimider; il en a été autrement : le concours immense de curieux qui suivaient le convoi fit croire aux républicains que la population toute entière était prête à les seconder.

Le 5 juin de grand matin, les positions indiquées à mes agens et à la garde municipale étaient occupées par eux; ils faisaient partout observer avec modération les consignes que j'avais données. Les deux bataillons de troupe de ligne commandés pour l'escorte étaient sous les armes, et le reste de la garnison attendait dans les casernes les ordres des chefs militaires.

A neuf heures, les abords de la maison mortuaire se trouvaient déjà obstrués par la foule; à dix heures, les différentes parties du cortége encombraient la rue Saint-Honoré, la rue de Rivoli, le place de la Concorde et la rue Royale. Alors des impatiens, comme il y en a toujours dans les factions, commencèrent sur ces points des actes d'hostilité contre les sergens de ville qui passaient inoffensifs; plusieurs furent maltraités, et n'eurent que

le temps de se réfugier dans le jardin des Tuileries, dont on ferma aussitôt les grilles. Déjà des cris de *vive la république !* se faisaient entendre.

Le convoi se met péniblement en marche. Arrivé à la hauteur de la place Vendôme, les perturbateurs le détournent de vive force de l'itinéraire fixé, pour faire faire au char funèbre le tour de la colonne : on ne s'oppose pas à leur dessein, afin de ne point exciter une collision pour une cause futile.

Vers le milieu du boulevard Montmartre ils détellent les chevaux, et une soixantaine d'hommes mal vêtus se mettent à traîner le char. Cet incident nécessita un temps d'arrêt pour atteler les enthousiastes, dont fort peu, sans doute, avaient connu le général Lamarque ; il en résulta aussi un commencement de désordre, de confusion dans le convoi, parce que les attroupemens à la suite continuaient à marcher, tandis que la tête du cortége était arrêtée.

Dès lors aussi les sergens de ville placés dans les rues latérales sont attaqués, assommés dès qu'ils sont aperçus ; on les poursuit avec acharnement, et beaucoup ne doivent la vie qu'à l'intervention d'honnêtes citoyens qui les protégent. Ces agens ne se trouvaient que deux ou trois sur chaque point, et conséquemment hors d'état de se défendre contre des bandes de furieux. Cependant leur présence était utile à ceux-là même qui les attaquaient, puis-

qu'elle avait uniquement pour but d'arrêter la circulation des voitures, dont le passage sur les boulevards eût augmenté les embarras du cortége. A chaque instant ces pauvres sergens de ville arrivaient à la préfecture dans un état pitoyable, les vêtemens en lambeaux, pour rendre compte des scènes dont ils venaient d'être les témoins.

Au boulevard Saint-Antoine, un attroupement de cinq à six cents individus à figures sinistres, ayant pour la plupart les manches retroussées, armés de gros bâtons, déboucha de ces quartiers, et se fit faire brutalement une place dans la foule; ils s'établirent entre les pelotons d'artillerie de la garde nationale et la colonne des réfugiés. Ai-je besoin d'ajouter que des cris séditieux, des menaces, des provocations de tout genre se faisaient entendre sur toute la ligne occupée par le convoi?

On arrive à la place de la Bastille; là des discussions s'élèvent entre les assistans : les uns veulent qu'on s'y arrête pour prononcer des discours; les autres ne veulent faire aucune halte. Ceux-ci l'emportent pour cette fois; mais au bout du boulevard Bourdon, devant le pont du canal qui fait face aux greniers d'abondance, l'exaltation des conspirateurs éclate; des paroles incendiaires, des cris de révolte, des noms proclamés, des noms abolis, des bonnets de liberté, des accolades, enfin le mot d'ordre convenu : *Au Panthéon!* décidèrent le mouvement.

Le corbillard, toujours traîné à bras d'hommes, s'arrête en tête du pont d'Austerlitz. M. Lepelletier, ami du défunt, lit une notice chronologique; d'autres orateurs lui succèdent; plusieurs y prononcent des discours incendiaires : les réfugiés s'approchent du cercueil et le couvrent de leurs diverses bannières.

Le convoi présentait alors l'aspect le plus affligeant; tout était en confusion dans cette foule innombrable, resserrée entre les fossés de la Bastille et les greniers d'abondance; c'était un véritable tohu bohu, où l'exaltation des républicains de bas étage se manifestait par d'affreuses vociférations.

Dès les premiers actes coupables commis le matin, j'avais prévu les événemens de la journée, et, voulant prêter main-forte à la garde municipale qui attendait auprès du Jardin des Plantes, et aux divers détachemens chargés de suivre le convoi, j'avais prié le colonel du 6e de dragons, caserné près le quai des Célestins, d'envoyer deux cents hommes au pont d'Austerlitz.

Cette troupe, parvenue sur ce point, se trouve en présence d'une foule innombrable; elle fait halte pour ne pas augmenter le désordre effroyable qu'elle avait sous les yeux.

En ce moment on entoure le général Lafayette, on l'emporte; il est contraint plutôt qu'invité à monter dans un fiacre; on veut le conduire à l'Hô-

tel-de-Ville pour y proclamer la république; des hommes déguenillés détellent les chevaux et traînent la voiture. Les dragons s'écartent pour laisser passer le fiacre dans lequel l'illustre Lafayette montrait une contenance embarrassée; l'ami de Washington était peu flatté sans doute d'une ovation offerte dans une pareille circonstance et par de tels patriotes; mais heureusement les obstacles matériels ou la résistance du généralne permirent pas à ses malencontreux admirateurs de l'établir à l'Hôtel-de-Ville; ils furent obligés de traverser Paris, traînant leur précieux fardeau jusqu'à la rue d'Anjou-Saint-Honoré, où M. Lafayette put enfin se débarrasser de son attelage.

A peine avait-il quitté le boulevard Bourdon, que trois ou quatre misérables dont je n'ai jamais pu connaître les noms discutèrent le projet de le jeter à la rivière, et d'attribuer à la police l'exécution de ce crime.

Cette exécrable combinaison ne manquait pas d'habileté : les scélérats qui l'avaient formée comprenaient bien toute la portée de la commotion électrique qu'elle eût produite sur les cent mille individus alors entassés près du théâtre de l'événement.

Supposons que le crime eût été consommé; les hommes les plus indifférens n'auraient-ils pas, dans leur indignation, fait cause commune avec les factieux pour venger l'illustre victime? Le courage,

la colère, la rage des conspirateurs ne les eussent-ils pas rendus capables de tout? Le personnel de la police, tout agent de la force publique n'eût-il pas été impitoyablement massacré? N'eût-on pas rendu le gouvernement responsable, aux yeux des masses égarées, de l'assassinat attribué à mes agens? Croit-on que le nombre des révoltés n'eût pas été décuplé? Croit-on que les gardes nationaux eussent voulu combattre pour défendre le pouvoir, et que la troupe elle-même, abandonnée par la milice citoyenne, eût montré le même zèle, le même dévouement, la même résolution? Que de malheurs, que de sang répandu, avant que la vérité ait pu se faire jour! Comment d'ailleurs détromper le peuple au milieu d'une conflagration générale? La calomnie, qui fait tant de victimes, qui fait commettre tant d'iniquités, aurait-elle jamais eu des conséquences aussi effroyables? Le départ forcé du général, par suite d'un autre plan des factieux, ne permit pas d'accomplir le projet dont il s'agit.

Pendant que ceci se passait, beaucoup d'autres incidens se déroulaient à la fois au milieu de l'énorme cohue. Après que les amis, les anciens collègues du défunt lui eurent adressé un dernier adieu; après les discours prononcés et l'hommage rendu par les réfugiés aux mânes du général Lamarque, le char funèbre reprit sa marche et traversa le pont d'Austerlitz.

En cet instant un jeune homme, le nommé Peyron, arrive dans la foule, monté sur un cheval, et porteur d'un drapeau rouge sur lequel sont écrits en gros caractères les mots : *Liberté ou la mort!* Un autre drapeau rouge, surmonté d'un bonnet de même couleur, apparaît également; une barricade se forme à la hâte pour arrêter la cavalerie; et des hommes cachés derrière une cloison en planches qui entoure un terrain attenant au grenier d'abondance, dirigent des coups de fusil ou des coups de pistolet sur les dragons, qui, on l'a déjà vu, avaient fait halte à l'extrémité du quai des Célestins; quelques-uns sont tués, d'autres blessés; les militaires se disposent à riposter; mais des citoyens honorables et courageux, au nombre desquels on m'a cité MM. Larabit, Dufour, Devauchelle et Soubiranne, s'interposent entre les dragons et les insurgés, adressent à ces derniers des exhortations chaleureuses, et parviennent, après de longs efforts, à faire cesser le feu des agresseurs. Quant à la troupe, elle n'a pas alors brûlé une amorce.

Cependant le colonel du 6e de dragons, ayant eu connaissance de l'attaque dirigée contre ses soldats, quitte la caserne avec tout le reste de son brave régiment pour aller dégager les deux escadrons. En parcourant une rue pour déboucher près des fossés de la Bastille, ils sont assaillis par des coups de pierres, des coups de feu : le colonel et son lieute-

nant-colonel sont blessés; le commandant Chollet est atteint mortellement, ainsi que plusieurs soldats. La colonne parvient au boulevard, fait une charge sans tirer, sans frapper personne, s'arrêtant toutes les fois que les dragons trouvent devant eux des gardes nationaux, et réussit à dégager un peu cette localité. La foule se retire vers la rue Contrescarpe et dans les rues voisines.

Une scène non moins dramatique se passait de l'autre côté du pont d'Austerlitz, en face de la grille du Jardin des Plantes, où le corbillard, toujours conduit à bras d'hommes, était enfin arrivé.

Conformément à leur projet, les révoltés veulent suivre la direction qui conduit au Panthéon. La garde municipale, chargée de s'y opposer, est vivement attaquée à coups de pierres et d'armes à feu : le lieutenant-colonel Dulac est blessé et renversé de cheval; le capitaine Turpin est tué; des sous-officiers et de simples gardes sont également mis hors de combat. Néanmoins, cette brave troupe repousse et disperse les agresseurs, fait placer le cercueil sur la voiture de voyage, et fournit une escorte qui l'accompagne jusqu'à la barrière, où la dépouille du général Lamarque cessa d'être profanée par les factieux.

C'était un grand avantage remporté sur eux; mais la garde municipale, en arrachant de leurs mains le cercueil qui fut le prétexte de la révolte,

n'avait pas découragé les insurgés. Forcés d'abandonner une de leurs combinaisons, ils se hâtèrent de réaliser les autres.

Une bande court attaquer la caserne des vétérans située près le Jardin des Plantes : elle ne rencontre qu'une faible opposition, et s'empare des armes qui s'y trouvent. Un autre attroupement, qui fut bientôt secondé par celle-ci, s'empare de la poudrière après une lutte inégale avec le faible poste de quinze hommes qui la défendait. Une certaine quantité de barils de poudre est à l'instant enlevée de ce dépôt et livrée aux divers détachemens d'insurgés.

Le commissaire de police du quartier Saint-Victor, M. Primorin-Hartmann, se rendit à la poudrière dès qu'il sut qu'on l'attaquait. Il tenta quelques efforts inspirés par son zèle; mais les révoltés l'accablèrent de coups et le foulèrent sous leurs pieds. Quelques personnes dont il était connu le portèrent à son domicile dans un état fort grave; un médecin le saigna de suite, et cette précaution devint doublement salutaire, car des bandits arrivèrent peu d'instans après pour l'achever. Une femme attachée à son service et les habitans de la maison déclarèrent que ce magistrat était mort, que leurs amis l'avaient déjà assassiné, et, pour les en convaincre, on leur montra un vase rempli de son sang.

Après ces divers exploits, la même bande se répandit dans le faubourg Saint-Marceau, poussant des cris affreux, appelant aux armes les républicains, la populace, et dressant des barricades.

A la place Maubert, le poste de garde municipale est assailli; les dix hommes qui le composent résistent; trois d'entre eux sont mis hors de combat : cependant ils conservent le poste confié à leur courage sur ce point. Le commandant Wolbert, appartenant au même corps, reçoit une balle qui lui fracasse l'épaule.

Des événemens d'une importance encore plus majeure se passent en même temps sur la rive droite de la Seine. Les insurgés se rendent maîtres de l'Arsenal et des petits postes occupés par la troupe de ligne dans le Marais. Ils attaquent et prennent la mairie du huitième arrondissement à la place Royale, s'étendent rapidement dans ces quartiers, où ils élèvent des barricades, tandis qu'une partie des leurs engageait une fusillade avec les douze gardes municipaux occupant un poste à la place Saint-Antoine : deux de ces militaires sont tués, trois blessés; les autres se défendent jusqu'à la nuit. Une troupe de factieux dévalise en ce moment une fabrique d'armes, rue Popincourt, d'où elle emporte quinze cents fusils; une autre parcourt les boulevards, enlève le poste de la Galiote, celui du Château-d'Eau, et vient dans le quartier

Saint-Martin former de nombreuses barricades.

D'autres prennent la caserne des sapeurs-pompiers, rue Culture-Sainte-Catherine [1], se répandent

[1] M. le colonel Paulin, commandant les sapeurs-pompiers, vint lui-même, extrêmement affligé, m'annoncer cette nouvelle; il était à peu près six heures du soir. Je lui demandai si ses hommes s'étaient bien défendus; il me répondit avec embarras qu'ils n'avaient fait aucune résistance; qu'ils étaient vingt ou vingt-cinq; qu'ils s'étaient vus entourés par deux cents insurgés.—Mais, lui répliquai-je vivement, vingt ou vingt-cinq hommes, enfermés dans un bâtiment, peuvent très-bien se défendre contre un attroupement de deux cents émeutiers, qui, pour la plupart, sont des gamins fort mal armés. J'ajoutai quelques réflexions inspirées par un mécontentement que je ne cherchais pas à dissimuler. Elles augmentèrent la douleur du colonel Paulin, et l'obligèrent à m'avouer que les sapeurs-pompiers restés à la caserne avaient démonté et caché les fusils aussitôt qu'ils eurent le pressentiment d'être attaqués. Cette pécaution avait du moins eu l'avantage de soustraire les armes aux recherches des factieux ; c'est ce que le colonel me fit observer. A ces mots, je ne pus contenir mon humeur : — Comment, colonel ! la crainte d'être attaqués décide vos soldats à démonter et cacher leurs armes ! mais c'est honteux ! mais c'est un acte coupable ! mais c'est presque faire cause commune avec la révolte ! etc.— Le colonel me répliqua : — Votre mécontentement est bien naturel, monsieur le préfet, et je suis aussi péniblement ému que vous-même; cependant, veuillez réfléchir que les sapeurs-pompiers n'ont jamais été assimilés à la troupe, qu'ils ne sont pas des hommes politiques ; qu'ils ont une tâche spéciale, exclusive, dont ils s'acquittent avec zèle, et que, même dans les journées de juillet, le pouvoir ne les a pas fait battre contre la population. Ces réflexions ne sont pas de moi, monsieur le préfet, je ne suis que l'écho de celles qui m'ont souvent été faites, et je les reproduis uniquement pour atténuer le tort dont vous vous plaignez ; mais si vous m'autorisez à donner des ordres à mes hommes dans un sens différent, vous verrez que nous saurons rivaliser de dévouement et de résolution avec la garde municipale.

— Non seulement je vous donne cette autorisation, lui dis-je, mais

dans toutes les rues des quartiers des Arcis, des Lombards, dans les Halles; barricadent les rues Montorgueil, Montmartre, du Cadran, et toutes celles aboutissantes; se retranchent fortement sur ces points; occupent en grand nombre le passage du Saumon; enlèvent le poste établi à l'angle de la Banque de France, sur la rue Neuve-des-Petits-Champs; puis, veulent désarmer le poste de garde nationale aux Petits-Pères. Les gardes nationaux résistent: on parlemente avec eux pour éviter les chances et les longueurs d'une lutte contre trente à quarante citoyens décidés à se défendre. Mais bientôt une colonne de troupe se présente, reprend le poste de la Banque, et fait fuir les révoltés, qui

je vous recommande de la considérer comme une consigne formelle. Dans des circonstances comme celle-ci, le service spécial dont les sapeurs-pompiers sont chargés n'est plus que d'un intérêt secondaire; n'oubliez pas, d'ailleurs, qu'ils sont militaires, qu'ils appartiennent à l'armée, et qu'ainsi leur devoir est de défendre le gouvernement. Au surplus, la sédition menace encore plus la ville de Paris que le trône; car elle ne peut détruire la royauté de juillet, tandis qu'elle peut fort bien porter un grave préjudice aux habitans de la capitale: or ce sont eux qui paient le corps placé sous vos ordres, comme ils paient la garde municipale, et quand les citoyens, les pères de famille, vont se battre pour défendre les lois, il serait injuste et honteux d'en dispenser vos soldats. Courez donc reprendre votre caserne, faites remonter tous vos fusils, et attaquez les insurgés partout où vous les rencontrerez. De plus, envoyez-moi un piquet de vos pompiers pour garder la Préfecture et remplacer les gardes municipaux, exténués de fatigue.—Le colonel Paulin partit fort joyeux, et exécuta ponctuellement mes ordres.

vont se cacher derrière les barricades de la rue Montmartre.

Les rues étroites de la Cité sont, en un clin-d'œil, obstruées par des barricades ; on en voit qui s'élèvent rue Planche-Mibray et dans tous les environs de la place du Châtelet.

Enfin, une bande de pillards, de contrebandiers, va mettre le feu à quelques barrières et désarmer les militaires qui les défendent.

Ces succès faciles étaient obtenus presque simultanément par les insurgés : en moins de deux heures, ils occupaient la moitié de Paris ; ils avaient pris plus de quatre mille fusils et des munitions en grande quantité, soit dans les casernes et corps-de-garde désarmés par eux, soit dans le pillage des boutiques d'armuriers ; de plus, ils empêchaient la réunion de la garde nationale, tuaient les tambours qui battaient le rappel, ou, au moins, les chassaient, crevaient leurs caisses, et tiraient sur les gardes nationaux qui sortaient de leurs domiciles : les quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et douzième arrondissemens eurent ainsi beaucoup de peine à réunir leurs légions.

Les insurgés attaquèrent aussi l'hôtel des Postes, rue J.-J. Rousseau, mais ne purent s'en rendre maîtres. Un commissaire de police, M. Gournay-d'Arnouville, traversait alors la rue Montmartre

pour se porter sur le point menacé, lorsqu'un coup de fusil le tua. De nombreux avis m'ont donné la conviction qu'un sieur Wachaez, alors boulanger, rue Montmartre, n° 40, était l'auteur de ce crime; cependant je dois dire qu'il fut acquitté par le conseil de guerre, ce qui ne m'empêche pas de conserver la même opinion.

Il me faut rappeler aussi un autre fait bien douloureux : un pauvre jeune homme, employé de l'administration des Postes, s'était placé à sa croisée et tirait sur les factieux; la troupe arrive, elle croit que le bon citoyen veut tirer sur elle, et, dès qu'il reparaît à sa fenêtre, il est frappé d'une balle qui le mutile horriblement.

Si l'on était surpris du peu de résistance opposée jusqu'à ce moment à la révolte, on voudra bien réfléchir que les événemens se succédaient avec une extrême rapidité; que tous ceux dont j'ai présenté le tableau sommaire se sont accomplis en moins de deux heures, et qu'il fallut à l'autorité militaire tout ce délai pour transmettre des ordres aux régimens de la garnison, les faire venir au Carrousel, et, de là, les diriger sur les divers points envahis par les insurgés : tout autre plan de défense et d'attaque eût offert de graves inconvéniens, parce que l'on ignorait encore jusqu'où l'insurrection s'étendrait, quelles forces elle déploierait, quels progrès elle pouvait faire. Dans

une telle situation, si l'on eût fait marcher les troupes directement de leurs casernes sur les quartiers dont on apprenait l'occupation par la révolte, on eût exposé les soldats à se voir entourés et assaillis, presque sans défense possible, au milieu de rues étroites et tortueuses; de plus, il eût été bien difficile, en ce cas, de mettre de l'ensemble dans les opérations, et peut-être aurait-on fatigué la troupe à parcourir inutilement des localités où les factieux ne se trouvaient plus, tandis qu'un danger pressant se serait manifesté sur d'autres points.

Puisqu'il fallait livrer bataille, la première chose à connaître, c'était le terrain occupé par l'ennemi; et puisque le succès pouvait dépendre de l'ensemble, de la silmutanéité des manœuvres, il fallait que toutes les forces reçussent une même impulsion, fussent dans la même main, et qu'une seule volonté les fît mouvoir.

C'est aussi la marche qu'on adopta : M. le maréchal Lobau eut le commandement supérieur de toutes les troupes, comme il avait déjà celui de la garde nationale. Sans perdre une minute, il convoqua celle-ci, et appela au Carrousel plusieurs régimens pour être en mesure d'agir; il fit venir aussi les régimens casernés dans la banlieue, lesquels arrivèrent pendant la nuit.

Bientôt une partie des légions de la milice citoyenne et la totalité de la troupe de ligne sont

sous les armes. Alors commence avec ensemble une série d'opérations contre les insurgés; mais avant de les retracer, j'ai à raconter un épisode de cette journée.

Après avoir successivement transmis au ministre de l'intérieur la connaissance de ce qui se passait depuis le matin, je reçus de sa part l'invitation de me rendre à l'état-major général, chez M. le maréchal Lobau : il était quatre heures.

J'arrivai promptement à ce rendez-vous : je trouvai, déjà réunis dans une salle de l'état-major, MM. le maréchal Lobau; le maréchal Soult, ministre de la guerre, qui paraissait fort soucieux; M. d'Argout, sortant à peine de maladie, et qui, néanmoins, faisait bonne contenance, montrant ce caractère résolu qu'il eut toujours, ainsi que M. Thiers, dans les momens les plus difficiles; M. de Montalivet, ministre de l'intérieur; M. de Rigny; MM. les généraux Pajol, Darriule, Jacqueminot, et plusieurs autres personnes dont les noms m'échappent.

Quelques courtes explications données par M. de Montalivet et par moi firent connaître la situation de Paris; on discuta un moment sur les mesures à prendre : on s'entendait assez mal. Les plus pressés de parler sur la question militaire n'étaient pas ceux qui l'avaient le mieux étudiée : au nombre des avis exprimés légèrement, j'entendis de-

mander s'il ne conviendrait pas de rappeler les troupes, de les *masser* au Champ-de-Mars. L'auteur de cette étrange proposition ne fut pas, sans doute, le dernier à reconnaître ce qu'elle avait d'insolite : il insista peu. Cependant, je crus devoir la repousser avec chaleur, en faisant remarquer que ce serait livrer la capitale aux insurgés, obliger le gouvernement à s'en éloigner, empêcher la garde nationale de se rassembler, abandonner tout au pillage, décupler les forces des ennemis, réduire les nôtres des trois quarts, donner enfin à la révolte une victoire complète, sans même l'avoir combattue. J'ajoutai que, pour regagner ensuite le terrain perdu, les positions quittées volontairement, il faudrait plus d'efforts et dix fois plus de temps qu'il n'en fallait, dans la position actuelle, pour anéantir l'insurrection..... Tout le monde comprit le danger d'un tel projet : on ne s'y arrêta pas davantage.

Une demi-heure se passa de la sorte en débats inutiles. Alors le maréchal Lobau, jusque là silencieux, fit comprendre en peu de mots que ses dispositions étaient faites, qu'il valait mieux agir que délibérer, et qu'il se chargeait du soin d'ordonner les mesures convenables. Sur ce, chacun retourna à son poste.

En rentrant à la Préfecture de police, j'y vis rassemblés quelques sergens de ville et plusieurs

détachemens de garde municipale. Ces braves gens se proposèrent de suite pour enlever et détruire les barricades établies dans la plupart des rues de la Cité, jusque sur le quai aux Fleurs. Ils partirent immédiatement, et en moins d'une heure ils avaient déblayé ces quartiers, ainsi que les localités au sud de l'Hôtel-Dieu jusqu'à la place Maubert. Après cette expédition, un officier de la garde municipale, dont je regrette beaucoup de ne pas me rappeler le nom, vint me dire : « Monsieur le préfet, j'ai trente » hommes disponibles; voulez-vous que j'aille dé» barrasser les abords de la place du Châtelet, la » rue Planche-Mibray et la rue des Arcis, où les in» surgés ont formé de grandes barricades? — Mais, » lui répondis-je, votre détachement est bien faible; » vos hommes ne sont-ils pas d'ailleurs fatigués? » n'ont-ils pas déjà beaucoup souffert? — Oui, » monsieur le préfet, cinq ou six de nos camarades » viennent d'être mis hors de combat; mais je crois » qu'il est important de chasser les insurgés des » points que je vous signale, pour que la circula» tion des quais ne soit pas interrompue; si vous » le permettez, je m'en chargerai. — Eh bien! soit; » essayez : votre détermination aura dans tous les » cas l'avantage de nous éclairer sur la situation » de ce quartier. »

Le brave officier courut avec son détachement, repoussa les révoltés, détruisit sept à huit barri-

cades dans les rues désignées, pénétra par celle des Arcis jusqu'auprès de Saint-Merri; mais là il se vit en présence de forces trop supérieures. Cependant sa petite troupe engage une vive fusillade : elle épuise toutes ses cartouches; on fait feu sur elle de plusieurs maisons à la fois; elle est entourée d'ennemis : la retraite devient une nécessité. Le détachement avait trois hommes tués et six blessés.

De leur côté, la troupe de ligne et la garde nationale agissaient avec vigueur et refoulaient partout les anarchistes. A neuf heures du soir, toute la rive gauche de la Seine et les quartiers excentriques étaient débarrassés de leur présence; mais une grande partie de la ville comprise entre les boulevards et la Seine, depuis la rue Montmartre jusqu'à la moitié du faubourg Saint-Antoine, se trouvait encore en leur pouvoir.

A la nouvelle des événemens, le roi avait quitté la résidence de Saint-Cloud. Il venait d'arriver aux Tuileries lorsque je m'y présentai, vers neuf heures du soir, pour parler au ministre de l'intérieur, qui était en ce moment, ainsi que tous ses collègues, auprès de sa majesté. Le roi, en m'apercevant, m'adressa la parole en ces termes : « Monsieur Gis-» quet, vous venez d'avoir une journée bien pé-» nible : tâchez de vous reposer un peu; demain » les choses iront mieux. »

Le roi descendit ensuite sur la place du Carrou-

sel, parcourut les rangs des gardes nationaux et de plusieurs régimens, fut accueilli avec enthousiasme, ranima ou fortifia la confiance de tout le monde, et donna l'espoir d'une prompte et favorable issue.

On employa le reste de la soirée à resserrer davantage les insurgés, et à préparer les moyens de les attaquer de toutes parts le lendemain de très-bonne heure. Vers minuit, ils avaient concentré leurs forces principales sur trois points; savoir : 1° les rues Montmartre, Montorgueil et toutes celles transversales, depuis la rue du Cadran jusqu'au marché des Innocens; 2° l'église, le cloître Saint-Merri et les environs; 3° l'entrée du faubourg Saint-Antoine.

Déjà leurs rangs s'étaient beaucoup affaiblis par la désertion : tous les hommes qui avaient pris part au soulèvement par une sorte d'instinct d'imitation, ceux qu'avait guidés l'espoir du pillage, et le nombre plus considérable de ceux qui croyaient la population et même la troupe disposées à les appuyer, s'étaient retirés quand ils avaient vu la froideur, la désapprobation du public, et le zèle de la garde nationale à répondre, malgré les dangers, à l'appel de ses chefs. Ils comprenaient qu'abandonnés à eux-mêmes, leur perte devenait infaillible. Que leur importait d'avoir traversé et occupé momentanément la moitié de Paris? Ce n'était pas là

un progrès réel, puisque la masse des citoyens et des ouvriers ne s'était pas jointe à eux, puisque leurs forces ne s'étaient pas accrues. Ils comprenaient qu'une révolution ne peut se faire qu'avec le secours des masses, comme en juillet. Mais du moment que la population est favorable au pouvoir, ou même du moment qu'elle n'est pas assez hostile pour s'unir aux révoltés, une faction est incapable de renverser un gouvernement défendu par une armée fidèle.

Les insurgés reconnaissaient donc leur isolement et le danger de leur position : les illuminés pouvaient seuls espérer encore le succès de leur entreprise. Aussi, je le répète, ils étaient déjà, dans la soirée du 5, abandonnés par le plus grand nombre.

Vers onze heures du soir, je reçus du ministre de l'intérieur l'ordre de faire saisir les numéros, destinés à paraître le 6, des journaux *la Tribune*, *le National*, *la Quotidienne* et *le Courrier de l'Europe*, d'apposer les scellés sur les presses, et d'arrêter les personnes trouvées dans les bureaux de ces feuilles.

Je délivrai de suite des mandats conformes à ces prescriptions; j'envoyai des commissaires de police accompagnés de sergens de ville. La mesure s'exécuta sans obstacle à l'égard de *la Quotidienne* et du *Courrier de l'Europe*. Quant à *la Tribune*, le commissaire de police, regardant une résistance comme possible, se fit escorter par une centaine de gardes

nationaux qui déférèrent avec joie à sa réquisition. *La Tribune* fut donc également saisie, et les scellés apposés sur les presses, malgré les protestations de MM. Sarrut et Boussi, présens à cette opération. Ces deux rédacteurs, après une arrestation momentanée, furent laissés libres, au grand mécontentement des gardes nationaux, qui, dans leur indignation, auraient volontiers fait main basse sur le personnel et sur le matériel de l'organe le plus violent du parti républicain.

Le commissaire voulut ensuite se transporter au *National*; mais la rue Montmartre, qu'il fallait traverser, et la rue du Cadran, que l'on devait parcourir dans la moitié de sa longueur, étaient barricadées : des coups de fusil accueillent les gardes nationaux comme ils débouchaient par la rue des Fossés-Montmartre. Le magistrat ne voulant pas exposer les bons citoyens qui l'accompagnaient aux chances d'un combat inégal, au milieu d'une nuit obscure, contre des hommes embusqués, congédia les gardes nationaux et revint à la Préfecture sans avoir mis à exécution le mandat contre *le National*. Je n'ai pu qu'approuver sa conduite, et je l'ai fait avec d'autant moins d'hésitation, que ce commissaire était fort courageux de sa personne.

Ces mesures judiciaires laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de la légalité; mais elles se justifiaient par la gravité des circonstances : d'ail-

leurs, le ministère avait reçu des avis sur le caractère séditieux de quelques articles destinés à paraître le lendemain; les saisies eurent lieu uniquement dans la vue d'empêcher une publication dangereuse en présence des passions déchaînées. Au surplus, la justice ne put requérir aucune condamnation contre les gérans, puisque la publicité seule eût créé le délit.

Si mes souvenirs ne me trompent pas, les rédacteurs de *la Quotidienne* dirent à mes agens que la précaution était inutile, du moins à leur égard; qu'ils comprenaient fort bien la circonspection imposée par la situation des choses.

Les rédacteurs de *la Tribune* firent distribuer, le 7 juin, une pancarte dans laquelle ils protestaient contre l'illégalité de mon mandat, déclarant avoir la volonté de me poursuivre, ainsi que les commissaires de police, pour avoir ordonné la saisie d'un écrit avant sa publication, pour l'avoir fait opérer à une heure indue; ils entendaient aussi réclamer des dommages-intérêts au sujet des scellés apposés sur les presses, papiers, etc. Après la levée de l'état de siége, ils renouvelèrent leur déclaration et leurs menaces; mais depuis lors je n'en ai pas entendu parler.

Revenons à la nuit du 5 au 6 juin.

Mes agens secrets et les inspecteurs de police m'adressaient coup sur coup des rapports sur tout ce qui se passait; les moindres incidens étaient de

suite portés à ma connaissance : je savais de minute en minute où se trouvaient les factieux, et ce qu'ils faisaient.

Leur nombre, comme je l'ai expliqué tout-à-l'heure, avait sensiblement diminué, et ceux qui restaient sous les armes, exténués par la fatigue, par le sommeil ou par le vin, n'étaient guère plus en état de défendre leurs barricades.

J'avais sous les yeux une trentaine de rapports, qui tous me présentaient les insurgés comme succombant à l'une ou à l'autre de ces causes, lorsque le colonel Feisthamel, commandant la garde municipale, entra dans mon cabinet. Les mêmes renseignemens lui étaient parvenus et lui faisaient penser qu'une attaque immédiate, vigoureuse, achèverait leur défaite. Dans l'opinion du colonel, il suffisait de trois colonnes de deux cents hommes chacune, dont la marche serait concertée, pour déblayer les rues de manière qu'au point du jour la révolte fût étouffée partout.

Son plan me parut bon et d'une exécution peu difficile ; mais n'osant prendre sur moi la responsabilité d'une expédition militaire de cette nature ; considérant d'ailleurs qu'il serait prudent de faire appuyer les colonnes d'opération par des forces supérieures, et que, dans tous les cas, le concours de la troupe de ligne était indispensable, puisque la garde municipale ne pouvait fournir qu'une cen-

taine d'hommes; retenu enfin par cette considération que le maréchal Lobau était investi du commandement supérieur de toutes les forces militaires, j'engageai M. Feisthamel à venir avec moi trouver les ministres et le maréchal pour leur développer ses idées. Nous nous rendîmes aux Tuileries, où je savais qu'ils étaient réunis. Il était une heure du matin : les ministres et le maréchal Lobau venaient de partir; mais le roi nous reçut dans sa chambre à coucher. J'expliquai à Sa Majesté le but de notre démarche, et lui communiquai sommairement mes informations sur l'état des révoltés. Le roi, sans approuver ni repousser le projet, nous engagea d'aller en conférer avec le digne chef sous les ordres duquel la garde nationale et les troupes étaient placées.

Nous allâmes donc chez le maréchal Lobau, qui se trouvait alors avec le général Jacqueminot, chef d'état-major, le général Darriule, et plusieurs officiers supérieurs. Ces messieurs délibéraient sur la manière d'achever promptement la défaite des insurgés. Lorsque M. Feisthamel leur eut donné connaissance de son plan, le maréchal, qui n'aimait pas beaucoup M. Feisthamel, et qui, dans sa franchise toute militaire, ne cherchait point à déguiser ses sentimens, lui fit avec un peu d'humeur quelques objections tirées de la difficulté qu'il y aurait à réunir de suite un nombre de troupes suffisant, et fondées sur le danger de compromettre beaucoup

de monde en attaquant des barricades pendant la nuit. — Nous ferons ce que vous proposez, ajouta-t-il, mais seulement quand il sera jour; la résistance des insurgés ne peut être longue; nous sommes assez forts pour n'avoir pas besoin de sacrifier inutilement quelques-uns de nos hommes. En attendant, laissons reposer les soldats dans les casernes, sauf les détachemens qui vont rester sur pied toute la nuit pour tenir les factieux en respect.

Je revins à la Préfecture à deux heures du matin, laissant M. Feisthamel à l'état-major pour y recevoir des instructions [1].

Les gardes nationaux de la banlieue, au bruit des troubles qui affligeaient la capitale, s'étaient réunis à la hâte avec un zèle admirable. La première légion, commandée par mon excellent ami, le colonel Benoit, de Saint-Denis, était dans la rue Lafayette, le 6 juin, avant trois heures du matin. Les autres légions arrivèrent presque simultanément.

A quatre heures, une forte colonne de soldats et de gardes nationaux, commandée par le colonel Feisthamel, attaque les révoltés dans le quartier

[1] A l'occasion de ma visite nocturne aux Tuileries, un journal s'est amusé à composer une histoire passablement ridicule. On a dit que j'avais mené Vidocq avec moi, dans ma voiture; que le roi voulait le consulter; que Vidocq avait ses entrées à toute heure au château. On allait jusqu'à parler de mon intimité avec Vidocq! D'autres feuilles ont répété cette fable, et, malgré les démentis donnés par moi, elle devint le texte de plusieurs publications.

Montmartre, les chasse avec vigueur, enlève le passage du Saumon, vivement défendu, détruit les barricades, se dirige par la rue du Cadran et la rue Saint-Denis jusqu'aux boulevards, sans rencontrer de nouveaux obstacles, parcourt les boulevards jusqu'à la place Saint-Antoine; là elle s'arrête à l'aspect d'une barricade que M. Feisthamel ne croit pas devoir attaquer. Il revient au Carrousel avec sa troupe, rendre compte au maréchal Lobau.

Sur son rapport, le maréchal fait partir un nouveau détachement avec de l'artillerie, sous les ordres du général Schramm; la barricade est bientôt enlevée, ainsi qu'une autre établie dans la grande rue du Faubourg-Saint-Antoine.

Dans cette expédition, le sieur Pepin, que nous verrons reparaître quand je raconterai le crime de Fieschi, avait été arrêté une première fois. Le général Schramm déclare dans son rapport que de la maison de Pepin, située à l'entrée du faubourg, on dirigeait une vive fusillade sur la troupe; que déjà plusieurs militaires étaient blessés, lorsque seize grenadiers enfoncèrent la porte, arrêtèrent Pepin, revêtu de l'uniforme de garde national, et armé d'un pistolet dont il voulut encore faire usage contre un soldat sur lequel il tirait à bout portant; mais qu'heureusement l'arme ne partit point. L'on trouva quatorze fusils de munition dont il était évident que l'on venait de faire usage; mais les

complices de Pepin s'étaient enfuis par les derrières de la maison. L'exaspération de la troupe était telle contre Pepin, qu'on eut beaucoup de peine à empêcher les soldats de le mettre en pièces.

Le général Schramm et le colonel Feisthamel, qui tous deux étaient présens lors de l'arrestation de Pepin, qui tous deux avaient vu les coups de feu tirés de son domicile, m'ont confirmé verbalement et à plusieurs reprises ces mêmes détails.

D'autres détachemens, toujours mélangés de troupe de ligne et de gardes nationaux, avaient parcouru les quais, les principales rues du Marais, les faubourgs Saint-Denis, Saint-Martin, le faubourg du Temple, le quartier Popincourt, celui de l'Arsenal : nulle part ils n'avaient été inquiétés dans leur marche; conséquemment, après la prise du faubourg Saint-Antoine par le général Schramm, les révoltés n'étaient plus en force que dans le quartier Saint-Merri et la rue Saint-Martin.

A midi, le général Tiburce Sébastiani, avec deux cents hommes d'infanterie, va reconnaître leurs positions sans pouvoir les déloger.

A cette même heure, le roi sort des Tuileries par le guichet du pont Royal, se rend place de la Concorde et aux Champs-Élysées, passe en revue les troupes nombreuses qui s'y trouvent, puis se dirige par la rue Royale sur les boulevards, qu'il parcourt dans toute leur étendue jusqu'à la

place Saint-Antoine; le roi continue sa promenade jusqu'à la barrière du Trône, revient par le faubourg Saint-Antoine, le pont d'Austerlitz, les quais, et rentre aux Tuileries par le Louvre. La garde nationale et les troupes occupaient toute cette ligne d'au moins trois lieues d'étendue. Accueilli par tout le monde avec enthousiasme, le roi s'était plusieurs fois mêlé aux groupes, avait répandu la joie et la consolation sur son passage, et démenti par sa présence la nouvelle de sa fuite que les factieux avaient voulu accréditer.

Au moment où S. M. se trouvait sur le quai en face la rue des Arcis, plusieurs coups de fusil avaient été tirés, mais sans atteindre personne, par les insurgés maîtres de ce point.

Plus de soixante mille hommes venaient d'être passés en revue, et de montrer leur dévouement par des acclamations unanimes. Comment croire qu'en présence d'une telle armée; quelques centaines de furieux oseraient encore soutenir la lutte? cependant telle était leur résolution.

Repoussés successivement de toutes les rues adjacentes à la rue Saint-Martin, ils se voyaient enfin resserrés dans les environs de l'église Saint-Merri; mais là une formidable barricade les protégeait.

Plusieurs attaques dirigées contre elle avaient échoué; les forces immenses accumulées dans Paris restaient momentanément inactives.

Vivement contrarié de cet état de choses, voyant des masses de troupes et de garde nationale sur les quais, sur les ponts, la place de Grève et la place du Châtelet, qui n'agissaient pas, tandis que les rebelles, à quelques pas de là, se maintenaient dans leurs derniers retranchemens, je craignais que l'on ne profitât point de la présence de tant de légions et de régimens pour en finir avec eux, que la journée ne se passât, et qu'enfin la nuit ne vînt encore retarder la solution désirée.

Après avoir fait faire par mes agens de nombreuses arrestations, des perquisitions, des saisies d'armes; après avoir fait remplacer les réverbères détruits, réparer le pavé dégradé, fait reprendre par la garde municipale et les sapeurs-pompiers tous les postes qui leur avaient été enlevés, rétabli les divers services auxquels ces militaires et les agens de police doivent pourvoir en temps ordinaire ; après avoir enfin effacé partout, autant qu'il dépendait de moi et de mes subordonnés, les traces de la révolte; cédant à mon impatience de voir finir les troubles, je courus à l'état-major pour connaître la cause des retards dont je gémissais.

Au moment où je traversais le pont Neuf, je vis partir des coups de feu de toutes les croisées de la maison située sur le quai de Gèvres, à l'angle de la place du Châtelet. C'était une bande de rebelles qui venaient d'entrer dans cette maison, et qui ti-

raient sur les troupes. On leur riposte de suite sans les atteindre; car, après avoir déchargé leurs armes, ils avaient soin de se mettre à couvert derrière les murs. Alors on prend un parti plus efficace : les sapeurs de la ligne enfoncent les portes; les soldats pénètrent à l'intérieur et font subir aux factieux le châtiment mérité. Pendant cette escarmouche, plusieurs compagnies appartenant à la garde nationale de la banlieue, qui stationnaient sur le quai de la Mégisserie, prirent l'épouvante, et se sauvèrent jusqu'en face des Tuileries, où des officiers (qui couraient avec eux, sans doute pour les arrêter) les rallièrent enfin. J'aime à croire qu'un moment de repos les remit de leur panique; car, vingt minutes plus tard, ils revinrent à leur premier stationnement. Il est vrai que les coups de fusil ne se faisaient plus entendre.

Je tâchais moi-même de les retenir; j'étais à la descente du pont Neuf lors de leur fuite, attendant ce qui arriverait à la place du Châtelet; ces bons gardes nationaux ne m'écoutaient pas; mais j'appris qu'ils n'avaient pas de cartouches, et que plusieurs d'entre eux avaient été blessés. Ils trouvèrent probablement fort peu utile de recevoir des balles sans pouvoir en renvoyer.

Après cet incident, je me rendis à l'état-major : je n'y trouvai que le général Leydet. Plusieurs autres généraux et le maréchal Lobau étaient, je

crois, auprès du roi. Je communiquai mes observations au général Leydet, qui en reconnut la justesse, paraissant aussi contrarié que moi-même de la lenteur réelle ou apparente qu'éprouvaient les opérations militaires. Je rencontrai ensuite le général Jacqueminot sur la place du Carrousel : il donnait des ordres aux détachemens de gardes nationaux, et les dirigeait, avec son activité et sa résolution bien connues, sur les points où leur présence pouvait être utile. En définitive, la revue de toutes les troupes avait momentanément ralenti l'action contre les rebelles; mais cet inconvénient n'était rien auprès des grands avantages qu'avait produits la revue du roi.

De retour à la Préfecture, je ne tardai pas à savoir que l'artillerie démolissait la barricade Saint-Merri; que le général Leydet, avec une partie du premier régiment de ligne, débouchait par les quais dans la rue des Arcis, enlevait la première maison, passait au fil de l'épée ceux qui la défendaient, puis franchissait au pas de charge les nombreuses barricades élevées dans cette rue, parvenait jusqu'à l'église Saint-Merri, dernier refuge des révoltés; tandis qu'un bataillon du 42e, sous les ordres du colonel, débouchait par la rue de la Verrerie, et qu'une seconde colonne de ce régiment se présentait dans la rue Saint-Merri. Les maisons d'où les insurgés tiraient furent enlevées après une résis-

tance opiniâtre, qui coûta quelques hommes à la troupe; trente-deux factieux y perdirent la vie. On trouva dans les maisons beaucoup d'armes, de la poudre, et même des boulets. Le colonel du 42e fut blessé d'une balle à la cuisse.

Ce point enlevé, les deux colonnes du 1er et du 42me, auxquelles s'étaient joints des gardes nationaux, se précipitèrent dans la rue Saint-Martin et la parcoururent, les tambours battant la charge. De distance en distance elles rencontrèrent encore des barricades, furent accueillies à coups de fusil, de tuiles et de pavés; mais tout ce qui résistait fut tué sur place; cependant les militaires ont épargné une vingtaine de rebelles qu'ils ont conduits comme prisonniers à l'Hôtel-de-Ville. Beaucoup s'étaient échappés par les toits des maisons au moment où la force armée y pénétrait.

Telle fut la dernière et sanglante scène de cette lutte engagée par la rébellion contre la force publique.

A six heures du soir les gardes nationaux commençaient à se retirer, et la plus grande partie des troupes étaient renvoyées à leurs casernes.

Dans les déplorables collisions dont je viens d'esquisser le tableau, dix-huit gardes nationaux furent tués et cent quatre blessés; la troupe de ligne comptait trente-deux morts et cent soixante-dix blessés, et la garde municipale vingt morts et cin-

quante-deux blessés, ce qui forme en tout soixante-dix tués et trois cent vingt-six blessés, non compris les victimes qui ne faisaient point partie de ces trois corps.

La perte des insurgés ne peut pas être connue d'une manière exacte, surtout quant aux blessés; mais les indications recueillies par moi me permettent d'évaluer à deux cents le nombre de ceux-ci, et à quatre-vingts le nombre des morts. Ce dernier chiffre ne saurait être au-dessus de la réalité, puisque dans la soirée du 6 juin l'on apporta à la Morgue soixante-quatre cadavres ramassés dans les rues et maisons précédemment occupées par les rebelles, aux environs de Saint-Merri, dans la rue Saint-Martin, dans celle des Arcis et près la place du Châtelet. Quarante-trois de ces hommes tués furent reconnus à la Morgue et réclamés par des parens ou amis : il en resta vingt-un qui, après avoir été exposés plusieurs jours, durent être enterrés sans être connus.

Plus de mille prisonniers se trouvaient déjà sous les verrous le 6 juin, et la garde nationale en amenait encore; mais la plupart de ces hommes avaient d'abord été déposés dans les corps-de-garde sans aucune précaution capable de constater leur identité et de prouver leur culpabilité. On les livrait comme prisonniers de guerre, non comme des coupables destinés à paraître en justice. Leur es-

corte ne pouvait, la plupart du temps, fournir aucune indication sur les causes de ces arrestations et sur les personnes qui les avaient faites ; de telle sorte que je me voyais forcé de mettre en état de détention une masse de prévenus contre lesquels je n'avais aucune charge légale, et dont les noms même étaient ignorés.

Il ne pouvait en être autrement : pendant la collision, les gardes nationaux et les soldats se hâtaient de confier leurs prisonniers au premier poste, et, sans perdre le temps qu'eussent employé la rédaction de procès-verbaux, la confection de listes de témoins, l'interrogatoire des prévenus, enfin l'accomplissement de toutes ces formalités préparatoires observées dans les cas ordinaires, ils continuaient leur marche ou leur combat, regardant avec raison comme chose plus essentielle de vaincre d'abord les révoltés, de les mettre hors d'état de nuire.

L'absence de renseignemens devint un gage d'impunité pour beaucoup de ces prisonniers, qui, presque tous, avaient été pris les armes à la main.

Le nombre des prévenus augmenta encore par les arrestations opérées, en vertu de mes ordres, d'une cinquantaine d'individus signalés par la clameur publique comme ayant égorgé, blessé, ou du moins désarmé des militaires et des gardes nationaux isolés. D'autres personnes furent également

arrêtées, sous la prévention d'avoir commandé les bandes de factieux ou d'avoir excité à la révolte. Parmi elles figuraient M. Thibeaudeau fils, qui ne tarda point à recouvrer sa liberté, dont j'ai adouci de mon mieux la captivité passagère; le général Ramorino, qui ne fut pas même écroué, m'ayant donné verbalement des explications satisfaisantes une heure après son arrestation; M. Deschappelles, bien connu dans le monde fashionable : il était accusé d'avoir fait partie d'une espèce de comité insurrectionnel avec plusieurs républicains des plus notables, et d'avoir contribué à une coalition entre les deux factions pour lever ensemble l'étendard de la révolte. M. Deschappelles se trouvait depuis quelques jours au dépôt de la Préfecture, lorsqu'il écrivit une lettre dans laquelle il faisait avec abandon et loyauté l'aveu de ses torts, déclarant qu'il s'était trompé sur les sentimens de la population à l'égard du gouvernement de juillet, que ses relations avec des républicains exaltés l'avaient momentanément imbu de principes dangereux, qu'il avait cru le roi fort impopulaire, et la France entière disposée à seconder la sédition; il avouait avoir été *un mauvais citoyen*. Il terminait en disant que les acclamations bruyantes, énergiques, dont le chef de l'état s'était vu accompagné dans toutes les parties de la ville avaient heureusement dissipé ses illusions.

Le ton et le contenu de cette lettre, aussi bien que la considération dont jouit M. Deschappelles auprès de beaucoup de personnes honorables, m'inspirèrent un vif désir de lui être utile; je m'en expliquai avec le ministre de l'intérieur, et j'obtins, peu de temps après, l'autorisation de le relaxer.

Des mandats d'amener avaient été délivrés contre M. Carrel, du *National*, qui ne chercha point à s'y soustraire; MM. Sarrut et Boussi, de *la Tribune*, lesquels avaient jugé prudent de s'éloigner, et furent arrêtés à Bléré (Indre-et-Loire), le 12 juin, et contre plusieurs autres rédacteurs de journaux.

En outre, des perquisitions nombreuses eurent lieu les 7, 8, 9 et 10 juin dans les localités qu'avaient occupées les rebelles, et chez des hommes soupçonnés de complicité : des rues entières, notamment la rue Beaubourg, ont été fouillées pour y saisir les armes et les munitions. Par suite de ces recherches, mes agens apportèrent successivement à la préfecture de police près de trois mille fusils de toutes dimensions, des sabres, des épées, des pistolets, des poignards, des espingoles, des lances, des drapeaux, des projectiles dans une quantité proportionnelle. Une des grandes salles de l'hôtel de ville en était encombrée; l'on eût dit un arsenal, une collection d'armes de toutes les époques, car il s'en trouvait beaucoup de prises pendant la révolutionde juillet au musée d'artillerie et aux théâtres.

Toutes celles réclamées par les établissemens publics ou particuliers, même par de simples citoyens, leur ont été rendues après justification de leurs droits.

Je ne dois pas omettre de rappeler les mandats lancés contre trois députés : MM. Cabet, Garnier-Pagès et Laboissière. Tous trois étaient absens. M. Cabet, dans une longue lettre, fit connaître lui-même qu'il avait cru devoir se soustraire à l'exécution du mandat; il annonçait que la poursuite commencée contre lui avait pour objet sa participation au *prétendu complot* des 5 et 6 juin; puis il déclarait que, dans sa conviction, ces déplorables journées étaient non le résultat d'un complot, mais l'effet de circonstances fortuites et d'une espèce d'entraînement involontaire.

Les papiers saisis au domicile de MM. Cabet et Garnier-Pagès ne contenaient rien d'important; mais on trouva chez M. Laboissière plusieurs lettres écrites par son frère, dont le contenu permettait de croire que ce député avait eu pour le moins une connaissance anticipée de l'attentat du 5 juin. Au surplus, pour donner à mes lecteurs un moyen d'appréciation, je vais emprunter à l'arrêt de non lieu rendu par la chambre d'accusation de la cour royale de Paris, l'analyse d'une partie de cette correspondance; une des lettres contenait le passage suivant :

« Il suffirait d'un chef militaire qui, un jour d'é-
» meute, se joindrait à elle avec ses soldats, même
» en petit nombre, pour le renverser (le gouverne-
» nement)..... En même temps que j'avais ces idées,
» ce que je désirais, c'était de voir une opposition
» énergique qui s'entendît et organisât d'avance,
» à tout hasard, un gouvernement qui pût, en
» cas de besoin, saisir les rênes de l'État avant
» qu'elles ne tombassent dans la boue ou dans les
» mains des voltigeurs de l'empire. Les bases ar-
» rêtées dont tu me parles ne sont peut-être pas
» sans laisser beaucoup à désirer, mais c'est ce-
» pendant un grand pas de fait. Je te demanderai ce
» que sont les millions enfermés à la Banque et dont
» j'ignorais l'existence; si cet argent appartient à
» l'industrie, je crois qu'il serait bien impolitique
» d'y toucher, la stagnation du commerce l'éloigne
» bien assez de la révolution de juillet. Si au con-
» traire cet argent était la représentation des cau-
» tionnemens des employés ou de quelque chose
» d'équivalent, *haro* dessus ! »

Une autre lettre renfermait les lignes qu'on va lire : « Un roi, quel qu'il soit, constitutionnel ou
» non, tâchera toujours de s'emparer de plus de
» pouvoir possible. » Et plus loin : « Tant qu'il y
» aura des rois, les intérêts privés l'emporteront sur
» les intérêts généraux... En attendant, je te prie de
» croire qu'en bon et féal sujet de S. M. le roi des

» Français, qui voudrait bien être roi de France, » je suis tout disposé à lui f..... des coups de fusil » quand l'occasion s'en présentera. »

Si les rois ont le tort de favoriser les intérêts privés, on peut voir que le correspondant de M. Laboissière n'entendait pas mériter le même reproche, et qu'il se montrait au contraire très-disposé à faire *haro* sur la fortune des particuliers. Toutefois il voulait bien, par des considérations politiques, admettre une exception en faveur de l'industrie. On conviendra sans doute aussi que ses théories gouvernementales étaient d'une grande habileté pour les intérêts généraux de la république dans la personne des apôtres de la liberté.

Mais si nous regardons le côté sérieux, nous verrons qu'avant le mois de juin on avait arrêté des bases, dans la prévision de la chute du gouvernement, pour empêcher *que les rênes de l'État ne tombassent dans la boue ou dans les mains des voltigeurs de l'empire*. Je suis charmé, pour ma part, qu'on ne veuille pas traîner dans le ruisseau les rênes de l'État; mais s'il fallait absolument changer notre organisation gouvernementale, je préférerais, à tout prendre, les traditions de l'empire au joug de nos furieux démocrates.

Je crois avoir établi d'une manière incontestable que la révolte du 5 juin était préméditée par les ennemis de nos institutions; ils fondaient sur elle

l'espoir d'un succès regardé comme facile ; ils ne dissimulaient pas plus leur confiance dans le résultat que leur haine contre le pouvoir, et discutaient à l'avance sur l'usage à faire de leur victoire. En outre, j'ai produit et je produirai encore des faits qui, suivant moi, ne peuvent laisser aucun doute sur le concours des légitimistes et des républicains. Eh bien, l'aveuglement de l'esprit de parti alla jusqu'à prétendre attribuer cet événement à l'excitation du pouvoir, aux provocations de la police.

Beaucoup d'hommes, à l'exemple de M. Cabet, déclaraient voir dans la révolte l'effet de *circonstances fortuites, d'un entraînement involontaire* ; d'autres y trouvaient *l'égarement héroïque de quelques jeunes fous* : ceux-là, du moins, s'exprimant avec une certaine mesure, pouvaient être de bonne foi, et, tout en cherchant à pallier les torts des rebelles, ne calomniaient pas l'autorité.

Mais d'autres mettaient en pratique cette maxime immorale : qu'il faut toujours accuser son ennemi, lui dénier le bien, lui imputer tout le mal, même les mauvaises actions commises par les accusateurs. Ils ont dit et soutenu que la collision avait été l'œuvre de la police !

Je vais rappeler, conformément à mon usage, quelques-unes des publications destinées à accréditer cette opinion.

Un sieur Ledieu, ancien secrétaire de Dumou-

riez, dont la plume furibonde remplissait fréquemment les colonnes d'un journal, avait déjà paru quelquefois devant le jury comme accusé d'offense à la personne du roi. Sa polémique, habituellement personnelle, injurieuse, surpassait même la violence de ses collaborateurs. On pourra s'en former une idée par la citation suivante, extraite d'un article qu'il publia le 11 mars 1832, à l'occasion d'une séance de la chambre des députés.

« Tel est le résultat du système du gouvernement. Si pareille chose devait se renouveler, il » faut crier tous : A bas la représentation ! car la » représentation, telle que je l'ai vue aujourd'hui, » est le déshonneur du pays.

» Un mot à vous, prince! Je ne vous ai jamais » trompé[1]; écoutez ma voix, je vous en conjure; » peut-être il en est temps encore. *Chassez les mi-* » *sérables* qui vous ont égaré, qui vous ont dépo- » pularisé; renvoyez ces députés, dont le plus » grand nombre a trahi le devoir et la conscience; » faites un appel à la nation, demandez-lui con- » seil et appui, vous êtes sauvé. Mais, songez-y » bien, la question pour vous est d'être ou de n'ê- » tre pas. »

Telles étaient l'urbanité et la modestie de ce publiciste! Mais, sans discuter l'efficacité de ses con-

[1] Le sieur Ledieu se vantait d'avoir été honoré de l'amitié de Louis-Philippe pendant son exil.

seils, ni la sincérité de son langage, il me faut noter qu'après les événemens de juin 1832, le sieur Ledieu fit paraître une brochure, dans laquelle il raisonnait fort longuement pour établir la preuve que les ministres avaient désiré et provoqué l'insurrection, dans la vue de conserver le pouvoir prêt à leur échapper. Tous les faits, d'après ce véridique historien, étaient la conséquence des provocations du pouvoir!

Poursuivi à cette occasion, Ledieu se vit condamner, par le jury, à six mois de prison et 500 francs d'amende, à la fin de novembre 1832; mais je dois dire qu'à cette époque, des actes peu délicats, auxquels il serait permis de donner une qualification plus sévère, lui avaient fermé l'accès du journal, dépositaire privilégié de ses élucubrations. Le rigide censeur qui trouvait nos députés sans conscience, et dont l'ardent patriotisme obtint plus d'une fois l'encens des républicains, celui qui ne voyait jamais dans les hommes du pouvoir que lâcheté, trahison, cupidité, fut renié par ses amis, parce que, dit-on, il oublia de mettre en pratique les vertus et le désintéressement dont il prêchait la morale. Voilà pour le premier exemple; passons au second.

Au nombre des journaux hostiles et légers dans leurs accusations, le *Précurseur de Lyon* s'est signalé par son acharnement à faire peser sur la po-

lice la responsabilité des événemens de juin. Il fut saisi trois fois en quinze jours pour ces imputations calomnieuses, et cependant il répéta encore que : la collision des 5 et 6 juin *avait eu pour cause les provocations de la police*. Nous avons prouvé, disait-il, *une infernale machination du pouvoir, là où les autres n'ont osé voir que l'égarement héroïque de quelques jeunes fous*.

Enfin, pour troisième et dernier exemple, je mentionnerai les accusations formulées par le *Corsaire*, le 14 juin, copiées par le *National* et amplifiées par la *Tribune*.

Voici à quelle occasion le *Corsaire*, toujours aussi fort acrimonieux à mon égard, avait lancé ses accusations :

Le 6 juin, vers midi, un employé supérieur de la préfecture vint m'annoncer que les agens de la brigade de sûreté avaient appris les noms de plusieurs hommes qui, le 5 juin, s'étaient embusqués derrière les barricades dans la Cité, avaient tiré sur la garde nationale, et tué de pauvres soldats que l'on portait déjà blessés à l'Hôtel-Dieu. Ils avaient encore tenté, dans la matinée du 6 juin, de commettre de pareils assassinats. On me signala, notamment, un sieur Colombat, la terreur de ce quartier, et commensal des lieux mal famés dans lesquels il passait sa vie.

Je donnai l'ordre de rechercher et d'arrêter ces misérables.

Mes intentions, étant communiquées à la police municipale, parvinrent bientôt à la connaissance de Vidocq, alors chef de la brigade de sûreté. Il offrit d'opérer lui-même ces arrestations. On y consentit avec d'autant moins de difficulté que les informations avaient été fournies par ses agens, et qu'il s'agissait, d'ailleurs, de livrer à la justice, non pas des républicains, ni des carlistes, mais tout simplement des malfaiteurs. Une autre considération parut déterminante : c'est que les agens de Vidocq connaissaient les noms, les habitudes, le domicile des individus recherchés ; c'était donc une mesure qui rentrait dans leur spécialité.

Mais, comme il s'agissait d'arrêter des hommes ayant les armes à la main, déterminés peut-être à se défendre, et capables de tuer les inspecteurs de police, Vidocq prit un fusil, en distribua à ses subordonnés, et partit de la cour de la Sainte-Chapelle, accompagné par huit agens armés comme lui ; ils explorèrent les rues de la Cité, s'emparèrent de quelques mauvais sujets et de Colombat. Cette dernière capture ne manquait pas d'importance, puisque ce Colombat fut condamné à la déportation le 11 août 1832, pour les crimes commis par lui le 5 juin.

Le départ de Vidocq avec son escouade avait

été remarqué : un certain personnage, employé par mes prédécesseurs pour faire chaque matin l'analyse des journaux, recevait pour ce travail 200 francs par mois; il perdit cet avantage, parce que, dès le jour de mon installation, je trouvai plus convenable de faire faire cette analyse par un employé de mon cabinet; il en résulta une économie des émolumens accordés à l'auxilaire excentrique dont il est question.

J'aurais, sans doute, donné un autre emploi à cet homme; mais on m'assura que, sous la restauration, il avait été condamné pour l'enlèvement d'une mineure, et qu'après la révolution de juillet, il s'était fait porter sur la liste des condamnés politiques, victimes de leurs actes d'opposition courageuse; on ajouta qu'il avait touché, à cette occasion, une indemnité pécuniaire.

J'eus le malheur de ne pas comprendre ce qu'il y avait de commun entre le rapt d'une jeune fille et les sentimens patriotiques : je prononçai sa révocation pure et simple.

Notre bon citoyen, qui faisait, à sa manière, de l'opposition au gouvernement de Charles X, me garda une implacable rancune. Logé à la porte de la préfecture, il épiait tout ce qui s'y passait, arrangeait, avec une certaine habileté, quelques petites histoires sur les faits et gestes de mes agens, et vendait aux feuilles ultra-démagogiques ses

chaleureuses productions sur l'immoralité de la police. On pense bien que c'était principalement contre moi qu'étaient dirigés les traits de son éloquence pessimiste.

Cette sentinelle avancée de la grande armée de mes censeurs avait aperçu Vidocq et ses huit agens : vite un rapport sur un fait aussi grave, sur une découverte aussi importante..... Vite une communication aux journaux, sévères gardiens de nos libertés.

Alors plus de doute possible ! le mystère est dévoilé..... la révolte de juin, c'est la police qui l'a faite. C'est l'infâme police qui a placé ses mouchards derrière les barricades pour assassiner les soldats et les gardes nationaux ; c'est elle qui a joué à l'insurrection pour conserver aux ministres un pouvoir prêt à leur échapper..... « La preuve » est notoire : *Vidocq avec sa bande* est sorti de la » préfecture *le* 6 *juin à midi*..... C'est en plein » jour que les sicaires ont osé montrer leur face » hideuse pour provoquer à la révolte..... Il est » donc vrai, le gouvernement parjure ne garde » plus aucune pudeur dans ses actes liberticides. »

Là-dessus, on m'accable de questions récriminatoires, dans des termes qui ne me permettent pas une réponse polie. *Pourquoi Vidocq est-il parti avec sa bande? où a-t-il été, qu'a-t-il fait? Répondez, ou sinon vous serez convaincu de tous les crimes que*

nous vous imputons. Celui-ci demande pourquoi Vidocq est déguisé en charbonnier? celui-là demande pourquoi il avait un costume de meunier? un autre affirme qu'il était déguisé en homme comme il faut; un autre soutient qu'il portait l'uniforme de garde national; un dernier déclare qu'il était revêtu d'une blouse. Mais cette divergence d'opinions disparaît quand il s'agit de conclure; tout le monde est d'accord sur un point : c'est que Vidocq a quitté la cour de la Sainte-Chapelle le 6 juin à midi, accompagné *de sa bande* : « Or, » ceci n'a pas besoin d'explication, les assertions » judaïques du pouvoir ne détruiront pas le fait » capital. Il est donc certain que la police a pro- » voqué, et que les malheurs ont été la consé- » quence de ses machinations. »

Avec un peu de réflexion, les accusateurs auraient sans doute raisonné différemment; ils auraient pu dire : le départ de Vidocq avec huit agens, au sujet duquel nous argumentons, n'a eu lieu que *le* 6 *juin à midi;* la rébellion a commencé dès la matinée du 5; donc les provocations de la bande Vidocq n'en ont pas été la cause : ces provocations n'avaient plus d'objet le 6, à midi, puisque la révolte était alors vaincue partout, excepté au quartier Saint-Merri; donc l'expédition de Vidocq avait un autre but : si le chef de la brigade de sûreté est sorti de la préfecture accompagné

d'inspecteurs, cela n'a rien d'étrange; c'est un fait qui se renouvelle quotidiennement, à toute heure du jour et de la nuit : les agens de police ne sont pas destinés à rester perpétuellement de planton dans la cour de la Préfecture; ils vont et viennent sans cesse pour surveiller ce qui se passe dans Paris, et pour rechercher les malfaiteurs.

Une objection se présente : Vidocq et ses hommes étaient armés. . . . . C'était une précaution bien naturelle, puisqu'ils devaient parcourir des localités qui venaient d'être envahies par les insurgés : d'ailleurs, la brigade de sûreté est instituée pour faire la police des voleurs, des assassins, etc. Ces criminels, surtout en temps de troubles, ne sont pas gens à se livrer sans défense; il faut donc pouvoir opposer la force à la force, pour exécuter les mandats de justice. Ainsi, rien de surprenant d'avoir vu les agens de police avec des armes; il est nécessaire qu'ils en aient ostensiblement ou d'une manière occulte. Puis, en définitive, Vidocq a pris et ramené des mauvais sujets et un dangereux insurgé; donc, il ne faisait pas cause commune avec eux. Beaucoup d'autres réflexions seraient venues fortifier celles-ci; on se serait demandé si un gouvernement quelconque a jamais intérêt à exciter la sédition; si les hommes du pouvoir trouvent un avantage à faire entr'égorger les citoyens, à courir eux-mêmes la chance

d'être assassinés ; s'il est possible que le chef d'un État soit bien aise de voir une partie de la population soulevée contre lui ; s'il ne lui serait pas beaucoup plus agréable de régner sur une nation paisible? Les agitations politiques, principalement celles de la rue, ne créent-elles point des dangers pour lui ; ne mettent-elles point son avenir en question ; n'augmentent-elles pas ses fatigues et ses embarras journaliers ; n'affaiblissent-elles point son influence, je dirai même sa considération personnelle aux yeux du monde entier ? Pense-t-on que les gouvernans procèdent par d'autres voies que nous-mêmes ; qu'ils ne soient pas jaloux d'obtenir les suffrages universels, d'apparaître aux autres nations comme des princes doués des plus heureuses qualités, et d'autant plus forts que les citoyens sont plus unis, plus dociles sous leur joug? Comment peuvent-ils jouir de ces avantages quand ils règnent sur un pays déchiré par la guerre civile ? Le moyen de satisfaire une vanité commune à tous les hommes n'est-il pas de maintenir la paix et l'union entre les membres de la grande famille, dont ils sont les chefs ; de faire croire, de croire enfin eux-mêmes à leur supériorité et à l'affection de tous ?

Voilà comment un publiciste impartial aurait pu raisonner. Mais nos aristarques sont-ils obligés d'y regarder tous d'aussi près ? n'est-il pas plus

commode de céder aux inspirations d'une passion haineuse, de prendre les choses à leur surface, d'accuser sans examen ? il en reste toujours quelque chose dans l'esprit d'un lecteur ; l'adversaire auquel ils veulent nuire se débat vainement sous le poids des préventions qu'on a fait naître. S'il démontre l'injustice de l'accusation, on refuse d'admettre la défense, ou bien l'on dit que sa réponse ne répond pas ; l'on maintient le premier dire comme prouvé, et la fable, répétée par mille échos dans mille occasions, prend désormais la consistance d'un fait authentique.

Ce dernier système est celui qu'ont adopté des journalistes extra-parlementaires, au sujet de la bande de Vidocq : on en parla tant, qu'à la fin les personnes dont l'opinion se forme par la lecture des journaux ne mettaient plus en doute les manœuvres provocatrices dont j'étais censé avoir fait usage.

Lecteur, vous savez maintenant la vérité ! si vous n'êtes pas surpris d'avoir vu les factions attaquer le gouvernement de juillet, du moins vous vous demanderez comment elles osaient, après coup, reporter sur le pouvoir la responsabilité de leurs actes.

Pour ne rien omettre d'essentiel dans la collection des faits, je dois enregistrer la démarche faite auprès du roi par trois honorables députés : MM. Arago,

Laffitte et Odillon-Barrot, le 6 juin, vers trois heures de l'après-midi. Il a couru des versions bien variées de leur conversation avec l'auguste interlocuteur, et je n'ai pas la prétention de reproduire les paroles échangées dans cette visite. Je dirai seulement que MM. Laffitte, Odillon-Barrot et Arago soumirent au roi des observations critiques, mais respectueuses, sur la politique de son gouvernement, et, dans leur sollicitude pour les intérêts du trône et du pays, ils exprimèrent la crainte qu'une plus longue application du système suivi jusqu'alors ne portât la désaffection dans tous les rangs de la société. Les réponses du roi démontraient au contraire la nécessité de suivre la même marche, et révélaient l'intention formelle d'y persévérer. C'est à ce peu de mots qu'il me semble possible de réduire ce qui s'est passé dans cette entrevue.

Lorsque j'ai parlé des moyens employés pour aigrir les esprits, et des circonstances qui prédisposaient à la révolte, j'aurais peut-être dû classer au nombre de ces moyens un document publié le 29 mai : Le fameux *compte-rendu*, qui fit alors tant de bruit, était une protestation de cent cinquante-neuf députés contre la politique et les actes du ministère. On n'y trouvait pas d'excitation à la désobéissance, j'en conviens : les signataires s'exprimaient comme doivent le faire des hommes graves ; mais les passions traduisent le langage

parlementaire ; elles en prennent l'esprit, non la lettre ; elles dépouillent la pensée de ses formes polies, écartent les ménagemens commandés par une haute position, et voient des réticences lors même qu'il n'en existerait pas.

La partie indifférente du public put bien réduire la portée de cet acte aux proportions d'une satire inspirée par la mauvaise humeur d'un plaideur qui vient de perdre son procès; mais les républicains lui donnèrent une interprétation conforme à leurs vœux : cent cinquante-neuf députés, se réunissant, après la clôture des chambres, pour déclarer leur mécontentement et faire un appel aux lumières de la France, furent regardés comme de nouveaux conventionnels, prêts à voter la déchéance de la monarchie. Les séditieux y puisèrent donc un encouragement à l'exécution de leurs desseins, une force morale, une sorte d'adhésion anticipée.

Dans tous les cas, le *compte-rendu* constituait une dangereuse innovation : c'était continuer les débats parlementaires après la session, et forcer chaque opinion à se justifier, à développer ses moyens, ses principes, dans une lice autre que la tribune nationale. On comprend que, si l'exemple donné par les cent cinquante-neuf eût été suivi annuellement, les autres fractions de la chambre n'auraient pas dû laisser parler l'opposition toute seule ; elles

seraient donc venues s'expliquer à leur tour devant le pays. Ces luttes incessantes eussent produit une perpétuelle et funeste agitation. C'eût été fausser, déconsidérer les théories du gouvernement représentatif, affaiblir le respect dû aux décisions législatives.

Les signataires du *compte-rendu*, pris en masse, ne voulaient aucune de ces conséquences, j'aime à le croire; cependant il fallut, dit-on, que M. Odilon-Barrot eût recours à son influence, à son beau talent, pour faire supprimer ou modifier un passage capable de mettre en doute les sentimens dynastiques dont lui et ses collègues se déclaraient animés. Il est, dès lors, permis de croire que la pensée de plusieurs allait au-delà du but avoué.

L'on m'a remis dans le temps une liste des cent cinquante-neuf députés dont il s'agit; je ne crois pas pouvoir en garantir l'exactitude, et je la donne ici telle quelle. On y verra figurer des noms qui, depuis lors, se font remarquer dans une toute autre ligne d'opinions.

MM. Audry-de-Puyraveau, Augnis, Allier, Accarier, Admirault, Alcock, Arago, de Bryas, *actuellement pair de France;* Bousquet, Boudet, *depuis lors secrétaire général du ministère de la justice;* Baudet-Dulary, de Briqueville, Beauséjour, Baudet-Lafarge, Bacot, Brosse, Blaque-Belair, Beslay fils, le général Bertrand, Bavoux, Basterèche,

Bernard, Belaigue, Bérard, Bignon, *maintenant pair de France;* J. Bernard, Comte, (*ce n'est pas le directeur des postes;*) Charpentier, Clerc-Lasale, Chaigneau, Cabanon, de Corcelles, Couturier, Coudert, Cabet, Cordier, Colomès, Cormenin, Coulmann, maréchal Clausel, Charamaule, Coget, Colin, Dupont (de l'Eure), Duchaffault, Desaix, Duris-Dufresne, Ducluseau, général Demarçay, Dulong, Dubois Aymé, Dubois (Ardèche), Dubois, (Loire-Inférieure), Daunou, *aujourd'hui pair de France;* Dumeylet, Echasseriaux, Escanier, Fiot, Faure (Hautes-Alpes), Faure, Fleury, Glais-Bizoin, Genoux, Gauthier-d'Hauteserve, Gauthier-de-Rumilly, Girardin, Gavaret, Girod-Pouzol, de Grammont, Guillemaut, Gréa, de Gouve-de-Nuncques, Gay-Lussac, d'Herambault, Havin, Hernoux, Junien, Jousselin, Joly, Jollivet, Kermorial, Kœcklin, Lascase père, Laboissière, général La Fayette, Georges La Fayette, Loyer, Luneau, Laurence, de Ludre, Legendre, J. Laffitte, Luminais, Levaillant, Larabit, Legrand, général Lamarque, Lenouvel, Lebastard, Lapommeraye, Leyraud, Lherbette, Louis Basile, Molory, Marchal, Meilheurat, Mallye, Laguette-Mornay, Marchegay, Mauguin, Mérilhou, *aujourd'hui pair de France;* Mercier, marquis de Mornay, de Mosbourg, *aujourd'hui pair de France;* Muntz, Nicot, Odilon-Barrot, Portalis, Poux-Thierry, Proust, de Podenas,

Pagès, Perrot, Pourrat, Perrin, Pons, Petou, général Petit, Roussilhe, Reynaud, Reynier, Renouvier, Royer, Robert, Realier-Dumas, Robineau, Réal (Félix), Reynard, Salverte, général Subervic, Saubat, Sans, de Sade, Sulpicy, général Sémélé, Tardieu, Thévenin, Teysseire, Toupot-de-Bevaux, général de Thiard, de Tracy, Thouret, Taillandier, Teulon, Tueux, Thouvenel, Voyer-d'Argenson, Vidal.

Revenons au 6 juin :

Lorsque la rébellion fut complètement étouffée, l'ordre rétabli, il restait à statuer sur le sort des quinze cents prisonniers amenés par la force armée ou par mes agens. La troupe et la garde nationale avaient accompli leur tâche, celle de la justice commençait.

Dans cette situation, le gouvernement crut devoir mettre Paris en état de siége. Le rapport, signé Montalivet, qui provoquait cette mesure, indiquait comme motif le besoin de satisfaire au vœu public, et de rassurer le pays contre le retour des actes criminels, des assassinats commis sur les citoyens qui défendaient l'ordre et les lois. Le ministre ajoutait : « L'état de siége ne changera rien à la juridiction ordinaire, ni à la marche habituelle de l'administration pour tout ce qui sera étranger *aux préparatifs et à l'exécution du complot.* »

Ainsi, la seule conséquence de l'état de siége était de faire juger par les conseils de guerre ceux qui avaient préparé le complot et ceux qui l'avaient exécuté, puisque rien n'était changé dans les attributions du pouvoir judiciaire et de l'autorité administrative pour tout les autres cas.

L'utilité de la mesure m'a toujours paru fort contestable, et je n'ai jamais bien compris la pensée qui l'a dictée. Était-ce, comme le disait le rapport signé Montalivet, était-ce pour satisfaire au vœu public? Dans ce cas, une sage politique voulait qu'on résistât à l'entraînement des passions. Il est beau de voir le gouvernement en arrière du vœu public lorsqu'il s'agit de réactions. L'opinion, dans sa mobilité, fait bientôt un retour sur elle-même; un revirement s'opère; on sait gré au pouvoir de n'avoir pas écouté les conseils de la colère. D'ailleurs, *le vœu public* était-il bien connu, bien compris? Je sais que toute l'opposition libérale et les amis de nos institutions désiraient l'état de siége pour la Vendée; mais est-ce à dire qu'on le désirât également pour Paris? Y avait-il parité dans la situation? En Vendée, la duchesse de Berry se trouvait à la tête de son parti; la guerre s'y faisait depuis long-temps; elle pouvait se prolonger long-temps encore; des massacres venaient journellement alarmer la population des campagnes; les autorités civiles n'existaient même pas dans la plupart des

communes : les citoyens honnêtes n'y pouvaient donc réclamer qu'une seule protection, celle de la force, celle des armes. Une telle situation, et le désir de mettre un terme prochain aux calamités de la guerre, rendaient l'état de siége indispensable.

A Paris, l'insurrection n'avait fait heureusement que paraître : elle était vaincue; les lois avaient repris leur empire, et le pouvoir, largement constitué, donnait à tous des garanties suffisantes. Les deux situations offraient, comme on le voit, des dissemblances notables.

Quel avantage le gouvernement pouvait-il espérer de l'état de siége établi après coup?

Était-ce pour intimider les ennemis de l'ordre? Mais l'effet moral de la peur ne saurait être durable en l'absence d'un danger réel : la crainte d'un châtiment terrible aurait pu seule exercer une influence passagère sur les imaginations; mais en 1832 on se serait bientôt rassuré; car, je me hâte de le dire, le gouvernement n'a jamais eu l'intention de faire exécuter les condamnations capitales prononcées contre les révoltés de juin : ainsi on ne pouvait faire peur qu'un moment..... Au bout de quelques jours, les mauvaises passions se seraient montrées aussi vivaces, et peut-être plus vivaces qu'auparavant. Les gens qui ont eu peur deviennent audacieux contre un ennemi qui n'a pas osé faire usage de sa force : ainsi la volonté du chef de l'État, de tem-

pérer la rigueur de la justice, serait devenue un signe de faiblesse aux yeux des partis.

La débonnaireté, la clémence ayant définitivement reculé devant l'application d'une jurisprudence draconienne, plus propre, dans tous les cas, à tuer le pouvoir que les factions, à quoi servait l'état de siége? Le gouvernement ne se donnait-il pas le tort apparent de vouloir être cruel, quand il était, au contraire, décidé à l'indulgence? Il perdait donc bénévolement l'avantage de ses bonnes intentions. Notons encore que les condamnations prononcées par le jury ont une toute autre signification, aux yeux de la multitude, que celles émanées des conseils de guerre. Le roi, en commuant les peines appliquées par des militaires à des citoyens, aurait paru ne faire qu'un acte d'équité, que redresser une erreur de fait ou de droit, commise par des hommes étrangers à l'étude des lois, tandis qu'une grâce, une commutation intervenue après un verdict du jury, conserve son caractère de clémence, et fait reporter sur le chef de l'État une reconnaissance méritée.

Était-ce pour accélérer l'expédition des affaires? Mais en pareil cas la précipitation offrait plus d'un danger : danger de commettre des erreurs, des méprises funestes; danger de laisser échapper beaucoup de faits qu'une longue instruction peut seule découvrir. D'ailleurs, le personnel des conseils de

guerre est beaucoup moins nombreux, moins formé aux habitudes des interrogatoires, que celui de nos tribunaux; l'expérience a suffisamment prouvé qu'au lieu d'accélérer la marche des procédures, les conseils de guerre, dans les circonstances dont je m'occupe, l'auraient sans doute ralentie.

Je conclus de tout ceci que l'autorité gouvernementale avait beaucoup à perdre en force morale et matérielle, et rien, absolument rien, à gagner par l'état de siége.

Au surplus, et sans examiner la question de légalité, était-il juste de donner à cette mesure un effet rétroactif? d'obliger les journalistes, par exemple, à répondre devant un conseil de guerre de leurs œuvres produites sous l'empire d'une autre législation? Ils émettaient leurs pensées, ils en devenaient responsables, mais seulement devant les lois et devant la juridiction alors en vigueur.

Cependant, malgré toutes ces considérations, une ordonnance royale mit la capitale de la France en état de siége dans la soirée du 6 juin.

Je ne rappellerai pas les plaintes vives, unanimes, que cette mesure souleva dans les rangs de l'opposition; il serait superflu de dire que les écrivains la blâmèrent avec chaleur. Le barreau de Paris, dont M. Philippe Dupin était alors le bâtonnier, ceux de Rouen, de Rennes et de la plupart de nos

grandes villes, signèrent des consultations pour en démontrer l'illégalité. Mais le 7 juin, la cour royale de Paris, réunie en assemblée générale, rendit un arrêt pour constater que par l'état de siége elle se trouvait dessaisie du droit d'évoquer la connaissance des faits.

En conséquence, deux conseils de guerre reçurent la mission de réunir les pièces, et de procéder à une instruction avec tous les droits dévolus aux magistrats par le code d'instruction criminelle.

Une expérience de quelques jours suffit aux officiers composant les conseils de guerre pour reconnaître l'étendue et la difficulté de leur tâche. Le dépouillement de quinze cents dossiers rapidement composés, les réclamations journalières de deux mille parens ou amis, leur firent juger indispensable l'adjonction d'auxiliaires appartenant au parquet. En outre, ils me laissèrent le soin de procéder à une instruction sommaire préparatoire, de prononcer les mises en liberté toutes les fois que les charges ne me paraîtraient pas suffisantes, et me réservèrent le droit d'autoriser les communications avec les détenus. C'était écarter, en les reportant sur moi, une grande partie des embarras dont les conseils de guerre s'étaient vus accablés.

Je profitai sans retard de la faculté qu'on me laissait pour mettre en liberté trois cents détenus contre lesquels ne s'élevait aucune accusation grave.

Huit ou dix jours après j'ordonnai encore plus de deux cents mises en liberté.

En même temps qu'une ordonnance établissait l'état de siége à Paris, deux autres prononçaient le licenciement de l'école Polytechnique et de celle d'Alfort; une autre décidait la dissolution de l'artillerie de la garde nationale parisienne, qui, depuis le jugement des ministres, était suspendue, et promettait la réorganisation ultérieure de ce corps; une autre révoquait M. Marchand, maire du septième arrondissement, convaincu d'avoir fort mal secondé le zèle des gardes nationaux, et même accusé par la clameur publique d'avoir aidé les rebelles.

Le licenciement de l'école Polytechnique avait pour cause la désobéissance formelle d'une partie des élèves, qui, le 5 juin, au mépris de la consigne, avaient quitté l'école et s'étaient, pour la plupart, joints aux insurgés. Dix d'entre eux, arrêtés pendant les événemens, figuraient au nombre des prisonniers. Le 21 juin, l'école fut réorganisée : sur deux cent soixante-dix élèves dont elle se composait, deux cent dix seulement ont été alors réadmis.

Les mêmes faits s'étaient passés à l'école d'Alfort; dix élèves se trouvaient en état d'arrestation ; le licenciement en ce qui la concernait avait donc aussi

pour cause un acte grave d'indiscipline, et pour but une épuration.

Quant aux artilleurs de la garde nationale, leur présence en armes au convoi du général Lamarque, malgré l'ordonnance antérieure qui suspendait leur service, explique suffisamment la décision qui les frappait. Conformément aux intentions de l'autorité supérieure, le préfet de la Seine réclama et obtint la remise des armes qui leur avaient été délivrées.

Une mesure à laquelle j'ai attaché mon nom, et qui fut l'objet d'une réprobation presque universelle, exige ici quelques explications.

Il s'agit de l'ordonnance sur les médecins, que l'on m'a reprochée avec tant d'aigreur et de persévérance.

Je n'ai jamais réclamé, j'éviterais même d'en parler, si mon silence pouvait ne pas être mal interprété. Je prie instamment mes lecteurs de croire que je ne veux pas décliner la responsabilité, quelle qu'elle soit, de cet acte mort-né : si je fais intervenir dans mon récit le nom d'un ancien ministre, homme de cœur, loyal, obligeant, qui savait aussi accepter la solidarité d'un fait plutôt que de la reporter sur ses amis, c'est uniquement par respect pour la vérité.

Le 9 juin 1832, M. le comte d'Argout, alors ministre des travaux publics et du commerce, vint

me voir à la Préfecture, et me demanda, au nom de tout le cabinet, une nouvelle publication de l'ordonnance de police mise en vigueur dans plusieurs circonstances analogues. « Au surplus, me dit-il, » je m'en suis expliqué avec Marest (chef de la pre» mière division à la préfecture de police); il vous » présentera le travail, vous n'aurez qu'à le signer, » vous me l'enverrez ensuite pour que je l'ap» prouve; puis vous ferez afficher cette ordon» nance dans Paris. »

M. Marest m'apporta effectivement son projet accompagné d'un rapport explicatif dans lequel on rappelait que dans tous les temps les prévôts de Paris, les lieutenans civils, les lieutenans généraux de police, et enfin les préfets de police, avaient été investis du droit de faire aux médecins, chirurgiens et officiers de santé, telles prescriptions jugées utiles à l'intérêt public : ce droit se trouvait spécialement indiqué dans l'édit de 1667. L'on ajoutait qu'avant la révolution il en avait été fait usage plusieurs fois; que, sous le consulat ainsi qu'au temps de l'empire, de pareilles décisions avaient été mises en vigueur, notamment à l'occasion de la machine infernale; qu'elles avaient amené la découverte de quelques auteurs du crime; qu'ainsi la légalité n'était pas contestable, etc. Le document auquel j'apposai ma signature n'était au surplus que la copie de celui émané de M. Dubois; de telle sorte qu'au lieu de

prescrire en mon nom la conduite que les médecins devaient tenir, il m'aurait suffi de faire réimprimer et afficher l'ordonnance du 17 ventose an IX, car elle n'a pas cessé d'être en vigueur. Mais, en me retranchant derrière la responsabilité d'un autre, c'eût été agir avec embarras, avec mollesse; l'on a pensé qu'il valait mieux, le lendemain d'une révolte, procéder ouvertement, avec vigueur, pour étouffer les mauvaises passions, pour prévenir le retour des scènes qui venaient d'ensanglanter la capitale.

Ces considérations décidèrent la publication de la fameuse ordonnance dont voici copie :

« Paris, 9 juin 1832.

» Nous, conseiller d'état, préfet de police, vu » l'article 2 de l'arrêté des consuls du 12 mes» sidor an VIII, l'ordonnance de police du 17 ven» tose an IX, et celle du 25 août 1806;

» Avons ordonné ce qui suit :

» Art. 1er Tous les médecins, chirurgiens, offi» ciers de santé et pharmaciens de Paris, et ceux » des communes rurales du département de la » Seine et de celles de Sèvres et Meudon, qui au» ront administré des secours à des blessés depuis » le 4 de ce mois exclusivement, seront tenus d'en » faire, dans les vingt-quatre heures, la déclaration

» aux commissaires de police de Paris et aux maires » dans les communes *extra muros*, sous peine de » trois cents francs d'amende (édit de décembre » 1666, et ordonnance de police du 4 novembre » 1788).

» Art. 2. Cette déclaration contiendra les noms, » prénoms, profession et demeure de tous les in- » dividus qui auront fait appeler les médecins, » chirurgiens, pharmaciens et officiers de santé » pour panser leurs blessures, ou qui se seront » fait transporter chez eux pour y être traités.

» Elle indiquera les causes des blessures, leur » gravité, et les circonstances qui y auront donné » lieu.

» Art. 3. Les administrateurs des hospices et » hôpitaux du département de la Seine, les direc- » teurs des maisons de santé, les logeurs en garni, » feront les mêmes déclarations pour les individus » blessés qui auront été transportés dans leurs éta- » blissemens.

» Art. 4. Les commissaires de police de Paris et » les maires des communes transmettront immé- » diatement les procès-verbaux de ces déclarations » au préfet de police.

» Art. 5. Les contraventions seront constatées » par des procès-verbaux et dénoncées aux tribu- » naux compétens.

» Art. 6. La présente ordonnance sera publiée

» et affichée. Les commissaires de police de Paris, » les maires des communes rurales du département » de la Seine, et de celles de Sèvres, Meudon et » Saint-Cloud, les officiers de paix et les préposés » de la préfecture de police, sont chargés, chacun » en ce qui le concerne, de veiller à son exécution.

» Le conseiller d'État préfet de police,

» *Signé* GISQUET.

» Approuvé :

» Le pair de France, ministre du commerce et » des travaux publics, *Signé* D'ARGOUT. »

Au bon temps de la république et du directoire, un pareil document aurait mécontenté les furieux amis de la liberté; on l'eût regardé comme un acte coupable de modérantisme, comme une preuve de trahison. « Quoi ! auraient dit les patriotes, quoi ! les médecins qui guérissent des rebelles, des logeurs qui leur donnent asile, ne deviennent-ils pas complices volontaires? ne doivent-ils pas être assimilés aux receleurs? ne cherchent-ils pas à soustraire les coupables aux recherches de la justice ? Et l'on prétendrait les punir d'une simple amende, tandis qu'ils méritent le châtiment réservé aux conspirateurs? »

Sous l'empire, les mêmes dispositions n'ont pas trouvé de contradicteur.

Cependant, après 1830, elles ont soulevé d'unanimes réclamations; je le conçois, et j'en félicite

mon pays. La répugnance, la susceptibilité en pareil cas, constatent le progrès des idées généreuses, et je désire bien sincèrement que cet exemple profite à tout le monde. Je désire que tous les partis montrent la même modération, le même scrupule envers leurs ennemis; mais qu'il y a loin de là aux projets de réactions, de spoliations, de proscriptions, médités par nos républicains, par ces prétendus amis de la liberté! Comment concilier leurs menaces, leur désir de vengeance, leur volonté d'exterminer cinquante mille victimes, avec la pudique indignation qu'ils exprimèrent à l'apparition de cette ordonnance?

Je conviens qu'elle n'était plus en harmonie avec nos mœurs nationales, avec les principes libéraux de notre gouvernement représentatif; j'abandonne cette œuvre avortée aux critiques dont elle fut l'objet.

Au surplus, l'ordonnance dont il s'agit n'a pas même reçu un commencement d'exécution. Dès que les ministres la virent blâmer par leurs propres amis, ils m'autorisèrent à la regarder comme non avenue, et firent publier dans les journaux ministériels un avis conforme. Il n'est donc résulté de cet acte que les désagrémens, les reproches amers pour moi; car c'est toujours moi seul qui fus responsable aux yeux des publicistes. Je me trompe; il a dû en résulter autre chose : plusieurs célèbres

docteurs, inconnus dans Paris, ont protesté hautement, publiquement, contre les prétentions du pouvoir à l'égard de leur honorable profession; ils déclaraient refuser positivement obéissance aux ordres de l'autorité, promettaient le secret et leurs soins aux malades assez bien inspirés pour réclamer leur secours, et *profitaient de la circonstance pour révéler au public leur talent, leur nom et leur adresse*... J'espère que, grâce à mon ordonnance, leur clientelle aura augmenté.

Ainsi qu'on l'a vu, la mise en état de siége avait saisi les conseils de guerre du droit de juger les accusés de juin; c'était la seule innovation introduite dans la situation ordinaire. Les partis, momentanément intimidés, se rassurèrent; la polémique des journaux redevint aussi vive, et toutes choses reprirent leur marche accoutumée. Mais, dans les cinq à six jours qui suivirent la révolte, combien de bruits n'ont-ils pas été répandus et accrédités! L'on parlait sans cesse d'exécutions nocturnes faites dans les prisons par les ordres du pouvoir. L'on affirmait, dans les feuilles républicaines, que beaucoup d'accusés avaient été conduits à Vincennes pour y être fusillés en masse. L'on alarmait ainsi les familles, et l'on alimentait les haines contre les dépositaires de l'autorité.

Chaque matin, ma porte était assiégée par une foule de parens et d'amis des accusés, qui venaient

s'enquérir auprès de moi, et que j'avais le bonheur de rassurer; car, tandis que ces nouvelles circulaient, les prisonniers étaient traités avec ménagement; aucun ne sortait des prisons de Paris que pour être rendu à la liberté, et le gouvernement ne voulait pas qu'une seule goutte de sang fût versée.

Les deux conseils de guerre, après avoir fait relaxer quelques centaines d'inculpés, ouvrent, le 16 juin, la série des jugemens qu'ils avaient à prononcer. Pepin, dont j'ai expliqué la conduite, et Wachaez, assassin présumé du commissaire de police Gournay d'Arnouville, sont les premiers accusés qui paraissent devant les juges. Tous deux nient hardiment les faits allégués par l'accusation; Pepin jure sur l'honneur, sur la tête de ses enfans, qu'il n'a pas tiré, que personne n'a tiré chez lui, que les quatorze fusils n'existaient pas : il nie tout, et se voit heureusement acquitté, ainsi que Wachaez.

Rendu à la liberté, Pepin retourne à son domicile; mais la nouvelle de son acquittement cause une vive surprise dans le faubourg Saint-Antoine; des habitans, des gardes nationaux qui soutenaient l'avoir vu tirer plusieurs coups de feu sur la troupe, entourent la maison; on veut lui faire un mauvais parti; j'envoyai des sergens de ville et des gardes municipaux pour le protéger contre la fureur du public.

Je suis loin de vouloir censurer l'opinion qui prévalut dans le conseil de guerre au sujet de Pepin; mais je dois déclarer que M. le général Schramm, M. le colonel Feisthamel, ainsi que d'autres témoins essentiels, m'ont exprimé leur étonnement de n'avoir pas été appelés à déposer sur les faits dont ils avaient connaissance.

Beaucoup d'autres accusés, dont plusieurs, je l'avoue, me paraissaient coupables, furent successivement acquittés depuis le 16 jusqu'au 30 juin. Mais, une condamnation capitale avait été prononcée contre un jeune peintre nommé Geoffroy; celui-ci se pourvut en cassation, et la cour suprême, par arrêt du 29 juin, cassa le jugement, *attendu que les tribunaux militaires, institués pour juger les crimes et délits militaires seulement, ne peuvent connaître des crimes et délits commis par des particuliers; que le texte et l'esprit de la Charte s'y opposent, etc.*

D'autres arrêts, conformes à celui-ci, cassèrent toutes les autres condamnations émanées des conseils de guerre.

C'était annuler virtuellement l'état de siége; aussi, dès le 1er juillet, une ordonnance royale mit un terme à cette situation exceptionnelle, et rétablit les tribunaux ordinaires dans la plénitude de leurs pouvoirs.

Dès lors les accusés condamnés par les conseils

de guerre furent traduits en cour d'assises pour y être jugés de nouveau; mais on regarda comme bien et définitivement jugés tous ceux que la juridiction militaire avait acquittés.

Il en a donc été de l'état de siége comme de l'ordonnance sur les médecins; il a disparu sans avoir fait de mal sérieux à personne, et après avoir procuré la liberté à bien des prisonniers qui, peut-être, n'auraient pas été absous par les jurés.

Ici commence cette longue nomenclature de procès contre ceux des hommes qui se trouvaient encore détenus au 1er juillet 1832, par suite des événemens de juin, et qui parurent successivement devant les cours d'assises. Ces procédures, distinctes pour chaque fait principal et souvent pour chacun des accusés, ont péniblement occupé le jury et l'attention publique pendant près d'une année. Je me garderai bien de rappeler toutes ces luttes douloureuses entre la justice et les prévenus; mais il en est plusieurs qui méritent une mention particulière.

Au premier rang figurent les débats relatifs aux fameuses barricades Saint-Merri, construites, pendant la soirée du 5 juin, par une bande de trois cents individus, dont beaucoup portaient l'habit de garde national. Un homme, revêtu de l'uniforme d'officier supérieur, se faisait d'abord remarquer parmi eux : il disparut promptement. Mes informa-

tions de police m'ont appris son nom; mais, attendu que, faute de preuves, il n'a jamais paru en justice, du moins pour ce fait, je ne dois pas le révéler.

Indépendamment des barricades qui fermaient la rue Aubry-le-Boucher et de celles établies de distance en distance rue Saint-Martin et rue des Arcis, les insurgés s'étaient fortement retranchés dans plusieurs maisons, principalement dans celle portant le n° 30, rue Saint-Martin; c'est de là qu'ils dirigeaient un feu vif sur les assaillans.

Pendant la matinée du 6, le découragement, ou le désir d'étendre le théâtre de leurs opérations, avait réduit leur nombre à cent dix sur ce point; et au moment de l'attaque générale faite par la troupe, ils n'étaient pas plus de quatre-vingts. Une partie s'échappa par les toits des maisons ou en franchissant les barricades à l'approche des troupes; le reste fut pris ou tué.

Au nombre de ceux qui s'étaient retirés au dernier moment, figurait un jeune homme appelé Jeanne; avec dix de ses camarades il s'était ouvert un passage jusqu'à la rue Maubuée et la rue Transnonain, devenue célèbre en 1834. Là ils se trouvèrent à l'abri de tout danger.

Malheureusement pour Jeanne, ses exploits arrivèrent à ma connaissance; je le fis rechercher et arrêter.

Il parut devant la cour d'assises en octobre 1832, avec vingt autres individus accusés d'avoir combattu ainsi que lui à Saint-Merri.

Leur procès occupa dix à douze audiences, et, pendant cette longue torture morale, Jeanne ne se démentit pas un seul instant : dans une petite enveloppe, sous un physique en apparence grêle et souffreteux, il dévoila un caractère inflexible ; peut-être *posait-il alors* ; peut-être ambitionnait-il une triste célébrité ; mais n'est-ce point là une pensée commune à tous ceux qui font quelque action d'éclat? Les uns, comme Jeanne, se trompent de route ; ils ne trouvent que la honte, la douleur et la réprobation publique ; tandis que d'autres plus heureux, mieux inspirés, sont entourés d'honneur et de gloire. Sous l'habit de soldat et sur un champ de bataille, Jeanne eût été remarquable parmi les plus braves ; pourquoi faut-il que le contact avec des hommes de parti et l'exaltation des idées politiques aient corrompu les qualités de son organisation!

Il ne chercha point à nier les faits, les avoua sans hésitation, et donna par sa contenance un aplomb, une assurance inaccoutumés à ses co-accusés.

Dans le cours de ces débats on entendit avec un vif intérêt les dépositions, faites avec calme, noblesse et talent, par les officiers du 6e de dragons,

ceux-là même qui avaient reçu le premier feu des insurgés au pont d'Austerlitz.

Jeanne, condamné à la déportation, refusa de se pourvoir. Cinq de ses camarades se virent appliquer des peines moins graves. Quinze autres furent absous.

J'ai parlé de MM. Sarrut et Boussi, deux rédacteurs de *la Tribune*, arrêtés sous le régime de l'état de siége; il est juste de rappeler qu'une ordonnance de non lieu les rendit à la liberté le 26 juillet.

J'ai parlé aussi d'un homme qui parut momentanément au convoi du général Lamarque porteur d'un drapeau rouge : c'était le nommé Peyron, espèce d'illuminé qui ne me semblait pas jouir de toute sa raison. Fort peu connu des républicains, dont il adoptait avec passion les doctrines, il fut accusé par eux d'avoir joué un rôle équivoque. Des personnes notables de ce parti me soutenaient encore dernièrement que Peyron avait été un agent provocateur. Je puis affirmer le contraire : je ne l'ai jamais vu; jamais je n'ai eu directement ni indirectement aucun rapport de police avec lui. Il n'a donc agi que d'après ses propres inspirations.

Le 9 juin, lorsque l'on accusait le gouvernement de vouloir immoler les prisonniers, Peyron courut au ministère de l'intérieur, menaça d'une terrible vengeance *si l'on osait toucher à un seul cheveu des républicains* : c'est à la suite de cette démarche que

je le fis arrêter. Traduit devant les assises dans le mois de septembre, il ne fut condamné qu'à une peine légère.

Le 23 août, un jeune républicain, le sieur Cuny, est condamné à mort ; il s'écrie : —« Vive la répu- » blique ! j'aime mieux la mort que cinq ans de » galères ; vive la république ! » Le 25 du même mois, pareille condamnation est prononcée contre Lepage. — Les jurés réclament vivement et déclarent qu'ils n'ont pas entendu voter la mort. Cette réclamation était insolite : les jurés sont les juges du fait et non de la pénalité. Aussi la cour d'assises passa outre. Un mois après, leur pourvoi est rejeté. Ils refusent d'invoquer la clémence royale ; mais M. Crémieux, défenseur de Cuny, écrit au roi en son nom personnel pour solliciter la grâce de son client, malgré les intentions de ce dernier. La peine de Cuny et de Lepage est tout de suite commuée ; mais, dans l'intervalle, la profonde sympathie qu'inspiraient à leurs co-religionnaires politiques ces deux jeunes gens aussi déterminés que Jeanne mit en mouvement tout le parti républicain : des rumeurs faisaient croire à l'exécution de ces deux condamnés. Les hommes d'action voulaient s'y opposer par la force; ils veillaient la nuit à la porte du local où se trouve déposé l'instrument du supplice, surveillaient la place Saint-Jacques et la maison habitée par l'exécuteur des hautes œu-

vres. La commutation de la peine était déjà connue, qu'ils supposaient encore au pouvoir l'intention de la faire subir. En même temps, les organes quotidiens de la faction, déclamant avec violence, défiaient le gouvernement d'oser aller jusqu'au bout dans le désir de vengeance qu'on lui supposait gratuitement : c'était avec colère, avec menace, qu'ils avaient la maladresse de discuter la grave question de la peine capitale : le pouvoir a peur, il est lâche, il ne se décidera point à braver l'indignation des patriotes. Voilà comme on raisonnait! voilà comme on compromettait les condamnés ; car, si quelque chose avait pu faire hésiter la clémence royale, n'était-ce pas ce langage menaçant, insultant, cette preuve anticipée d'ingratitude? Comment pardonner lorsqu'on vous dit en termes offensans : Vous cédez à la peur et non pas aux inspirations de la bonté?

Malgré ces observations, les énergumènes s'attribuèrent le mérite du résultat.

Par suite de l'insurrection de juin, le jury a condamné quatre-vingt-deux individus à diverses peines, savoir :

7 à mort : les sieurs Cuny, Lepage, Lecouvreur, Toupriant, Bainsse, Lacroix et Forthom ; tous ont vu commuer leur peine en celle de la déportation.

4 à la déportation : les sieurs Colombat, le même qui fut arrêté par Vidocq, et qui s'est évadé du mont Saint-Mi-

chel en 1833; Jeanne, O'Reilly, dont j'ai fait commuer la peine; Saint-Étienne.

4 Aux travaux forcés à perpétuité.
5 — — pour dix ans.
1 — — pour huit ans.
1 — — pour sept ans.
1 — — pour six ans.
5 — — pour cinq ans.

En général, ces peines ont été commuées en une détention pour une même durée. Je crois me rappeler qu'on ne fit d'exception qu'à l'égard des sieurs Didier et Léger, condamnés à perpétuité.

La clémence royale ne descendit point sur eux, parce qu'ils avaient plusieurs fois paru en justice comme voleurs; mais je regrette que le sort de Léger n'ait pas été adouci, car cet homme, après sa condamnation, avait recouvré par erreur sa liberté; voici comment : Il était détenu à la force; un autre Léger, condamné pour vol, devait être relaxé après avoir fait son temps de prison; on appelle Léger au greffe pour lever son écrou; Léger se présente, mais c'était celui de juin; l'on ne s'aperçoit pas de la méprise; il est mis sur-le-champ en liberté. Deux jours après, il revient de lui-même se constituer prisonnier. Une conduite aussi loyale était assurément digne d'indulgence.

Au nombre des condamnés à dix ans de travaux forcés figurait le peintre Geoffroy, dont le pourvoi, admis par la cour de cassation, devint, comme on l'a vu, la première cause de la levée de l'état de siége. J'ai adouci sa captivité autant qu'il a dépendu de moi.

3 à dix années de détention.

(Un de ces trois condamnés était un légitimiste.)

2 à sept années de détention.

(Les sieurs Thielmans et Marchands, chefs de la société Gauloise.)

2 à six années de détention.

4 à cinq années de détention.

(Dont le sieur Larroude, qui s'est laissé mourir de faim, en 1834, à Bicêtre.)

1 à huit années de réclusion.

3 à six années —

(Parmi ces trois condamnés figurait le sieur Vigouroux, que j'ai fait gracier en 1835.)

4 à cinq années de réclusion.

10 à cinq années de prison.

3 à trois années —

1 à deux ans sept mois de prison.

5 à deux ans —

16 à dix-huit mois, treize mois, un an, six mois, trois mois, un mois de prison.

82

Le dénouement de ce drame long et funeste a donc jeté bien des familles dans le deuil ou la douleur. Combien ne doit-on pas regretter l'égarement de ces jeunes patriotes, capables de belles actions, si de mauvais exemples, des conseils pernicieux, de fallacieuses promesses, ne les avaient entraînés dans la voie du mal! Et combien étaient plus coupables ceux qui par ambition les séduisaient et s'en faisaient des instrumens dociles!

Les événemens de juin n'ont pas suffi malheureusement pour les détromper. Nous avons revu le

parti républicain aux prises avec la force publique, avec les lois du pays ; j'aurai encore à reproduire bien des scènes cruelles, bien des tentatives de guerre civile ; mais à présent que, grâce à l'amnistie, les condamnés de juin sont rendus à la liberté, fasse le ciel que le souvenir de leurs peines les éclaire enfin sur les déceptions dont ils ont été victimes !

En même temps que la justice leur demandait compte de leurs actes punissables, le pays honorait la mémoire des citoyens morts en défendant nos institutions ; les chambres votaient une pension de 250 francs pour chacun de leurs enfans, et accordaient aussi de justes récompenses aux blessés. Ce fut M. d'Argout qui sollicita ces décisions législatives et les mit le premier à exécution.

Pour terminer ce long chapitre, il ne me reste qu'à enregistrer le projet formé par les républicains à l'occasion du premier anniversaire de la triste journée du 5 juin. Ils avaient commandé un service funèbre à l'église Française, faubourg Saint-Martin, et à l'église Saint-Merri. Instruit de leur intention, je fis apposer les scellés sur le temple de l'abbé Chatel, et signifiai à qui de droit la défense de procéder à la célébration du service de Saint-Merri.

Une centaine de jeunes gens arrivèrent processionnellement, ayant le crêpe au bras, à l'une et à l'autre église ; mais à la vue des dispositions faites

pour s'opposer à leur dessein, en présence des sergens de ville et des gardes municipaux prêts à faire observer mes ordres, ils se sont retirés paisiblement.

Dès le 4 juin, les notabilités du parti, les chefs des sociétés populaires avaient répandu dans les sections l'ordre du jour qu'on va lire. Je le transcris en entier, malgré sa longue étendue, parce qu'il confirme la plupart de mes réflexions, indique les espérances et les intentions de ses auteurs et fait connaître une partie des sophismes à l'aide desquels on égarait l'intelligence, on excitait les passions des pauvres prolétaires enrôlés sous la bannière républicaine.

« Citoyens,

» L'anniversaire des 5 et 6 juin ne nous de» mande pas de vaines douleurs. Les cyprès de la
» liberté veulent être arrosés avec du sang, et non
» pas avec des larmes; d'ailleurs le dévouement de
» nos frères a été trop libre, leur sacrifice trop gé» néreux et trop désintéressé, pour que nous puis» sions les honorer autrement que par un senti» ment d'admiration aujourd'hui, et, plus tard,
» quand l'heure aura sonné, par l'imitation de leur
» courage et de leur vertu.

» Nous ne vous pleurerons donc pas, nobles
» vaincus; vous êtes tombés pour la cause sacrée
» que tous nous défendons; l'avenir réserve, sans

» doute, à beaucoup d'entre nous une semblable » destinée; ainsi donc, point de faiblesse : la mort » des martyrs porte aussi son fruit pour la liberté; » elle est le plus utile et le plus grand enseignement » de la vertu, car jamais la voix du dévouement » n'arrive plus forte et plus vibrante aux oreilles » des nations que lorsqu'elle s'élance de la profon- » deur d'un tombeau.

» Ainsi donc, pas de pleurs pour ceux qui sont » morts, car leur mort a été sublime; pas de pleurs » pour eux, car leurs cadavres serviront de marche- » pied au triomphe de leurs convictions; et la li- » berté, la liberté, qui fut la première pensée de » leur âme, surgira de leurs sépultures, plus bril- » lante de la gloire de leur trépas et de la splen- » deur de leurs noms.

» Républicains, nos sentimens sont dans l'avenir » et non pas dans le passé; nous ne devons pas avoir » de regrets, nous ne devons avoir que des espé- » rances, parce que les principes auxquels nous » nous sommes voués sont éternels. Le voile de la » mort peut bien les couvrir un instant, mais les » étouffer, jamais; nos défaites peuvent bien nous » terrasser, mais elles ne peuvent nous écraser. » Courage donc ! et si, nous aussi, nous sommes » destinés à périr, rappelons-nous en tombant que » notre glorieux étendard brillera encore par-delà » notre trépas, et que, survivant à nous-mêmes,

» notre pensée viendra témoigner sur notre tombe, » à la face des siècles, de la sainteté éternelle et de » la légitimité de notre cause.

» Voyez! combien de fois, depuis quarante ans, » le pavé de Paris n'a-t-il pas été arrosé par le plus » pur sang des républicains! combien de fois la » canaille aristocratique n'a-t-elle pas battu des » mains à la chute des plus nobles têtes! combien » de fois n'a-t-on pas annoncé pompeusement aux » nations que le génie révolutionnaire était écrasé » à jamais! et pourtant toujours, toujours nous » l'avons vu se relever plus fort et plus terrible! » Pour un frère qu'on nous tue, il nous en vient » dix; et le pavé de nos rues, imbibé de carnage, » fume au soleil d'été l'insurrection et la mort.

» Rappelez-vous ces jours qui ont suivi le com- » bat de Saint-Merri : nous étions dispersés, sans » forces, sous le coup de nos ennemis triomphans; » le gouvernement, armé de sa victoire, nous me- » naçait de toutes les persécutions de sa lâcheté » victorieuse. Qu'avions-nous pour nous défendre? » rien que notre force morale et la sainteté de nos » principes. Eh bien! qu'est-il arrivé? il est arrivé » que le gouvernement n'a pas osé agir; qu'il a hésité, » parce qu'il a senti que notre force n'était pas seu- » lement en nous, républicains, mais qu'elle repo- » sait surtout dans un instinct immortel de dévoue- » ment et de liberté qui marche et marchera indépen-

» damment des entraves de l'égoïsme ou de la tyran-
» nie; il a compris qu'il userait à nous frapper sans
» résultat la faible conviction des hommes sur les-
» quels il s'appuie : il a hésité, non point par gé-
» nérosité, mais par lâcheté, et parce qu'il a senti
» que ceux qui tuent l'homme consciencieux dans
» le seul but de leur intérêt personnel ne re-
» cueillent du plus grand nombre que haine, mé-
» pris et vengeance. Voilà pourquoi le gouverne-
» ment a hésité. Maintenant, qu'il fasse ce qu'il
» voudra, la république a pris racine en France,
» et toutes les forces réunies de nos aristocrates de
» bas étage ne suffiraient pas à l'ébranler. Il y a
» un an elle a été vaincue, aujourd'hui elle est plus
» puissante qu'avant le combat, car elle a acquis
» la force d'unité et de discipline qui lui manquait.

» Ce n'est donc pas à elle à trembler. Comparez
» sa nature avec celle du système qu'on lui oppose,
» et vous comprendrez facilement pourquoi les
» coups de sa main sont si pesans, tandis que
» les blessures qu'elle reçoit n'arrivent jamais jus-
» qu'à son cœur. Où cherche-t-elle en effet la base
» et le développement de ses institutions? dans la
» conscience humaine, dans les droits imprescrip-
» tibles que chacun peut reconnaître en s'interro-
» geant lui-même, dans cette pensée éternelle qui
» a traversé les siècles sans que l'injustice et la
» violence aient jamais pu l'altérer. Le gouverne-

» ment, au contraire, ne cherche d'autre point d'ap-
» pui que l'intérêt individuel et la position sociale :
» point d'appui sans fondement et sans stabilité,
» soumis à toutes les chances des perturbations po-
» litiques, et qui varie à l'infini suivant les époques,
» les lieux ou même le hasard.

» La république veut assurer à chacun la pos-
» sibilité de développer librement et complètement
» les facultés physiques et morales qu'il a reçues
» de la nature.

» Le gouvernement, lui, ne tend qu'à renfermer
» et resserrer les existences dans les limites que
» leur ont assignées les hasards ou les infamies de
» notre organisation sociale : aux uns la richesse,
» aux autres la misère; aux uns le bonheur oisif,
» aux autres la faim, le froid et la mort à l'hôpital.

» La république veut ce qui doit être.

» Le gouvernement veut ce qui est.

» Voyons d'après cela quels peuvent être les ré-
» publicains et quels peuvent être aussi les hommes
» du gouvernement.

» Les républicains sont ceux qui, dominés d'un
» ardent amour de la justice, renoncent à leur in-
» térêt particulier pour établir, aux dépens de leur
» vie, les lois de la justice et de la raison.

» Les hommes du gouvernement, au contraire,
» sont ceux qui, dominés d'un ardent amour d'eux-
» mêmes, renoncent à leur conscience et à la

» justice naturelle pour établir aux dépens de
» l'humanité les lois de leur égoïsme et de leur
» perversité.

» Les républicains sont ceux qui veulent con-
» quérir pour tous les droits de tous.

» Les hommes du gouvernement sont ceux qui
» veulent conserver pour eux les droits de tous.

» Les républicains sont ceux qui se dévouent
» eux-mêmes au bien général.

» Les hommes du gouvernement sont ceux qui
» dévouent le bien général à eux-mêmes.

» Les républicains sont guidés par la moralité;

» Les hommes du gouvernement par l'égoïsme.

» Nous appelons à nous tous les hommes, quels
» qu'ils soient, car tous sont capables de com-
» prendre le dévouement et la vertu, tandis que
» le gouvernement ne peut s'entourer que des
» hommes dont il protége l'insolent bien-être, c'est-
» à-dire la très-faible minorité. Maintenant voyez
» à qui sont les chances de succès : à la république,
» union de tous les dévouemens, ou au gouverne-
» ment, union de tous les égoïsmes ; à nous, qui,
» vaincus cent fois, retrouverions toujours en nous-
» mêmes notre centre d'action et nos principes im-
» périssables, ou aux hommes du gouvernement,
» qui, vaincus une seule fois, ne conserveraient plus
» rien de ce lien factice qui les unit et qu'un seul
» coup de hache peut briser? Dites-le, à qui sont

» les chances de l'avenir? Elles sont à nous, à nous » seuls.

» Ainsi donc, que nos camarades tombent au » milieu de la carrière sous les balles de l'aristo- » cratie ou sous les souffrances du cachot, nous ne » les pleurerons pas, car leur pensée reste parmi » nous; nous ne les pleurerons pas, car leur sang » nous a tracé la route que bientôt nous devons » suivre, et leur souvenir marchera devant nous » dans le désert des révolutions, comme le feu » sacré qui, à la parole de Dieu, précéda son peu- » ple délivré.

» Les larmes ne sont pas pour nous. Elles sont » pour nos ennemis, car après la mort il ne » subsistera plus rien d'eux qu'un souvenir de » malédiction. Bientôt le bras du souverain s'appe- » santira terrible sur leur front; alors qu'ils n'es- » pèrent ni grâce ni pardon. Quand le peuple » frappe, il n'est ni timide ni généreux, parce » qu'il frappe, non pas dans son intérêt, mais dans » celui de l'éternelle morale, et qu'il sait bien que » personne n'a le droit de faire grâce en son nom.

» Salut et fraternité. »

Mes remarques ne pourraient qu'affaiblir l'impression produite par la lecture de ce document. Je l'offre comme un modèle du genre déclamatoire, du pathos à l'usage de nos grands réforma-

teurs, et je laisse à d'autres le soin de concilier les principes de la justice et de la vertu, dont on a tant prodigué le nom, avec les œuvres sanglantes auxquelles on excitait le peuple.

CHAPITRE DIXIÈME,

X

La duchesse de Berry. — Ses partisans en Vendée et à Paris lui font de sages remontrances. — Soulèvement de quatre départemens. — Défaite et persévérance des Vendéens. — M. Berryer. — MM. de Chateaubriand, de Fitz-James, Hyde de Neuville. — Comité carliste. — Tentatives infructueuses pour arrêter la duchesse. — Deutz. — Entrevue avec Madame. — Arrestation. — La duchesse est enceinte. — Collisions à ce sujet. — Protestation de MM. Hennequin, d'Arlincourt et de beaucoup d'autres. — Mariage secret. — Accouchement. — Départ de Blaye. — Trois pièces utiles à lire. — M. de Bourmont. — Madame La Rochejacquelein. — Alliance carlo-républicaine.

Oublions pour quelque temps les manœuvres, les emportemens du parti républicain; voyons ce qui se passe dans le camp des légitimistes.

Pendant que les deux factions momentanément alliées combattaient à Paris sous la bannière de 93, les henriquinquistes entreprenaientà eux seuls une campagne militaire dans la Vendée.

La duchesse de Berry, après avoir fomenté, soudoyé la sédition, voulut courir elle-même les chances de la lutte engagée par ses amis et partager leurs périls.

Fort mal conseillée par les adulateurs composant sa petite cour de *Massa*, trompée par les rapports de ses émissaires, par les promesses de ses agens intéressés à perpétuer ses illusions, elle crut que sa présence enfanterait des prodiges, qu'elle verrait, comme par enchantement, se former des armées innombrables pour la conduire triomphante depuis les côtes de la Provence jusqu'en Vendée, et de la Vendée jusqu'au sein de la capitale.

Joignant la légèreté à la présomption naturelle chez ceux que la flatterie a toujours entourés, jugeant la France d'après ses courtisans, elle se persuadait que les questions de légitimité et d'usurpation entraient encore pour beaucoup dans les sentimens du peuple, et pouvaient faire pencher la balance des intérêts politiques en Europe. Elle croyait à l'affection de la France pour une famille que la France a répudiée trois fois, pour ces princes énervés qui, regardant le trône et la nation comme leur patrimoine, les revendiquent depuis cinquante ans, et veulent que trente millions de citoyens fassent au profit de ces pitoyables vestiges de l'ancien temps le sacrifice d'un ordre de choses qui consacre leurs droits et garantit leur bien-être. Cette étrange aberration prouve au moins chez nos modernes Épiménides une profonde ignorance des besoins moraux et matériels que dix révolutions successives, un demi-siècle d'agitations, de com-

bats et la marche de l'esprit humain ont créés dans notre pays.

Si la duchesse de Berry partageait à cet égard les torts de sa famille, si une folle espérance exaltait son imagination, elle a eu du moins le courage qui manquait aux frères et aux neveux de l'infortuné Louis XVI : elle a fait preuve de résolution, d'une certaine habileté dans la direction des intrigues, dans l'organisation de la révolte : j'ai déjà dit que cette princesse était le moteur, l'âme des complots, des émeutes, des insurrections légitimistes, et qu'elle encourageait en même temps les actes coupables attribués au parti républicain.

Cette guerre sourde, déloyale, la ruinait sans profiter aux intérêts de son fils; elle voulut tenter un effort décisif, réaliser cette levée de boucliers préparée de longue main dans plusieurs départemens, et surtout dans le midi et la Vendée.

Une considération qui paraîtra sans doute bien futile contribua aussi à lui faire brusquer le dénouement de ses intrigues : l'abdication de Charles X et de Louis XIX contenait une espèce de clause résolutoire puisque, l'ex-roi et son fils avaient déclaré se démettre en faveur de Henri V; mais attendu que sans égard pour cette stipulation la France avait placé la couronne sur le front de Louis-Philippe, Charles X et le dauphin se montraient disposés à faire revivre leurs prétendus

droits. Dès lors il pouvait y avoir débats, guerre civile entre les partisans de la légitimité, pour savoir à qui appartiendrait le privilége de nourrir uneespérance chimérique.

La mère de Henri V voulait trancher la difficulté; la conquête d'un trône pour son fils devait imposer silence aux prétentions rivales.

Tous ces motifs décidèrent la duchesse de Berry à se rendre sur le théâtre des événemens. Nous avons vu comment elle croyait soulever le Midi, et comment un peloton de soldats avait suffi pour mettre ses partisans dans une complète déroute. Ce premier échec aurait dû l'éclairer sur l'état de l'opinion publique et lui faire abandonner son entreprise : il n'en fut pas ainsi. Y avait-il en elle ce funeste aveuglement qui fit commettre tant de fautes aux Bourbons de la branche aînée, ou cette grandeur d'âme qui sait braver jusqu'au bout les rigueurs de la fortune? Quoi qu'il en soit, après l'échauffourée de Marseille, la duchesse se dirigea sur la Vendée, non pas, comme elle l'avait cru, avec l'escorte d'un armée victorieuse, mais comme un fugitif obligé de recourir à la ruse, au mensonge, pour ne pas tomber dans les mains d'un gendarme.

Avant son arrivée dans l'Ouest, craignant que l'insuccès de Marseille ne décourageât ses amis, elle leur fit passer un bulletin dont voici copie, bulletin dans lequel on cherchait à déguiser la vé-

rité sur l'échec éprouvé et sur la situation du Midi :

« Que mes amis se rassurent : je suis en France,
» et bientôt dans la Vendée. C'est de là que vous
» parviendront mes ordres définitifs ; vous les re-
» cevrez avant le 25 de ce mois : préparez-vous
» donc ; il n'y a eu qu'*une erreur et méprise* dans le
» Midi ; je suis satisfaite de ses dispositions ; il
» tiendra ses promesses. Mes fidèles provinces de
» l'Ouest ne manquent jamais aux leurs. Dans peu,
» toute la France sera appelée à reprendre son an-
» cienne dignité et à jouir de son ancien bonheur.

» *Signé* : MARIE-CAROLINE, régente. »

Une seconde déception attendait la duchesse de Berry : à peine avait-elle mis les pieds en Vendée, que les hommes les plus éclairés, les plus considérables de son parti dans ces contrées, se réunirent et lui adressèrent collectivement, par l'entremise de M. le marquis de Coislin, la note qu'on va lire :

Note à remettre à Madame.

« Les différens ordres qui ont été transmis au nom
» de Madame dans les départemens de l'Ouest
» prouvent que S. A. R. a reçu des émissaires qui
» ont été envoyés par elle les rapports les plus
» faux sur la véritable situation de ces départemens,
» et qu'ils ont dit à Madame absolument le con-
» traire de ce qu'ils étaient chargés de lui dire. I

» faut donc que quelqu'un, sur la franchise de qui
» l'on puisse compter, veuille bien se charger de
» porter à Madame la note suivante, qui contient
» l'exacte vérité sur la situation de l'Ouest.

» L'armement est loin d'être ce qu'il faudrait
» qu'il fût pour soutenir avantageusement la guerre;
» il se compose de fusils jetés sur les côtes par les
» Anglais pendant la première révolution et à l'é-
» poque des cent jours ; les derniers seuls sont en
» état de service, mais une partie de ces armes est
» à peu près perdue, faute de soins, et par la néces-
» sité où l'on a été de les cacher, tant sous le mi-
» nistère Decazes que depuis la révolution de 1830.
» De plus, quelques-uns de ceux qui en avaient les
» ont vendues, soit pour en avoir le prix, soit pour
» les échanger contre des fusils de chasse. L'arme-
» ment actuel n'est donc composé que de vieux fu-
» sils anglais et d'un aussi grand nombre de fusils
» de chasse ; ce qui augmente beaucoup la difficulté
» des distributions de cartouches, surtout pendant
» ces affaires.

» La poudre manque encore bien plus que les
» fusils; depuis la révolution de 1830, on ne s'en
» est procuré dans nos départemens qu'avec la
» plus grande peine, et livre à livre.

» Les patrouilles et les visites domiciliaires ont
» nécessité de grandes précautions pour que ces
» poudres ne fussent pas trouvées dans les maisons

» où on les a cachées, dans des arbres creux, dans
» des barges de fagots, de foin, etc.

» L'humidité a causé des pertes bien fâcheuses,
» et il faut le dire franchement, parce que c'est la vé-
» rité, et qu'il faut que Madame et son conseil le sa-
» chent, dans la plupart des divisions il ne reste pas
» de quoi soutenir la guerre pendant quinze jours.

» Lorsque nous avons pris les armes en 1815,
» nous étions dans la même position; mais alors nous
» comptions et nous pouvions compter sur l'assis-
» tance de l'Angleterre, maîtresse de la mer, tan-
» dis qu'aujourd'hui nous n'avons rien à en espérer.

» Tous les chefs connaissent cette position; les
» propriétaires fidèles et dévoués la connaissent
» aussi; chacun sait que dans cet état nous ne pou-
» vons agir avec espoir de succès qu'appuyés par
» les armées européennes, qui, en attaquant les fron-
» tières de France, forceraient Philippe à retirer
» de nos départemens une partie des troupes de li-
» gne qui s'y trouvent et qui sont très-nombreuses;
» qu'il sera fort difficile de former les premiers
» rassemblemens, qui alors seraient peu considé-
» rables; car nous savons tous que nos ennemis
» ayant à eux toutes les ressources dont nous som-
» mes privés, il est impossible que les royalistes
» puissent seuls rétablir la légitimité; chacun sent
» cette impossibilité; et si des ordres intempestifs,
» auxquels nous obéirions cependant, nous for-

» çaient à prendre les armes, nous ne réunirions
» auprès de nous que quelques-uns de ces hommes
» doués d'un courage surnaturel, et quelques au-
» tres parmi ceux qui n'ont rien à perdre, tandis
» que, si nous ne les prenons qu'appuyés par les
» armes étrangères, nos pays, nous pouvons le dire,
» se soulèveront presque en masse et présenteront
» une force formidable, tout le monde étant aussi
» persuadé que la révolution est hors d'état de résis-
» ter à une coalition de l'Europe, qu'on l'est que
» sans cette coalition les royalistes ne peuvent rien.

» Ce n'est que quand on nous verra cet appui
» que les grandes villes se joindront à nous; sans
» cela, elle seront contre, quel que soit l'esprit des
» habitans, qui ne voudront pas se lancer dans une
» entreprise n'offrant aucune chance de succès.

» Que Madame ne se laisse donc pas éblouir
» par des paroles flatteuses sans doute, mais dé-
» pourvues de possibilité, qu'on ne cesse de répé-
» ter : Tout pour la France; rien, si elle s'en rap-
» porte à ces donneurs de conseils et qu'elle nous
» fasse prendre les armes; un mois après il n'y
» aura plus de Vendée; la dernière ressource de la
» monarchie sera anéantie; tous les chefs seront
» pris ou morts, et le pays entièrement dévasté. Si
» les cinquante mille hommes qui sont dans l'Ouest
» ne suffisaient pas pour cela, on en trouverait fa-
» cilement un plus grand nombre si la guerre ne

» retenait pas l'armée aux frontières. Il faut, au » contraire, qu'elle y appelle une partie des troupes » qui nous sont opposées; cinquante mille hommes » ne manquant ni d'armes ni de munitions sont » tropcontre des hommes manquant presque de tout.

» Un jour viendra peut-être, si on a la patience » de l'attendre, où l'on pourra faire par la France » et rien par l'étranger, ce qui serait beaucoup » mieux; mais ce jour n'est pas encore venu; la » misère du peuple cet hiver dans les villes peut » hâter beaucoup cet instant; quelques efforts que » fassent les villes et le gouvernement, il leur » sera impossible de fournir aux besoins de la classe » ouvrière, maintenant sans ouvrage, surtout aux » prix exorbitans auxquels se sont élevés les grains » par suite de la mauvaise récolte de cette année. » Ne vaut-il pas mieux laisser supporter à Philippe » le poids de cette inévitable misère, que d'en char- » ger Henri V et la régence de Madame, en sup- » posant qu'on puisse opérer la restauration avant » ou pendant l'hiver?

» Rien ne peut désormais empêcher que cette » misère n'ait lieu; et si la restauration ou une » tentative de restauration s'effectuait maintenant, » nos ennemis diraient au peuple, qui les croi- » rait, que si la restauration n'avait pas eu lieu ou » n'avait pas été entreprise, on aurait pourvu à » tous ses besoins, tandis que, dans le cas contraire,

» nous pourrions aussi, nous, et avec bien plus
» de raison, dire aux ouvriers sans ouvrage, aux
» marchands qui ne vendent rien, aux banquerou-
» tiers, etc., que c'est à leur glorieuse révolution,
» à Philippe et à son gouvernement seuls qu'ils peu-
» vent s'en prendre, les royalistes les ayant laissés
» faire tout ce qu'ils ont voulu et sans opposition.

» Nous supplions Madame de prendre ces obser-
» vations en considération, et la prions de ne pas
» s'en rapporter à des gens qui lui ont raconté de
» nos contrées tout le contraire de ce que nous les
» avions chargés de lui dire.

» Déjà une tentative intempestive faite par la
» Hollande a empêché le ministère Périer de tom-
» ber, et lui a même donné bien plus de force qu'il
» n'en avait auparavant: il en serait ainsi de toutes
» les tentatives partielles et de celles des royalistes
» surtout, qui verraient à l'instant se réunir contre
» eux tous les partis révolutionnaires, et éloigne-
» raient de leur cause tous ceux qui ne se décide-
» ront que sur des chances de succès, qu'ils ne
» voient et qui n'existent réellement en ce moment
» qu'avec le concours des étrangers.

» Une prise d'armes opérée par nous sans ce
» concours et dans la position où nous sommes ne
» sera, comme nous l'avons déjà dit, que l'entière
» destruction du parti royaliste. Et qu'en résultera-
» t-il si la France est attaquée plus tard par l'Eu-

» rope? C'est qu'alors il n'existera plus d'armée
» royale pour appuyer et faire valoir les droits
» de Henri V; que les étrangers, vainqueurs de la
» révolution, pourront disposer comme ils le vou-
» dront de nos provinces envahies, et sans que
» Madame puisse leur présenter son auguste fils à
» la tête d'une armée dévouée, prête, s'il le fallait,
» à soutenir ses droits sur l'intégralité de la France.

» Qu'on y pense donc bien! la position des
» départemens de l'Ouest est grande et belle parce
» qu'on les craint; ils tiennent en échec cin-
» quante mille hommes de troupes de ligne. Si
» Madame ordonne de prendre les armes, ils obéi-
» ront, et ce mouvement ne servira qu'à faire con-
» naître leur peu de ressources; les masses ne se lè-
» veront point, faute d'armes, de munitions, et sur-
» tout de confiance dans une tentative dont la pensée
» seule paraît une extravagance aux yeux de ceux
» qui connaissent le véritable état des choses, et
» qui savent que, dépourvus de tout comme nous
» le sommes, nous ne pouvons rien sans un secours
» étranger, mais qui, d'un autre côté, sont bien
» convaincus que contre ce secours la révolution ne
» peut plus rien.

» C'est avec cette parfaite connaissance de notre
» position que nous avons chargé les émissaires
» envoyés par Madame de la prier de ne nous faire
» prendre les armes pour la cause de Henri V que

» lorsque les premiers coups de canon auraient été » tirés aux frontières par les armées européennes, » ou dans le cas d'anarchie complète à Paris, par » suite de l'anéantissement de Philippe et de sa » famille, ou de la proclamation de la république; » événemens qui auront peut-être lieu cet hiver, » occasionnés par le désespoir où la misère peut » porter les classes ouvrières et industrielles.

» Nous n'avons jusqu'à présent que gagné à at- » tendre : beaucoup de gens, ouvrant les yeux, » voient combien ils ont été dupés. L'augmentation » d'impôt fait un bon effet, même dans l'intérieur » de la France. De là de nouvelles levées d'hommes » offriront beaucoup plus de difficultés que les » premières; tout nous porte donc à penser qu'il » faut pour réussir patience et prudence, et sur- » tout ne pas nous compromettre de plus en » plus par des ordres mal donnés, qu'il faut ré- » tracter ensuite, et qui, nous ayant été donnés » plusieurs fois, ont occasionné toutes les persécu- » tions auxquelles nous sommes exposés, et ont » plus que toute autre chose contribué aux pertes » de munitions que nous avons éprouvées. »

Ce document constate l'impuissance des légitimistes, leur égoïsme, leurs sentimens anti-nationaux, puisqu'on y exprime le désir de voir la France attaquée par l'Europe coalisée. Mais il présentait la situation fidèle de ce parti dans la Vendée. La

révélation soudaine d'un pareil état de choses eût fait reculer une personne moins persévérante ou moins présomptueuse que la veuve du duc de Berry... Elle persista... Ses agens secrets lui annonçaient une révolution prochaine à Paris, et des événemens analogues dans plusieurs départemens. Elle accorda une entière confiance à des intrigans, et ne répondit que par un ordre formel de prendre les armes aux sages remontrances des hommes expérimentés et sincères. Voici en quels termes sa réponse était conçue :

« J'ai lieu de m'affliger des dispositions contenues dans la note que vous m'avez envoyée. Vous » vous rappellerez, monsieur, le contenu de vos » dépêches; ce sont elles, ainsi qu'un devoir que » je considère comme sacré, qui m'ont décidée à » me confier à la loyauté reconnue de ces provinces. Si j'ai donné ordre de prendre les armes » le 24 de ce mois, c'est sûre de votre participation, c'est d'après des notions positives *du Midi* » *et de plusieurs points de la France*. Je regarderais » ma cause comme à jamais perdue si j'étais obligée de fuir de ce pays, et j'y suis naturellement » amenée. Si une prise d'armes n'avait lieu immédiatement, je n'aurais donc d'autre ressource que » d'aller gémir loin de la France, pour avoir trop » compté sur les promesses de ceux envers lesquels j'ai tout bravé pour remplir les miennes.

» Je l'avoue, privée des lumières du maréchal[1], il » m'en a coûté de prendre une telle résolution sans » lui; mais j'ai l'assurance qu'il sera à son poste, » s'il n'y est déjà.

» J'aurais désiré suppléer à ses conseils par les » vôtres; mais le temps me manquait, et j'ai fait » un appel à votre dévouement et à votre zèle. » L'ordre envoyé *dans toute la France* de prendre » les armes le 24 de ce mois demeure donc exécu- » toire dans tout l'Ouest.

» Il me reste maintenant, monsieur, à appeler » votre attention sur l'armée; c'est elle qui assu- » rera nos succès : c'est donc un devoir que d'em- » ployer vis-à-vis d'elle tous les moyens de sugges- » tion possibles. Vous aurez donc soin de répandre » deux jours à l'avance mes proclamations et mes » ordonnances; vous ne vous porterez à des voies » de fait contre elle qu'après avoir employé tous » les moyens de conciliation.

» *Telles sont mes volontés positives.*

» Je vous prie de faire parvenir le plus tôt pos- » sible cette lettre à ceux qui ont signé celle que » vous m'avez envoyée. Je n'ai pas besoin, mon- » sieur le marquis[2], de vous dire encore combien » je compte sur votre dévouement, dont vous m'a-

[1] M. de Bourmont.

[2] Très-probablement le marquis de Coislin.

» vez déjà donné tant de preuves, et qui devient si
» nécessaire dans ce moment. Vendée, 18 mai 1832,

» MARIE-CAROLINE, *régente de France.* »

Cette pièce nous apprend que la duchesse de Berry comptait, non seulement sur la défection, mais encore sur la coopération de l'armée!!! En faut-il davantage pour démontrer la honteuse ignorance de la famille déchue, en ce qui concerne nos sentimens nationaux? Quoi! l'on portait l'illusion jusqu'à penser que nos soldats déserteraient leurs drapeaux pour se ranger sous la bannière du droit divin!.... N'était-ce pas faire un outrage au bon sens aussi bien qu'à l'honneur militaire? La légitimité veut absolument croire à une affection, à des regrets qu'elle n'a jamais inspirés au pays. Les leçons de l'expérience ne l'ont pas éclairée. La France a pourtant proclamé assez haut sa répugnance pour les choses, sa désaffection pour des princes en qui se personnifient les doctrines hostiles aux libertés publiques, pour qu'il soit désormais impossible de les mettre en doute.

Était-ce, par hasard, sur la popularité de M. de Bourmont que la mère de Henri V se reposait pour séduire nos régimens? Mais comment ignorer que M. de Bourmont, l'homme le plus antipathique à notre armée comme à la masse de la population, ne pouvait que fortifier les sentimens de répulsion pour la cause qu'il servait?

Les proclamations dont elle recommandait la distribution deux jours à l'avance étaient conçues en ces termes :

« Vendéens ! Bretons ! vous tous, habitans des « fidèles provinces de l'Ouest !

» Ayant abordé dans le Midi, je n'ai pas craint » de traverser la France au milieu des dangers » pour accomplir une promesse sacrée, celle de ve- » nir parmi mes braves amis, partager leurs périls » et leurs travaux.

» Je suis enfin parmi ce peuple de héros. Ou- » vrez à la fortune de la France ; je me place à » votre tête, sûre de vaincre avec de pareils » hommes.

» Henri V vous appelle ; sa mère, régente de » France, se voue à votre bonheur. Un jour » Henri V sera votre frère d'armes si l'ennemi me- » naçait nos fidèles pays.

» Répétons notre ancien et nouveau cri :

» Vive le roi ! vive Henri V !

» *Signé* : Marie-Caroline. »

(Imprimerie royale de Henri V.)

Quant aux ordonnances au sujet desquelles la même recommandation était faite, elles avaient pour objet : 1° des récompenses promises par la régente aux officiers et soldats qui firent, en 1830, la conquête d'Alger ; 2° le licenciement des mili-

taires appartenant aux classes de 1828, 1829 et 1830; 3° la suppression des droits réunis, la réduction à 10 francs par quintal des droits sur le sel; 4° la fixation des impôts conformément aux bases posées dans le budget de 1829.

Les bonnes traditions n'étaient pas négligées, comme on le voit : c'est par une ordonnance de la régente *in partibus* que les charges de l'État se trouvaient fixées ! Admirable conception, qui nous débarrassait tout d'un coup de ces chambres bavardes, rouages incommodes d'un gouvernement paternel ! Comment la France a-t-elle pu repousser tant de bienfaits ?

J'omets à dessein beaucoup d'autres faveurs promises au nom de Henri V..... Il serait un peu long de les énumérer toutes. Je passerai également sous silence les instructions, les ordres du jour envoyés aux chefs des bandes de chouans, les uns par la duchesse elle-même, les autres par les hommes auxquels elle avait confié des commandemens supérieurs, notamment par le général *Clouet*, qui, sous le nom de Legallois, commandait les départemens de la Mayenne et de la Sarthe : leur reproduction n'offrirait aucun intérêt.

La duchesse de Berry avait ordonné une prise d'armes pour le 24 mai. Bientôt, avec l'irréflexion d'une femme légère, sans expérience, elle veut qu'on attende jusqu'au 28, comme s'il était aussi

contraire est arrivé : les premiers efforts, huit jours de combats ne furent qu'une succession rapide d'échecs, de déceptions. Il n'y avait plus moyen d'espérer la désertion et le concours de l'armée, ni une levée en masse des habitans, puisque les faits étaient là pour prouver que, même au sein de la Vendée, la légitimité trouvait dans la population autant d'adversaires décidés à la combattre que de partisans disposés à la soutenir.

Le gouvernement ne connut d'une manière certaine la présence de la duchesse dans l'Ouest que le 3 juin; et déjà, comme je l'ai dit, la faiblesse du parti rebelle, la vigueur de la troupe, les sympathies de la garde nationale, ne mettaient pas en doute le prochain anéantissement de l'insurrection. Mais il convenait de se prémunir contre les nouvelles entreprises d'une femme remuante; il fallait, d'ailleurs, donner satisfaction aux nombreuses victimes assassinées ou dépouillées par ses instrumens, et leur offrir une garantie contre la répétition des mêmes scènes de brigandage. A cet effet, le gouvernement prit une mesure unanimement réclamée par l'opinion publique : il mit en état de siége les départemens de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure, des Deux-Sèvres et de la Vendée. Disons tout de suite que cet acte ne fut pas judiciairement attaqué, et que l'état de siége dont il s'agit a subsisté jusqu'en juin 1833, malgré les

incidens relatifs à la même mesure appliquée à Paris.

La mère de Henri V, entourée de conseillers frivoles, ne voulut point se rendre à l'évidence : elle ordonna la continuation d'une guerre impie. Abusant de la déplorable influence des mots sur des hommes ignorans, elle fit encore marcher les malheureux paysans, *fidèles à leur foi, à leur roi,* contre les défenseurs de nos institutions. Bien du sang fut encore versé pour obéir aux ordres de quelques étourdis, aux caprices d'une femme altière. Après leur dispersion, les Vendéens dociles se réorganisaient de nouveau, allaient se faire tuer dans quelques escarmouches. Cette guerre était vraiment criminelle, au premier chef, de la part de la prétendue régente ; car elle ne pouvait évidemment produire que des malheurs, et rien d'utile à la cause de son fils.

Peut-être la duchesse de Berry croyait-elle encore à l'arrivée prochaine des armées étrangères sur nos frontières ; peut-être attendait-elle quelque grave événement à l'intérieur, capable de renverser le pouvoir établi. Ces suppositions ne sont pas tout-à-fait gratuites, puisque Deutz déclare avoir porté à Madame vingt-six lettres, dont plusieurs écrites par des princes étrangers, dans lesquelles on l'engageait à *tenir bon.*

Il m'est difficile d'expliquer autrement sa cruelle

persévérance à sacrifier les hommes engagés dans son parti.

La chouanerie ne fut donc pas terminée. Malgré tant de revers, les bandes dévastatrices reparurent, commirent de nouveaux excès, et forcèrent nos soldats à tenir la campagne jusqu'à l'époque où la duchesse fut arrêtée. Mais pendant cette seconde période, qui embrasse les mois de juin, juillet, août, septembre et octobre, la collision n'a plus un caractère aussi sérieux; les bandes n'ont plus la prétention de composer une armée, de livrer une bataille : elles agissent isolément, ne soutiennent de combats que dans les embuscades, et ne sont nulle part aussi nombreuses qu'elles l'étaient au commencement.

L'impuissance de ces moyens pour conquérir un trône défendu par quatre cent mille soldats, neuf cent mille gardes nationaux, par les sympathies de la grande majorité des habitans, devenait par trop manifeste; il fallait donc que *l'héroïne* comptât sur un autre secours : c'est en attendant qu'elle voulait *tenir bon*, qu'elle remuait chaque jour le vieux levain des haines politiques dans les malheureuses provinces désolées par ses intrigues, afin de pouvoir, au moment décisif, compliquer les embarras du gouvernement, offrir son contingent à la coalition chargée de nous mettre à la raison.

Loin de moi la pensée de faire peser sur elle la

responsabilité des crimes de son parti et des projets enfantés par le fanatisme de quelques sicaires; mais, tout en déclarant que je crois la duchesse de Berry étrangère à cette affreuse provocation, je rappellerai que les journaux de l'époque ont constaté l'existence d'une proclamation imprimée, répandue, affichée, dans laquelle on promettait en son nom une forte récompense à celui qui tuerait Louis-Philippe ! ! !

Tandis que ses partisans lui prouvaient leur zèle, leur fidélité par des exploits de grands chemins, la régente, toujours déguisée, se cachait avec soin, ainsi que MM. de Bourmont, de Clouet, de Ménars, de Puysieux, et autres principaux artisans des troubles de l'Ouest, chez des amis dévoués aux environ de Nantes, et souvent dans cette ville. Ils portaient tous des noms d'emprunt pour communiquer entre eux et avec leurs amis. M. de Bourmont s'appelait Bronner; la duchesse était habituellement désignée sous les noms de *la tante, de Laurent*, etc. Ces précautions, ces déguisemens indispensables pour échapper aux recherches, et la nature de leurs occupations journalières, permettent une assimilation peu flatteuse avec d'obscurs conspirateurs.

Les hommes les plus notables du parti légitimiste dans la capitale s'émurent à la nouvelle du débarquement de *Madame* sur les côtes de Pro-

vence; ils n'apprirent qu'avec une vive inquiétude ses projets ultérieurs. Il paraît qu'elle voulut connaître l'opinion de MM. de Chateaubriand, Hyde de Neuville et de M. le duc de Fitz-James. Ces trois nobles personnages, destinés sans doute à composer un conseil de régence, avaient trop de lumières pour encourager une folle agression, qui, après avoir fait de nombreuses victimes, ne pouvait que compromettre tout le parti.

M. de Chateaubriand rédigea la note ci-jointe, pour exprimer et pour motiver leur commune opinion. Ils chargèrent l'honorable M. Berryer de la porter à la duchesse. M. Berryer se rend auprès d'elle : il trouve *cette pauvre femme entourée d'étourneaux* [1], et l'engage, mais inutilement, à faire cesser la guerre civile et à quitter la France. M. Berryer s'était muni d'un passeport anglais pour lui et son fils, afin de faciliter le départ de Madame, au cas où elle eût suivi les conseils de ses amis; mais elle déclara vouloir persister dans son entreprise.

COPIE DE LA NOTE.

« Les personnes en qui on a reporté une hono-
» rable confiance ne peuvent s'empêcher de témoi-
» gner leur douleur des conseils en vertu desquels
» on est arrivé à la crise présente. Ces conseils ont

[1] Expressions attribuées à M. Berryer.

» été donnés par des hommes sans doute pleins de » zèle, mais qui ne connaissent ni l'état actuel des » choses ni la disposition des esprits.

» On se trompe quand on croit à la possibilité » d'un mouvement dans Paris : on ne trouverait » pas douze cents hommes non mêlés d'agens de » police, qui, pour quelques écus, feraient du bruit » dans la rue, et qui auraient à y combattre la garde » nationale et une garnison fidèle.

» On se trompe sur la Vendée comme on se » trompe sur le Midi : cette terre de dévouement » et de sacrifices est désolée par une nombreuse ar- » mée aidée de la population des villes presque » toute anti-légitimiste. Une levée de paysans n'a- » boutirait désormais qu'à faire saccager les cam- » pagnes et à consolider le gouvernement actuel » par un triomphe facile.

» On pense que si la mère de Henri V était en » France, elle devrait se hâter d'en sortir, après » avoir ordonné à tous les chefs de rester tran- » quilles. Ainsi, au lieu d'être venue organiser la » guerre civile, elle serait venue commander la » paix ; elle aurait eu la gloire d'accomplir une ac- » tion de grand courage et d'arrêter l'effusion du » sang français.

» Les sages amis de la légitimité, que l'on n'a ja- » mais prévenus de ce que l'on voulait faire, qui » n'ont jamais été consultés sur le parti hasardeux

» que l'on voulait prendre, et qui n'ont connu les
» faits que lorsqu'ils étaient accomplis, renvoient
» la responsabilité de ces faits à ceux qui en ont été
» les conseillers et les auteurs; ils ne peuvent ni
» mériter l'honneur ni encourir le blâme dans les
» chances de l'une ou de l'autre fortune[1]. »

M. Berryer, après s'être acquitté de la première partie de sa mission, après avoir échoué dans la seconde, se trouvait à Nantes vers la fin du mois de mai, alors que l'insurrection avait acquis le plus grand développement; sa présence portait ombrage

[1] J'ai suivi le texte de M. Berryer père, qui publia cette pièce telle qu'on vient de la lire, pour démontrer la non culpabilité de son fils, le député, lorsque la justice instruisait le procès de celui-ci. Mais je dois rappeler qu'à l'époque où le procès fut jugé en cour d'assises à Blois, M. Berryer fils déclara que cette reproduction n'était pas la copie exacte de la lettre que MM. de Chateaubriand, Hyde de Neuville et de Fitz-James, l'avaient chargé de porter à la duchesse. Je suis disposé à croire, en effet, qu'il y a eu quelque altération dans les mots; car, sans méconnaître le caractère indépendant des trois auteurs, j'ai peine à me persuader qu'ils aient adopté un langage aussi positif et des formes aussi sévères, aussi peu courtoises. Toute fois un changement dans les expressions n'est pas précisément la chose essentielle; personne n'a contesté le sens de la note; l'opinion qu'elle énonce était donc bien celle communiquée à la mère d'Henri V par ses trois conseillers. J'ajouterai, pour justifier ma citation, que, forcé d'opter entre ma confiance dans la véracité de M. Berryer père et celle que mérite également M. Berryer fils, j'ai donné la préférence au plus âgé des deux, parce que, si M. Berryer père avait pu commettre une erreur dans l'intérêt de son fils, M. Berryer fils avait pu, dans l'intérêt de la duchesse, qui alors était encore cachée à Nantes, méconnaître l'exactitude d'un document capable de décourager tout son parti.

à l'autorité : le procureur du roi le fit prier de s'éloigner. M. Berryer envoya auprès de ce magistrat un de ses amis pour lui dire que ses démarches n'étaient pas de nature à inquiéter le pouvoir; qu'il était venu dans l'intention d'engager la duchesse à mettre immédiatement un terme aux calamités de la guerre civile; qu'il voulait la conduire lui-même en Angleterre, en la faisant passer pour son fils, et qu'enfin son voyage avait été concerté avec MM. de Chateaubriand, de Fitzjames et Hyde de Neuville.

A la suite de cette communication, faite au nom de M. Berryer par M. Granville, l'honorable député suivit le conseil du procureur du roi, et partit.

Le gouvernement, informé du voyage de M. Berryer et de ses entrevues avec la duchesse de Berry, mais n'en connaissant pas encore exactement l'objet, pensa qu'il agissait dans la vue de seconder l'insurrection, et donna l'ordre de l'arrêter. Le ministère hésita d'autant moins à prende ce parti, que des révélations récentes présentaient M. Berryer comme un agent de la duchesse, comme ayant pris une part active aux manœuvres par lesquelles on avait préparé le soulèvement de la Vendée. Il était accusé d'avoir voulu enrôler des officiers supérieurs. L'on avait vu dans ses mains des brevets de colonels, de généraux, signés par la régente. Il avait, disait-on, appelé chez lui, à Paris, des hommes assez mal famés, notamment le sieur Tournier, ancien

lieutenant-colonel des volontaires de la Charte, auxquels ces brevets étaient offerts. M. Berryer fut arrêté le 5 juin à Angoulême, ramené à Nantes, escorté par la gendarmerie, puis écroué à la prison de cette ville, le 10 ou le 11 juin.

De nouveaux avis apprirent les conférences qu'il avait eues avec MM. de Fitz-James, Hyde de Neuville et de Chateaubriand, présentés alors comme composant le comité supérieur qui présidait à toutes les intrigues de la faction.

Dans la soirée du 15 juin, le ministre de l'intérieur me donna l'ordre de les faire arrêter. Ils furent en conséquence écroués tous les trois dès le 16 juin, savoir : MM. Hyde de Neuville et Fitz-James à la Conciergerie, l'un dans l'appartement du directeur, l'autre dans celui occupé long-temps par M. Ouvrard, mais qui n'avait plus rien en 1832 de la fraîcheur et du luxe que M. Ouvrard y faisait briller; M. de Chateaubriand, enfermé dans une cellule du dépôt, se trouvait infiniment plus mal logé que ses deux amis.

J'envoyai auprès d'eux le chef de mon cabinet leur offrir de ma part tous les bons offices qui dépendaient de moi pour adoucir les ennuis de la captivité. M. Hyde de Neuville remercia avec assez de rudesse : sa philosophie tant soit peu anguleuse ne tempérait pas l'humeur que son arrestation lui inspirait; M. de Fitz-James, au contraire, prenait

gaiement son parti : il se montra fort touché de mon attention, exprima sa reconnaissance avec tout l'esprit, toute l'amabilité qui le distinguaient, et déclara en riant qu'il se trouvait parfaitement bien. M. de Chateaubriand, plus mélancolique, fit paraître non moins de résignation et non moins de reconnaissance; il témoigna le désir d'avoir un *Gradus ad Parnassum*, pour composer une pièce de vers à l'occasion de la mort d'une jeune fille, et pria de faire porter une lettre destinée à calmer les vives inquiétudes de madame de Chateaubriand.

Profondément affligé de savoir l'illustre auteur du *Génie du Christianisme* enfermé seul dans un triste cabanon, n'ayant pour meubles qu'une pauvre couchette, une chaise, une petite table, j'allai immédiatement le voir et le supplier d'accepter une partie de mon appartement; il refusait d'abord, dans la crainte de me gêner, faisait l'éloge de la cellule qu'il occupait, m'affirmant qu'il s'y trouvait commodément; mais il céda à mes instances, après m'avoir demandé si je ne m'exposais pas à quelque blâme. Je mis à sa disposition trois chambres assez agréables, dépendantes de mon logement, ayant vue sur le jardin de la Préfecture : on y communiquait par un escalier aboutissant dans mon salon; un second escalier conduisait dans le jardin et dans les bureaux. M. de Chateaubriand s'y installa après être resté en tout deux ou trois

heures à la prison du dépôt. Je l'invitai à se promener quand il le voudrait, à disposer librement de tout ce qui pourrait lui être utile chez moi. Il en usa avec une réserve extrême, et certes jamais un hôte ne causa moins de dérangement. J'eus à peine l'avantage de l'apercevoir deux ou trois fois. Il portait la discrétion si loin, qu'il ne voulut recevoir la visite que de cinq ou six de ses amis, au nombre desquels je me rappelle avoir remarqué madame Récamier.

Plusieurs feuilles publiques ayant raconté d'une manière inexacte les égards dont M. de Chateaubriand était l'objet, il crut devoir rectifier les récits par une lettre adressée, le 24 juin, au journal *le Temps*, qui contenait ce qui suit :

« Je ne fais point usage des salons de la Préfec-
» ture; je n'y suis descendu qu'une fois pour re-
» mercier M. le préfet. J'ai refusé de me promener
» dans un petit jardin, toutes les portes fermées,
» quoique, en ma qualité de voyageur, j'aie un ex-
» trême besoin de marcher. Si, à mes yeux, mon
» arrestation est illégale, je dois respecter la res-
» ponsabilité de ceux qui obéissent à des ordres
» supérieurs. Je n'ai point joué au billard avec
» M. le préfet; M. le préfet ne m'a point dit qu'il
» regrettait de n'être pas poëte pour m'offrir des vers.

» J'ai rencontré à la Préfecture de bons procé-
» dés, mais aucune niaiserie. »

MM. Hyde de Neuville, de Fitz-James et de Chateaubriand, appelés le 16 juin devant le juge d'instruction, refusèrent de répondre aux questions de ce magistrat. C'était un tort dans leur intérêt, puisque, s'ils avaient éclairé la justice, ils auraient sans doute recouvré à l'instant leur liberté. Ces messieurs aimèrent mieux garder le silence.

Les deux pièces ci-après transcrites font connaître assez longuement les motifs de cette détermination pour me dispenser de les indiquer.

Copie d'une lettre écrite par M. de Chateaubriand à M. Bertin l'aîné.

« Préfecture de police, 18 juin 1832.

« J'attendais là, mon cher Bertin, votre vieille » amitié[1]; elle s'est trouvée à point nommé à » l'heure de l'infortune; les compagnons d'exil et » de prison sont comme les camarades de collége, » à jamais liés par le souvenir des joies et des le- » çons communes. Je voudrais aller vous voir; je » voudrais bien aussi aller remercier tous les jour- » naux qui m'ont témoigné tant d'intérêt, et se » sont souvenus du défenseur de la liberté de la » presse; mais vous savez que je suis captif; cap- » tivité d'ailleurs adoucie par la politesse de mes » hôtes. Je ne saurais trop me louer de la bien- » veillance et des attentions de M. le préfet de po-

[1] Ceci fait allusion à un article publié par le *Journal des Débats* sur l'arrestation de M. de Chateaubriand.

» lice et de sa famille, et j'aime à leur en exprimer
» ici toute ma reconnaissance.

» Une chose m'afflige profondément, c'est le
» chagrin que je cause à Mme de Chateaubriand.
» Malade comme elle l'est, ayant autrefois souffert
» pour moi quinze mois d'emprisonnement sous
» le règne de la terreur, c'est trop de faire encore
» peser sur elle le reste de ma destinée. Mais, mon
» cher ami, la faute n'est pas à moi.

» On m'a mis, en m'arrêtant, dans une de ces
» positions fatales à laquelle on aurait peut-être
» dû penser. J'ai refusé tout serment à l'ordre
» *politique* actuel; j'ai envoyé ma démission de mi-
» nistre d'État et renoncé à ma pension de pair;
» je ne puis donc être un traître ni un ingrat en-
» vers le gouvernement de Louis-Philippe.

» Veut-on me prendre pour un ennemi? mais
» alors je suis un ennemi loyal et désarmé; un vaincu
» qui supporte la nécessité d'un *fait* sans demander
» grâce. Maintenant, on m'appréhende au corps et
» l'on m'interroge sur un prétendu crime ou délit
» politique dont je me serais rendu coupable. Mais si
» je ne reconnais pas l'ordre politique établi, com-
» ment veut-on que je reconnaisse la compétence,
» en matière politique, d'un tribunal émané de cet
» ordre politique? Ne serait-ce pas une grossière
» contradiction? Si je nie le principe, comment ad-
» mettrai-je la conséquence? Mieux aurait valu tout

» bonnement prêter mon serment à la chambre des
» pairs. Il n'y a point de ma part mépris de la jus-
» tice; j'honore mes juges et je respecte les tribu-
» naux; il y a seulement chez moi persuasion d'une
» vérité et d'un devoir dont je ne puis m'écarter.

» Vous voyez que je n'argumente pas de l'illéga-
» lité de l'état de siége, illégalité flagrante; je re-
» monte plus haut. L'état de siége est un très-petit
» accident à la suite de la grande illégalité première,
» et cet accident est la conséquence forcée de cette
» grande illégalité.

» J'ai dit dans mes derniers écrits que je recon-
» naissais l'ordre social existant en France, que j'é-
» tais obligé au paiement de l'impôt, etc.; d'où il
» résulte que si j'étais accusé d'un crime social
» (meurtre, vol, attaque aux personnes ou aux pro-
» priétés, etc.), je serais obligé de répondre et de
» reconnaître la compétence, en matière sociale,
» des tribunaux. Mais je suis accusé d'un crime
» politique, alors je n'ai plus rien à débattre.

» Je conviens néanmoins que, dans le cas où le
» gouvernement me soupçonnerait coupable à ses
» yeux d'un délit politique, sa propre défense le
» conduirait à instruire contre moi, et à prouver,
» s'il le pouvait, ma culpabilité. Mais moi, qui ne
» reconnais le gouvernement que comme gouver-
» nement de fait, j'ai le droit, à mes risques et pé-
» rils, de ne pas répondre; mes accusateurs même

» trouveraient dans mon silence un avantage, puis-
» que je me priverais volontairement du plus puis-
» sant moyen de défense.

» J'ai fondé mon refus de serment sur deux rai-
» sons : 1° la monarchie actuelle ne tire pas, selon
» moi, son droit par succession de l'ancienne mo-
» narchie ; 2° la monarchie actuelle ne tire pas,
» selon moi, son droit de la souveraineté populaire,
» puisqu'un congrès national n'a pas été assemblé
» pour décider de la forme du gouvernement.

» Que j'aie tort ou raison, que ces théories puis-
» sent être plus ou moins hasardeuses et combat-
» tues, ce n'est pas là la question. J'ai une convic-
» tion, je la garde, et j'y ferai tous les sacrifices, y
» compris celui de ma vie.

» Ainsi rien n'est plus logique que ma conduite
» chez M. le juge d'instruction ; je n'ai pu et je ne
» pourrais répondre à ses questions ; car si je lui
» disais même mon nom quand il me le demande
» judiciairement, je reconnaîtrais par cela même la
» compétence d'un tribunal en matière politique,
» et une fois la première question répondue, force
» me serait de répondre à toutes les questions sub-
» séquentes.

» J'ai offert et j'offre encore de donner *courtoise-*
» *ment*, et en forme de conversation non légale, tous
» les éclaircissemens qu'on pourrait désirer ; au-
» delà je ne puis rien.

» Que va-t-on faire de moi, de l'excellent, du » cordial, du courageux, de l'honorable Hyde de » Neuville, vrai gibier de cachot et d'exil, qui re- » commence à subir, à la fin de sa vie, les persécu- » tions que sa fidélité a éprouvées dans sa jeunesse? » Que fera-t-on de mon noble, loyal, brave, spiri- » tuel et éloquent ci-devant collègue le duc de Fitz- » James? Que fera-t-on d'un dernier des Stuarts » défendant le dernier des Bourbons? Quand on » me traînerait de tribunal en tribunal d'exception » pendant vingt ans de suite, on ne me ferait pas » dire que je m'appelle François-Auguste de Cha- » teaubriand. Si l'on me transportait à Nantes pour » me confronter (c'est l'expression) avec M. Ber- » ryer, je dirais, dans l'intérêt d'un tiers, tout ce » que je sais de lui, et il sortirait blanc comme neige » de ma déclaration. Quant à ma personne, je la » livrerais sans parler, et l'on pourrait joindre, si » l'on voulait, un dernier silence à mon silence.

» Le capitaine Lanoue, mon cher ami, était Bre- » ton comme moi; je n'ai d'autre rapport avec mon » illustre compatriote que l'estime dont les divers » partis m'honorent, et qui fait l'orgueil de ma vie. » Lanoue n'avait pas vu la Bretagne depuis long- » temps, lorsque Henri IV l'envoya combattre le » duc de Mercœur. Lanoue fut tué à l'escalade d'un » château; il avait eu le pressentiment de son sort, » et en rentrant en Bretagne il avait dit : « Je suis

» comme le lièvre; je reviens mourir au gîte. »

» Mon gîte est prêt. La petite ville qui m'a vu » naître a bien voulu me faire l'honneur de se char- » ger d'élever d'avance et à ses frais ma tombe dans » un îlot que j'ai désigné.

» Voilà le secret de ma correspondance mysté- » rieuse avec les *chouans* de la Bretagne; n'est-ce » pas une abominable conspiration?

» Bonjour, mon ami, et liberté si vous pouvez.

» *Signé* : CHATEAUBRIAND. »

Il faut que cette lettre ait été écrite dans un de ces momens de tristesse où les choses les plus simples se peignent en noir à l'imagination, pour que l'illustre signataire ait pu, dans son langage métaphorique, prévoir le cas d'un *dernier silence!* n'était-ce pas se montrer souverainement injuste envers le gouvernement le plus humain, le plus largement généreux à l'égard de ses ennemis politiques? Quoi! tandis que les républicains et les chouans révoltés, pris les armes à la main, convaincus d'avoir tué quelque défenseur de nos lois, se voyaient seulement condamner à des peines correctionnelles, M. de Chateaubriand, pour une simple lettre qu'il était accusé d'avoir écrite à la duchesse de Berry, lettre dont il connaissait fort bien le contenu irréprochable, raisonnait sur l'éventualité d'une condamnation capitale, d'un assassinat

juridique! C'était vraiment s'abandonner avec trop de complaisance aux exagérations du génie poétique.

Copie d'une note remise à M. le juge d'instruction par M. Hyde de Neuville.

« Préfecture de police, 16 juin 1832.

» Mes principes sont connus, je ne les cache pas; » je suis de ceux qui ne déshonorent point leur vie, » et qui, dans la bonne comme dans la mauvaise » fortune, restent fidèles à leurs convictions.

» Je ne sais pas comment, par qui mon nom a » pu être compromis, qui a pu s'en servir : dans » tous les cas, je ne puis répondre que de mes actes » et de mes écrits : or je déclare ici que rien ne » saurait justifier le traitement que j'éprouve. Si » je suis arrêté, qui peut espérer jouir de quelque » tranquillité en France, et de ne pas être, ainsi » que moi, victime d'une méprise, d'un faux rap- » port, d'une bévue, d'une caprice?

» Ami sincère de mon pays et de ses libertés, je » n'ai point reconnu, malgré l'article 14, aux mi- » nistres d'un monarque que j'ai toujours servi avec » autant d'affection que de fidélité, le droit d'agir » contrairement à l'ordre légal; aujourd'hui qu'il » n'y a plus d'article 14, et que le pouvoir qui gou- » verne n'est pour moi que le pouvoir *de fait*, je » dois encore moins reconnaître ce droit.

» Je proteste donc contre mon arrestation, et re-

» fuse de répondre à toutes les questions qui pour-
» raient m'être adressées.

» Je répondrai quand il y aura légalité. Les hom-
» mes nobles et généreux de toutes les opinions sau-
» ront apprécier mon silence. J'ai été, je suis, je serai
» toujours bon Français... Je n'ai rien à craindre
» d'une mesure que je puis regarder comme odieuse
» et ridicule. Le pays, qui m'estime, en sera bientôt
» convaincu, et il me saura quelque gré peut-être
» de n'avoir pas courbé devant l'arbitraire.

» *Signé* : HYDE DE NEUVILLE. »

Remarquons en passant que ces honorables personnages ont donné, je crois, les premiers, le mauvais exemple de refuser les explications demandées par la justice; les républicains les ont plus tard imités, et se sont montrés encore plus exigeans en ce qui touche la jurisprudence toute exceptionnelle qu'ils prétendaient établir et les droits politiques qu'ils invoquaient.

MM. Hyde de Neuville et Chateaubriand ne voient dans le gouvernement qu'un pouvoir *de fait*, et soutiennent qu'ils ne sont comptables que de leurs actions civiles; qu'ils doivent respect, obéissance aux lois sociales, mais non aux institutions politiques.

Une semblable théorie, si elle pouvait être adoptée, serait fort commode pour les adversaires d'un gouvernement : quels que fussent leurs complots,

leurs actes, ils n'auraient qu'à répondre au ministère public : Je ne reconnais pas le pouvoir dont vous êtes l'organe; je proteste; vous êtes incompétent! Qu'auraient dit les ministres de Charles X si les libéraux, accusés et condamnés de leur temps, avaient fait cette réponse à MM. Bellard, Marchangy, Jacquinot de Pampelune, etc.?

Il est vrai que M. de Chateaubriand ajoute : « Vous pouvez disposer de moi, je vous livre ma » personne. » C'est là sans doute une courageuse abnégation; mais elle place la justice dans la funeste alternative de prolonger la captivité d'un innocent ou de mettre le coupable en liberté. Est-ce que c'est là une condition tolérable?

On ne veut respecter que l'ordre social; mais existe-t-il donc un ordre social sans un ordre politique? Est-il possible de porter atteinte à l'un sans porter atteinte à l'autre; de méconnaître l'un sans nier le pouvoir de l'autre?

Si le cours des événemens rappelait encore MM. Hyde de Neuville et Chateaubriand aux premiers postes de l'État, ils seraient sans doute fort embarrassés s'ils devaient faire l'application de leurs théories.

M. le duc de Fitz-James me paraît s'être montré plus logique : lui du moins, conseillé par un savant jurisconsulte (Me Hennequin), se bornait à

protester contre la juridiction exceptionnelle créée par l'état de siége.

Il m'écrivit à cet égard la lettre suivante, le 19 juin :

« Monsieur le préfet,

» J'ai l'honneur de vous adresser un acte dans » lequel j'ai pris le soin de consigner ma manière » de voir sur la position où l'autorité vient de me » placer. Cet acte, que j'ai médité avec M. G. Hen- » nequin, que je me suis empressé d'appeler près » de moi dès que je me suis vu sous le coup d'un » mandat d'arrêt, est à mes yeux l'accomplissement » d'un devoir envers moi-même; il déposerait au » besoin de ma confiance aux lois auxquelles je me » suis soumis, et de ma foi dans une parole deve- » nue célèbre : *Désormais la Charte sera une vé-* » *rité.* »

A cette lettre était jointe une protestation parfaitement bien motivée, fort convenable dans sa forme, digne enfin du talent et du caractère de son auteur. Elle se terminait de la manière suivante :

« Fort de sa conscience, et cependant placé sous un » mandat d'arrêt dans un temps où la force est sou- » mise à des lois d'exception que le droit politique » réprouve, le soussigné considère comme un de- » voir de protester contre tout acte du pouvoir qui » aurait pour objet de l'appeler comme accusé ou » même comme témoin devant un tribunal incom-

» pétent, comme aussi de le placer sous l'influence
» d'une législation rétroactive.

« Fait à la Conciergerie, le 19 juin 1832.

» *Signé* : duc de FITZ-JAMES.

» HENNEQUIN, avocat. »

Malgré le mutisme des trois grandes notabilités légitimistes, le secret de leurs relations avec la duchesse de Berry fut promptement connu; il en résulta une ordonnance de non lieu, qui rendit à la liberté MM. Hyde de Neuville, Fitz-James et Chateaubriand, le 30 juin 1832, après quatorze jours d'une détention presque illusoire.

Comme on ne saurait apporter trop de soin à recueillir les moindres paroles, à enregistrer les moindres actes d'un homme aussi justement célèbre que M. de Chateaubriand, on me pardonnera la reproduction d'une lettre émanée de lui.

Le journal anglais *le Globe*, du 31 juillet, avait publié une lettre d'un laconisme admirable, adressée, disait-il, à Madame, lors de son débarquement, par notre illustre compatriote :

« Madame! votre altesse royale ne trouvera en
» France ni couronne ni tombeau ; vous serez ju-
» gée, condamnée et *graciée!* Voyez, Madame, si
» ce rôle vous convient. »

Quelques-unes de nos feuilles publiques ayant reproduit l'article du *Globe*, M. de Chateaubriand

pensa devoir s'en expliquer : il écrivit le 3 août 1832 au gérant du *National* :

« Monsieur, je n'ai jamais écrit à *Madame la du-* » *chesse de Berry* la lettre citée par le journal anglais » *le Globe*, et dont vous avez donné la traduction » dans votre numéro du 3 août ; il est vrai que j'ai » dit que ce qui pourrait arriver de plus funeste » à la petite-fille de Henri IV serait d'être prise, » jugée, condamnée et graciée. Je ne connais point » d'outrage plus sanglant qu'un pardon. Quand la » princesse proscrite était encore en Italie, j'eus » l'honneur de lui adresser une longue lettre qui » ne lui est pas parvenue.

» Au reste, monsieur, je ne suis pas de ceux qui, » après l'événement accompli, lorsque les résultats » de cet événement ont été malheureux, se retran- » chent dans la vantardise d'un lâche : *Je vous l'a-* » *vais bien dit*. Je ne renie rien de l'adversité ; » j'admire le courage. Madame la duchesse a été » mal, très-mal conseillée ; mais de Massa elle » voyait l'île d'Elbe ; la tentation et le souvenir » étaient grands ; héroïque mère, elle est partie de » son exil comme le maître et le prisonnier de » l'Europe sortit du sien : lui tout armé de sa gloire, » elle n'ayant pour défense que ses malheurs ; lui » pour revendiquer son propre sceptre, elle pour » réclamer la couronne d'un fils. Tous deux fu- » rent trompés et se trompèrent peut-être ; mais

» leurs cent jours vivront. Je n'en dirais pas autant des deux années de ce pouvoir qui n'a encore cherché ses champs de bataille qu'au cloître Saint-Merry et à la place de Grève.

» J'ai l'honneur, etc.

» CHATEAUBRIAND. »

Quant à M. Berryer, il ne vit pas encore le terme de sa captivité, parce qu'il avait à répondre non seulement des faits reprochés à ses trois coaccusés, mais encore de choses à lui personnelles : des tentatives d'embauchage dont j'ai parlé.

C'était à Nantes qu'il subissait un long emprisonnement préventif; c'est de là qu'il écrivait le 31 juillet à l'un de ses amis pour se plaindre amèrement et dire que « *même au temps du bon M. Carrier,* on n'avait pas vu user dans l'intérieur de » la prison de mesures pareilles à celles auxquelles » le juste-milieu a recours. »

Je ne connais pas la maison d'arrêt de Nantes; j'ignore quel régime, quelles consignes on y faisait observer. Mais raisonnant par analogie, il me sera permis de trouver dans la comparaison faite par M. Berryer une choquante exagération. Quoi qu'il en ait dit, l'époque où le sanguinaire Carrier acquérait son épouvantable célébrité par des égorgemens, des noyades, un raffinement de cruauté, n'a rien de commun avec celle où M. Berryer tra-

çait ces lignes injurieuses. Peu de jours après leur publicité, M. Guibourg, et deux mois plus tard, M. de Puysieux, s'évadaient de cette même prison où l'on prétend que des mesures dignes de Carrier étaient observées. En faut-il davantage pour démontrer le peu de sévérité, même une certaine négligence dans la surveillance à laquelle on soumettait les détenus?

Au surplus, des évasions non moins importantes eurent lieu sur plusieurs points de la Bretagne : Guillemot, condamné à la déportation, et d'autres chefs de chouans, ont échappé par ce moyen à l'action de la justice. Les légitimistes, avec le secours de leurs amis attachés à divers titres au service du gouvernement, sauvèrent ainsi plus d'un coupable. Je rappellerai à ce sujet que toutes les pièces d'une procédure engagée contre MM. de Laubépin, Guibourg, *Laurent* [1], Kersabiec, pièces d'une haute importance, furent soustraites au parquet ou au greffe de la cour royale de Rennes en septembre 1832.

Pour terminer ce que j'avais à dire de M. Berryer, je n'ai plus qu'à mentionner son acquittement par la cour d'assises de Blois, en octobre 1832, et les marques nombreuses d'une vive sympathie qui l'accueillirent pendant les débats comme après le verdict du jury. Il y avait là un auditoire d'élite,

[1] Nom qui désignait la duchesse de Berry.

une composition, un choix auquel présidait une main amie. Toute personne suspecte de libéralisme, de dévouement au pouvoir, était accueillie de sarcasmes au milieu de cette phalange légitimiste, encouragée par les affectueux égards de ceux qui dirigeaient et présidaient les débats : je me souviens qu'à leur retour de Blois, plusieurs citoyens appelés en témoignage contre M. Berryer exprimèrent en ma présence une vive indignation de tout ce qu'ils avaient vu. Jamais, disaient-ils, jamais on n'a osé apporter dans la direction d'un procès autant de mauvais vouloir, montrer autant d'humeur à l'égard de ceux qui venaient soutenir l'accusation. Ces observations furent bientôt confirmées dans une brochure publiée au commencement de novembre par M. Demangeat, procureur du roi à Nantes. Ce magistrat déclare qu'il est affligé du spectacle scandaleux qu'a présenté le procès jugé à Blois. — « C'est l'accusé, dit-il, c'est l'accusé qui, » là, devient l'objet d'attentions, d'égards, d'ova- » tions; qui fait publiquement une profession de » foi séditieuse; qui calomnie un magistrat à soixante » lieues de distance. Et personne ne prend la parole » pour repousser, pour faire cesser ce scandale! »

Puisque j'ai parlé tout-à-l'heure de M. Guibourg, je suis bien aise de rappeler une circonstance qui lui fait beaucoup d'honneur. A la suite de son évasion, et tandis qu'une accusation de complicité avec

les promoteurs de la guerre civile pesait encore sur lui, ses confrères composant le barreau de Nantes l'élurent membre de leur conseil de discipline.

Les incidens que je viens de raconter n'étaient que d'un intérêt secondaire pour le gouvernement, en présence de la grande question qui restait à vider : celle de la capture de la duchesse de Berry. Aussi tous les efforts tendaient-ils à ce grand résultat. Dès le 2 juin, le ministre de l'intérieur avait fait partir pour Nantes M. Carlier, alors chef de la police municipale, accompagné de cinq à six auxiliaires. Il revint huit jours après sans avoir rien fait d'utile.

Tous mes agens secrets liés avec le parti légitimiste, tous ceux du ministère et en général toute personne en position de faire connaître au gouvernement les projets, les démarches, la retraite de la duchesse, étaient vivement stimulés. Quelques-uns nous trompaient par de faux rapports, dans l'impuissance de nous dire la vérité; d'autres nous trompaient pour un motif moins excusable. Plusieurs, munis de lettres de recommandation pour la duchesse, écrites par les sommités du parti, se rendirent en Bretagne; aucun ne fut admis auprès de la mère de Henri V, aucun ne put obtenir l'indication exacte de sa retraite.

Cependant je ne tardai pas à connaître l'existence d'un comité établi dans la capitale, composé de huit

à dix personnes discrètes, dévouées, investies de toute la confiance de la duchesse, correspondant chaque jour avec elle, l'instruisant de tout ce qui pouvait l'intéresser, et dirigeant à Paris les intrigues, les manœuvres, les agressions du parti.

Ce mystérieux comité étendait son influence sur la rédaction des feuilles légitimistes, avait même acquis la propriété du *Revenant*, créé par M. le vicomte Nugent, et nourrissait par des moyens insidieux la véhémence des républicains.

Véritable institution de police, ses agens, d'autant plus adroits et sincères qu'ils agissaient par affection bien plus que dans la vue d'une rémunération, prenaient tous les masques, s'introduisaient partout, ne laissaient rien ignorer à ce pouvoir occulte des choses qu'il lui importait de savoir : les mesures du gouvernement, les instructions particulières données par les ministres à leurs subordonnés, arrivaient ainsi avec rapidité à la connaissance des mandataires, puis à celle du chef de la faction.

Ayant pénétré le secret de leurs conciliabules, de leurs démarches, de leurs communications avec la Bretagne, il me fut presque facile de déjouer les combinaisons, de paralyser les mouvemens dont le succès leur semblait infaillible. Si de leur côté ils indiquaient à la duchesse les intentions du pouvoir, de mon côté j'éclairais le ministère sur leurs ma-

chinations. En définitive, ils perdaient plus qu'ils ne pouvaient gagner à la continuation de ce double état de choses.

Ils adressaient leurs lettres alternativement à plusieurs personnes de Nantes qui servaient d'intermédiaires. Ils recevaient aussi par des intermédiaires ou sous de faux noms, quelquefois par l'entremise de M. Jauge, toutes celles qui leur étaient destinées. Le contenu de ces lettres paraissait au premier abord très-insignifiant : on leur donnait une apparence commerciale ; il s'agissait de sucre, de coton, de toiles, de beurre, même de fil, de rubans, ou de légers débats sur des comptes, des factures, etc. Mais dans les interlignes, la véritable correspondance existait ; écrite à l'encre sympathique, on en faisait reparaître les caractères à l'action du feu ou avec des réactifs.

Une partie de ces lettres me passait par les mains ; j'en ai envoyé un certain nombre à Nantes ; je savais à qui elles devaient d'abord être remises, comment on devait ensuite les porter à une seconde adresse, puis de là, à leur destination réelle, c'est-à-dire à la duchesse. Je communiquais tous ces renseignemens au ministre de l'intérieur (M. de Montalivet), il s'empressait de les transmettre à Nantes, avec ordre de suivre les indications pour découvrir la retraite de l'héroïne fugitive. Mais les agens chargés de ces explorations s'y prenaient

avec tant de maladresse, ou les émissaires légitimistes agissaient avec tant d'habileté, que les recherches demeuraient toujours sans résultat, et présentaient le grave inconvénient d'éveiller l'attention sur les confidences qui m'étaient faites. Peut-être qu'à la longue, en combinant mieux les moyens d'exécution, à l'aide d'agens de police intelligens que j'aurais envoyés en Bretagne, je serais parvenu à faire saisir la duchesse; mais Deutz rendit superflus les nouveaux moyens projetés.

Comme on doit bien le penser, la lecture de ces dépêches secrètes entre les sommités du parti en Bretagne et leurs représentans à Paris, fournissait de précieux renseignemens sur la complicité de beaucoup d'individus. Toutefois on ne prit à leur égard aucune mesure coercitive; c'eût été nous priver pour un intérêt chétif d'une immense ressource, c'eût été tuer la poule aux œufs d'or. Tout devait être négligé pour arriver plus sûrement au dénouement désiré; pour anéantir d'un seul coup, par la capture de la duchesse, la guerre civile et les espérances de ses partisans.

Néanmoins j'ai dû m'écarter une fois de cette prudente réserve; voici à quelle occasion:

Le ministre de la guerre (M. le maréchal Soult) venait d'enjoindre à M. le général comte d'Erlon, commandant toutes les troupes de l'Ouest, de renforcer la garnison d'une place menacée par les

chouans, qui n'était défendue que par cinquante hommes. La dépêche du ministre, écrite à midi, était connue deux heures plus tard au comité des légitimistes. Ceux-ci en expédient immédiatement un duplicata à Nantes, en y joignant la recommandation de s'emparer du point indiqué avant l'arrivée du renfort.

De mon côté, je reçois à quatre heures copie de leur lettre et de celle du maréchal Soult; je vais voir sur-le-champ M. de Montalivet. Voici, lui dis-je, l'expédition d'un ordre que M. le ministre de la guerre a transmis ce matin au général d'Erlon. Le ministre lit, paraît fort étonné, et m'avoue qu'en effet son collègue a dû écrire dans ce sens, conformément à une décision prise la veille en conseil des ministres ... — Comment, mon cher préfet, avez-vous obtenu cette pièce? — C'est grâce aux agens de Henri V, qui l'ont eue deux heures avant moi.... M. de Montalivet court chez le maréchal Soult, dont la surprise est extrême en retrouvant dans un rapport de police le double de sa dépêche. J'apprends alors à ces messieurs que l'employé infidèle qui communiquait ces documens aux légitimistes s'appelait *Castan*. D'après les intentions du ministre de la guerre, je fais arrêter cet homme.

Amené dans mon cabinet en présence de M. le général Pelet et de M. le général Baradère, *Castan* convient de ses torts, déclare que depuis dix-huit

mois, son état de misère, le dénuement de sa femme, l'avaient décidé à trahir la confiance de l'honorable général Pelet, qui l'avait lui-même vivement recommandé et admis dans un des bureaux de la guerre.

Écroué à la prison, Castan ne tarde pas à réitérer par écrit l'aveu de sa faute; il ajoute que c'était au sieur Thomassin, l'un des membres du comité henriquinquiste, qu'il faisait ses confidences par l'entremise d'une vieille femme. Il renouvelle encore cette déclaration lors de son premier interrogatoire devant le juge d'instruction. Mais, circonvenu par les gens intéressés à son silence, il adopte ensuite un système de dénégation qui ne permit pas d'avoir compassion de lui, et ne l'empêcha point d'être condamné à cinq ans de détention par la cour d'assises au mois de juillet 1833.

La présence, les instigations de la duchesse de Berry sur le théâtre des événemens, alimentaient et rallumaient, dès qu'il paraissait vouloir s'éteindre, le feu de la guerre civile. Les dangers dont elle se voyait environnée redoublaient son énergie, sa résolution, son activité, et fortifiaient encore le dévouement de ses amis. Ils tenaient la campagne, continuant avec persévérance une lutte désespérée, malgré leurs pertes journalières, malgré leur infériorité.

Les populations du Midi, incessamment travail-

lées par les agens de la duchesse, manifestent sur plusieurs points le mauvais esprit qui les anime. Quelques villes sont troublées par de graves désordres; des provocations continuelles, des rixes où souvent l'on fait usage des armes, témoignent assez haut l'intention de seconder la chouannerie. La garde nationale de Beaucaire insulte les magistrats de la ville au moment où ils vont rendre visite au duc d'Orléans, et veut même se porter à des voies de fait contre les officiers qui la commandent. Le gouvernement se voit obligé de la dissoudre.

Le parti, comprimé dans la capitale, ne peut pas y faire explosion, mais il s'agite constamment et favorise de mille manières les soulèvemens dans les provinces. De nouvelles dénonciations arrivent au gouvernement pour signaler la prétendue coopération à toutes ces manœuvres de quelques personnes des plus notables. Les ministres ordonnent des perquisitions chez plusieurs d'entre elles, et leur arrestation si elle est motivée par la saisie de leurs papiers. Les recherches ont lieu en octobre, elles ne produisent aucune charge; de toutes les pièces tombées dans les mains des commissaires de police, une seule me paraît mériter une mention particulière. C'est une lettre autographe de Charles X à M. le duc de Fitz-James, datée du 17 avril 1832 et conçue en ces termes : je conserve l'orthographe du texte :

« J'ai reçu avec beaucoup de plaisir, mon cher » monsieur, votre lettre du 10 décembre. Si j'ai » tardé à vous répondre, c'est par deux motifs; » d'abord j'attendais une occasion sûre, ensuite, » parce que vous croyant plus utile où vous êtes, » je devais (quoiqu'il m'en *couta*) me refuser à une » proposition qui pouvait ou vous compromettre, » peut être affaiblir les *moïens* que vous employez » si bien. Entendez-vous avec le porteur de ce » petit mot pour parler en mon nom à l'homme » qui travaille avec autant de zèle que de talent à » compléter une belle et honorable vie[1]. Je n'ai » malheureusement plus aujourd'hui qu'à déplo- » rer la perte de l'ami, il est mort victime de sa » courageuse fidélité. Vous savez que je ne suis pas » changeant de ma nature, comptez donc sur mon » ancienne et constante amitié. »

Tandis que l'on mettait vainement en œuvre tant de moyens, sans amener la solution désirée, une ressource nouvelle, imprévue, un des ces hasards qui décident parfois des plus grands événemens, vint donner l'assurance d'un succès prochain.... Deutz se mit à la disposition du gouvernement.

Deutz avait déjà acquis une certaine célébrité par une abjuration publique faite à Rome, en février 1828, de la foi de ses pères. A cette époque où les

[1] Je présume qu'il s'agit de M. de Chateaubriand.

gouvernemens de l'Europe, ligués contre la philosophie, contre les progrès des lumières, favorisaient la propagande religieuse, la conversion d'un juif parut une victoire ; on en parla beaucoup. Deutz se vit favorisé de la bienveillance des papes *Léon* XII, Pie VIII et de celle du cardinal Capellari, élu pape en 1831, qui règne encore sous le nom de Grégoire XVI. Il touchait même une pension de vingt-cinq piastres par mois sur la cassette du Saint-Père.

Après un séjour de trois années dans la capitale du monde chrétien, séjour pendant lequel il s'efforça, mais en vain, d'améliorer la condition de ses anciens coreligionnaires, Deutz se rend aux États-Unis.

Un an plus tard, vers la fin de 1831, il arrive à Londres avec le désir de retourner à Rome, où l'avénement du cardinal Capellari à la chaire pontificale lui assurait une puissante protection.

Il part de Londres avec mesdames de Bourmont, qu'il accompagne jusqu'à Genève ; il va ensuite à Turin, où il est logé au collége des nobles, chez les Jésuites ; il y reçoit la visite de M. *Cauchy*, qui, à la veille de partir pour *Massa*, engage Deutz à l'accompagner : celui-ci accepte.

Madame tenait alors sa petite cour à Massa ; Deutz lui est présenté au commencement de février 1832 ; il trouve près d'elle MM. de Bourmont, de Choulot, de Saint-Priest, de Kergorlay, de Mesnard, etc. La duchesse le remercie du ser-

vice rendu à mesdames de Bourmont, et lui donne des lettres de recommandations pour Rome.

A peine rendu dans cette ville, une lettre de M. de Bourmont le ramène à Massa, et là, comme je l'ai déjà expliqué, la duchesse de Berry le charge d'une mission auprès de don Miguel.

Deutz s'arrête quelques jours à Barcelonne, puis à Madrid; c'est là que lui vient la pensée d'offrir ses services aux ministres de Louis-Philippe.

Par une première lettre, adressée à M. de Montalivet et confiée à M. de Rayneval, notre ambassadeur près la cour d'Espagne, il fait connaître sa mission et déclare se mettre à la discrétion de notre gouvernement.

Regardait-il comme impossible le succès de l'entreprise de l'aventureuse duchesse? voyait-il à jamais perdue la cause des légitimistes? voulait-il se rattacher à la révolution de juillet sans aucune vue d'intérêt personnel? agissait-il dans l'espoir d'un lucre, ou seulement sous l'inspiration d'un sentiment national, pour étouffer la discorde, détruire les fermens de guerre intestine? C'est sur quoi il n'est donné à personne d'asseoir une opinion certaine : mais je suis disposé à croire que l'amour du merveilleux, une imagination ardente et vagabonde, un défaut absolu de fixité dans les principes, un manque de jugement qui ne lui permet pas d'apercevoir le hideux côté d'une mauvaise

action, ont eu plus d'influence sur sa détermination que la cupidité.

Au surplus, laissons-le parler lui-même; chacun pourra mesurer ensuite le degré de confiance que peut mériter son explication.

« Mon but était de sauver la France des hor-
» reurs de la guerre civile et de l'invasion exté-
» rieure. Que pouvais-je attendre de Louis-Philippe,
» dont la puissance était encore mal affermie? des
» honneurs, des dignités, de l'argent? Mais toutes
» ces faveurs, après lesquelles courent l'ambition et
» la cupidité, m'étaient bien plus sûrement acqui-
» ses en restant attaché au parti de *Madame*. Si je
» me taisais, déjà anobli, créé baron, nommé plé-
» nipotentiaire de la régente, chargé par elle d'une
» importante mission, et d'un emprunt de *quarante*
» *millions* pour elle et pour don Miguel, les récom-
» penses honorifiques et pécuniaires ne pouvaient
» me manquer; si je parlais, je faisais le sacrifice
» de ces brillantes espérances, je me dévouais aux
» poignards carlistes, aux malédictions et aux ven-
» geances du parti, à la flétrissure du nom de trai-
» tre....., et j'ai parlé....., j'ai sacrifié à ma convic-
» tion de citoyen mon intérêt d'homme.

» J'écrivis à M. de Montalivet une seconde let-
» tre, dans laquelle je lui dévoilais les plans et les
» projets de Madame et de ses partisans. « Il n'y a,
» lui disais-je, qu'un moyen de délivrer la France

» de l'anarchie et de la guerre civile; ce moyen,
» c'est l'arrestation de Madame; il n'y a qu'un
» homme capable d'y réussir; cet homme, c'est
» moi. » A ce service que je proposais de rendre,
» je ne mettais qu'une condition; c'était que le gou-
» vernement s'engageât à me garantir pour Ma-
» dame la vie sauve. »

Vers la fin de septembre, Deutz quitte le Portugal, traverse l'Espagne et vient à Paris; il se rend chez M. de Montalivet, lui confirme verbalement le contenu de ses deux lettres. Le ministre l'écoute, l'engage à persister dans sa résolution, et lui indique une autre conférence pour les jours suivans... Mais les jours suivans M. de Montalivet est remplacé par M. Thiers : c'était l'avènement du ministère du 11 octobre 1832.

Deutz continue avec M. Thiers les rapports commencés avec son prédécesseur.

Instruit de l'état de cette négociation par M. de Montalivet au temps de son ministère, ensuite par M. Thiers, je conférais quelquefois avec lui sur la marche à suivre pour obtenir un prompt dénouement. M. Thiers pensait que, sans s'éloigner de Paris, Deutz, par la confiance illimitée qu'il inspirait au parti, pouvait apprendre et révéler au gouvernement le moyen de saisir la duchesse. Le caractère du révélateur devait mettre en garde contre les inconvéniens d'une mystification. Ce motif,

joint à la crainte d'exposer cet homme aux dangers d'être assassiné ou de le voir changer d'avis lorsqu'il se trouverait en présence de la duchesse, au milieu de ses amis dévoués, faisait regarder son départ pour Nantes avec une certaine inquiétude.

Pour écarter autant que possible de l'esprit de Deutz la pensée d'une autre résolution, M. Thiers avait toujours soin, dans leurs entrevues, de faire une juste appréciation du service qu'il pouvait rendre à son pays, ce à quoi Deutz paraissait surtout attacher de l'intérêt; M. Thiers ne manquait pas non plus d'appuyer légèrement sur l'étendue de la récompense, et je dois dire que son interlocuteur traitait cette question avec une sorte d'indifférence.

Malgré les observations du ministre, Deutz déclara qu'il voulait se transporter auprès de la duchesse; voici comment il explique lui-même les motifs de sa détermination :

« Accoutumé à mépriser le danger et à marcher » la tête haute, cette considération (la possibilité » d'être assassiné) me toucha peu; je crus qu'à ma » présence sur les lieux étaient attachées et l'arres- » tation de Madame et la conservation de sa vie; » car mon but n'était pas seulement de la faire ar- » rêter, mais de la faire arrêter saine et sauve, et » sans qu'il en coûtât à elle un seul cheveu, et aux » hommes de son parti une goutte de sang. »

En conséquence, Deutz partit pour Nantes sous

le nom de Gonzagues, chargé de nombreuses commissions et d'une trentaine de lettres émanant de notabilités carlistes. M. Thiers expédia à sa suite pour le seconder, le protéger, et au besoin pour le surveiller, M. Joly, chef actuel de la police municipale, le même qui arrêta Louvel, assassin du duc de Berry. Vingt-quatre heures après leur départ, je reçus un rapport dans lequel on disait que le comité henriquinquiste venait d'apprendre l'envoi à Nantes d'un traître qui avait promis de livrer Madame, et que sur cet avis on s'était hâté d'expédier un courrier pour avertir la duchesse. Je fis passer sur-le-champ copie de cet avertissement à M. Thiers. Le ministre, ne pouvant guère douter que Deutz ne fût l'homme signalé, écrivit au préfet de la Loire-Inférieure pour l'instruire de ce fait et l'inviter à faire la même communication à Deutz, afin que celui-ci ne s'exposât point. M. Thiers recommandait aussi de garder toutes les lettres en sa possession, pour qu'il restât du moins quelques indications utiles de cette combinaison avortée.

En dépit de ce fâcheux incident, Deutz osa se présenter chez trois légitimistes à Nantes; on l'y accueillit par des outrages; on le regardait avec raison comme un traître, comme un agent du gouvernement; c'était la conséquence nécessaire de la dépêche adressée par le comité de Paris.

Cependant, tout ceci résultait d'un quiproquo... En remontant à la source, j'acquis la certitude que l'éveil donné par les émissaires de la duchesse s'appliquait non pas à Deutz, mais bien à l'un de mes agens fort en crédit dans le parti, qui, deux jours avant le départ de Deutz, avait pris de lui-même la direction de Nantes, dans l'espoir d'être reçu par Madame et de la faire capturer... Le malentendu ne tarda pas à être également expliqué à Nantes. Dès lors, au lieu de repousser Deutz on le recherche, on le félicite, on lui demande les lettres dont il est porteur; elles sont remises sans délai à la duchesse, qui lui écrit immédiatement de sa main : « Un » homme auquel vous pouvez vous confier viendra » vous prendre le 28 octobre à six heures du soir » et vous servira de guide auprès de moi. »

Le préfet de la Loire-Inférieure (M. Maurice Duval) et M. Joly s'étaient concertés avec Deutz pour arrêter la duchesse au moment de cette première entrevue; mais les agens de police chargés de suivre les pas du révélateur pour connaître la maison où il se rendait perdirent ses traces au milieu de la ville. Deutz raconte de la manière suivante les détails de la réception qui lui fut faite par la mère de Henri V :

« Je n'aperçus d'abord que M. le comte de Mes» nard, auquel je demandai Madame; elle m'en» tendit, car à l'instant elle sortit de derrière une

» cloison, en me disant : « Me voici, mon cher » Deutz. » A ces mots, prononcés avec bienveil- » lance, je me sentis faiblir; un nuage s'étendit sur » mes yeux et je me trouvai mal; alors, avec cette » bonté qui lui était naturelle, Madame m'appro- » cha elle-même une chaise, en ajoutant : « Remet- » tez-vous, mon ami. »

» Ce ton, cet accent, cette prévenance, me pé » nétrèrent, et je me surpris un moment élevant des » doutes sur la nécessité de son arrestation. Mais » dans le cours de la conversation, qui dura trois » heures, l'un des interlocuteurs ayant eu la mala- » dresse de me dérouler de nouveau les plans du » parti, de me rappeler que la conquête de la cou- » ronne pour Henri V n'était possible que par la » guerre civile et les secours de l'étranger; Ma- » dame, de son côté, m'ayant dit qu'elle ne quitte- » rait la Vendée que forcément, et qu'elle comptait » sur un soulèvement général pour l'ouverture des » chambres; j'oubliai la femme compatissante et » malheureuse pour ne voir que la princesse enne- » mie du pays, poussant les citoyens aux armes et » appelant l'invasion. »

L'insuccès de cette entrevue ne découragea pas Deutz; il sollicita et obtint une nouvelle audience pour le 6 novembre chez les demoiselles Duguigny. Laissons-le encore raconter les incidens de cette journée :

« Avant de me rendre auprès de Madame, j'é-
» tais allé visiter madame P...., qui avait reçu de
» M. Jauge deux lettres sous enveloppe, avec cette
» suscription en anglais : *Donnez les lettres ci-in-*
» *cluses à notre ami*. Ne sachant si ces lettres étaient
» pour Madame ou pour moi, madame P.... me les
» remit, en m'engageant à les lire. Je rompis le ca-
» chet de l'une d'elles; mais, ne reconnaissant ni l'é-
» criture ni la signature, je supposai qu'elles étaient
» pour Madame. J'en parlai à M. le comte de Bour-
» mont, que je vis le 5 au soir, et le priai de les
» faire parvenir; mais il m'engagea à les garder,
» et à les remettre moi-même dans l'audience du
» lendemain.

» Le 6, à quatre heures et demie, j'étais auprès
» de Madame. En lui présentant mes deux lettres,
» dont l'une était décachetée, je m'excusai de mon
» indiscrétion, lorsque m'interrompant avec beau-
» coup d'obligeance : « Je n'ai pas, me dit-elle, de
» secrets pour vous; je vais lire cette lettre en votre
» présence. » En même temps, à l'aide de réactifs,
» elle fit paraître les caractères tracés en encre sym-
» pathique. L'une de ces missives était de M. B...,
» qui lui rendait comte d'une négociation en Es-
» pagne; l'autre de M. Jauge, qui la prévenait de
» se tenir sur ses gardes, « parce qu'il savait de
» source certaine qu'un homme qui avait toute sa
» confiance l'avait trahie et vendue à M. Thiers,

» pour un million. » Madame jeta avec insouciance
» cette lettre sur une table où elle fut saisie une
» heure plus tard, et me regardant en souriant :
« Vous avez entendu, monsieur Deutz; c'est peut-
» être vous? » Et je lui répondis sur le même ton :
« C'est possible. » Cette audience dura une heure
» environ, et lorsque je quittai Madame : « Adieu,
» me dit-elle; adieu, monsieur le baron; retour-
» nez à votre poste, et n'oubliez pas que le premier
» coup de canon tiré sur l'Escaut sera le signal de
» notre triomphe en France [1]. »

Deutz, en sortant de la maison occupée par la duchesse, fit aux agens de police le signal convenu; à l'instant la demeure est entourée, envahie, fouillée; on aperçoit une table à manger préparée pour six convives; on saisit la lettre par laquelle M. Jauge dénonçait Deutz. Mais on ne trouve personne que les demoiselles Duguigny; elles répondent avec une apparente sécurité à toutes les questions, déclarent qu'elles étaient, qu'elles sont absolument seules; qu'elles attendaient à dîner quatre de leurs amis, dont elles se hâtent d'indiquer les noms supposés, ce qui explique, suivant elles, les six couverts préparés. Elles affectent un calme, une insouciance, même une humeur tant soit peu ironique qui déconcertent les agens. On commence à douter, on court après

[1] Madame faisait allusion à notre expédition d'Anvers, commencée un mois plus tard.

Deutz pour le faire expliquer ; il était déjà parti, non sans avoir affirmé à M. Maurice Duval que Madame était dans la maison des demoiselles Duguigny, où il venait de la laisser, et sans avoir demandé avec instance qu'on ne fît point arrêter ni inquiéter M. de Bourmont.

Comment supposer que Deutz ait joué sans motif le rôle d'un imposteur envers l'autorité? D'ailleurs, les six couverts et la lettre de M. Jauge ne sont-ils pas un indice presque certain de la réalité du fait annoncé par le révélateur?... Les recherches sont continuées pendant toute la nuit, elles ne produisent rien.

Dans les instructions verbales données par M. Thiers à M. Joly, qui présidait à ces perquisitions, le ministre avait sagement prévu tous les cas possibles. Les mesures du gouvernement avaient été déjà tant de fois paralysées, grâce à l'emploi de quelques ruses, qu'il crut devoir recommander une persévérance inaccoutumée.

Conformément au sens de ses instructions, l'on persista à chercher, et l'on prévint les demoiselles Duguigny qu'au besoin leur maison serait démolie pour découvrir enfin la retraite de la duchesse ou l'issue par laquelle son évasion aurait eu lieu; c'était là ce qui préoccupait vivement : il pouvait exister des communications secrètes avec les habitations voisines, ou des voies souterraines con-

duisant à d'autres points de la ville..... Quel désappointement si Madame eût échappé ! quelle force morale et matérielle cette circonstance eût donnée à son parti ! quel découragement chez les hommes du pouvoir ! Comment retrouver les traces de la fugitive? comment rencontrer un nouveau Deutz? Une extrême anxiété régnait à Nantes comme à Paris; cette affaire absorbait à bon droit toutes les pensées. Dès le 7 novembre avant midi, le gouvernement connaissait l'entrevue de Deutz avec la duchesse, nous savions le commencement du drame; nous attendions le dénouement avec la fièvre de l'inquiétude.

Dans une de mes visites à M. Thiers, je le trouvai avec Deutz, qui venait d'arriver de Nantes et reproduisait toutes les circonstances de ses entrevues; il se montrait presque aussi impatient que nous d'apprendre la solution du problème.

Nous passons la journée et la nuit du 7 dans cette pénible attente; enfin, le 8 novembre vers midi, une estafette apporta la nouvelle si impatiemment attendue : la duchesse était prise! On l'avait inutilement cherchée pendant seize heures; des militaires, des gendarmes, des agens de police occupaient toutes les pièces de la maison Duguigny; le froid et la fatigue d'une si longue station décidèrent deux gendarmes chargés de garder une petite chambre, à faire du feu; bientôt ils entendent

du bruit, on frappe sur la plaque de fonte qui garnit le fond de la cheminée, on crie : « Ouvrez, » ouvrez, nous étouffons. » Une voix leur indique la manière d'enlever la plaque..... La duchesse de Berry se montre la première à l'ouverture, elle sort de cette cachette établie dans l'épaisseur du mur, et se brûle légèrement en traversant l'âtre..... Trois autres personnes, mademoiselle de Kersabiec, M. Guibourg et M. de Mesnard, abandonnent également une retraite désormais inutile.

La duchesse de Berry et ses trois compagnons avaient horriblement souffert pendant une captivité de seize heures, dans ce réduit où toutes choses leur manquaient.

Malgré la fatigue, Madame faisait bonne contenance; elle demanda le général d'Erlon, qui ne tarda point à paraître, ainsi que le préfet. La princesse captive déclare se confier à leur loyauté; on la conduit dans les appartemens de la préfecture, où elle est traitée avec tous les égards, le respect dus à sa personne, à son courage, à ses malheurs.

Cet événement, cette grande victoire détruisit la force matérielle du parti absolutiste. Six mois plus tard, le misérable épisode dont les murs de Blaye furent les témoins, anéantit pour jamais sa puissance morale, en abaissant l'orgueil d'une race antique par une dernière humiliation.

Avant d'aller plus loin, il me faut encore rap-

peler que l'on découvrit une imprimerie clandestine chez les demoiselles Duguigny, et un nombre considérable de proclamations destinées à être prochainement répandues, dans lesquelles la régente promettait d'établir et de conserver à Nantes, jusqu'à la majorité de son fils, le siége du gouvernement, si cette ville se déclarait pour Henri V.

Pour séduire une population presque toute libérale, c'était là un pauvre moyen qui n'annonce pas une grande portée dans l'esprit des conseillers de la duchesse..... Un mouvement général se préparait; il aurait sans doute éclaté du 20 au 30 novembre.

Les papiers de la duchesse furent également saisis. Ils étaient d'une nature si délicate et compromettaient tant de personnes, que l'on crut devoir en soustraire la connaissance au public : on les expédia à Paris..... Je n'en sais qu'imparfaitement le contenu, et, dans tous les cas, je ne dois point divulguer le peu qui m'a été dit à cet égard sous le sceau du secret.

Le 9 novembre, une ordonnance royale confie aux chambres le soin de statuer sur le sort de la duchesse..... L'opinion publique est à peu près unanime pour blâmer cette mesure, la seule pourtant qui fût convenable, qui fût digne du gouvernement de Louis-Philippe; la seule qui n'offrît pas le danger de perpétuer l'agitation, les haines, les

luttes..... On aurait voulu que la nièce du roi, la mère d'un prétendant, dont les droits, en définitive, pouvaient être réels dans sa pensée, puisque la force seule les avait méconnus, fût soumise, avec tous ses complices, à la juridiction ordinaire!!! On aurait voulu que le chef de l'État, que le gouvernement tout entier, se montrât, du moins théoriquement, aussi cruellement brutal que les sanguinaires despotes de 93, lorsqu'ils livraient l'infortunée Marie-Antoinette au tribunal révolutionnaire!.... C'eût été fournir aux ennemis de notre belle révolution le droit de faire un bien triste rapprochement entre deux époques éloignées de toute la distance qui sépare la barbarie de la civilisation ; l'une où la fureur populaire se repaît de crimes, et puise une nouvelle énergie dans le sang des victimes; l'autre où règnent les lumières, la philanthropie, la générosité; où le plus obscur criminel n'invoque presque jamais en vain la clémence et la pitié.

La duchesse de Berry est conduite à Paimbœuf sur un bateau à vapeur, le 10 novembre ; de là elle est embarquée sur un brick de l'État, nommé la *Capricieuse*, armé de seize canons, qui la transporte à la citadelle de Blaye, réparée et disposée depuis deux mois, dans la prévision de ce grand succès. La traversée est longue, fort pénible, on n'arrive à destination que le septième jour. Ce fut une nouvelle épreuve pour le courage de la captive, qui

souffrait beaucoup du mal de mer, toutefois sans jamais montrer ni humeur ni faiblesse.

Les journaux de l'opposition, fidèles à leurs habitudes, avaient mainte fois accusé le gouvernement de mauvais vouloir, au sujet de la capture qui venait enfin d'être opérée. Le juste-milieu ne veut pas, disaient-ils, arrêter la mère de Henri V..... il veut au contraire alimenter la guerre civile..... on favorise en sous mains ses partisans, on prépare une restauration..... Ces journaux, à les en croire, savaient toujours exactement où se trouvait l'héroïne. Le pouvoir le savait aussi, disaient-ils, mais le pouvoir trahissait, etc.

Le *National* du 2 octobre administre la preuve de cette trahison : « On nous communique, dit-il, » une lettre de Dieppe dans laquelle nous lisons » ce qui suit : *La duchesse de Berry est arrivée ici le* » *24 septembre, elle est descendue à l'hôtel de Londres,* » *a séjourné le 25 et le 26, et est partie par le paquebot* » *à vapeur le 27. C'est ce qu'on vient d'apprendre par* » *le retour du paquebot.* »

Le 7 novembre, le *Temps* dit à ses lecteurs : « Nous » ne savons pas si la duchesse de Berry sera prise » d'ici à peu de jours; mais ce que nous savons, » c'est que sa retraite est connue, et si l'arrestation » de la duchesse n'est pas annoncée sous quarante- » huit heures, c'est qu'on n'aura pas voulu la » prendre. »

L'événement a justifié cette prédiction, et cependant, au moment où le journaliste s'exprimait ainsi, la nouvelle n'était pas vraie ; le gouvernement ne savait pas encore dans la nuit du 6 au 7 quel était l'asile de la duchesse..... D'ailleurs n'était-ce pas commettre une haute indiscrétion et compromettre l'intérêt national, pour le vain plaisir d'exprimer un doute sur la loyauté du pouvoir, et de piquer la curiosité de ses lecteurs ? Si l'article eût paru vingt-quatre heures plus tôt, il pouvait donner en temps utile un éveil capable de déjouer toutes les combinaisons du gouvernement.

Après la capture, les feuilles de l'opposition extrême soutinrent encore qu'on n'avait pas voulu arrêter la duchesse jusque alors ; qu'on s'est décidé pour l'arrestation comme forcé et contraint, parce que trop de personnes à Nantes se trouvaient dans la confidence, savaient où Madame était cachée, et dénonçaient hautement la complicité du pouvoir... Les fidèles narrateurs ajoutaient : « Depuis la » capture on est en deuil aux Tuileries ; la reine » pleure, et sa douleur est partagée par toutes les » personnes qui l'approchent. »

D'autres publications où l'on prouvait que la détention à Blaye cachait le désir, le projet d'une évasion prochaine, corroboraient dignement toutes ces accusations.

L'arrestation de la duchesse de Berry fut un

coup terrible pour tous les partisans du droit divin, et décida la dispersion volontaire des bandes de chouans, qui, prêtes à recommencer une nouvelle campagne, disparurent à peu d'exceptions près, quand leur chef eut été mis dans l'impuissance de diriger leurs actions.

Mais les promoteurs de la guerre civile ne désespérent pas encore de l'avenir. Ils pensaient, à l'aide de nouvelles machinations, pouvoir relever les affaires de leur parti, même en l'absence de la duchesse.

Pour le démontrer, je copierai les trois pièces suivantes, qu'on ne lira point sans intérêt. La première est une lettre de M. de Bourmont, adressée au comité légitimiste, le 8 novembre 1832, le lendemain de la grande catastrophe : son contenu me dispense de tout commentaire.

La deuxième est une note qu'on déclare avoir été écrite sous la dictée du même personnage, puisque le nom de *Bronner* le désignait habituellement. Elle n'a point de date, mais elle dit : *Que les bonapartistes ont perdu leur dernière espérance dans la personne du duc de Reichstadt;* donc elle est postérieure au mois de juillet 1832, époque de la mort prématurée du fils de Napoléon. Elle constate qu'à la date où elle fut rédigée, M. de Bourmont ne pouvait pas communiquer directement avec Madame; donc elle est également postérieure à

l'événement du 7 novembre. On peut dès lors en fixer la date au mois de décembre 1832 ou janvier 1833, lorsque M. de Bourmont était en Suisse ou à Genève. Je recommande à l'attention les moyens qu'il propose, et l'aveu de ses rapports avec le parti *los negros* (bonapartiste et républicain).

La troisième est l'œuvre d'un homme habile, de l'école de Machiavel; elle fut nécessairement composée après le mois de juin, puisqu'on y parle de *nos échecs de juin*, et avant le 7 novembre, puisque cette pièce fut trouvée dans les papiers de la duchesse; elle confirme ce que j'ai dit au sujet des prétentions de Charles X et de Louis XIX, et contient les conseils les plus perfides, les plus immoraux, sur la direction à donner aux intrigues du parti. Après l'avoir lue, on pensera sans doute comme moi, que les doctrines développées avec cynisme, dans cet écrit, sont devenues le catéchisme de beaucoup de publicistes.

Lettre de M. de Bourmont aux comités légitimistes le lendemain de l'arrestation de la duchesse de Berry.

« Un événement à jamais déplorable vient de » contrister tous les cœurs des amis de la légiti- » mité.

» L'immense responsabilité qu'on pourrait faire » peser sur moi me fait un devoir de déclarer que » j'ai fait tous mes efforts pour prévenir un aussi

» grand malheur, en suppliant depuis plusieurs
» mois Madame de se mettre tout-à-fait hors d'at-
» teinte de ses ennemis; mais son admirable cou-
» rage répugnait à l'idée d'une retraite : Madame
» voulait, jusqu'à la fin, partager les dangers des
» fidèles serviteurs de son fils compromis pour sa
» cause. Elle a été victime d'un noble dévouement;
» elle a été victime d'un traître qu'elle a comblé de
» ses bontés et de témoignages de confiance. Honte
» éternelle à l'infâme Deutz ! C'est toujours une
» sorte de consolation pour l'honneur national, de
» pouvoir dire que le traître ne fut ni un Vendéen,
» ni un Breton, ni un Français; mais un étranger,
» un juif!

» Dans une circonstance aussi cruelle, messieurs,
» notre premier devoir est de resserrer nos rangs
» et de bannir la division qui commençait à se glis-
» ser parmi nous. Que les fausses catégories de
» mouvement, de résistance, de défection, dispa-
» raissent devant la douleur universelle! que tous
» ceux qui pleurent le malheur de Madame, et qui
» comme nous veulent le retour de Henri V, se
» tendent la main ! Abjurons devant la prison de Ma-
» dame de trop fatales dissensions, si nous voulons
» un jour, dans le grand intérêt de la France, rendre
» à Madame sa liberté, et à son fils une couronne

» Privés de notre chef, nous sommes obligés de
» renoncer à une entreprise de vive force, du moins

» jusqu'à ce que, par suite d'événemens importans, le pays ait repris confiance dans ses forces » et senti la nécessité de briser le joug que nous » impose un odieux arbitraire. Renfermons-nous » dans le cercle d'une position légale, mais qu'elle » n'en soit pas moins vive pour cela ; luttons avec » énergie et sans cesse contre les violences dirigées » contre nous ; ne laissons passer aucun acte illé- » gal ou vexatoire sans le dénoncer aux tribunaux, » ou du moins sans le dénoncer à la publicité, qui, » elle aussi, en fera justice. Encourageons dans ce » but la publication des feuilles légitimistes ; don- » nons-leur toute l'extension possible, soutenons et » propageons les sociétés de défense mutuelle ; que » ces associations deviennent en même temps un » boulevard pour nos libertés, et un moyen d'atta- » que contre l'usurpation : ce sont les vœux de » Madame, ce sont les derniers ordres recueillis de » sa bouche, deux jours avant le fatal événement.

» Madame désire surtout que ceux qui sont dans » le besoin et souffrent pour sa cause soient secou- » rus ; ainsi vous seconderez les intentions de S.A.R. » en aidant, selon vos moyens, ceux qui seront vic- » times de leur zèle et de leur dévouement, et en en- » voyant des collectes pour soulager les misères qui » vous seront signalées. Madame m'avait encore » chargé d'engager ceux qui se trouvent le plus » compromis à se retirer momentanément, s'ils le

» jugent convenable, bien persuadée qu'elle les
» trouverait à leur poste le jour du combat. Je ne
» sais si l'événement que nous déplorons a pu sur
» ce point faire changer la résolution de S. A. R.
» C'est à vous, messieurs, si vous ne recevez pas
» de nouveaux avis, à peser les circonstances et à
» agir suivant les inspirations de votre conscience.
» Quant à moi, messieurs, chargé spécialement par
» Madame d'une mission au dehors fort importante,
» je m'éloigne pour la remplir; mais, je ne veux
» point vous le dissimuler, d'autres motifs néces-
» siteraient encore mon départ.

» Échappé comme par miracle aux piéges du traî-
» tre qui a livré Madame, et qui avait aussi dénoncé
» mon asile et les personnes qui m'entouraient de
» leurs soins, je suis obligé de fuir loin des lieux
» que j'habitais. Ma santé, altérée par une fièvre
» qui dure depuis deux mois, exige impérieusement
» des soins et des ménagemens que je ne puis pren-
» dre dans un pays où ma tête est mise à prix, comme
» celle de plusieurs d'entre vous.

» Vous comprendrez aussi facilement le besoin
» que j'éprouve de me rendre près de S. M. C. et
» de notre reine, pour rendre compte d'une entre-
» prise terminée par une si funeste catastrophe et
» pour défendre l'honneur et les sentimens des
» provinces de l'Ouest, calomniés par une malveil-
» lance intéressée. Je m'éloigne avec moins de re-

» gret, parce que j'ai la douloureuse conviction que
» ma présence ne peut plus en ce moment être utile
» à Madame ni à sa cause. Si plus tard des circon-
» stances favorables faisaient désirer mes services
» dans l'Ouest, n'en doutez pas, messieurs, vous
» me reverriez au milieu de vous. Ce n'est pas un
» vieux soldat, un vétéran de la légitimité, qui fail-
» lira à ses engagemens; je saurai suffire jusqu'au
» bout aux exigences de la mauvaise fortune; ces
» épreuves ne sont pas nouvelles pour moi. En tous
» lieux, en toutes circonstances, mon pays et mon
» roi peuvent compter sur mon dévouement; et,
» quoique vieux déjà, j'espère vivre assez long-
» temps pour les voir heureux l'un par l'autre.

» En effet, malgré les funestes événemens qui
» nous ont accablés depuis six mois, le gouverne-
» ment usurpateur est toujours aussi faible, aussi
» déconsidéré, ou plutôt l'animadversion publique
» fait chaque jour de nouveaux progrès. Ne nous
» décourageons pas, messieurs, et attendons l'ave-
» nir avec confiance. Ne sommes-nous pas les com-
» pagnons et les descendans de ces preux qui ne se
» laissaient point abattre par les revers, et savaient
» réparer un échec par une victoire? Comme eux,
» la fortune ne nous laissera pas, et nous serons fi-
» dèles à ce cri de la conscience et de la fidélité :
» *Vive le roi quand même !* »

Nantes, 8 novembre 1832.

Copie d'une lettre écrite à l'encre sympathique et trouvée à Paris chez une demoiselle Constantin, lors d'une perquisition faite par mes ordres, qui procura, en outre, la saisie de quatre caisses d'armes.

« Je t'envoie la copie littérale d'une note écrite » sous la dictée de Bronner [1].

» L'opinion de M. Bronner est en politique ce qu'elle » était au 9 avril [2]. Les moyens sont changés par » la défection des instrumens dont croyait pouvoir » disposer M. Laurent [3]. Cela devait être le rouage » principal; cela ne peut plus être, par l'effet des » événemens qui se sont succédé depuis le mois » d'avril, qu'un rouage auxiliaire. Il faut donc re- » garder comme une nécessité de réduire l'action » principale à l'action de la masse *dont peut* dispo- » ser M. Bronner. Pour cela, il faut mettre M. B.... » en mesure de n'être arrêté dans sa marche par » aucun obstacle quelconque. Il faut surtout, non » seulement avoir confiance entière en lui, mais le » prouver, et le mettre à même de le prouver aux » plus incrédules. Il faut donc qu'il puisse dire : » *Bien des fautes ont été commises, bien des exigences* » *d'anciens et fidèles amis ont été écoutées ; mais l'ex-* » *périence a désabusé, et aujourd'hui on a reconnu*

[1] M. de Bourmont.

[2] Époque où la duchesse de Berry méditait à Massa, avec M. de Bourmont, son expédition du midi et sa campagne en Vendée.

[3] La duchesse de Berry.

» *franchement que ce n'est pas seulement la liberté que*
» *veut la France ; elle veut aussi, peut-être même plus*
» *encore, la victoire de l'émancipation complète poli-*
» *tique du peuple, et une garantie complète contre le*
» *retour des prétentions féodales et de quelques senti-*
» *mens incorrigibles des princes de la maison de Bour-*
» *bon.*

» Il faut que M. B..... puisse convaincre le parti
» dont il dispose, que Madame confie Henri V à
» son patriotisme, et qu'elle est fermement résolue
» de concéder à la France nouvelle *toutes les liber-*
» *tés, toutes les garanties qu'elle espérait trouver dans*
» *la monarchie de juillet*, et qu'elle n'y a pas trouvées.
» B..... ne se dissimule pas la méfiance qu'il pro-
» voque en disant aussi franchement les nécessités
» d'actions auxquelles il sera peut-être réduit par
» l'effet de la déconsidération à laquelle les fautes
» du parti royal ont réduit sa valeur dans l'opinion
» publique. M. B..... répète que personnellement
» il voudrait voir Henri V assis sur le trône de
» Louis XIV, s'appuyant sur une constitution qui
» donnerait au pouvoir toute l'extension possible,
» et aux exigences libérales le moins de développe-
» ment possible. Les idées libérales sont sœurs des
» idées révolutionnaires ; elles ont une connexion
» bien dangereuse, et tôt ou tard le développement
» des idées libérales conduit à une catastrophe ré-
» volutionnaire, parce que leur séduction est telle

» pour les hautes intelligences sociales, qu'elle les » conduit insensiblement au-delà des bornes que » le pouvoir royal ne saurait franchir sans être en » péril. L'exemple de l'entraînement fatal de M. de » Chateaubriand et de ses amis, sous le règne de » Charles X, ne doit jamais être oublié par Ma- » dame ni par les hommes qui seront appelés par » sa confiance à l'honneur de travailler à recon- » struire l'édifice social.

» Malheureusement pour eux et pour la France, » l'opinion publique et l'opinion des partis sont en- » core dans l'enfance, et pour elles, la vérité ap- » paraîtrait comme une contre-révolution, contre » laquelle s'élanceraient au combat, non seulement » les républicains, mais les royalistes constitution- » nels eux-mêmes; mais toute la France, à l'ex- » ception de quelques paysans vendéens. Il faut » donc que la venue de Henri V ait pour cor- » tége l'*apparence* de la réalisation de toutes les es- » pérances françaises.

» Voici maintenant un modèle dicté par B..... » des pouvoirs qu'il désirerait obtenir pour se » faire obéir des royalistes : *J'ordonne à tous les fidèles* » *serviteurs de mon fils* de reconnaître M. B..... (on » mettra le nom en toutes lettres) comme le dépo- » sitaire de toute ma confiance, et d'obéir à toutes » les instructions ou ordres qu'il leur donnerait en » mon nom, dans l'intérêt de mon fils (il faudra

» que Madame signe : MARIE-CAROLINE, régente de
» France).

» Voici maintenant le pouvoir ostensible qu'il » désire pour les hommes *républicains* ou *bonapar-* » *tistes dont il croit pouvoir disposer.*

» Monsieur, j'en appelle à votre patriotisme pour » comprendre que notre malheureuse patrie n'a » d'espoir de salut que dans le retour de mon fils » sur le trône de France. Les bonapartistes sont les » hommes de la nouvelle gloire française ; ils ont » perdu leur dernière espérance dans la personne » du duc de Reichstadt.

» Le petit-fils de Henri IV et de Louis XIV sait » apprécier leurs valeureux services, et ils trouve- » ront sous son règne la protection bienveillante » et la reconnaissance que leur accordait leur an- » cien *général*. Le règne de mon fils sera aussi le » règne de la gloire ; dites-leur, dites à la France » que le règne de mon fils lui rendra toutes les » prospérités dont elle jouissait en 1829 avant le » ministère Polignac, et que je soumettrai à la ré- » vision d'une assemblée nationale la charte de 1814, » en ce qui lui manque pour garantir contre l'er- » reur d'un ministre les libertés qu'elle assurera » aux Français.

» M. B...., la confiance que je vous témoigne par » cette lettre prouvera le prix que j'attache à comp- » ter au nombre des soldats de mon fils les hommes

» que l'honneur militaire guida dans toutes leurs
» victoires.

» *Signé :* MARIE-CAROLINE, régente de France. »

» Avec cette lettre, B..... prétend se faire obéir » et entraîner le parti *los negros,* comme il les ap» pelle.

» Moyen d'action (ici une partie de l'encre sym» patique n'a pu reparaître)..... il faut au moins » six millions de francs en billets au porteur, paya» bles au trésor de la cour de Henri V un mois après » son entrée à Paris. Cette promesse devra encore » être signée : MARIE-CAROLINE, régente de France.

» M. B..... demande qu'on envoie pour lui, à » Berne, deux cent mille francs en billets de ban» que ; il compte sur le succès. Il demande une » caisse à Paris pour le jour de l'exécution. »

Copie d'une pièce trouvée après l'arrestation de la duchesse de Berry.

Notes sur un rapport à faire à Madame.

« 1° La destinée de la France est-elle fixée ? en » est-elle au même période que l'Angleterre en 1688? » Assurément non. Mais par quelle transition doit» elle revenir à la légitimité ? *par un désordre.* Le » désordre n'est ici que la route du bien.

» 2° Est-il permis de faire la guerre civile ? C'est

» selon. Mais, quelque avis que l'on adopte, la pru-
» dence veut aujourd'hui qu'on s'abstienne.

» *Nos échecs de juin* ne prouvent qu'une chose,
» c'est que le dévouement légitimiste paraît chan-
» ger de mode. Cependant, comme il n'y a rien de
» jugé et que l'on peut ne s'être trompé que d'é-
» poque, si l'on se décidait à tenter encore cette
» chance, l'habileté consisterait à protester contre
» l'intervention étrangère, en préparant la guerre
» civile, et à faire la guerre civile à l'aide de l'inter-
» vention étrangère.

3°... » Partons d'un principe; en France le pire
» des gouvernemens est celui qu'on a. C'est cette
» disposition qu'il faut exploiter; le moyen d'exploi-
» tation est la presse.

4°... » La presse a détrôné les Bourbons, c'est
» une sape excellente. Il y a deux raisons d'en user
» et d'en abuser : la première, c'est qu'elle peut
» contre l'usurpation ce qu'elle a pu contre la lé-
» gitimité; la seconde, c'est qu'il est utile de se mé-
» nager d'avance contre elle des argumens pour le
» jour de la victoire. Quand il sera bien démontré
» qu'elle est toute-puissante pour détruire et que
» son esprit est essentiellement anti-national, nous
» en aurons meilleur marché. Il faut l'user sur le
» citoyen; la briser en le frappant, c'est nous dé-
» faire de deux ennemis d'un seul coup. On a beau

» dire, le rapport de M. Chantelauze est profon-
» dément vrai.

5°... » Notre position est excellente : tout gou-
» vernement a des embarras qui naissent de sa nou-
» veauté même. Si nos écrivains ont quelque peu
» d'habileté, il ne tient qu'à eux de convertir des
» embarras inévitables en autant de fautes.

» C'est une rude tâche de fonder une institu-
» tion nouvelle en s'imposant la condition de la lé-
» galité. Pour rendre la condition impossible, il
» suffit d'irriter les esprits et d'attirer un grand
» nombre de soldats dans nos campagnes. Les actes
» arbitraires se multiplieront forcément, et notre
» presse aura l'immense avantage de présenter
» chaque illégalité comme un symptôme de réac-
» tion. La différence ne sera pas aperçue, soyez-en
» sûre.

6°... » Ce que je ne saurais trop recommander
» à nos écrivains, c'est de publier moins d'articles
» de leur fond, et d'en emprunter davantage aux
» feuilles violentes de l'opposition libérale : cette
» méthode a plusieurs avantages : 1° elle frappe
» l'usurpation par la main de ses anciens amis ;
» 2° en répétant ce qui n'a pas été poursuivi
» dans d'autres feuilles on profite de leur impunité,
» et l'autorité de l'article en augmente. Vivre
» d'emprunts faits à son ennemi, c'est de bonne
» guerre.

7°... » Si nous arrivons au point d'habituer les » esprits à l'idée que le coup d'état du 25 juillet » était le seul parti possible....... patience!

8°... » En France il y a une manière d'avoir » raison, pour laquelle il ne faut que de la persé- » vérance : c'est de faire entendre la même chose » tous les matins. La vérité bien définie n'est » qu'un mensonge répété. Avis à nos gazettes.

9°... » Voici une autre ressource que je leur in- » dique : la doctrine de la souveraineté du peuple » est en général mal entendue, et peut être facile- » ment poussée à des inconséquences insoutenables. » Les esprits fatigués par des abstractions trouve- » ront du repos dans la doctrine de la légitimité » qui leur offre quelque chose de plus simple, de » plus sensible, de plus concret. L'esprit humain » suit cette randonnée, et c'est à notre tour de » le voir venir à nous.

10°... » L'inefficacité démontrée de l'état de » siége, tel que la Cour de cassation nous l'a fait, » épuise leurs ressources légales et les accule prés » de l'arbitraire.

11°... » Leur imputer jusqu'aux accidens de la » nature : nous n'avons pas à compter sur le cho- » léra pour l'année prochaine; mais il n'est pas » non plus certain que la récolte soit bonne.

12°... » Affirmer sans se piquer de répondre; » ne parler qu'au vulgaire des lecteurs sans s'em-

» barrasser de ceux qui jugent ce qu'ils lisent : » ceux-ci ne sont pas remuables. Quand on leur » promet de diminuer l'impôt du sel, ils ob» jectent qu'en 1814 S. A. R. Mgr. le duc d'An» goulême promit de supprimer les droits réunis, » et qu'il n'en fit rien; leur esprit s'exerce à com» parer deux systèmes rivaux, et à se faire des » idées générales : il ne faut pas perdre son temps » à raisonner avec eux. Mais le commun des » lecteurs est oublieux; il vit au jour le jour; » pour lui il n'y a point d'histoire : ce sont là nos » hommes.

13°... » En politique, si chacun voyait où on le » mène, rien ne serait possible. Mais nous pouvons » heureusement nous entendre avec quelques ré» publicains, et nous aurons à notre service quelques » millions de *souverains* qui feront d'excellens sol» dats. Mais ici le succès dépend de la plus invio» lable discrétion.

14°... » Supplier Madame de se souvenir dans » quelles circonstances j'ai l'honneur de lui faire ce » rapport; car, enfin, à quoi m'exposé-je? Je me » hasarde à donner des conseils à la mère de » Henri V, quand il est incertain si Charles X ou » Louis XIX ne revendiquera pas ses droits. C'est » alors seulement qu'il y aurait une guerre civile » proprement dite; car aujourd'hui la lutte est de » nation à nation; nous sommes étrangers aux li-

» béraux, mais une lutte entre Charles X ou
» Louis XIX et Henri V rétablirait la guerre civile
» dans ses véritables termes, et je serais compro-
» mis. Quand donc nous entendrons-nous? »

On a long-temps nié l'alliance carlo-républicaine; les hommes les mieux instruits de cette monstrueuse association criaient hautement à la calomnie quand on la leur reprochait. Ils avaient leurs raisons pour s'opposer à la manifestation de la vérité. Eh bien! est-il possible de conserver le plus léger doute à cet égard après avoir pris connaissance des divers documens rapportés dans ce chapitre? N'est-il pas de la dernière évidence que le parti légitimiste avait, à Paris, des auxiliaires regardés comme très-puissans dans l'opinion contraire? Je suis loin de prétendre que le plus grand nombre des républicains savaient pourquoi, dans quel intérêt ils combattaient; mais je soutiens que parmi ceux qui se montraient sur le premier plan, prêchaient avec plus d'audace la révolte, et voulaient en apparence mettre en pratique la maxime de *l'égalité absolue*, la cause de Henri V comptait plus d'un agent affublé du masque républicain: *un désordre* semblait aux casuistes une *transition* nécessaire pour revenir à la *légitimité*. Le désordre était *la route du bien*.

Je bondissais d'indignation, moi qui savais à quoi m'en tenir sur les intentions de ces escobards,

lorsque, par leur langage et leurs actes, ils parvenaient à remuer la tourbe républicaine au nom de la liberté; combien de fois n'aurais-je pas voulu qu'il me fût permis d'ouvrir les yeux à la multitude, en disant où, comment, chez qui ces prétendus défenseurs des droits du peuple allaient puiser leurs inspirations! L'hypocrisie m'a toujours révolté. Je ne connais rien de plus méprisable, de plus abject, que le rôle imposteur de ces baladins politiques.

Je ne dois encore m'expliquer qu'avec une extrême réserve; il ne faut pas que l'on puisse faire une application personnelle de mes réflexions; je dirai seulement, pour rendre hommage à la mémoire d'un écrivain loyal, que M. Carrel, et en général les hommes du *National*, m'ont toujours semblé parfaitement purs d'un alliage étranger à leurs opinions écrites.

L'arrestation de la duchesse de Berry ayant été pour le gouvernement une victoire décisive, on ne voulut pas sévir contre les personnages secondaires; on laissa donc en repos ceux qui, après avoir joué un rôle actif pendant les troubles, rentraient paisiblement dans la vie privée : ce fut une amnistie tacite; on fit seulement exception à l'égard des procédures déjà commencées.

Madame de La Rochejacquelein s'était signalée par son dévouement, son énergie dans beaucoup de circonstances; on doit encore se rappeler qu'elle

commandait à l'affaire de la Gobletière, qu'elle y fut prise et qu'elle s'évada le même jour.

Cette dame vint secrètement à Paris après l'événement du 7 novembre, pendant que la justice la recherchait dans l'Ouest; elle était logée avec une femme de chambre rue du Mail, je crois, à l'hôtel où il existe des bains. Je connaissais trop bien les intentions du gouvernement pour la faire arrêter; je me bornai donc à en prévenir M. Thiers. La seule recommandation qu'il me fit était d'inviter madame de La Rochejacquelein à quitter Paris au cas où elle y prolongerait trop long-temps son séjour.

Au bout d'une huitaine, se croyant surveillée et recherchée, elle abandonna la rue du Mail, pour se cacher quelque temps encore, puis se rendre à l'étranger. On m'assura qu'elle emportait trois cent mille francs en billets de banque cousus dans la doublure de son manteau.

La semaine suivante, M. B..., actuellement député, ayant eu besoin de me parler, vient me voir à la préfecture : il commence par m'expliquer l'objet de sa visite. Je lui demande s'il n'a pas autre chose à me dire.—Non, M. le préfet.—Cependant, lui répliquai-je, il s'est passé chez vous, depuis peu de jours, un fait assez étrange pour qu'il soit naturel de vous en expliquer avec moi.—Vraiment, M. le préfet, j'ignore ce que vous voulez dire. —Je vois bien, monsieur B..., qu'il faut aider votre

mémoire : tel jour, à minuit, une dame n'est-elle pas entrée chez vous par une des croisées de votre salon donnant sur le jardin? cette dame ne portait-elle pas le costume d'un matelot? n'avait-elle pas un chapeau ciré, une pipe à la bouche? n'était-ce pas enfin madame de La Rochejacquelein, qui, sans vous connaître, allait vous demander l'hospitalité ; qui demeura chez vous jusqu'à telle époque, et qui maintenant voyage sur la route de Flandre?

Si jamais homme parut étonné, ébahi, ce fut M. B... « Vous êtes donc sorcier? s'écria-t-il; je croyais être seul instruit de toutes ces circonstances; je me taisais pour ne pas exposer madame de La Rochejacquelein à vos poursuites; mais puisque vous savez tout, je n'ai plus rien à nier. »

Lorsqu'on arrêta la duchesse de Berry, on avait déjà remarqué en elle un commencement d'embonpoint qui excédait les proportions ordinaires de sa taille. Son séjour à Blaye ne tarda pas à confirmer les premiers soupçons : Madame était enceinte.

Cette circonstance se révélait aux regards de toutes les personnes habitant la citadelle de Blaye : des indiscrétions sont commises, le public est mis dans la confidence ; les journaux parlent des bruits qui circulent et qu'ils ont le tort d'attribuer à la police. Aussitôt grande rumeur parmi les légitimistes : les uns vont demander raison aux indis-

crets journalistes de l'outrage fait à l'honneur de la princesse; on échange des injures, des démentis, des provocations; on dresse des listes de combattans, la collision menace d'être générale entre les républicains et les absolutistes; M. Carrel est blessé dans une rencontre avec M. Roux Laborie.

Le pouvoir ne saurait demeurer spectateur quand des citoyens sont prêts à s'égorger; j'intervins dans le débat, non pas pour attester ou démentir les bruits, puisque le gouvernement ne voulait pas prendre l'initiative de la révélation, mais pour m'opposer aux voies de fait. De nombreux mandats sont lancés contre les provocateurs, dont plusieurs vont attendre en prison les résultats de l'instruction judiciaire.

Ces mesures destinées à prévenir l'effusion du sang et peut-être des meurtres, donnèrent à l'instant une autre direction aux menaces, aux outrages : c'est à moi, c'est au pouvoir en général qu'on impute les torts; c'est contre lui que se tournent toutes les colères et les désirs de vengeance! Suite déplorable de l'exaltation... c'est le pacificateur qui devient victime de ses bonnes intentions!

Les légitimistes n'étaient pas tous disposés à se battre, mais tous s'empressaient d'offrir, dans la limite de leurs moyens, leur tribut de dévouement à l'auguste captive et de confiance en sa royale vertu.

M. Hennequin, notre célèbre avocat, cédant aux inspirations d'une belle âme, toujours prêt à venir en aide au malheur, prend, l'un des premiers, avec une chaleureuse indignation, la défense de Madame; il écrit à M. d'Argout, alors ministre de l'intérieur, la lettre suivante :

« Monsieur le ministre, vous n'avez pas cru de-
» voir m'excepter des mesures générales arrêtées
» en conseil, et qui ont placé S. A. R. Madame
» dans un isolement absolu.

» Je ne m'exposerai pas à de nouveaux refus;
» mais j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux une
» protestation que je fais insérer dans tous les
» journaux.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» Paris, 23 janvier 1833. »

Copie de la protestation de M. Hennequin.

« La nouvelle qui se répand en ce moment dans
» Paris porte la douleur et l'effroi dans tous les
» cœurs français! Madame est atteinte d'un mal
» grave, sans doute, puisque le ministère provoque
» et précipite le départ de deux médecins célèbres.

» Madame, contrainte d'échanger tout-à-coup
» les égards et les empressemens d'une hospitalité
» respectueuse contre les entraves et les outrages
» de la prison; Madame, qu'environne une atmo-

» sphère insalubre, éveille, excite toutes les sollici-
» tudes !

» Il est évident pour tous que les efforts de la science ne contrebalanceront pas l'action incessante et délétère de la captivité. A côté de cette nécessité politique, de cette divinité de la peur, encensée naguère dans le sein de la chambre élective, il est une autre nécessité que l'humanité proclame et que le droit des gens revendique; c'est celle de ne pas laisser périr une jeune femme, une jeune mère, une princesse, qui n'associa sa vie à celle d'un fils de France que sous la foi de nos institutions.

» Je suis peu de chose; mais je puise ma force dans la confiance dont Madame a daigné m'honorer. N'est-ce pas de moi que S. A. R. a dit, au moment de son départ pour Blaye : *Je compte sur lui au besoin !*

» Eh bien! dans ma pensée, le moment est arrivé, et dussé-je exciter les inimitiés les plus redoutables, dût cette démarche devenir plus tard un titre à la proscription, moi, Marie-Louis-Antoine Hennequin, maintenu par la volonté des ministres en dehors de toute relation avec l'auguste prisonnière, ne prenant conseil que de moi-même et des dangers qui menacent en ce moment sa vie, j'interpelle le pouvoir, je le somme, et s'il veut, en mon privé nom, je le sup-

» plie de faire cesser promptement une captivité
» qui fut toujours arbitraire, et qui commence à
» devenir homicide. Que le pouvoir y prenne
» garde; s'il hésite, il accepte une responsabilité
» terrible, et s'expose à devenir *l'horreur* de l'uni-
» vers et de la postérité.

» *Signé :* HENNEQUIN, avocat à la Cour Royale de Pa-
» ris et membre de la Légion d'Honneur.»

C'est un grand bonheur, sans doute, pour la justice du pays, que M. Hennequin, l'une des plus vives lumières du barreau, ait appliqué son beau talent à l'étude des lois; mais c'est un grand dommage, quant à ses affections politiques, que la spécialité de ses connaissances n'en ait pas fait un émule des Dubois, des Moreau, des Deneux; alors les intentions du pouvoir, ou plutôt les volontés de Madame, ne lui auraient certainement pas interdit l'accès de Blaye, le 23 janvier 1833.

Le *Revenant*, petit journal acheté, comme on l'a vu, par la duchesse de Berry, lui rendit le mauvais service de publier une série d'articles d'une extrême violence pour repousser le bruit de sa grossesse. Les rédacteurs, en preux chevaliers, furent les premiers à vouloir prouver, les armes à la main, la fausseté de cette nouvelle. Voici, comme modèle de leur polémique, un article inséré dans leur feuille :

« La fatale nouvelle se confirme, le journal du
» pouvoir annonce, sans commentaire ni réflexions,
» que deux célèbres médecins sont partis, dans la
» nuit du 21 au 22, pour la citadelle de Blaye.
» Les noms de ces deux médecins nous font trem-
» bler pour la gravité de la maladie. MM. Orfila et
» Auvity ont un talent spécial; leurs études, leurs
» travaux de chaque jour n'ont qu'un but : *la*
» *connaissance parfaite du poison et de ses effets, et la*
» *science du contre-poison.*

» Il ne faut pas ici ménager les termes, tout doit
» être dit par son nom. Un affreux soupçon s'est
» répandu dans la capitale depuis quarante-huit
» heures, soupçon horrible, soupçon qui grandit,
» qui se répand, qui parle à haute voix : des noms
» sont déjà prononcés.

» Nous ne sommes pas alarmistes, nous autres
» jeunes gens; aussi avons-nous attendu que des
» voix plus expérimentées que les nôtres se soient
» élevées. A présent notre rôle commence, et nous
» le suivrons jusqu'au bout. Madame est malade,
» en danger peut-être, c'est le moment de nous
» rallier. Nous l'avons dit au jour de l'arrestation
» de Marie-Caroline : malheur à qui osera toucher
» l'un des cheveux de la petite-fille de Henri IV !
» oh! oui, malheur! Cette menace d'aujourd'hui
» est de notre part un dernier avis..... Après la
» parole, l'action.

» Vienne une fatale nouvelle (ce qu'à Dieu ne » plaise, et pour la France et pour l'Europe!), vienne » une fatale nouvelle, et, sur notre foi, nous jurons » qu'on ne demandera pas où sont les royalistes : » une vie ne peut être payée que par une autre » vie. »

Chaque jour les champions de la légitimité s'exprimaient avec autant de véhémence. Ils soutenaient *mordicus* que Madame n'était pas enceinte. Les feuilles du parti dans toute la France faisaient chorus, c'était un tapage étourdissant, qui, en définitive, équivalait pour la duchesse au charivari le mieux conditionné.

Le 22 février, la princesse remet à M. le général Bugeaud une déclaration conçue en ces termes : « Pressée par les circonstances et par les mesures » ordonnées par le gouvernement, quoique j'eusse » les motifs les plus graves pour tenir mon mariage » secret, je crois devoir à moi-même, ainsi qu'à » mes enfans, de déclarer m'être mariée secrète» ment pendant mon séjour en Italie. »

Elle exprime le désir de voir donner à cette pièce toute la publicité possible, voulant éclairer ses amis sur sa véritable position, pour qu'ils cessent enfin des clameurs qui l'offensent; mais le brouhaha recommence de plus belle! Tous les échos absolutistes font retentir les récriminations des fidèles : « Le pouvoir est un infâme calomniateur;

» il assassine la petite-fille de Henri IV et veut la
» flétrir, la déshonorer par les plus lâches, les plus
» criminelles machinations! *La prétendue déclaration est une pièce fausse*, fabriquée par les sicaires
» de l'usurpation. »

En ce moment, on jugeait à Montbrison le procès du *Carlo-Alberto;* les compagnons d'exil et de voyage de la duchesse étaient, dans cette ville, entourés de nombreux adhérens. A la lecture du *Moniteur* contenant l'acte signé *Marie-Caroline*, ils ne peuvent retenir leur indignation; ils protestent en masse. M. de Kergorlay se montre le plus passionné dans ses accusations contre l'odieux gouvernement auquel tous les absolutistes dans leur zèle fougueux attribuent la pièce arguée de faux.

Mademoiselle de Kersabiec, qui se trouvait avec Madame au moment de son arrestation, et mesdemoiselles Deguigny, chez qui elle était cachée, écrivent que: « le document publié dans le *Moniteur* a
» produit sur leur âme une impression qu'elles
» craindraient d'affaiblir en la qualifiant. Elles dé-
» clarent que pendant qu'elles ont été auprès de
» Madame elles n'ont rien vu, rien appris, rien
» soupçonné même qui pût faire naître dans leur
» esprit l'ombre d'une pensée de cette nature.
» Madame ne leur a jamais paru préoccupée que
» d'une pensée, d'un sentiment: son amour pour
» la France et sa profonde affliction de ses maux.

» Elles en appellent à tout homme d'honneur.
» Pouvait-il y avoir place pour une faiblesse dans
» ce cœur que le patriotisme et la gloire nationale
» seuls faisaient battre? »

La *Gazette du Languedoc* fait en ces termes sa profession de foi :

« La conscience du peuple, qui sait l'admirable
» vie de Madame, dans la bonne comme dans la
» mauvaise fortune, a fait justice des bruits les plus
» infâmes; mais il est bon de redire haut et sou-
» vent aux conseillers de Louis-Philippe, de l'oncle
» de S. A., du cousin du prince de Condé, que
» nous ne croyons pas plus au déshonneur de l'au-
» guste captive que nous ne croirions à son sui-
» cide. »

M. le vicomte d'Arlincourt, comme un homme qui se réveille à la clôture d'un long débat, reprend au bout de deux mois la question à son point de départ. Il rajeunit la fable d'une *grave maladie*, et fait paraître à ce sujet, le 24 mars, une longue épître dans laquelle j'ai remarqué les passages suivans :

« Ministres de Louis-Philippe! quand ces terri-
» bles mots : *Madame est morte! traverseront le*
» *monde entier sur des ailes de feu*, que dira de vous
» l'Europe indignée? *Des vapeurs brûlantes d'hor-*
» *reur et de vengeance*, soulevées de tous côtés par
» l'effroyable nouvelle, ne vous dévoreraient-

» elles pas au milieu de votre meurtre triomphal?

» *Madame se meurt!* le premier son de cloche de » son agonie a commencé ses tintemens..... O » vous qui la tenez dans les fers, tuez-la donc sans » plus de retard, ou rendez-lui la liberté. La hache » d'Élisabeth, le poignard de Jean Sans-terre, les » poisons de Frédégonde, seraient à préférer aux » longues tortures du corps et de l'âme. *Le tigre* » *humain*, se jouant des dernières palpitations d'une » vie qu'il arrache, n'est plus dans les mœurs de » notre âge.

» La patrie exaspérée se soulève contre les re- » tours de la barbarie. Ses protestations retentis- » sent! la terre de la loyauté ne veut ni tyrans ni » victimes! »

Ouf!.... respirons un peu..... Le diapason de M. le vicomte d'Arlincourt est si élevé, qu'il est difficile de solfier sa gamme sans reprendre haleine..... N'essayons pas de le suivre dans cette atmosphère de *vapeurs brûlantes* qu'il traverse *sur des ailes de feu*; continuons d'avancer pesamment, terre à terre; c'est moins brillant, mais c'est plus solide.

Je ne veux pas cependant quitter M. d'Arlincourt sans admirer encore ces belles paroles qui furent pour Bossuet l'occasion d'un mouvement oratoire sublime et de son plus beau triomphe d'éloquence : *Madame se meurt, Madame est morte!* Je

les retrouve dans l'ode prosaïque de M. le vicomte d'Arlincourt avec de notables variantes. C'est une imitation, heureuse sans doute, mais M. d'Arlincourt doit savoir que les imitations sont rarement bonnes.

Rien ne pouvait vaincre l'incrédulité ni attiédir la foi des légitimistes dans l'infaillibilité de leur héroïne : tous, depuis les sommités du parti jusqu'aux plus humbles néophytes, arrivaient la dague ou la plume à la main pour châtier les prétendus calomniateurs ; ils ne se doutaient pas que ces preuves d'un zèle inopportun, ces protestations de dévouement et d'amour, étaient autant d'outrages pour Madame : elle le sentait vivement. Combien de fois n'a-t-elle pas gémi sur l'aveuglement, l'obstination de ses maladroits partisans ! Elle en accusait un bon nombre ; elle disait : « Ils font maintenant beaucoup de bruit mal à propos, et ne venaient pas m'aider quand je pouvais avoir besoin d'eux. »

La *Gazette de France,* après avoir montré quelque discernement, parut la dernière sur le terrain pour payer aussi son tribut à l'erreur. Elle imprima, le 18 avril, les lignes suivantes : « Madame est arrivée à un état de santé si alarmant, que le gouvernement a fait partir précipitamment, aujourd'hui, MM. Orfila, Auvity, Andral et Fouquier, pour Blaye.... Ainsi se trouvent réalisées

» toutes nos craintes, et l'on voit quel rôle ont joué
» depuis quelques jours les écrivains ministériels,
» qui niaient la gravité de la situation de Ma-
» dame. »

Tandis que du camp légitimiste s'élevaient tant de clameurs contre le pouvoir, contre la froide cruauté de ce *tigre humain*, on pensera peut-être qu'au moins le parti radical faisait trêve à ses invectives au sujet de la connivence du gouvernement avec la branche aînée? Cette accusation, mille fois répétée, recevait un démenti assez haut par le langage des absolutistes; néanmoins les suspicions paraissaient aussi vives qu'auparavant dans l'esprit des républicains : Le juste-milieu a pactisé, disaient-ils, avec les carlistes; les égards, la déférence, le respect pour la prisonnière de Blaye décèlent une arrière-pensée : on veut la faire évader, peut-être même aura-t-on l'audace de lui rendre ostensiblement la liberté pour la soustraire à la justice du pays..... On trahit visiblement, audacieusement la nation!.... Écoutons l'un des organes de ces patriotes philanthropes :

A l'occasion de l'acte du 22 février, il traite la duchesse de Berry avec un choix d'expressions qu'on oserait tout au plus employer s'il s'agissait d'une prostituée; puis il déclame contre le roi, contre la reine, contre toute la famille royale, de ce qu'ils permettent de flétrir ainsi la réputation d'une pa-

rente ! En parlant du roi, l'écrivain dont il s'agit se sert des locutions dont j'espère que l'on appréciera l'atticisme; voici ses paroles : « *Cet homme* a » voulu, a souffert que publiquement on déshonorât sa nièce..... — Marie-Amélie! c'est votre » nièce qu'on attache ainsi au pilori du Moniteur » officiel! Reine des Belges, c'est votre cousine » germaine qui est exposée à tous les outrages! »

Deux jours plus tard, le même journal publie un article sur l'intention qu'il suppose, de relaxer la duchesse : « Qui donc, se demande-t-il, a promis » cette mise en liberté? serait-ce Louis-Philippe? » et de quel droit? Est-ce que par hasard il correspondrait avec la famille proscrite? Les leçons » données par l'histoire seraient-elles donc perdues? Nous ne pouvons croire *qu'il* se soit livré » à un acte aussi patent de trahison envers le peuple » français; nous lui croyons trop de bon sens et de » savoir-faire pour cela, etc.

» Quoi qu'il en soit, les choses ne pourraient se » passer comme on le prétend. On peut bien sans » danger révéler le déshonneur d'une femme; mais » une prisonnière d'État, une princesse accusée de » complot, on ne peut la mettre en liberté que par » un jugement. Nous sommes les premiers à compatir aux infortunes de la duchesse de Berry » comme femme, mais comme chef de parti, comme » rebelle au pays, elle a un compte judiciaire à

» rendre au pays, et il n'est pas de force humaine » qui puisse l'en dispenser. En cas d'évasion, la na- » tion aurait le droit de s'en prendre au geôlier. »

A quelque temps de là, nouvelle et longue dissertation sur le même sujet, puis des doléances, doléances au surplus fort naturelles relativement aux souffrances des républicains enfermés dans les prisons... « Telle est, dit l'écrivain, telle est la race » cadette, la race d'Orléans, telle est sa magnani- » mité, sa force!

» La liberté à la comtesse Luchesi Palli..... la » mort, la mort lente, le fort Saint-Michel, aux » prisonniers politiques, mille fois moins coupables » qu'elle..... Il y a dans tout ceci une haine de » vautour.... Mais qui sait si cette haine même » des d'Orléans n'est pas en quelque sorte provi- » dentielle, et s'il n'y a pas dans tous ses actes une » préparation aux *terribles justices qui la menacent* » dans l'avenir? »

Ces lignes me font reconnaître une lacune dans ma narration; on y parle de la comtesse Luchesi Palli; c'est le cas de rappeler qu'au moment d'accoucher la duchesse déclara le nom de son mari.

Cet aveu, et la nouvelle de l'accouchement publiée le 12 mai 1833, furent accueillis avec une désolante incrédulité par les amis de la princesse; ils crièrent encore à la calomnie; ils protestèrent contre la délivrance, comme ils avaient protesté

contre la grossesse et contre le mariage clandestin. M. Battur, avocat, M. le comte de Kergorlay père, M. de Kergorlay fils, M. le vicomte Félix de Conny, M. de Verneuil, M. le baron de Maistre, M. le comte de Florac, M. le baron de Sudre, M. le baron Mengin de Fondragon, M. de Rivière, M. le marquis de Bournazel, se hâtent, dans un acte longuement motivé, de porter plainte contre les ministres et les agens de l'autorité coupables d'avoir supposé cet accouchement. Ils déclarent se constituer parties civiles; plus de cinquante adhésions leur sont données par d'autres notabilités absolutistes.

J'ignore jusques à quand la foi inébranlable de ces messieurs aurait résisté à l'évidence, si la détention de la comtesse Luchesi Palli se fût prolongée. Heureusement, le pouvoir agit comme il devait le faire : lorsque les rudes épreuves que la duchesse venait de subir, et le rétablissement du calme dans l'Ouest offrirent des gages suffisans de tranquillité pour l'avenir, le gouvernement ouvrit les portes de Blaye, la duchesse s'embarqua sur le bâtiment de l'État nommé l'*Agathe*, qui la transporta à Palerme, accompagnée de son enfant, de M. de Mesnard, de M. le docteur Deneux, de M. le prince et de madame la princesse de Beauffremont. M. le général Bugeaud, qui s'était acquitté d'une manière si convenable, avec tant de désintéresse-

ment, de la mission confiée à son patriotisme, la suivit également jusqu'en Sicile.

Tel fut le dénouement de ce long et pénible drame.

Qu'il me soit maintenant permis de rechercher et d'indiquer sommairement pourquoi cette Vendée de 1832 n'offrit qu'une pâle imitation de la première guerre qui désola ces contrées.

En 1793 et 1794, le trône antique de saint Louis écroulé sous la hache du bourreau ; une république sanguinaire poursuivant de sa haine toutes les illustrations nationales ; la proscription de toutes les familles nobles ; la spoliation de leurs propriétés ; la profanation des choses saintes ; la renonciation aux principes religieux professés depuis quinze siècles par la nation ; le massacre des prêtres, dont l'influence était toute-puissante dans l'ancienne province de Bretagne ; les exactions, les crimes de toute nature commis par les séides du pouvoir ; telles sont, je crois, les causes principales qui éveillèrent et nourrirent le fanatisme d'une population attachée à son culte, fidèle à sa bannière.

Ajoutons que pendant la première période, les idées libérales n'avaient pas pénétré dans ces provinces ; que la population homogène était sans mélange avec celle des autres parties de la France. Ajoutons les encouragemens, les excitations de l'étranger, les secours donnés par les Anglais, maîtres

de la mer, et n'oublions pas qu'alors la république se voyait attaquée par l'Europe entière.

En 1832 toutes ces causes avaient disparu. Les ministres de la religion honorés et rétribués par l'État; le respect pour toutes les propriétés; la modération, la probité des agens du pouvoir ; la présence dans la Vendée d'un grand nombre d'hommes amis de nos institutions, acquéreurs de biens nationaux; une paix générale avec nos voisins; la conservation des pensions octroyées par la restauration à d'anciens chefs vendéens, avaient dû, ce me semble, lutter puissamment contre les efforts tendant à rallumer le feu de la guerre civile..... Seulement le dogme de la légitimité, relativement à la dévolution du trône, avait reçu une grave atteinte en juillet; mais au moins le trône se trouvait occupé par des princes de la même famille : ils inspiraient nécessairement beaucoup moins d'antipathie aux Bretons que les farouches tyrans de 1793.

CHAPITRE ONZIÈME.

XI

Affaire du pont d'Arcole, 28 juillet 1832. — Récits mensongers faits par les journaux. — Articles du *Messager* sur trois cadavres repêchés dans les filets de Saint-Cloud.

J'ai cru devoir réunir dans le précédent chapitre tout ce que j'avais à dire sur le parti légitimiste; désormais, à l'exception des matières administratives dignes d'un examen particulier, je n'aurai plus guère à retracer que les actes politiques attribués aux républicains.

Pour observer les règles de la chronologie, il me faut revenir au mois de juillet 1832, époque où s'est passé un incident d'une importance très-secondaire. Il n'aurait pas arrêté mon attention, si l'incroyable exagération des récits qu'en ont faits les adversaires du pouvoir n'avait donné à une rixe les apparences d'un événement grave, au sujet duquel, malgré les éclaircissemens publiés, il reste

encore des doutes, de fâcheuses préventions dans l'esprit de beaucoup d'honnêtes citoyens.

Cet incident se présente d'ailleurs avec un caractère d'isolement qui me permet de l'expliquer sans le rattacher à l'ensemble des autres faits.

L'on célébrait le deuxième anniversaire des trois jours, lorsque le 28 juillet, vers onze heures du soir, un agent vint m'informer qu'un attroupement d'environ trois cents individus parcourait la rue Saint-Denis, se dirigeant vers le marché des Innocens; on entendait des chants républicains et des cris de « A bas Louis-Philippe! à bas le juste-mi» lieu! vive la république! »

Pendant que je donne des ordres pour faire disperser ces tapageurs, un autre agent arrive, confirme les dires du premier, et ajoute que le rassemblement, après une courte station sur les tombes des victimes de juillet inhumées au marché des Innocens, s'était rendu aux tombeaux du Louvre, qu'une patrouille s'était vue menacée et insultée, et que les agitateurs avaient joint à leurs clameurs séditieuses les cris de : « Au pont d'Arcole! au » Panthéon! »

Une vingtaine de sergens de ville, réunis à la hâte, commandés par un officier de paix, quittent la Préfecture pour aller à la rencontre des agitateurs; entendant du bruit du côté du pont d'Arcole, ils y courent et voient le pont couvert d'hom-

mes qui continuaient à chanter, à crier : Vive la république!

A l'instant même où les sergens de ville se montrent à la tête du pont du côté de la Cité, un fort piquet de garde municipale entre par le bout opposé; alors plusieurs individus armés de bâtons s'élancent sur les sergens de ville, en maltraitent quelques-uns; les agens pour se défendre tirent l'épée, et dans le conflit cinq des agresseurs reçoivent de légères blessures : un seul a besoin pour se guérir des secours d'un médecin. Du reste tous ces hommes s'enfuient, se dispersent dans les rues étroites de la Cité sans être poursuivis.

Voilà le fait dans toute sa simplicité. La petite expédition ordonnée par moi avait obtenu le succès désiré, c'est-à-dire la dispersion de l'attroupement; il était seulement à regretter que la nécessité de repousser une coupable attaque eût mis les agens de la force publique dans le cas de faire usage de leurs armes.

Voyons maintenant comment les journalistes radicaux ont rendu compte de cet événement. Je ne saurais les copier tous, mais on jugera leurs criailleries par les extraits suivans *d'une partie des articles publiés par un seul journal*.

On lisait dans *la Tribune* du 31 juillet :

« Une scène sanglante a eu lieu dans la nuit du
» 28 au 29 au pont d'Arcole : environ deux cents

» jeunes gens étaient allés faire une pieuse visite
» aux tombeaux de la fontaine des Innocens et du
» Louvre, et s'étaient rendus au pont d'Arcole. Ils
» venaient de chanter à genoux et découverts quel-
» ques couplets de *la Parisienne* ; ils commençaient
» *la Marseillaise*, quand ils furent assaillis par une
» patrouille de municipaux et une bande d'agens
» de police ; il était minuit, les coups furent portés
» dans l'ombre et sans bruit. Un nommé Perrot,
» bijoutier, qui se rendait tranquillement chez lui,
» rue des Ursins, n° 5, a reçu quatre coups d'épée
» à la tête, et un autre, qu'il a paré avec la main,
» lui a coupé un doigt. *Tombé sans connaissance, il*
» *a été laissé pour mort*, gisant dans son sang. Quand
» il est revenu à la vie, il a aperçu une *dizaine de*
» *jeunes gens qui se traînaient comme lui tout ensan-*
» *glantés*. Il raconte avoir vu, au commencement de
» cet *horrible carnage*, plusieurs jeunes gens *jetés à*
» *la Seine, les uns morts, les autres encore vivans*. Il
» a été transporté à l'Hôtel-Dieu, salle Saint-Mar-
» tin, n° 15. Un autre jeune homme a eu l'oreille
» coupée. Aujourd'hui encore *le pont et le quai*
» *étaient rougis de longues traces de sang*. »

Le 1er août, *la Tribune* renchérit encore sur la narration qu'on vient de lire. Voici comme elle s'exprime, malgré les démentis donnés par le journal ministériel :

« Ce que nous avons dit hier était au-dessous de

» la vérité. Pendant que les jeunes gens étaient sur » le pont et chantaient *la Parisienne* et *la Marseillaise*, une patrouille de gardes municipaux les » chassa devant elle en les chargeant. C'est alors » que *cent cinquante agens* de police, *embusqués* à » l'autre extrémité du pont, se précipitèrent sur » les fuyards, l'épée à la main. Ces malheureux » jeunes gens n'étaient guère qu'au nombre de » *trente. Ils furent tous laissés pour morts ou jetés* » *par-dessus le pont.*

» On nous a assuré que cette *horrible* expédition » n'avait guère duré que cinq minutes, et qu'après » avoir *terminé sur le pont, les bourreaux étaient* » *descendus sur le bord de la rivière achever ceux* » *qui s'y étaient réfugiés ou qui y avaient été précipités.* Nous devons déclarer aussi qu'un de ces » jeunes gens a été sauvé par un agent de police, » qui, le désespoir dans le cœur, avait brisé son » épée en jurant qu'il ne pouvait plus continuer à » faire partie de la police. Nous tenons ces faits de » personnes qui ont tout vu de leurs croisées, et » nous les signalons à la vindicte publique. *Quant* » *aux traces de sang qui se trouvaient sur le quai et* » *sur le pont, tous les habitans du quartier peuvent* » *en porter témoignage.* »

Le 2 août, craignant sans doute de laisser refroidir l'indignation de ses lecteurs, elle ajoute :

« De nouveaux détails nous arrivent sur l'*horri-*

» *ble nuit* du 28 au 29 juillet. Le jeune homme » dont nous avons parlé ce matin comme ayant été » sauvé par un sergent de ville s'appelle Huson ; il » demeure chez M. Geslain, passage Basfour, rue » Saint-Denis.

» Ce jeune homme avait reçu un coup d'épée qui » lui avait fait une blessure grave à la tête ; il per- » dit connaissance d'abord, et en se relevant il vit » à côté de lui plusieurs de ses camarades *étendus* » *morts* ou blessés. Il réussit pourtant à se relever, » et il se traînait avec peine, lorsque le sergent de » ville courut à lui avec émotion, *jeta son épée dans* » *la Seine* en s'écriant : « *Je ne veux plus assassiner* » *mes semblables.* » Il offrit au blessé de le conduire » à l'Hôtel-Dieu ; mais celui-ci ayant refusé, il lui » indiqua un pharmacien et lui dit : « Sauvez- » vous, car si les autres vous voyaient, *ils vous* » *achèveraient.* »

» Les détails que nous avons donnés sont précis ; » M. le préfet de police fermera-t-il les yeux sur » de tels attentats ? »

Je ne fermais pas les yeux, mais j'avais beau les ouvrir, je ne voyais rien de ce que *tous les habitans du quartier avaient vu ;* et je voyais clairement les mensonges répétés par ce journal avec une assurance capable d'en imposer au public. Ne croirait-on pas, en lisant ces récits lamentables, que l'auteur avait l'intention de parodier les histoires d'ogres, de

Barbe bleue, pour faire peur aux enfans? Mais les contes de Perrault sont quelquefois amusans : ceux de *la Tribune* ne le sont jamais.

Dans une lettre adressée par moi le 2 août au gérant de ce journal, je donne les démentis les plus catégoriques à tout ce qu'il a publié sur la scène du pont d'Arcole. « Les faits rapportés par vous, lui » dis-je, sont imaginaires : il est faux qu'aucun in- » dividu ait été tué ou même grièvement blessé ; il » est faux qu'aucun ait été jeté dans la Seine ou » s'y soit jeté; il est faux qu'un agent ait eu besoin » de secourir un blessé; il est faux qu'il ait lancé » son épée dans la rivière. Mes démentis sont for- » mels, explicites sur tous les points. »

Mais qu'importent les éclaircissemens avec les hommes de *la Tribune*? C'est du temps perdu. Ils répondent que deux républicains, dont les noms obscurs m'ont échappé, faisaient partie de l'attroupement ; qu'ils déclarent avoir été assaillis par soixante gardes municipaux et soixante sergens de ville. Le rédacteur en conclut que ces dires repoussent victorieusement mes démentis !.... Admirable logique!

Notre écrivain démagogue connaissait peut-être les profonds conseils qu'un Machiavel anonyme donnait aux gazettes absolutistes (voir la pièce saisie après la capture de la duchesse de Berry) : « *Af- » firmer sans se piquer de répondre, ne parler qu'au » vulgaire des lecteurs sans s'embarrasser de ceux qui*

*» jugent ce qu'ils lisent. En France, il y a une ma-
» nière d'avoir raison pour laquelle il ne faut que
» de la persévérance : c'est de faire entendre la même
» chose tous les matins. La vérité bien définie n'est
» qu'un mensonge répété.* »

Ces préceptes, ces aphorismes étaient les guides que suivaient avec docilité les journalistes de *la Tribune*. Aussi, gardez-vous de croire qu'ils abandonneront ce texte favorable à l'expansion de leur haine; chaque jour voit reproduire sous leur plume quelque calomnie, quelque outrage au sujet de l'horrible nuit du 28 au 29 juillet; il n'y a de variante que dans les mots; ils ont épuisé tous les termes énergiques du dictionnaire. Le 5 août, ils parlent des *massacres du pont d'Arcole;* le 6, *des victimes qui demandent justice;* le 9 août, on revient sur *les ruisseaux de sang;* on soutient que *six cadavres* ont été jetés à la Seine; le 19, on répète tous les précédens mensonges et l'on dit : « *Un si-
» lence effrayant* règne sur l'affaire du pont d'Arcole
» depuis que la justice est chargée de faire une en-
» quête. Il semble que nous vivions à Constantino-
» ple ou au temps du Bas-Empire. »

Le 25 août, c'est encore l'*horrible nuit du pont d'Arcole* qui vient secouer son linceul ensanglanté. Le 1er septembre on s'écrie : « Voilà un mois qu'un
» *horrible assassinat* a été commis au pont d'Arcole. »
Le 5 septembre, et déjà plusieurs fois à des dates

antérieures, on gourmande vivement le procureur du roi de ce qu'il ne fait pas punir les *assassins;* le 6, on évoque toujours l'*affreuse nuit* du 28 juillet. *Le National* publie de son côté un article plus virulent sans doute que ceux de *la Tribune*, puisque cette publication motive une saisie. *La Tribune* déblatère à ce sujet; puis elle réfléchit que ce sera du moins le moyen d'éclairer le pays sur les *forfaits que l'on voudrait envelopper de ténèbres*; le 11 septembre, nouvel article fort étendu sur les *souvenirs odieux de l'affreuse nuit* du pont d'Arcole; le 24 octobre, le journaliste insinue que les faits sont *tellement graves*, qu'on recule devant le danger d'un débat judiciaire; le 2 novembre, il murmure encore quelques phrases sur les *assassinats* du pont d'Arcole; le 12 janvier 1833, le 6 octobre 1834, *les assassinats*, *les noyades sanglantes* du pont d'Arcole, reparaissent encore dans les colonnes de *la Tribune*. Alors cependant il n'était pas possible de répéter les mêmes allégations sans une insigne mauvaise foi, puisque tout le monde connaissait le résultat de l'enquête judiciaire dirigée par le procureur du roi. On savait qu'après avoir entendu tous les témoins, toutes les personnes désignées par les feuilles publiques, et toutes celles qui ont voulu donner des renseignemens, la justice avait reconnu la fausseté de toutes les accusations, et déclaré que les agens ne méritaient aucun blâme. On savait qu'à

la suite de cette première enquête, pourtant fort concluante, le procureur-général en avait ordonné une seconde, faite par des magistrats de la cour royale, en raison des clameurs incessantes dont l'*horrible nuit du pont d'Arcole* était le prétexte; que cette seconde instruction judiciaire avait encore mieux établi la preuve des impostures; avait constaté que seulement cinq individus étaient blessés, et blessés si légèrement, que peu de jours après la scène du pont d'Arcole, la justice ne les trouva point à leur domicile : ils se promenaient dans Paris. Le seul qui fût réellement dans un état un peu souffrant était le sieur Perrot. On savait que cet individu, excité par un intrigant, avait adressé une pétition à la chambre des députés pour dénoncer les prétendus attentats dont il était victime; que dans le cours des débats, les faits s'étaient si clairement expliqués, que M. Persil, alors procureur général, dit en résumant la question : « La chambre, au lieu » d'accueillir cette pétition, devrait voter des re- » merciemens au préfet de police. » La chambre passa presque unanimement à l'ordre du jour.

L'on savait tout cela, et pourtant l'on osait encore, avec une impudeur scandaleuse, reproduire les mêmes calomnies.

J'ignore si de notre temps les feuilles excentriques ne parlent plus des *massacres du pont d'Arcole,* comme elles ont bien voulu, tout récemment en-

core, parler des tripotages de l'affaire des fusils; mais, à coup sûr, si *la Tribune* n'était pas défunte, les *crimes*, les *horreurs*, les *forfaits* de la nuit du 28 juillet 1832 vivraient toujours dans ses colonnes, comme ils vivent peut-être dans le souvenir de quelques lecteurs de journaux républicains. Comment les honnêtes abonnés, après avoir lu mille fois les mêmes affirmations, pourraient-ils mettre en doute un fait présenté sans cesse comme réel, et pris constamment pour terme de comparaison quand il s'agit de raconter quelque scène sanglante! Hélas! *il est trop vrai que chez nous la vérité bien définie n'est qu'un mensonge souvent répété!!!*

J'allais omettre un curieux épisode de cette affaire.

Le Messager, dont la malveillance pour moi a toujours été si vivace, raconta le 8 août 1832 ce qui suit :

« Un habitant de Boulogne nous assure que ce » matin, on a *retiré des filets du pont trois cadavres*, » dont deux fortement mutilés. Cette découverte a » produit beaucoup de sensation. Généralement on » pensait que ces cadavres provenaient de la *cata-* » *strophe du pont d'Arcole*. »

Cette nouvelle, habilement exploitée par toutes les feuilles hostiles, ne tarde pas à être démentie par le maire de Boulogne. Il était d'ailleurs facile de voir qu'on l'avait inventée à plaisir; car si les

traditions populaires perpétuent l'opinion qu'il existe des filets au pont de Saint-Cloud, les habitans de Boulogne savent très-bien qu'il n'y en a pas... Dès lors, *le Messager* ne disait pas vrai lorsqu'il attribuait à une personne de cette commune le récit publié.

Mais un journal peu scrupuleux n'avoue jamais ses torts. Voici comment *le Messager* du 27 août, malgré les démentis formels donnés à sa fable, cherchait à la justifier :

Le récit contenu dans son numéro du 8 reposait, disait-il, sur une base sérieuse. « Un homme » qui s'était tué au bois de Boulogne, un autre noyé » dans le canal Saint-Martin, un troisième trouvé » mort dans les fossés de la Bastille, les 28 et 29 » juillet, lui paraissaient des indices suffisans pour » expliquer la nouvelle offerte à ses lecteurs ! » Puis les rédacteurs ajoutent hardiment ces mots : « Comme on le voit, notre plainte n'était pas sans » fondement. » Ils terminaient en faisant observer que le peuple est crédule, et que si l'on avait vu trois cadavres à la Morgue le 29 juillet, rien n'aurait pu le dissuader qu'on avait assassiné au pont d'Arcole.

Oui, le peuple est crédule, parce que le peuple ne peut pas vérifier tous les faits ; mais alors, bien coupables sont ceux qui, par des inventions malveillantes, cherchent à surprendre sa confiance, à

exploiter sa crédulité dans le seul intérêt de leurs passions.

D'ailleurs, je ne vois pas comment un *homme noyé dans le canal Saint-Martin*, un autre à la *Bastille*, un autre *suicidé au bois de Boulogne*, les 28 et 29 juillet, pourraient justifier le récit de la prétendue découverte de *trois cadavres dans les* prétendus *filets de Saint-Cloud*, sur la prétendue *déclaration d'un habitant de Boulogne*, le 8 août. Quand on accepte ou que l'on prend la tâche d'éclairer le public, de redresser les torts du pouvoir, l'on devrait au moins se montrer quelque peu soucieux de la vérité, et ne pas commettre de si lourdes méprises.

Au surplus, les faits à l'aide desquels le *Messager* espérait justifier son article du 8 étaient encore étrangement défigurés; j'ai dû, pour clore le débat, lui écrire, le 29 août, que sa nouvelle version fourmillait d'inexactitudes : « Vous alléguez que trois » cadavres *apportés la nuit à la Morgue n'ont pas été* » *exposés;* vous prenez la peine d'ajouter que » l'administration a été guidée dans cette circon- » stance par un esprit de prudence extrêmement » louable, qu'elle a voulu éviter de réveiller les » émotions populaires.

» A cet échafaudage de suppositions, je répon- » drai par des faits :

» Il est faux que les deux cadavres repêchés dans » le canal Saint-Martin, et le cadavre de l'homme

» suicidé au bois de Boulogne, aient été apportés
» pendant la nuit.

» Il est faux qu'ils n'aient pas été exposés.

» *Ils ont été apportés en plein jour, et exposés,* les » deux premiers pendant *quarante-huit heures, le* » *troisième pendant trois jours entiers. Les deux pre-* » *miers ont été reconnus,* et le troisième, resté in- » connu, n'a été enlevé et inhumé que sur l'ordre » de M. le procureur du roi. »

CHAPITRE DOUZIÈME.

XII

Faits dont j'aurai à parler plus tard. — Articles sur la guerre. — Citadelle d'Anvers. — Remarques sur les gens qui crient à la trahison. — Condamnations de journalistes et d'écrivains sous la restauration.

La période écoulée depuis la révolte de juin jusqu'à la fin de l'année 1832 est une des plus laborieuses que j'aie traversées. La commotion produite dans tout le corps social par la sanglante collision entre l'anarchie et les défenseurs de l'ordre public, avait laissé des traces profondes ; une perpétuelle agitation, alimentée par la mauvaise presse, par les débats judiciaires des neuf cents accusés de juin, débats dont les incidens tenaient les esprits dans une permanente exaspération, nous menaçaient chaque jour d'un nouveau soulèvement.

La guerre de la Vendée, les machinations du parti légitimiste, la recrudescence du choléra, augmentaient les embarras de ma position.

Toutes ces choses, au surplus, sont expliquées dans mes précédens chapitres; mais il en est beaucoup d'autres dont je n'ai point encore parlé, attendu qu'elles se rattachent à des faits encore plus graves, accomplis dans les années 1833 et 1834. Je les réserve pour les joindre, les grouper, afin de présenter tout à la fois le commencement, les phases intermédiaires et la fin d'une intrigue, d'une combinaison ou d'un événement.

Au nombre des incidens mis provisoirement à l'écart pour les classer en temps opportun, se trouvent :

1° Les mesures prises contre la société des Droits de l'homme, qui, pendant cette période, se formait en un grand nombre de sections, dans lesquelles tous les républicains se faisaient admettre.

2° Mes efforts persévérans pour arrêter le scandale des publications séditieuses par les crieurs publics.

3° Les accidens ou désordres relatifs à l'exercice du culte de l'abbé Chatel.

4° L'expulsion de France de plusieurs étrangers, dont la présence et les intrigues troublaient la paix publique.

5° La coalition de vingt mille ouvriers tailleurs, charpentiers, scieurs-de-long, imprimeurs en papier, etc.

6° Plaintes souvent répétées de MM. Raspail,

Laponneraye et autres, relativement au régime des prisons, aux actes dont ils se disaient victimes et qu'ils m'attribuaient, quoique j'y fusse étranger.

Il est quelques autres faits que je crois devoir mentionner, et sur lesquels je n'aurai plus à revenir.

Commençons par le ministère du 11 octobre 1832, composé de MM. Soult, d'Argout, Thiers, de Rigny, Humann, Barthe, de Broglie et Guizot : on n'a peut-être pas oublié les clameurs universelles par lesquelles l'avénement de ce ministère fut accueilli. L'envie, la haine, se donnèrent libre carrière. M. Thiers principalement, lui qui faisait son début comme ministre, se vit accabler par la violence des journaux; on n'épargnait pas plus l'homme privé que l'homme public, Une seule pensée, disait-on, pouvait avoir inspiré de pareils choix : l'espoir d'être agréable à la sainte-alliance, de conjurer l'orage prêt à fondre de toutes parts sur le juste-milieu. C'est un acte de lâcheté, ajoutait-on; mais il sera en pure perte : l'Europe est prête à exploiter la couardise, la trahison de notre gouvernement, pour subjuguer la France. « Heureusement, disaient » les républicains, nous sommes là; nous refoule- » rons les tyrans, nous les écraserons; le bras de » la liberté sauvera une seconde fois la patrie!..... » « Heureusement, disaient les légitimistes, c'est dans » l'intérêt des principes, c'est par amour pour de

» royales infortunes que les alliés vont se mouvoir;
» c'est pour nous rendre à la gloire, au bonheur
» qui nous attendent sous la bannière sans tache.
» Les augustes exilés nous tendent les bras, ils in-
» tercéderont pour nous, et nos vainqueurs, satis-
» faits d'avoir accompli un grand acte de justice,
» feront éclater leur magnanimité.

Nous avons tout à espérer si nous écoutons la voix de nos *maîtres légitimes*, et tout à craindre si nous méconnaissons les avertissemens charitables de nos gazetiers.

Il est assez curieux de lire maintenant les nouvelles certaines, les prédictions infaillibles des grands oracles de cette époque. Ouvrons le *Messager*, nous y trouverons le dénombrement des formidables armées que la Russie, l'Autriche, la Prusse, la Hollande, mettent en mouvement, *et qui sont destinées à agir contre la France*. Ouvrons les colonnes de quelques autres journaux, nous y verrons que la Russie, la Prusse et toute l'Allemagne, font marcher leurs armées sur le Rhin. On déplore l'aveuglement du juste-milieu, on crie à la trahison!..... Patriotes, hâtons-nous de purger la patrie de cet infâme gouvernement, *plus coupable que celui de Charles X;* de ces ministres qui, *sous le rapport des principes, se sont montrés plus gratuitement cruels que les niveleurs de* 93 !

Quelques jours plus tard, nous apprendrons que

le roi se propose de faire un voyage en Belgique, et nous lirons cette nouvelle accompagnée de la réflexion suivante : « Dans les circonstances où nous » nous trouvons, une absence du chef de l'État » hors du territoire sera considérée par tout le » monde comme une chose fort grave. Les con- » seillers du monarque penseront sans doute qu'il » serait imprudent d'ouvrir le champ à toutes les » conjectures !..... » N'est-il pas évident pour le bon patriote auteur de ces lignes, que Louis-Philippe voulait nous donner une seconde édition du voyage de Varennes? Quel bonheur pour nous d'avoir ces vigilantes sentinelles toujours empressées à nous avertir du danger, à crier halte-là, sur les traîtres !

Je dois faire ici l'aveu d'une faiblesse dont je me reconnais humblement coupable : toutes les fois que j'entendais certains continuateurs du père Duchêne lançant un patriotique anathème contre la trahison, je faisais malgré moi quelque rapprochement impardonnable..... il me semblait voir un de ces industriels qui crient au voleur après avoir dérobé la bourse d'un passant. Pour me distraire de ces préoccupations, il me fallait secouer la tête comme un homme qui veut chasser d'importuns souvenirs. Voilà ma confession : honni soit qui mal y pense !

Quand cette espèce d'hallucination est dissipée,

je reconnais que tous nos apôtres de la liberté sont purs. S'ils hasardent souvent quelque comparaison entre le gouvernement de Charles X et le juste-milieu; s'ils en concluent toujours que le régime actuel est affreux, que la restauration était préférable, gardez-vous de croire que ce soit pour la faire regretter..... non, c'est tout bonnement pour raffermir Louis-Philippe dans la voie du bien, jusqu'à ce qu'il parvienne enfin à rivaliser de principes libéraux avec son prédécesseur. S'ils disent chaque matin que le gouvernement français est faible et lâche, qu'il a peur des grandes puissances, qu'il rampe à leurs pieds, qu'il craint même don Miguel ou le duc de Modène, qu'il est incapable de résister au moindre choc; s'ils se hâtent de publier quelque nouvelle sur le découragement, la démoralisation de notre armée, sur le délabrement de nos places fortes; s'ils représentent la France comme ouverte de toutes parts aux ennemis; s'ils mettent de l'empressement à raconter tous les détails de notre organisation militaire, à dire où nous avons un poste, où nous n'en avons pas; si enfin ils éclairent les étrangers sur tout ce qui les intéresse, beaucoup mieux que ne pourraient le faire cinquante espions habiles; soyez sûr que c'est par esprit national.....

Mais continuons à rappeler une faible partie des lamentations qui frappaient nos oreilles, sur les

affreux ravages de la guerre que nous allions avoir à soutenir..... si j'en crois nos feuilles publiques, pendant le dernier semestre de 1832.

Le lendemain du jour où l'on nous prépare à la fuite du roi, on affirme que : « La honteuse sou-
» mission du juste-milieu ne désarmera pas les
» despotes du nord..... la guerre va commencer;
» elle sera terrible. »

Trois jours après, on suppose probablement que l'éveil donné au sujet du voyage en Belgique aura fait abandonner ce moyen de désertion, et que le roi se prépare une autre ressource pour échapper « *aux terribles justices qui le menacent dans l'ave-*
» *nir !* » on veut sans doute lui fermer toutes les issues; un bon patriote dévoile les nouvelles et ténébreuses machinations de la tyrannie : « *Le roi a*
» *été visiter les fortifications de Vincennes; on presse*
» *activement les travaux, on jette là des sommes énor-*
» *mes arrachées à la misère publique. Et pourquoi?*
» *dans quel but? à quoi serviront ces casemates pour*
» *la défense du pays? On dirait en vérité que nous*
» *revenons au temps de Louis XI et aux tours du*
» *Plessis.*

» *Qui donc veut-on enfermer dans cette citadelle?*
» *quel prince ou quel roi ira lui demander asile?*
» EST-CE POUR SA GARANTIE CONTRE L'INTÉRIEUR?
» EST-CE QUELQUE GRAND COUPABLE QU'ON VEUT
» METTRE A L'ABRI? *Dans quelle prévision enfin a-t-on*

» *résolu de faire tant de travaux inutiles, tandis qu'on*
» *laisse sans défense, sans protection, la capitale de*
» *la France, menacée sans cesse par l'étranger, pour*
» *qui elle a d'aussi puissans attraits ?* »

Vous ne saviez pas, honnêtes citoyens, bons Parisiens, que l'on faisait tant de choses à Vincennes, ni moi non plus..... Rendons grâce au journaliste dont l'œil a pénétré ces mystères; il a découvert ce qu'aucun de nous ne saurait voir; car, il faut en convenir, l'infâme juste-milieu a mis une telle habileté à cacher les immenses travaux exécutés à Vincennes, qu'il n'en reste aucune trace.

Quarante-huit heures plus tard, nos vigies républicaines signalent l'approche des ennemis : « Les
» étrangers continuent leur marche; un corps de
» troupes autrichiennes est aux portes de Con-
» stance; l'armée prussienne vient de recevoir les
» dernières recrues et d'atteindre son grand com-
» plet. La Hollande et la Belgique sont près d'en
» venir aux mains. »

Huit jours se passent; on nous réveille au cri de guerre, la guerre, la guerre! elle est inévitable; tout espoir de paix est perdu. Chaque matin on nous répète le même avertissement.

L'entrée de nos troupes en Belgique, le siége de la citadelle d'Anvers, ne changent rien à la conviction de ces publicistes; c'est toujours la guerre, une guerre terrible, une guerre générale, qui leur

paraît certaine, imminente. Nos Tyrtées s'épuisent à stimuler l'ardeur des patriotes, à déclamer contre l'incurie, la torpeur ou la trahison du juste-milieu.

Cependant, la citadelle d'Anvers est prise sans collision avec l'Europe. Comment expliquer ce phénomène? Rien n'est plus facile..... Est-ce que les expédiens manquent jamais à un habile journaliste? Voici l'explication : « On nous a laissés » faire, parce que nos ministres sont agréables à » la sainte alliance; elle n'a pas voulu souffler sur » le pauvre juste-milieu, on a craint de le renver- » ser, parce que sa chute eût été le signal du triom- » phe des républicains, lesquels, une fois maîtres » de la France, auraient bientôt anéanti le despo- » tisme dans toute l'Europe. »

Après avoir sauvé, par cette explication, l'honneur, l'amour-propre, la réputation du journal, nos publicistes eurent enfin la bonté de ne plus mettre les armées étrangères en mouvement contre nous. On ne vit plus qu'à de rares intervalles des bulletins menaçans dans les colonnes de nos gazettes. Quand la capitulation du général Chassé n'aurait produit que ce résultat, c'eût été déjà beaucoup pour la satisfaction des pauvres abonnés.

Pourtant ils eurent encore à gémir sur la prise de Constantinople, annoncée en ces termes et en très-gros caractères d'impression, dans les premiers

mois de 1833 : « Le gouvernement a reçu le 26 » (avril 1833) la nouvelle de l'entrée des Russes » à Constantinople. »

Le lendemain, un autre journal de l'opposition se permet un léger doute : « La nouvelle est pro- » bable, dit-il, mais elle nous semble prématurée. » On lui répond :

« La nouvelle est positive. La confirmation d'un » fait aussi important aurait dû être officielle et » non pas abandonnée aux confidences qui l'ont » portée dans les colonnes du *Constitutionnel*. Ce » silence, au surplus, ne doit pas étonner : il cache » sûrement quelque jeu de bourse ! » . . . . . . Suit une longue dissertation sur les conséquences de ce grand événement.

Ne soyons pas surpris de l'erreur commise à cette occasion par les hommes chargés d'éclairer le pays : puisqu'ils se trompent chaque jour si lourdement sur les choses qui se passent à Paris, comment voudrait-on qu'ils pussent voir ce qui se fait à Constantinople?

J'ai parlé tout à l'heure des cas assez fréquens où des feuilles républicaines mettaient en parallèle les actes du gouvernement de juillet avec ceux de la restauration, et toujours en établissant une différence à l'avantage de celle-ci. Je pourrais faire de nombreuses citations qui peut-être donneraient un nouveau poids à l'opinion de ceux qui croient

à l'alliance carlo-républicaine. Mais si je faisais trop d'emprunts aux journaux, mon livre semblerait une compilation de leurs articles; ce n'est pas ce que je veux.

Je me bornerai donc à rappeler que *la Tribune* soutint à plusieurs reprises cette étrange proposition : *les parquets, au temps de la restauration, étaient moins tracassiers, moins rigoureux, les juges moins sévères envers les écrivains que sous le juste-milieu. La presse était plus rançonnée, moins libre après qu'avant la révolution de juillet ; en définitive, les hommes de lettres, après deux années d'efforts inutiles, en étaient venus presque à regretter l'ancien état de choses.*

L'affirmation me paraît quelque peu hasardée.

On a déjà pu lire, dans le cours de mes récits, bien des passages copiés sur des publications faites avec impunité, où la liberté d'écrire fut portée jusqu'à la licence. On a vu bien des accusations injustes, des calomnies, des outrages. Quelques-uns de nos publicistes s'abandonnaient sans frein à leurs emportemens. Semblables, sous ce rapport, à des athlètes de mauvais lieux, ils ne discutaient pas, ils disputaient. Quand ils entraient en lice, on eût dit qu'ils avaient les poings fermés, l'écume à la bouche, les yeux gonflés de colère. . . . . . Si la justice les a frappés quelquefois, combien de milliers d'articles auraient eu, sous la restauration,

un caractère de culpabilité, qui n'ont pas même arrêté l'attention de nos parquets, tant la licence de la presse était entrée dans nos habitudes! C'était son état normal.

Voyons s'il en fut de même à l'époque de la restauration, que l'on ne craint pas de préférer à l'époque actuelle.

En parcourant les annales judiciaires, j'y trouve :

Une condamnation contre le journal du *Commerce*, en 1826, pour avoir dit : « *Que la composi-* » *tion de la Chambre est l'objet d'accusations qui* » *diminuent son crédit ; que la Chambre, par sa com-* » *position, n'offre pas de garantie aux intérêts na-* » *tionaux ; qu'elle est un embarras pour le ministère* » *et la nation.* »

Une condamnation à neuf mois de prison et 500 francs d'amende contre *Touquet*, « *Attendu* » *que la publication de la partie morale et historique* » *de l'Évangile avec suppression des* MIRACLES *et au-* » *tres faits qui démontrent la divinité de Jésus-Christ,* » *constitue un outrage à la religion de l'État.* »

Une condamnation contre le journal du *Commerce*, le 27 juillet 1827, pour avoir dit : « *Une* » *opposition longue et permanente de l'administration* » *aux sentimens de la nation, affaiblit insensiblement* » *la pieuse et salutaire croyance en un dogme sur le-* » *quel repose l'inviolabilité du trône.* »

Une condamnation à neuf mois de prison contre

M. de Senancourt, le 16 juin 1827, pour avoir appelé Jésus-Christ : « *Jeune sage, respectable moraliste.* »

Une autre le 26 juin 1829, contre *le Courrier français*, pour avoir dit : « *L'immortel tableau de la » Cène, celui de la Transfiguration et de la Commu- » nion de saint Jérôme, resteront encore des chefs- » d'œuvre, même quand les croyances chrétiennes se- » ront complètement abolies, si la durée de leur fragile » matière pouvait atteindre jusque là.* » Trois mois de prison, 600 francs d'amende.

Une autre contre le *Corsaire*, le 30 juin 1829, pour avoir publié ce qui suit : « *Sottise des deux » parts..... Par décret de la Convention nationale, » sur le rapport de Maximilien Robespierre, le peuple » français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et » l'immortalité de l'âme, le 7 mai 1794.*

» *Par jugement du tribunal de police correctionnel, » le peuple français ne peut douter de la perpétuité » des croyances chrétiennes. Le 26 juin de l'an de » grâce* 1829. » Quinze jours de prison.

Une autre le 25 juillet 1829, contre Fontan, pour quelques allusions aux actes de Charles X. Cinq ans de prison, 10,000 francs d'amende; cinq années d'interdiction des droits civils.

Une autre contre Barthélemi, le 29 juillet 1829, pour avoir dit, en parlant du *Fils de l'homme* :

« Pourtant quel fils de roi contre ce nom obscur
» N'échangerait son titre et son sceptre futur? »

Trois mois de prison, 1,000 francs d'amende.

Une autre contre le journal des *Débats* pour le fameux article terminé par ces mots : « *Malheureux » roi, malheureuse France !* » Le considérant est assez curieux pour être reproduit :

« *Attendu que la nomination des ministres par le » roi est un des actes de son autorité constitutionnelle; » que le rédacteur du journal des Débats, en atta- » quant la nomination des ministres, a attaqué l'au- » torité constitutionnelle du roi ; que les termes de l'ar- » ticle contiennent en outre des offenses à la personne » du roi et des outrages à la majesté royale.* »

Six mois de prison, 600 francs d'amende; 26 août 1829.

Une autre le 13 février 1830, contre Achille Roche, pour avoir publié les Mémoires de Levasseur, de la Sarthe. Quatre mois de prison, 1,000 francs d'amende.

Une autre le 27 novembre 1829, contre le journal du *Commerce*, pour avoir publié l'acte d'association bretonne ayant pour but le refus de l'impôt, dans le cas où les charges publiques seraient établies sans le concours des Chambres. Un mois de prison, 500 francs d'amende.

Une autre contre *le National*, 4 avril 1830, pour la publication d'un article où il démontrait la force de la classe moyenne. Trois mois de prison, 1,000 francs d'amende.

Une autre à la même date contre *le Globe*, pour avoir dit que : « *Dès la formation du ministère, on » vit bien au-delà des questions du mécanisme constitu- » tionnel sur lesquelles allaient varier les partis ; qu'on » sentit la royauté compromise et frappée, et que les » mots de* 1688 *et des Stuarts retentirent.* » Quatre mois de prison, 2,000 francs d'amende.

Une autre le 8 juillet 1830, contre le *Journal de Paris*, pour avoir dit que : « *Le préfet de police, en » excluant les étalagistes de la voie publique, avait » voulu se faire des amis électoraux dans les mar- » chands en boutique.* »

Si j'ajoutais à cette liste les condamnations qui ont atteint beaucoup d'autres publicistes d'un grand mérite, tels que MM. de Jouy, Cauchois Lemaire, et même notre illustre Béranger, je démontrerais peut-être encore mieux l'excessive rigueur de la législation et des tribunaux au bon temps de Charles X; mais ce que j'en ai dit peut suffire, et certes l'on conviendra que les motifs de toutes ces décisions judiciaires sont bien pâles à côté des articles furibonds que nos journalistes, depuis 1830, ont l'habitude de servir à leurs abonnés.

Ai-je besoin de dire combien ce concert universel de clameurs, de récriminations contre le pouvoir; ces épithètes de lâche, de traître, qu'on lui prodiguait, altéraient la force matérielle et l'influence morale de l'autorité; combien ils vivifiaient les sen-

timens haineux dans le cœur des hommes que leurs opinions avaient déjà réunis à la faction républicaine; combien ils encourageaient à la sédition et multipliaient les projets, les actes dont la répression devenait une nécessité! La perversité de la presse hostile a toujours été la principale cause des désordres, et c'est essentiellement sous ce rapport qu'il me faut reproduire fréquemment son langage, ses provocations, parce que les provocations et le langage des journalistes font mieux comprendre pourquoi la haine et l'esprit de sédition ont vécu si long-temps. La mauvaise presse est dans le corps social ce qu'est un anévrisme au cœur de l'homme. L'un et l'autre produisent un malaise, une agitation, un état fébrile, puis une catastrophe. Mais l'anévrisme du moins disparaît avec le malade qu'il a tué, et malheureusement la mauvaise presse survit quelquefois à ses victimes!

CHAPITRE TREIZIÈME.

XIII

Attentat du 19 novembre 1832 au pont Royal. — Révélation de Cantineau et Collet. — Mademoiselle Boury. — Les sieurs Rocton et Courtois, Bergeron, Benoît, Girou et Billard. — Le témoin Jannety. — Plaidoyer de Me Joly.

L'événement dont je vais reproduire les détails a été suivant moi un acte de parti, un de ceux qu'il est permis d'attribuer aux excitations des hommes en position de remuer, d'exalter les passions populaires. Il existe, à mon avis, une solidarité morale entre les promoteurs de la guerre civile, entre ces niveleurs modernes qui prétendaient réhabiliter la mémoire de Robespierre, et l'auteur, quel qu'il soit, de l'attentat commis sur la personne du roi.

Mais, attendu que la justice n'a pas trouvé decoupable, le crime dont il s'agit est resté sans répression. Le fait existe; mais, d'après la fiction légale, je ne puis l'imputer à personne.

Le 14 novembre, deux hommes, nommés Cantineau et Collet, se présentent en mon absence à la Préfecture de police : ils parlent au chef de mon cabinet, et le préviennent qu'un complot est formé entre les sieurs Billard, Benoît, Bergeron et Girou, pour tuer le roi le 19 novembre, pendant le trajet des Tuileries à la chambre des députés, où le roi devait se rendre pour ouvrir la session. C'est Billard, disent-ils, qui s'est chargé de faire le coup, à l'aide d'un petit fusil dont il est possesseur; les complices doivent le seconder, le protéger et favoriser son évasion.

Les deux révélateurs, mis dans la confidence par les conjurés, devaient se joindre à eux pour assurer l'impunité de l'assassin. Du reste, ils ne peuvent fournir aucune indication sur la demeure de Girou, de Bergeron, de Benoît; mais ils font connaître le nom d'un épicier chez qui travaille le sieur Billard.

On leur recommande de rechercher sans retard l'adresse des trois premiers, afin de sévir à la fois contre tous les auteurs de ce complot; on donne en même temps des ordres aux agens de police, pour qu'ils aient à faire les mêmes recherches.

Cantineau et Collet reviennent le 15 novembre : ils n'ont pu découvrir les domiciles inconnus. Ils me prient instamment de les faire arrêter tous les deux, au cas où je prendrais la même détermination à l'égard des autres. Cette précaution avait

deux avantages à leurs yeux : elle écartait le soupçon, et les faisait échapper au danger d'être involontairement complices du crime, si le crime avait lieu.

Malgré l'inconvénient de fractionner l'arrestation des prévenus, j'ordonnai celle de Billard, de Cantineau et de Collet : elle fut faite le 16 novembre. On trouva dans la boutique de l'épicier où travaillait Billard le fusil qui devait servir à l'attentat : il était si petit, qu'on pouvait aisément le cacher. Cette circonstance, toujours d'après la version de Cantineau et Collet, avait paru aux conjurés favorable à l'exécution du crime, parce que Billard pouvait dérober son arme aux regards de la foule, et se placer sur le passage du roi. Tandis que les recherches se continuent pour trouver les trois complices de Billard, j'ordonne des perquisitions chez plusieurs républicains désignés comme ayant des rapports avec eux. On crie contre moi : C'est un scandale ! dit-on ; la police persécute sans motif des centaines de citoyens : elle viole le secret des familles, en fouillant dans les papiers de tous ceux qui ont l'honneur de lui paraître suspects ; elle arrête préventivement, arbitrairement, des hommes que la justice ne saurait détenir sans une criante iniquité ; la tyrannie de la police est la pire de toutes, la plus tracassière, la plus irritante ! Quel est l'honnête père de famille à l'abri de ces scandaleuses

vexations? Qui peut répondre qu'un mandat signé Gisquet ne l'enverra pas gémir dans les infects cabanons de la Force ou de Bicêtre? On se joue de la fortune, de la liberté, de la vie des patriotes. Quels châtimens tardifs pourront expier tant de forfaits! J'étais le Tristan du siècle.

Trois ou quatre arrestations, huit à dix mandats de perquisition, mettent en rumeur tout le parti démagogique. On m'accable d'injures et de menaces; on porte à deux cents le nombre des mandats délivrés par moi, et l'on affirme que le but réel de toutes ces manœuvres de *l'ignoble police* est de provoquer une émeute. Le juste-milieu a besoin de troubles dans Paris pour intimider encore quelques pauvres députés ignorans, pour arracher quelques écus à la misère du peuple, quelque lambeau de nos libertés! « Oui, s'écrie-t-on, oui, le pouvoir » veut faire croire à l'émeute; il n'en aura pas : » nous ne troublerons point les dernières convul- » sions de son agonie; l'avenir achèvera l'œuvre. »

Je n'étais pas homme à reculer devant la crainte de déplaire aux journaux, et j'aurais été plus loin dans mes actes, si j'avais pensé que des arrestations préventives pussent empêcher un crime, un malheur. Toutefois je reconnais combien il serait injuste de priver, sans un grave motif, les citoyens de leur liberté : ce serait alors l'abus de la force, et non l'usage d'un droit salutaire.

Il y avait autant d'injustice que d'exagération dans les reproches que l'on m'adressait; mes mandats n'ont frappé que fort peu de personnes impliquées dans ce complot, avant que les avis reçus par moi eussent été confirmés par un affreux attentat.

Les sieurs Bergeron, Benoit et Girou ne furent point arrêtés : d'abord, parce que leur domicile continuait à rester inconnu; ensuite, parce que la capture de Billard et la saisie du fusil ayant éventé le projet, on était persuadé que les autres conjurés n'y donneraient aucune suite. Leur captivité devenait inutile dans cet ordre d'idées; elle n'aurait duré que peu de jours, attendu qu'il n'existait aucune preuve matérielle du complot : aucun écrit, aucun acte ne le démontrait; la seule charge consistait dans le témoignage de Cantineau et Collet, qui, à raison de leur position, n'auraient pas été crus en justice. La mise en liberté presque immédiate de tous les inculpés serait donc venue donner un nouveau poids aux plaintes dont la légèreté et l'arbitraire de la police étaient l'objet.

En pareil cas, la position du préfet de police est fort délicate : s'il ne sévit pas à l'avance contre les auteurs d'un coupable dessein, et si l'événement prévu s'accomplit, on l'accuse d'impéritie.

Des accusations d'une autre nature s'élèvent contre lui, alors que par des mesures de sévérité il a déjoué le projet. L'événement n'arrive pas; les

hommes arrêtés ont beau jeu pour soutenir qu'ils sont victimes de la calomnie et de la stupide brutalité de la police.

Indépendamment de toutes ces considérations, qui devaient naturellement me rendre circonspect, je n'avais qu'une confiance fort limitée dans la dénonciation de deux hommes que je ne connaissais pas ; ils ne produisaient aucune preuve, et ne pouvaient pas même indiquer la demeure de leurs prétendus complices. La tenue de Cantineau et de Collet, leurs liaisons et jusqu'à la confidence qu'ils disaient leur avoir été faite, ne déposaient pas en faveur de leur moralité.

D'un autre côté, malgré les investigations de mes agens et des agens du ministère, aucun n'aperçut le moindre indice capable d'appuyer la dénonciation, aucun ne croyait à l'existence d'un complot contre les jours du roi.

Le gouvernement attendait donc sans beaucoup d'inquiétude la journée du 19. Cependant une surveillance plus active que jamais est recommandée ; la presque généralité des sergens de ville, des inspecteurs de police, une partie de la garde municipale et de la gendarmerie, sont échelonnés sur toute l'étendue de la ligne que le roi doit parcourir ; les agens de la force publique reçoivent tous la consigne de veiller sur les jours de sa majesté, de pénétrer dans les groupes des spectateurs, et de

ne point perdre de vue les hommes qui paraîtraient malintentionnés. D'après mes instructions, le colonel et la plupart des officiers de la garde municipale, le chef de la police municipale (c'était alors M. Carlier), les officiers de paix, vingt commissaires de police, se rendent sur les lieux pour s'assurer de la ponctuelle exécution de mes ordres, et contribuer, le cas échéant, à les faire observer.

La garde nationale et la troupe de ligne formaient la haie des deux côtés du chemin à parcourir.

Un journal républicain, la *Tribune*, fait paraître, dans son numéro du 19 novembre, un article daté du 18, où l'on dirait vraiment que l'auteur a voulu faire allusion au projet d'attentat. Au surplus on va en juger :

« On répand artificieusement le bruit que le mé-
» contentement populaire réservait pour demain un
» fâcheux accueil à la royauté, et que sa majesté
» serait reçue sur son passage par une *improbation*
» *bruyante* et par des sifflets.

» A Dieu ne plaise que nous songions à dénier
» au peuple le droit d'exercer le seul moyen de
» plainte et d'opposition que notre constitution lui
» ait laissé ! Il est bien maître de formuler comme
» il l'entend l'expression de ses sentimens, et de
» remplacer les acclamations et les vivats par un
» *diminutif* des charivaris dont il a poursuivi quel-

» ques-uns de MM. les députés. C'est, hélas! le
» seul droit non contestable de sa souveraineté trop
» contestée. Mais pourtant il faut songer que la
» police sera là pour l'entourer et le jeter dans des
» voies d'exaspération dont on profiterait avec plai-
» sir et dont toutes les chances auraient par avance
» été tournées contre lui. N'usons point notre force
» en jeux d'enfans. Toutes manifestations sont dé-
» sormais devenues *superflues*, et si nos maux ne
» sont point soulagés, ce n'est pas qu'ils ne soient
» point compris. Par respect pour soi-même, il est
» d'ailleurs *des gens qu'on ne doit pas insulter.* »

Cet article était-il vraiment destiné à faire taire des manifestations offensantes? Voulait-on, à l'aide de précautions oratoires et d'un langage que les initiés pouvaient seuls comprendre, les détourner de leur projet? Voulait-on au contraire les favoriser en donnant une fausse sécurité au pouvoir? Avait-on le désir d'éviter des désordres partiels de nature à gêner peut-être l'action et la fuite de l'assassin? Enfin, était-ce avec de bonnes ou de mauvaises intentions que l'on publiait ces lignes? Je n'en sais rien. Je laisse à de plus habiles le soin de chercher le mot de l'énigme.

Vers deux heures, le roi quitte les Tuileries pour se rendre à la chambre des députés par le pont Royal et le quai d'Orsay. Le roi était à cheval, suivi d'un nombreux état-major. Au moment où il ar-

rivait à la descente du pont Royal, du côté de la rue du Bac, on entendit la détonnation d'une arme à feu, et l'on remarqua un mouvement très-prompt dans un groupe de jeunes gens qui criaient d'une manière étourdissante : « Vive le roi! »

Sa majesté, avec le calme et la présence d'esprit dont elle eut malheureusement mainte occasion semblable de donner des preuves, fit comprendre à tout le monde qu'elle n'avait pas été atteinte. Le roi et son cortége continuèrent leur marche au milieu des plus vives acclamations, qui cette fois, du moins, n'étaient pas équivoques, jusqu'au palais des députés, où des scènes touchantes, de nouvelles émotions vinrent consoler la reine, toute la famille royale de leurs angoisses passagères.

A peine la détonnation avait-elle été entendue, que des sergens de ville et des gendarmes se précipitent sur le point d'où le coup de feu était parti; ils y trouvent un pistolet qu'on se hâte de m'envoyer. Un autre pistolet, pareil au premier, est ensuite ramassé à la place qu'avait occupée le groupe de jeunes gens dont je viens de parler. Celui-ci m'est adressé avec procès-verbal par le colonel Raffé, qui, depuis lors, fut tué par l'explosion de la machine Fieschi.

Une extrême agitation, un désordre général, plus faciles à comprendre qu'à expliquer, régnaient parmi le public qui couvrait le trottoir du pont

Royal où l'événement venait de se passer. Impossible de rien distinguer au milieu de cette foule, de cette confusion, encore augmentée par les cris, le tapage des gens intéressés à prolonger l'état de trouble. On cherche le coupable, il avait disparu; on prend des renseignemens, personne ne peut en fournir d'une nature positive et complète : l'un n'a vu que le chapeau de l'assassin, l'autre n'a vu que le dos, celui-ci a remarqué la redingote, celui-là n'a aperçu qu'un côté de la figure; un soldat déclare que l'assassin était placé derrière lui, qu'il a même effleuré son épaule en tirant sur le roi, mais le militaire n'a pas pu se retourner pour regarder en arrière. En effet, la personne du roi avait naturellement attiré tous les regards; comment aurait-on donné une attention particulière à un individu placé derrière, à côté ou devant soi, surtout quand cet individu n'a fait que paraître et disparaître au moment où le roi passait sur ce point? L'absence d'indications suffisantes à l'instant du crime, quand les spectateurs n'ont pas encore eu la possibilité de recueillir leurs souvenirs, est donc une chose qui s'explique tout naturellement.

L'assassin avait échappé! l'impunité d'un si grand coupable était une calamité publique, elle pouvait encourager des imitateurs : je délivre sur-le-champ des mandats contre les hommes signalés comme disposés à commettre un tel crime. Mais

tandis que je donne des ordres pour les rechercher, et que je recommande instamment l'arrestation de Bergeron, Benoît et Girou, le procureur du roi entre dans mon cabinet, accompagné d'une dame jeune et assez jolie : c'était mademoiselle Boury. Il m'annonce que cette demoiselle a d'importantes révélations à faire, qu'elle s'était d'abord rendue au ministère de l'intérieur, que n'ayant pas trouvé le ministre (M. Thiers), elle avait été aux Tuileries, où des aides de camp l'avaient invitée à voir le procureur du roi, lequel pensait à son tour qu'il fallait avant tout me faire connaître les déclarations de la comparante.

Mademoiselle Boury, encore fort émue (elle s'était évanouie à son arrivée aux Tuileries), nous raconta qu'elle avait vu l'assassin, qu'elle le reconnaîtrait parfaitement; qu'il était à ses côtés sur le pont Royal, qu'elle lui avait retenu le bras quand elle le vit prêt à tirer sur le roi, et que cette circonstance, en détournant la direction de la balle, avait sans doute sauvé les jours de sa majesté.

Après l'avoir écoutée, avoir copié ses dires sur le signalement du coupable, je la renvoyai à un juge d'instruction pour qu'elle fît une déposition régulière. Pour ne pas reproduire tous les incidens qui se rattachent aux révélations de cette dame, qui devint le sujet de mille bavardages, et que les hommes de parti s'efforçaient de présenter comme

ayant agi à l'instigation du pouvoir, ce qui est faux, je dirai tout de suite que les débats du procès Bergeron me semblent avoir établi, de la manière la plus incontestable, que mademoiselle Boury avait inventé la plupart des détails fournis par elle. Je crois bien qu'elle se trouvait sur le pont Royal au moment du crime; mais je ne crois pas qu'elle ait vu l'assassin de manière à le reconnaître; à plus forte raison, je ne crois pas qu'il se soit établi entre elle et lui cette espèce de lutte dont elle parlait. Mademoiselle Boury n'ayant pas dit la vérité, on est autorisé à chercher dans sa position le motif qui la fit agir : or, cette demoiselle était venue à Paris dans l'intention d'y solliciter une place assez lucrative pour sa mère, et de faire un emprunt de 80,000 francs dans ses propres intérêts. L'espoir de se rendre agréable au gouvernement, de faciliter le succès de ses négociations, est-il entré pour quelque chose dans sa conduite? C'est possible. Les conjectures à cet égard sont au moins permises. Quoi qu'il en soit, laissons désormais mademoiselle Boury à l'écart.

Un autre personnage, guidé par d'autres vues, s'est mis en scène en même temps qu'elle : il s'agit d'un sieur Rocton, arrivé depuis peu à Paris, on ne sait trop pourquoi, et qui, le 20 novembre, publia une lettre dans laquelle il affirmait avoir ramassé sur le pont Royal et remis à un commis-

saire de police deux pistolets autres que ceux produits en justice.

Les adversaires du pouvoir s'emparent de cette fable, et l'exploitent pendant quinze jours, ils en tirent toutes les inductions propres à vilipender le gouvernement. Le sieur Rocton a lui-même l'effronterie de soutenir quelque temps sa version. Mais il confie à plusieurs personnes l'intention qui l'anime; il avoue que tout est faux dans sa déclaration : « C'est une histoire fabriquée à plaisir pour » faire parler de lui, pour mystifier la police. » Il va jusqu'à prétendre que des hommes non désignés l'engageaient à persévérer dans ce rôle d'imposteur. L'instruction et les débats ont d'ailleurs constaté sa turpitude.

Un troisième incident vint encore jeter quelque hésitation momentanée dans les démarches tendantes à éclairer la justice et le pays.

Le 4 décembre, un individu d'une trentaine d'années demande à me parler pour un fait important; introduit auprès de moi, il refuse de dire son nom, d'indiquer sa demeure; mais il s'avoue l'auteur de l'attentat du 19 novembre. Il répond avec assurance à toutes mes questions, excepté à celles relatives à son individualité. « Je ne veux pas, dans » l'intérêt de ma famille, décliner mon nom, s'é» crie-t-il, et d'ailleurs, que vous importe mon » nom, puisque je vous livre ma personne? C'est

» moi qui ai tiré sur le roi : je suis coupable ;
» faites-moi punir, et ne cherchez pas à savoir qui
» je suis. » J'eus beau faire, il ne sortit pas de ce cercle étroit.

M. Thiers, informé de cette étrange démarche, accourut à la préfecture, interrogea longuement l'inconnu, et n'obtint aucun éclaircissement nouveau.

Le prétendu régicide, auquel nous faisons comprendre l'absolue nécessité de se faire connaître pour fournir le moyen de vérifier l'exactitude de sa propre dénonciation, nous demande si sa famille ne sera pas inquiétée ; on le lui promet s'il n'y a pas complicité ; sur ce, il nous fait espérer une confession complète pour le lendemain.

Conduit en prison, l'inconnu réclame les conseils de Me Parquin, avocat. Après une conférence entre eux, il se décide à me dire qu'il s'appelle Courtois, que sa famille habite Versailles. Aidé de ces indications, j'obtins le même jour des preuves surabondantes de la fausseté de tout ce que Courtois m'avait déclaré. Rappelé auprès de moi, quand il me vit parfaitement édifié sur ses démarches pendant la journée du 19 novembre, il balbutia, et finit par me supplier d'excuser ses mensonges..... Je ne sais pas encore pourquoi cet homme s'était donné gratuitement le titre d'assassin. Était-ce une mystification destinée à vivre quelque temps? Mais

elle pouvait lui coûter cher : un emprisonnement rigoureux, et sans doute une condamnation correctionnelle, lui eussent appris qu'en pareille matière on ne ment pas impunément. Etait-ce un calcul pour induire le pouvoir judiciaire en erreur afin de rendre plus difficile la découverte de la vérité? Ou bien ne doit-on voir dans ce fait qu'une de ces aberrations de l'esprit humain, ce bizarre désir d'occuper l'attention publique, même pour une cause honteuse ou pour une mauvaise action? L'homme réunit quelquefois tant d'amour-propre à l'incohérence des idées, qu'il est souvent impossible d'obtenir par les voies du raisonnement l'explication satisfaisante de ses actions.

A peine étions-nous édifiés sur la valeur de toutes les déclarations de Mlle Boury, des sieurs Rocton et Courtois, qu'une révélation dans laquelle nous avons pu voir enfin tous les caractères de la vérité, fut faite à M. Thiers : il apprit que dix minutes avant l'attentat, le nommé Jannety avait rencontré sur le pont Royal un sieur *Planel*, lequel aurait dit à *Jannety* : « Bergeron est comme fou; il veut absolument tuer le roi. » A la suite de cette confidence, si l'on en croit les détails fournis au ministre de l'intérieur, *Planel* et *Jannety* seraient descendus sur le quai d'Orsay, où bientôt ils auraient appris qu'un coup de pistolet venait d'être tiré sur le roi. Ne doutant point que Berge-

ron ne fût l'auteur du crime, ils se seraient rendus dans les environs de la préfecture de police, pour obtenir, s'il était possible, d'autres renseignemens, et surtout pour savoir si le coupable était arrêté. Ils auraient rencontré un de leurs amis, *Delaunay*, auquel le sieur Planel *aurait fait la description du pistolet de Bergeron, description qui s'appliquait parfaitement aux pistolets trouvés au pont Royal et apportés à la préfecture de police.*

Cette confidence, corroborée par les déclarations précédentes de Cantineau et Collet, nous fit regarder avec une entière conviction Bergeron comme le principal coupable, et Benoît comme son complice. Nous connûmes enfin leur domicile; dès le lendemain je les mis à la disposition de la justice.

Jannety, appelé en témoignage, confirma tout ce qu'on vient de lire; d'autres personnes fortifièrent encore cette importante déposition; mais les témoins appelés à la requête de l'accusé la contredirent........ En résumé, M. Bergeron fut acquitté par le jury le 19 mars 1833. Quant à Benoît, l'accusation était déjà abandonnée à son égard par le ministère public.

M. Bergeron est donc légalement reconnu innocent du fait qui lui était imputé; il y a chose jugée, définitivement jugée; aucune recherche ne peut désormais troubler son repos en ce qui touche

l'acte dont il s'agit; je puis donc exprimer une opinion sans lui porter le moindre préjudice....... Eh bien ! je dirai que, dans mon opinion, le jury s'est trompé !...

Si je me trompais à mon tour..... si les apparences avaient faussé mon jugement, je serais désolé de faire peser sur un honnête homme une injuste prévention, et pourtant les amis de M. Bergeron n'ont pas montré autant de scrupule à mon égard; ils ont unanimement attribué à la police l'attentat du pont Royal..... *C'est une simulation, une mystification, une comédie, disaient-ils, que la police a offerte en spectacle pour réveiller de leur engourdissement quelques soutiens du juste-milieu, et pour avoir le plaisir de persécuter une centaine de bons patriotes. S'il existe un coupable, c'est la police qui devrait figurer sur les bancs de la cour d'assises.*

Dans aucune circonstance, les feuilles démagogiques de Paris et des départemens n'ont clabaudé avec plus de force, avec plus d'ensemble pour faire exterminer cette odieuse police..... c'était un concert assourdissant d'injures et d'accusations contre elle et d'éloges en faveur de l'accusé. Jamais on ne fit plus d'efforts pour soustraire un coupable à une condamnation..... il m'a fallu pendant quatre mois lire quotidiennement plusieurs colonnes de journaux, où j'étais *convaincu* d'avoir *fabriqué l'horrible attentat*. Les ennemis acharnés du préfet

de police ont tant répété cette accusation banale, qu'ils avaient peut-être fini par la croire vraie..... Elle était sans cesse dans la bouche des fripons et des sots.

Mais comment se fait-il qu'un homme qui n'est ni l'un ni l'autre... que Me Joly, avocat de Bergeron, l'ait prise pour texte de son plaidoyer? Il a eu le courage d'imputer à la police tous les désordres survenus dans Paris : *l'émeute qui troubla la capitale lors du jugement des ministres ; l'émeute des assommeurs , le complot des tours Notre-Dame, la conspiration des Prouvaires, la révolte de juin* ; « comment ne serait-il pas naturel de croire qu'elle a aussi fabriqué la simulation d'attentat du 19 novembre? »

Si M. Joly parlait avec conviction, on ne saurait trop déplorer les égaremens de l'esprit de parti, cette légèreté que l'on apporte à former son opinion sans examen, cette monomanie à dénigrer le pouvoir.

Un avocat devrait toujours être grave, réfléchi, consciencieux : M. Joly, par son langage, me permet de douter qu'il ait dans cette affaire réuni les deux premières conditions à la troisième.

Laissons-le dire et croire, puisqu'il le veut, que tous les événemens, les complots, les révoltes, antérieurs au 19 novembre, ont été l'œuvre de la police; mais du moins examinons s'il n'était pas dé-

raisonnable de soutenir que l'attentat du pont Royal fût ordonné par elle.

Convenons, si M. Joly l'exige, qu'un pareil crime devait servir les intérêts du gouvernement, en soulevant d'indignation toutes les âmes honnêtes contre les factions capables d'inspirer un tel forfait; convenons aussi qu'un attentat contre les jours du roi pouvait disposer les chambres à voter des lois plus sévères, afin d'assurer l'énergique répression des crimes politiques.

Puisque je fais de bonne grâce ces concessions à la doctrine de M. Joly, j'espère qu'il avouera avec le même abandon que le moyen indiqué pour remonter le crédit du gouvernement était épouvantable; que non seulement il eût fallu une audacieuse scélératesse pour l'inventer et le proposer, mais encore il eût fallu que la royauté et son entourage, que tous les ministres, que tous les hommes et les instrumens du pouvoir fussent corrompus au même degré pour en autoriser l'exécution! Notons bien qu'un seul homme scrupuleux, dans les régions élevées comme dans les rangs inférieurs, qui n'aurait pas approuvé, eût nécessairement été un obstacle invincible à la représentation de la *farce* qu'il s'agissait de jouer.

Ainsi, la première condition indispensable, c'était la propension à la fraude, au mensonge, au

crime, à l'infamie, dans le cœur de *tous ceux* attachés de près ou de loin au gouvernement.

Notons aussi que les officiers supérieurs composant l'état-major de l'armée, qui, au nombre de plus de cent cinquante, marchent à la suite du roi dans les grandes solennités, auraient dû avoir aussi le mot d'ordre, être mis dans la confidence; car un d'entre eux pouvait remarquer l'assassin factice, se précipiter sur lui, l'arrêter, et forcer le misérable, pour sauver sa tête, à dévoiler toute la machination.

Voilà déjà, de bon compte, trois cents personnes, l'élite de la France, devenues solidaires de cette mauvaise action, l'approuvant par leur coopération ou leur silence; mais ce n'est pas tout.

L'homme chargé de tirer sur le roi devait avoir auprès de lui, à ses côtés, par derrière ou par devant, plusieurs personnes, le public enfin. Un simple spectateur pouvait l'arrêter; les militaires auprès desquels l'assassin s'était placé, au pont Royal, n'étaient pas moins à redouter, puisque si le hasard n'eût pas merveilleusement secondé l'auteur du crime, les soldats ses plus proches voisins l'eussent saisi au même instant. D'ailleurs, la garde nationale placée en face, ainsi que les deux mille spectateurs stationnant sur l'autre trottoir du pont, vis-à-vis le régicide, pouvaient le voir, le désigner, courir après lui..... Il devenait donc indispensable de composer un public tout exprès pour dérober

le coupable aux regards de tout le monde et assurer sa fuite. Bref, il aurait fallu faire pour une simulation tout ce qui s'est fait en faveur du vrai criminel.

Or, quel était le moyen de composer des groupes de *compères*, avec mission de cacher, de protéger l'auteur principal? C'était de confier le secret à cinquante agens de police.

Voilà donc encore cinquante individus, que les amis de M. Joly traitent habituellement comme des voleurs, des bandits, des échappés du bagne, les voilà dépositaires d'une confidence dont la révélation serait le déshonneur de tous les hommes du pouvoir, flétrirait et perdrait un gouvernement assez méprisable pour n'avoir pas reculé devant l'horreur d'une telle conception.

Ces agens de police composent une classe fort mobile d'employés : on les renvoie pour la plus légère faute. Ils sont presque tous fort pauvres; et puisque l'on soutient que l'immoralité est leur élément, on admettra sans doute qu'ils doivent être fort peu scrupuleux sur les moyens de faire fortune..... Ne m'est-il pas permis d'en conclure que, maîtres d'un important secret dont la divulgation peut faire tant de mal, ils se hâteront de le vendre, ou de faire payer leur discrétion. Désormais tous les confidens se trouvent inféodés au pouvoir, et, maîtres de son avenir, de sa force, on n'oserait plus

toucher à leur position, ni repousser aucune de leurs exigences.

Et c'est dans cette affreuse situation de dépendance que M. Joly ose croire le gouvernement placé!!! Monsieur Joly, parliez-vous sincèrement? Dans ce cas, vous avez fait preuve d'irréflexion, d'une grande légèreté..... Parliez-vous, au contraire, après une étude approfondie? Dans ce cas, je suis forcé de mettre en doute la rectitude de votre jugement..... Quant à la supposition qui vous présenterait comme ayant plaidé sans croire vous-même à vos paroles, elle serait trop injurieuse, et j'aime à la considérer comme injuste à votre égard, puisque alors vous auriez été sciemment l'écho et l'organe de la calomnie.

Ne terminons pas ce chapitre sans rappeler les allégations des journaux républicains au sujet du sieur Girou... Ils prétendaient qu'on l'avait tenu enfermé dans un cachot, les fers aux pieds et aux mains... C'était faux; il n'existe plus de fers dans les prisons de la Seine. Ils soutinrent aussi que Cantineau et Collet étaient deux agens de police... C'était faux lors de l'attentat. Je ne les connaissais pas avant le 16 novembre, et si je leur ai donné trois mois après un emploi dans la brigade de sûreté, c'était parce que les républicains voulaient les assassiner et leur enlevaient toute espèce de moyen de gagner leur vie.

Rappelons aussi que dans sa défense M. Bergeron a dit : « Nous ne regardons pas le roi comme » un ennemi assez puissant pour le massacrer; » après l'avoir vaincu, nous l'enverrions avec sa » fortune se promener où bon lui semblerait. » (*Gazette des Tribunaux* du 14 mars 1833.)

CHAPITRE QUATORZIÈME.

XIV

Les réfugiés politiques. — Leur nombre en France. — Leur nombre à Paris. — Divisions parmi eux. — Comité polonais, son expulsion. — Départ de quatre cents Polonais pour la Suisse. — Mutinerie dans les dépôts. — Tentative d'assassinat du général Bem. — Les Polonais à Bergerac. — Les Polonais cosmopolites. — Italiens. — Assassinat à Rodez. — Mazzini.

L'année 1832, si féconde en événemens de toute nature, se termina par une mesure de sévérité contre plusieurs réfugiés polonais.

La France de juillet était devenue l'asile des étrangers persécutés à raison de leurs opinions ou de leurs actes ; l'exemple contagieux de notre révolution et les instigations de la coterie La Fayette, de même que le rapide succès de la révolution belge, avaient produit des soulèvemens partiels dans quelques parties de l'Allemagne, en Piémont, en Italie. Ces malheureuses tentatives ne servirent qu'à rendre plus pénible la position des peuples, et à mo-

tiver des arrêts de mort contre les patriotes courageux, mais imprudens, compromis dans ces entreprises.

Les vaincus et les vainqueurs nous regardaient comme solidaires, les uns de leurs malheurs, les autres des attentats commis envers leur autorité; ceux-ci nous menaçaient de représailles, se montraient de plus en plus hostiles à nos principes libéraux; ceux-là venaient réclamer refuge, protection et secours.

Les proscriptions de Ferdinand VII, celles de don Miguel, faisaient aussi des victimes qui trouvaient en France un abri sûr pour échapper aux vengeances du despotisme.

Mais de toutes les nations que le malheur des temps força de recourir à notre hospitalité, la Pologne fut à juste titre celle dont les douleurs trouvèrent le plus d'échos dans notre pays, et dont les nobles sentimens éveillèrent plus de vives sympathies.

Six mille Polonais, quatre mille Allemands, Italiens, Espagnols, Portugais, échappés aux orages politiques et recueillis par la France, fussent devenus sans doute pour nous d'utiles auxiliaires si l'Europe avait renouvelé les coalitions de 92 et de 1815. Nous étions plus riches de dix mille soldats de la liberté, mais nous nous appauvrissions de toute la somme des sacrifices que la générosité na-

tionale s'imposait afin de soulager ou du moins d'adoucir tant d'infortunes. Trois à quatre millions, consacrés annuellement à cette pieuse destination, même dans les circonstances rigoureuses où la cherté des subsistances, l'augmentation des charges publiques, le manque d'ouvrage pour nos ouvriers, réduisaient nos populations à l'état de misère, témoignaient assez de la sollicitude compatissante du gouvernement.

Si les hommes les plus considérables de l'émigration étrangère comprenaient et pratiquaient honorablement les devoirs de la reconnaissance, le plus grand nombre de leurs compagnons d'exil s'en acquittaient fort mal.

Toutes les nuances de l'opinion qui chez nous ont créé tant de partis dans les rangs des amis de la liberté; toutes les distinctions sociales se reproduisaient, ou plutôt elles existaient également parmi les réfugiés. La ligne de démarcation était même plus apparente, les divergences d'opinion plus saillantes. L'adversité avait naturellement aigri le caractère, et donnait encore plus de ténacité aux convictions de chacun. Il est assez ordinaire que dans un commun désastre les victimes se divisent et s'accusent réciproquement.

Cet état de choses disposait d'avance les réfugiés à varier leurs affections politiques d'après

les analogies qu'ils apercevaient dans les sentimens de nos concitoyens.

Ainsi, nous avons vu les plus illustres de ces proscrits soumis avec respect aux lois du pays qui leur offrait une hospitalité généreuse, tandis que leurs compatriotes s'associaient aux factions et partageaient la haine que nos anarchistes ont vouée à la royauté de juillet. Il est rare que des troubles aient eu lieu à Paris sans que plusieurs réfugiés y jouassent un rôle.

Les républicains et les bonapartistes ne négligeaient, à vrai dire, aucun moyen de les attacher à leur cause; on les caressait, on les fêtait, on exaltait leur courage, leur amour de la liberté; c'était un concert unanime de louanges, puis des banquets, des ovations! On aurait dit vraiment que les vaincus composaient une *armée libératrice* prête à nous rendre, par la victoire, les sanglantes orgies de 93 ou les beaux jours de l'empire. On employait à leur égard toutes les suggestions possibles, tout ce qui pouvait les enrôler sous la bannière des factions. Ne soyons donc pas surpris que plusieurs d'entre eux soient devenus des instrumens dociles à la voix des conspirateurs. Si la flatterie parvient à pervertir les meilleurs princes, comment ne séduirait-elle pas des esprits vulgaires, des hommes placés dans une condition misérable?

D'ailleurs, n'oublions pas que dans les rangs de

l'émigration étrangère figuraient des individus à passions ardentes, amateurs de troubles, habitués aux violentes émotions ; d'autres animés par le fanatisme, méprisant les notions du bien et du mal, et disposés comme les septembriseurs à se noyer dans le sang pour servir leur épouvantable ambition ! Ils l'ont bien prouvé lorsque le 18 août 1831 ils signalaient leur courage en égorgeant des centaines de suspects sans défense dans les rues et dans les prisons de Varsovie. Qu'il y a loin de ces bandits au philosophique patriotisme d'un prince Czartoriski, d'un comte Plater et de quelques autres débris de la nation polonaise !

N'oublions pas non plus que des causes fort peu excusables avaient motivé le bannissement volontaire de plusieurs individus accusés ou condamnés pour des crimes contre les particuliers. Ces hommes, échappés des prisons pendant les troubles de leur pays, usurpaient la qualité de réfugiés politiques, et quelquefois obtenaient, à ce titre, des secours pécuniaires. Mais quand les circonstances ont permis de contrôler leurs déclarations, l'autorité a reconnu le mensonge, et si la charité chrétienne s'est opposée à la divulgation de leurs fraudes et de leurs noms, on les a du moins rayés de la liste de ceux qui touchaient les subsides.

Beaucoup de dossiers m'ont passé par les mains, et j'ai moi-même supprimé ou fait supprimer, pour

de semblables motifs, les allocations mensuelles accordées à bien des étrangers qui ne les méritaient pas.

Toutes les raisons que je viens d'indiquer prédisposaient la plupart des réfugiés à l'indiscipline : ils faisaient peu de cas des injonctions de l'autorité, et ne se croyaient pas obligés à la moindre reconnaissance envers le gouvernement. Nos républicains leur avaient trop bien appris « que le juste-milieu trahissait la cause de la liberté ; que lui seul opposait un obstacle à l'affranchissement des peuples ; que sans la lâcheté de ce juste-milieu, sans ses accointances avec les despotes du Nord et du Midi, la France promènerait dans toute l'Europe le drapeau de l'indépendance, étoufferait la tyrannie, réaliserait les vœux des nations en proclamant partout et mettant partout en vigueur les principes de l'humanité, les droits du citoyen.

Comment aurait-on voulu que de pauvres proscrits, victimes de leur foi politique, privés des connaissances nécessaires pour établir une controverse, entendant chaque jour un pareil langage dans la bouche des Français, pussent résister aux préventions qu'on s'efforçait d'introduire dans leur esprit, et ne finissent pas par regarder comme ennemi, comme complice du despotisme qu'ils avaient combattu, le gouvernement du pays qui leur donnait l'hospitalité?

Aux yeux de la plupart d'entre eux, le juste-milieu était donc le tyran de la France; il méritait autant leur haine que les autres tyrans de l'Europe. Ce n'était pas le chef de l'État, les dépositaires du pouvoir, les magistrats, les mandataires du pays, ni même les citoyens dont ils étaient les élus, qui représentaient notre nation auprès de l'émigration étrangère. Les réfugiés ne la voyaient que dans ces idéologues propagandistes qui rêvaient une confédération de tous les peuples, une république universelle.

Partons de ce point que, grâce à nos agitateurs, le gouvernement de juillet semblait aux réfugiés une fraction de la sainte-alliance contre laquelle tous les amis de la liberté devaient faire une sainte croisade.

En outre, les exilés italiens, allemands, polonais, s'embarrassaient fort peu de nous compromettre avec nos voisins : ils croyaient former chez nous une petite nation indépendante, ayant ses chefs, ses lois, sa politique, auxquelles nos autorités, nos lois, notre politique, leur semblaient devoir accorder la préséance.

Le droit des gens reconnaît à chaque puissance la faculté d'offrir un asile aux victimes des révolutions, aux hommes que leurs opinions compromettent dans leur patrie; mais ce droit est soumis à certaine condition : le pays qui donne ainsi l'hospi-

talité devient en quelque façon responsable des actes commis, des projets formés qui sont de nature à porter le trouble dans les autres nations. Nous ne permettrions pas aux gouvernemens avec lesquels nous vivons en bonne intelligence de tolérer chez eux des complots, des efforts qui tendraient à renverser nos institutions. Ces gouvernemens peuvent avoir la même exigence à notre égard. L'on comprendra que refuser la réciprocité serait un acte hostile, une sorte de provocation à la guerre. Etait-il convenable d'abandonner l'immense question de paix ou de guerre avec l'Europe, aux caprices, aux intrigues, aux mauvaises ou bonnes intentions des réfugiés? Si nous étions condamnés à souffrir encore les calamités de la guerre, du moins était-il raisonnable de vouloir que ce fût pour des intérêts français, et non pour favoriser l'ambition ou seconder les passions de quelques étrangers.

En définitive, ce que la France ne permet pas à ses propres enfans, elle ne peut pas le permettre à des hôtes qui reçoivent chez elle refuge et secours : or, notre code pénal prononce une peine terrible contre le citoyen qui se livrerait à des manœuvres capables d'amener une collision avec une puissance amie.

Les réfugiés, comme je l'ai dit, paraissaient peu touchés de ces considérations; il fallut que les actes du gouvernement vinssent leur apprendre

qu'une nation est maîtresse chez elle comme un citoyen est maître dans sa maison d'accorder ou de refuser l'hospitalité, surtout à des hôtes animés de mauvaises intentions.

Une loi, votée en 1832, autorisa le pouvoir à leur assigner des résidences : en vertu de cette loi, on les interna dans une trentaine de villes où ils pouvaient se procurer des vivres à bon marché et s'occuper utilement à divers travaux.

La grande majorité obéit sans réclamation; mais les hommes assez instruits pour remplir un emploi dans quelques bureaux, d'autres qui voulaient suivre les cours de droit ou de médecine, d'autres s'adonner à l'exercice d'une profession libérale, demandèrent avec instance la faveur de rester à Paris, seul point où ils trouvaient, disaient-ils, les ressources susceptibles d'améliorer leur situation.

Déjà le gouvernement, sans avoir besoin d'être sollicité, avait permis le séjour de la capitale aux hommes que leur mérite, leurs antécédens, leur position sociale ou leur caractère, distinguaient de la foule; ces exceptions et la facilité avec laquelle il souscrivit aux désirs des réclamans, portèrent bientôt au chiffre de deux mille le nombre des réfugiés présens à Paris.

C'était beaucoup;.... et si l'on réfléchit que dans ce nombre figuraient nécessairement les principaux meneurs des intrigues, ceux attachés par la con-

formité d'opinion au parti républicain ; ceux qui cherchaient plutôt les séductions de la moderne Babylone que des livres d'étude ou des ateliers, et ceux qui espéraient signaler leur ardeur dans une nouvelle révolution, on concevra que sous l'influence de ces dispositions, ils ajoutaient de nouveaux soucis à tous mes autres embarras.

Il était très-difficile de surveiller leurs démarches, de vérifier leur identité, et plus difficile encore de connaître leurs machinations, surtout à l'égard des Polonais, dont les noms ont souvent entre eux tant d'analogie et dont l'idiome n'était connu d'aucun de mes agens. Cet inconvénient disparut lorsque plusieurs de leurs compatriotes se décidèrent à servir la police.

Malgré les injonctions ministérielles, une centaine de Polonais ne voulurent jamais s'assujettir à une résidence fixe. Un goût irrésistible pour les voyages, le besoin de changer de climat, l'impossibilité d'acquitter des dettes contractées quelquefois par leur inconduite, peut-être aussi l'amour de leur pays, quelque secrète mission à remplir, les faisaient courir sans cesse, en employant les déguisemens et la ruse, du nord au sud, de l'est à l'ouest : ils sillonnaient la France dans toutes les directions, et toujours ils finissaient par venir incognito à Paris, d'où ils poursuivaient de nouveau leur carrière cosmopolite. Combien n'en ai-je pas

fait arrêter pendant leur apparition dans la capitale! Combien ont été renvoyés à leur dépôt lors de la première infraction, puis conduits jusqu'à la frontière lorsqu'ils se livraient par récidive à cette espèce de vagabondage!

Il existait peut-être encore d'autres motifs qui mettaient en campagne une très-faible partie de ces étrangers.... Sans vouloir expliquer toute ma pensée, je dirai que les gouvernemens de la Russie, de la Prusse, de l'Autriche, étaient sans doute trop habiles pour n'avoir pas quelques émissaires honorés du titre de réfugiés politiques.

Ces observations générales m'ont paru devoir précéder les faits particuliers dont il me reste à rendre compte.

Dès le 8 décembre 1831, un comité polonais s'était formé à Paris. Si les émigrés qui le composaient s'étaient bornés à secourir leurs compagnons d'exil, à leur servir d'intermédiaires dans leurs relations privées avec leurs familles, dans leurs rapports avec nos autorités; s'ils les avaient éclairés sur les devoirs de leur nouvelle position, encouragés à la résignation, excités au travail, ils eussent accompli une mission de philanthropie, d'humanité; dans ce cas, le gouvernement français comme tous les bons citoyens leur seraient venus en aide, les eussent secondés et remerciés de leurs généreux efforts.

Mais il n'en fut point ainsi : le comité polonais

se considéra comme une institution politique : ses membres eurent la prétention de représenter leur nation, de former entre eux une espèce de gouvernement. C'était la Pologne belligérante qui transportait de Varsovie à Paris le siége de l'autorité suprême.

Dans les premiers jours de février 1832 il fait acte d'autorité et tente de consacrer son usurpation en votant et faisant publier une adresse aux guerriers polonais. Cette pièce était signée : Lelewel, Zwierkowski, L. Chodzko, R. Soltyk, Krempowiecki, Przecinewski, Kraitsir, Hlusniewicz, Gurrowski, Pietrowich, Wodzinski.

Vers la fin de mars, les mêmes réfugiés lancent une protestation contre les mesures prises en Allemagne au sujet de la presse. Le grand duché de Bade, la Bavière et d'autres États, se voient censurés avec amertume par l'émigration polonaise. De plus, le comité annonce aux séditieux de tous les pays que les enfans de la Pologne sont prêts à seconder les efforts des peuples qui voudraient lutter pour *l'une des libertés vitales des nations*.

D'après un tel langage, les hôtes de la France ne sont plus de pauvres exilés, de nobles vaincus sollicitant la bienveillance des autres nations ; ce sont de fiers tribuns qui s'érigent en censeurs des rois, provoquent les peuples à la rébellion et promettent

le secours décisif de leurs bras aux séditieux de tous les pays.

Dans les derniers jours de décembre, le même comité fait paraître une proclamation adressée aux Russes pour les appeler à la révolte. On dédaignait les ménagemens, les précautions oratoires ; c'était une invitation pressante, claire, positive, de secouer le joug de l'autocrate.

Tolérer plus long-temps de pareils actes, qui n'ont pas même pour eux un côté utile et qui compromettaient toute la malheureuse Pologne, livrée sans défense à la merci du vainqueur, c'eût été en devenir complice, et rendre la France solidaire des folles conceptions de quelques présomptueux.

Notre ministère ordonna l'expulsion des membres de ce comité, composé à cette époque de MM. Joachim Lelewel, Léonard Chodzko, Antoine Hluszniewicz, Erasme Rykeczewski, Wodzinski, et Antoine Przecinewski ; ils partirent pour la Belgique, où je crois que la plupart d'entre eux sont encore. Telle a été la mesure de rigueur énoncée au début du présent chapitre.

Trois mois plus tard, c'est-à-dire à la fin de mars 1833, l'expérience ayant suffisamment démontré que certains réfugiés ne se bornaient pas à vouloir porter le trouble dans les autres pays, mais encore qu'ils profitaient de leur séjour à Paris pour s'associer aux machinations de nos républicains, le

ministre de l'intérieur (M. d'Argout), cédant à mes représentations, en envoya beaucoup dans les dépôts, et supprima la subvention à quelques-uns de ceux qui préférèrent demeurer à Paris. Cette suppression procura une économie, sans nuire d'une manière sensible aux émigrés, car les hommes laborieux avaient eu le temps d'apprendre un état; ils pouvaient donc par leur travail suffire à leurs besoins.

Le 11 avril 1833, on apprend tout-à-coup que quatre cents Polonais ont abandonné simultanément les dépôts de Besançon, Dijon, Solène, Vesoul, Luxeuil; qu'ils sont partis le sac sur le dos et sont entrés en Suisse dans le canton de Berne. Leur désertion coïncidait avec un mouvement populaire dont la ville de Francfort était le théâtre; et des rapports de police, dont bien entendu je ne garantis pas l'exactitude, nous affirmèrent que le départ de ces réfugiés était concerté avec des patriotes allemands; que la réunion générale devait avoir lieu sur un point désigné de la Forêt-Noire, d'où ensuite on marcherait à la délivrance des peuples opprimés.

Notre gouvernement ne pouvait pas retenir malgré eux des étrangers reçus en France à titre d'amis infortunés; mais il pouvait du moins refuser de les admettre encore, puisqu'il leur avait plu de

fuir le sol hospitalier, de courir les chances de quelque entreprise non moins dangereuse pour notre pays que pour nos voisins.

C'est dans cet ordre d'idées que le ministère ordonna de les repousser s'ils se représentaient sur nos frontières, et de les expulser s'ils s'introduisaient furtivement en France.

Les soulèvemens sur lesquels on comptait en Allemagne n'eurent aucune importance et furent promptement comprimés; les déserteurs polonais restèrent en Suisse dans une situation très-pénible, sans qu'aucune nation voulût leur donner asile et secours. Leurs amis en France essayèrent de faire croire que leur démarche n'avait rien de politique; elle était seulement, disaient-ils, la conséquence des vexations du juste-milieu. « Les généreux défenseurs de la Pologne ne voulaient pas être soumis plus long-temps aux mesures arbitraires ni exposés à mendier la grâce de nos ministres. Voilà ce qui les a terrifiés; voilà pourquoi ils ont quitté leur patrie adoptive. »

L'un des quatre cents déserteurs rentré en France sous un faux nom, est bientôt reconnu à Metz; le préfet de la Moselle lui enjoint de partir dans les quarante-huit heures, et lui délivre un passeport gratuit pour la Belgique; le Polonais déchire le passeport, en renvoie les lambeaux au préfet accom-

pagnés d'une lettre insolente. Quatre jours après, il se présente au spectacle; on donne ordre de l'arrêter; mais le réfugié résiste et fait tous ses efforts pour ameuter le public contre les agens de l'autorité... Ses provocations ne produisent rien; alors il se couche à terre; on est forcé de l'emporter pour le placer dans une voiture qui le conduit jusqu'à la frontière, avec tous les égards, tous les ménagemens dus au malheur, mais que certainement cet homme ne méritait plus.

Le journal *la Tribune* venait d'être condamné par la chambre des députés pour des outrages adressés à plusieurs de ses membres; des réfugiés polonais, faisant partie du dépôt de Bergerac, font passer au gérant de cette feuille leurs souscriptions pour concourir au paiement de son amende, et lui écrivent une lettre dans laquelle ils adhèrent non seulement aux doctrines subversives professées par nos fougueux démagogues, mais encore au langage, aux faits qui avaient motivé la condamnation.

Le gouvernement ne croyant pas qu'il fût équitable d'appliquer à une pareille destination les secours accordés par l'État, votés par les chambres; considérant, au contraire, que c'était imposer à nos contribuables des sacrifices pour stipendier l'anarchie, retira les subsides aux signataires de la lettre et ordonna leur expulsion du territoire.

Il en résulta du tumulte, un commencement de

sédition parmi les réfugiés habitant Bergerac; il fallut la présence d'un bataillon de troupes de ligne pour réduire ces étrangers à l'obéissance.

Quelques jours après, plusieurs d'entre eux écrivent au préfet de la Dordogne d'une façon passablement cavalière. Je remarque la phrase suivante dans leur lettre, en date de mai 1833 :

« La reconnaissance due à la nation française » nous fait un devoir de respecter les autorités » qu'elle a constituées, quoique les employés du » gouvernement de cette grande et généreuse na- » tion, trempant les baïonnettes françaises dans le » sang polonais, aient déshonoré et violé les droits » de l'hospitalité, etc. »

Je passe sous silence les sanglants reproches dont M. d'Argout se vit accabler à l'occasion de ces mesures, qui se trouvent surabondamment justifiées par la conduite inqualifiable des réfugiés.

Je partageais, comme de raison, la disgrâce du ministre auprès de nos publicistes; leur rancune ne me pardonnait pas les ordres d'arrestation donnés par moi et exécutés par mes agens à l'égard des réfugiés venus à Paris sans permission et qui souvent s'associaient aux complots républicains; j'étais taxé de brutalité, de barbarie, de sicaire du juste-milieu;..... mais l'urbanité familière aux Marat de l'époque m'avait accoutumé à ces gentillesses.

Une nouvelle occasion ne tarda point à se pré-

senter où la partie turbulente de l'émigration polonaise signala d'une manière encore plus explicite le mauvais esprit dont elle était animée.

Depuis une année don Pedro revendiquait, les armes à la main, la couronne de Portugal usurpée par son frère don Miguel; l'ex-empereur du Brésil, enfermé jusque alors dans les murs d'Oporto, cherchait à grossir les rangs de son armée par de nouveaux enrôlemens.

Le général Ramorino et le général Bem furent chargés d'offrir du service, des grades et une solde avantageuse aux débris des légions polonaises.

Le général Bem leur communique ces propositions, il commence à recruter dans les dépôts de Bourges et de Châteauroux, et dresse la liste des hommes disposés à le suivre en Portugal.

Mais le bruit de ces enrôlemens parvient aux oreilles des agitateurs français et polonais; ils voient avec dépit qu'on leur enlève des bras vigoureux, des soldats de la liberté, des instrumens dont ils espèrent faire usage dans l'intérêt de leurs passions. Aussitôt le mot d'ordre est donné; on crie à la *trahison* contre MM. Bem et Ramorino. Voilà ces deux guerriers, que naguère on prônait comme des *héros libérateurs; ces deux illustres proscrits* auxquels on offrait des ovations, des couronnes civiques, les voilà traduits à la barre du

radicalisme, accusés de corruption! ce ne sont plus que de vils suppôts de la tyrannie!

Un Polonais se charge de châtier celui des deux qui tombe sous sa main : c'est le général Bem; un coup de pistolet tiré à bout portant atteint ce général, mais ne le blesse pas mortellement. On maltraite ensuite, on chasse, on assomme les réfugiés enrôlés par lui; on les oblige à se rétracter, à promettre de ne pas quitter la France.

Tout ceci se passait en juin et juillet 1833, époque où les républicains, comme on le verra bientôt, organisaient dans la capitale une de leurs plus vastes conspirations.

Une lettre publiée le 19 juin au nom de huit Polonais suffit pour expliquer la conduite des meneurs et pour dévoiler leur arrière pensée : les signataires débutent par dénoncer MM. Bem et Ramorino; ils ajoutent : « Que ces généraux servent » don Pedro s'ils le veulent, qu'ils se battent pour » un roi, ceci les regarde. Mais les Polonais ne se » battent que pour le peuple, pour son émancipa- » tion! *c'est en France,* notre seconde patrie, *que* » *nous attendons notre destinée. Le temps ne tardera* » *pas à venir où le peuple brisera les sceptres et fou-* » *lera aux pieds les couronnes, emblèmes de l'escla-* » *vage et de la tyrannie.* C'est alors que s'écroule- » ront pour toujours ces trônes élevés sur les » ruines des nations, sur lesquels les rois ne mon-

» tent qu'en foulant les cadavres entassés des mal-
» heureux peuples qu'ils osent appeler leurs sujets.
» C'est dans cette lutte de la liberté contre le des-
» potisme, des peuples contre les rois, que nous
» verserons la dernière goutte du sang qui nous
» reste encore. Salut et fraternité. »

Si cette lettre n'a pas été fabriquée dans l'officine où s'élaboraient tant de belles productions républicaines, il faut convenir que les démagogues polonais profitaient assez bien des leçons données par leurs confrères de Paris ; ils imitaient admirablement leurs actions et leur langage.

Que l'on conteste ou non la justesse de ma remarque, on conviendra du moins que la royauté de juillet portait la générosité jusqu'à l'imprudence en hébergeant des hôtes aussi peu touchés des égards, des bontés dont ils étaient l'objet, et qui disaient : « Nous sommes chez vous, nous voulons y rester jusqu'à ce que nous ayons la possibilité de vous chasser de votre maison ou d'y mettre le feu. »

Gardons-nous de croire ces torts communs à tous les réfugiés; une telle opinion serait aussi injuste qu'outrageante pour les hommes honorables en grand nombre qui en faisaient partie. On a déjà vu combien d'opinions diverses existaient parmi eux; mais il est à propos de dire que toutes les nuances se fondaient dans deux grandes divisions : les aris-

tocrates et les démocrates. Ceux-ci avaient voué aux premiers une haine implacable.

Il en est toujours ainsi quand la tourbe populaire a secoué le joug des lois, ou lorsque des sophistes ont inoculé à des esprits vulgaires, aux classes pauvres, le système absurde de l'égalité absolue; alors tout ce qui s'élève dans l'ordre social porte ombrage à ceux restés aux derniers degrés de l'échelle.

Le 22 mai 1833, le général Dvernicki vint me voir pour solliciter en faveur d'un réfugié mis en état d'arrestation pour avoir quitté son dépôt et voyagé sous un faux nom avec un faux passeport. Le 25, une feuille républicaine parla de cette démarche, et soutint que l'*illustre proscrit, la terreur des Russes, le preneur de canons, la gloire moderne de la Pologne*, avait fait antichambre *chez moi au milieu de la valetaille*, et s'était retiré après *une longue attente, sans obtenir audience de l'homme aux fusils.....* Nous livrons l'appréciation de ces faits, ajoutait-elle, à l'indignation *de tous ceux qui ont encore du sang français dans les veines.*

L'allégation de l'écrivain radical était tout simplement un mensonge; car j'avais reçu tout de suite le général Dvernicki, et fait droit à sa réclamation.

Je ne rapporte cette circonstance, au surplus, que pour établir le contraste avec ce qui va suivre.

Le brave général Dvernicki ayant connu le pro-

jet formé par quelques membres de l'émigration polonaise de se rendre partiellement dans leur patrie, avec l'intention de chercher à soulever de nouveau leur nation, crut devoir publier une proclamation pour les détourner de cette dangereuse entreprise. C'était agir en bon citoyen, en vrai patriote qui craint d'aggraver encore le triste sort de ses amis..... Mais sa publication est envisagée sous un autre aspect : « Lisez-la, s'écriait un réfugié, » lisez-la cette proclamation, et, sous les appa» rences cafardes, vous y verrez l'intention évi» dente d'arrêter partout les sentimens de pitié, » de dévouement que notre entreprise devait exci» ter dans toutes les âmes généreuses, etc., etc. »

Le même journal qui, *le* 25 *mai*, portait aux nues le général Dvernicki, offrait, *le* 2 *juin*, à ses lecteurs, les lignes offensantes qu'on vient de lire.

Je n'ai plus qu'un fait à citer en ce qui concerne les Polonais, parce que je néglige toutes les mesures de détail qu'ils provoquèrent par leurs continuelles agitations.

Pendant les années 1834 et 1835, ils avaient formé des affiliations secrètes dans plusieurs dépôts, notamment à Poitiers, où ces réfugiés, à l'instigation de quelques hommes turbulens, manifestaient des sentimens hostiles au gouvernement français.

Une autre affiliation, sous le titre de *Société Ba-*

tignolaise, existait à Paris : c'était la plus importante, celle qui donnait l'impulsion.

J'avouerai que dans les derniers temps, lorsque le procès d'avril eut à peu près anéanti la faction républicaine, la société dont il s'agit s'occupait des intérêts polonais et non pas de nos affaires; mais elle renouvelait les actes pour lesquels le comité polonais s'était vu expulsé en 1832. Les mêmes raisons firent prendre une semblable mesure à l'égard de la Société Batignolaise.

Le 19 octobre 1835, en exécution des ordres ministériels, je fis saisir les registres et papiers, au moment de la dernière réunion, et signifier aux membres présens l'ordre de quitter la France.

Les réfugiés italiens et allemands me donnèrent, toute proportion gardée, beaucoup moins de peine que les Polonais. Il est vrai qu'on en comptait tout au plus quatre cents à Paris, et qu'il me fut aisé d'avoir parmi eux de bons agens. Quinze Italiens et quatre ou cinq Allemands ayant pris part aux manœuvres de nos républicains, furent reconduits, à ma demande, jusqu'à la frontière.

L'émigration italienne occupa quelque temps l'attention publique et le gouvernement, à l'occasion d'un crime commis le 31 mai 1833. Les réfugiés de cette nation étaient pour la plupart affiliés à la *Jeune Italie*, société secrète entée sur le carbonarisme, ayant pour chef principal Mazzini,

homme de caractère, habile, persévérant, qui déjà avait été renvoyé de France, à cause de l'active propagande à laquelle il se livrait, et qui exerçait sur ses compatriotes exilés une influence sans limites.

Mazzini habitait Genève en 1832 et 1833, il y rédigeait le journal *la Giovine Italia*.

Le 20 octobre 1832, un sieur Emiliani est attaqué à Rhodez par une bande d'Italiens réfugiés comme lui; il reçoit plusieurs coups de poignard; mais les habitans, témoins de ce crime, se précipitent sur les assassins, les arrêtent, et sauvent Emiliani d'une mort certaine.

Les coupables sont traduits en justice; on instruit leur procès. . . . . . Bientôt le procureur du roi de Rhodez reçoit communication d'une pièce dont la teneur explique la cause de ce crime.

Traduction de la sentence prononcée par le tribunal secret contre quatre Italiens.

« Le 15 décembre 1832, à dix heures du soir, » le chef de la société et les membres qui la compo- » sent, réunis, le secrétaire a été invité à donner » connaissance d'une lettre contenant une sentence » émanée du tribunal de Marseille contre les pré- » venus *Emiliani*, *Scuriatti*, *Lazzoreschi*, *Andréani*, » dont les actes ont été déférés au président à » Rhodez, et desquels il résulte leur culpabilité,

» 1° comme propagateurs d'écrits infâmes contre » notre société sainte ; 2° comme partisans de l'in» fâme gouvernement papal, avec lequel ils sont en » correspondance, et qui ne tend à rien moins qu'à » paralyser nos projets en faveur de la cause sacrée » de la liberté. Après un mûr examen des charges » qui résultent du procès, faisant application de » l'article 22, condamne à l'unanimité Emiliani et » Scuriatti à la peine de mort.

» Quant à Lazzoreschi et Andréani, les charges » qui s'élèvent contre eux étant moins fortes, ils ne » sont condamnés qu'à être frappés à coups de » verges, sauf à subir, à leur retour dans leur pa» trie, un nouveau jugement qui les envoie aux » galères *ad vitam*, comme traîtres et brigands in» signes.

» Le président de Rhodez fera choix de quatre » exécuteurs de la présente sentence, qui en de» meureront chargés dans le délai de rigueur de » vingt jours. Celui qui s'y refuserait encourrait » la peine de mort, *ipso facto*.

» Fait à Marseille, par le tribunal suprême, à » l'heure de minuit, l'an et jour que dessus.

» *Signé* : MAZZINI, *président* ;

» LA CECILIA, *l'incaricato*. »

Les faits ne tardent pas à prouver la vérité de ce document et la réalité de la sentence.

Le 31 mai 1833, le tribunal de Rhodez venait de juger et de condamner à cinq ans de réclusion six individus auteurs de la tentative d'assassinat du 20 octobre 1832. Emiliani avait nécessairement figuré comme témoin à ce procès.

Il entre dans un café, accompagné de sa femme, de Lazzoreschi et d'un nommé Gavioli. Ce dernier tire un poignard, en frappe mortellement Emiliani, puis Lazzoreschi. La femme d'Emiliani s'efforçait de protéger son mari, de repousser l'assassin : elle reçoit aussi deux coups de poignard.

Aucune provocation, aucune parole irritante n'avait précédé le crime.

Gavioli s'enfuit, sort de la ville; mais poursuivi par des jeunes gens, contre qui il cherche encore à se défendre avec son poignard, il est arrêté.

Deux jours après l'on enterre les victimes; aucun Italien ne paraît à leurs funérailles. N'est-ce pas un indice presque certain de l'existence du tribunal secret et de la terreur qu'il inspire?

Il me paraît évident que Gavioli, l'assassin, qui n'avait aucun motif personnel d'en vouloir à ses victimes, était l'instrument choisi pour l'exécution de la terrible sentence, le meurtrier désigné par le président du tribunal secret de Rhodez, conformément aux ordres du tribunal suprême.

La surveillance active du gouvernement, la juste sévérité déployée contre ces modernes francs-juges,

qui voulaient ériger l'assassinat en acte de justice, en devoir patriotique, prévinrent heureusement le retour de ces horribles exécutions.

Pour ne rien omettre, je dois enregistrer la réclamation faite par le sieur La Cecilia contre sa prétendue coopération à la sentence rapportée plus haut; il affirme que cette pièce est apocryphe.

Mazzini protesta également dans une lettre adressée, le 14 juin 1833, au *National*, en accompagnant son démenti de force injures contre le gouvernement français. Il déclarait vouloir poursuivre *le Moniteur* pour avoir publié cette calomnie; mais je n'ai pas entendu dire qu'il ait donné suite à cette menace.

En terminant ce chapitre il me sera sans doute permis de répéter que les réfugiés ont été une charge honorable, mais pénible pour notre pays; qu'ils ont par leur conduite compliqué les embarras de l'administration et voulu engager la France dans une guerre de propagande contre l'Europe entière. Rendons grâce au pouvoir dont la sagesse a su résister à ce funeste entraînement.

FIN DU TOME DEUXIÈME.


Stanford University Libraries
3 6105 013 518 142

